

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF



BUDGET PRIMITIF

2024

Conseil régional de Bretagne – Février 2024 – Rapport adopté



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Introduction et recettes

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

\\ Introduction générale

Le budget qui vous est présenté pour l'exercice de 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1,928 milliards d'euros.

Une dynamique budgétaire confirmée.

Il connaît cette année encore une forte augmentation, avec une hausse de 3,6 % qui témoigne du volontarisme régional à tenir ses engagements et assumer ses responsabilités.

Le budget régional était inférieur à 700 millions d'euros il y a 20 ans ; il était de moins de 1,4 milliards d'euros au moment de la loi Notre ; il a ainsi connu depuis 2015 une augmentation de plus de 33%. Aucun autre échelon de collectivité n'a évidemment connu une telle dynamique et l'on doit souligner la succession de défis qu'aura représentée tout au long de ces deux décennies l'intégration de nouvelles compétences et de nouvelles charges.

Alors que la Région continue année après année son effort sur les ports, les aéroports et les transports interurbains et scolaires, passant par l'harmonisation des dispositifs, la remise à plat de modèles de gestion, la remise à niveau des ouvrages, l'amélioration de l'offre de service, la prise en compte des enjeux environnementaux et la redéfinition des objectifs stratégiques à moyen terme, 2023 aura par exemple été marquée par l'intégration de nouvelles équipes venant des services de l'Etat pour gérer les fonds du FEADER, faisant doubler les effectifs du service de l'agriculture de la Région pour assurer une gestion sans rupture d'aides très attendues par le secteur. C'est donc une Région en évolution permanente qui ancre son action dans les territoires, dans la durée et s'affirme comme un acteur à part entière du service public du quotidien pour les Bretonnes et les Bretons.

97 % de ce budget étant directement affecté à l'exercice des politiques publiques régionales, les frais de structures restant limités à moins de 3 % de l'ensemble, il s'agit d'une contribution déterminante à la dynamique générale de l'économie régionale dans un contexte de fortes incertitudes et de reflux des chiffres de la croissance.

Près de 2 milliards d'euros représentent ainsi une injection dans l'économie régionale d'environ 600 euros par habitant.

Avec une nouvelle augmentation de l'effort d'investissement en 2024, la Région confirme son engagement pour construire la Bretagne de demain. Il se traduit par une nouvelle réévaluation du Programme pluriannuel qui se monte désormais à 3 milliards d'euros pour les périodes 2022/2027. Cette augmentation reflète l'engagement de la Région dans le nouveau contrat de plan, mais aussi la mise en œuvre des ambitions affichées dans les stratégies récemment votées. En 2024, la section d'investissement régionale atteint un nouveau sommet avec un montant de plus de 800 millions d'euros (710 millions d'euros hors dette), et augmente donc plus vite que la section de fonctionnement. Elle représente ainsi 42 % du budget global. Une fois de plus, la Région confirme sa place de premier investisseur public au plan local et de ce fait d'acteur essentiel du dynamisme économique régional.

Ce volontarisme ne serait pas possible sans la constance de la mise en œuvre de la stratégie budgétaire régionale, présentées lors du débat des orientations budgétaires.

L'engagement sur le service public régional.

Cette dépense publique se concentre d'abord sur les compétences dites obligatoires et les plus lourdes de la Région, supports à des services publics et leviers d'action concrètes en faveur de la transition environnementale, dont certains sont récemment de la responsabilité régionale. Les évolutions du cadre législatif et réglementaire, ces dernières années, ont ainsi transformé le Conseil régional qui, pensé dans ses origines comme une administration de mission, s'est mué en une administration opératrice du service public du quotidien, pour les habitants de la Bretagne. Parce qu'il est le capital

de ceux qui n'en ont pas, le service public est une priorité fièrement assumée, et à ce titre une boussole pour orienter les arbitrages budgétaires.

La part la plus importante de la dépense régionale est ainsi affectée à la préparation de l'avenir par le développement des compétences humaines. Cet ensemble mobilisera en 2024, 685 millions d'euros, soit 36 % du budget régional pour améliorer la vie lycéenne et étudiante, renforcer les outils d'orientation et d'information sur les métiers, former et favoriser le retour à l'emploi des personnes en situation de chômage. On le rappelle ici, l'action régionale c'est le fonctionnement, l'entretien et la modernisation au quotidien des 115 lycées publics et des 138 lycées privés régionaux, c'est l'équipement de ces établissements, avec par exemple un ordinateur pour trois élèves, ce sont 9 millions de repas servis dans les cantines chaque année, ce sont près de 27 000 stagiaires de la formation professionnelle et près de 9 000 bénéficiaires d'aides financières ou encore 150 000 bretonnes et bretons accueillis dans plus de 40 espaces IDEO...

Cette année encore, la Région alliera dans son action la préoccupation du moyen-long terme, quand elle investit massivement via le Contrat de plan dans la modernisation de l'appareil universitaire breton (80 millions d'euros engagés pour l'immobilier universitaire sur la période 2020 à 2027), avec les enjeux de court terme que sont les besoins des demandeurs d'emploi. Elle mobilisera à cet effet les suites du plan national pour les compétences et se mettra en situation d'amortir les risques d'un retournement de conjoncture pouvant avoir des effets sur l'emploi. Face au défi que représente la concomitance d'un chômage encore trop élevé (même s'il reste en Bretagne le plus faible des régions françaises) avec des besoins de recrutement massifs dans certains secteurs, la Région entend mobiliser ses compétences d'orientation et d'information sur les métiers, pour renforcer l'attractivité de ces derniers et notamment faciliter leur accès aux femmes, quand elles en sont actuellement trop éloignées.

Cet effort est consenti en étroite cohérence avec l'ensemble des actions conduites pour le soutien aux entreprises et à l'innovation, qui mobilisent plus de 243 millions d'euros soit 13 % du budget régional. Cette cohérence forte entre enjeux de développement des entreprises, et ceux des compétences humaines, à quelque niveau de formation qu'elles se situent, est désormais assurée par le cadre de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES). Cet effort régional sera ainsi recentré sur les grands enjeux de la souveraineté et de la réindustrialisation du pays, dont on sait qu'elle est la clé de la création de valeur.

Troisième bloc de responsabilités obligatoires et se traduisant par un service public de proximité, particulièrement attendu par nos concitoyens, celui des mobilités, qui ne cesse de prendre de l'importance et représente dorénavant, pour 2024, une mobilisation de 429 millions d'euros, soit 22 % du budget régional. En 2023, le réseau BreizhGO a ainsi transporté 70 millions de voyageurs qui passent par 126 gares TER, 3000 points d'arrêts routiers interurbains, 25 000 points d'arrêts routiers scolaires, 22 ports d'embarquement pour les liaisons maritimes...

Les taux de satisfaction des clients et les ratios de qualité en font le premier réseau régional en France. Cet effort qui a réellement explosé depuis la loi Notre, ne cesse de croître en proportion des besoins en mobilités, affectés par le double effet du défi climatique et des enjeux d'équité sociale. Après plusieurs années d'efforts déjà réalisés pour absorber les nouvelles responsabilités, harmoniser les politiques, reposer les modèles de développement, partager des stratégies, l'action régionale connaîtra en 2024 les effets de la finalisation du volet dédié du CPER et les premiers éléments de mise en œuvre des stratégies votées lors de la session de décembre dernier.

La stratégie portuaire représente à cet égard un engagement de la Région sans précédent depuis les grands investissements de Bretagne à grande vitesse ou du port de Brest. 2024 voit ainsi la proposition de vote d'une Autorisation de Programme de plus de 180 millions d'euros affectée à ces priorités.

Le défi est immense, cumulant les obligations du propriétaire pour maintenir en état opérationnel des ouvrages transférés en mauvais état et les perspectives de développement qui appellent des investissements d'infrastructures nouveaux et l'invention de nouveaux modèles de gestion. Derrière l'investissement portuaire, ce sont des enjeux environnementaux majeurs, des perspectives de développement économique déterminantes (on pense aux enjeux logistiques pour une région périphérique comme la Bretagne en plus des projets en matière d'énergies marines renouvelables) des questions d'aménagement du territoire en lien avec le RTET (grand réseau de transports européen), et même des questions identitaires qui se jouent pour une région qui doit, pour se distinguer, conforter ses atouts maritimes.

Les enjeux des mobilités ne sont pas moindres face aux défis climatiques et à l'impérieuse nécessité, pour des raisons sociales, d'accompagner tous ceux qui, faute de moyens, pourraient se sentir relégués par les changements de modèles. Il s'agit d'inventer et de permettre une nouvelle culture de la proximité qui emporte, au-delà de la seule question des mobilités, des enjeux d'aménagement, d'occupation de l'espace, de formes urbaines et d'évolutions des comportements individuels et collectifs. C'est donc l'ensemble de la vie collective qui est à réinventer pour favoriser la qualité de vie et réduire les mobilités contraintes.

Ces défis appellent des investissements massifs, l'invention de nouveaux modèles de gestion et une parfaite solidarité territoriale. La Région s'y engage résolument tout en soulignant que rien actuellement n'est organisé au plan national

pour y parvenir : ni les systèmes de financement existants, ni la répartition des compétences, ni les outils juridiques et fiscaux disponibles. Le Conseil régional est sur ce plan force de proposition, au plan régional comme au plan national, et assume ainsi pleinement sa responsabilité de chef de files des AOM. 2024 devrait ainsi voir aboutir ses propositions de constitution d'un syndicat de type SRU dénommé Bretagne mobilités et devant permettre d'organiser la complémentarité des acteurs et la solidarité territoriale. Ces perspectives de moyen terme devant se concilier avec l'obligation régionale d'améliorer une offre de transports qui chaque jour permet de transporter près de 200 000 personnes.

Un engagement déterminé pour la qualité de la vie au quotidien.

Si la Région est ainsi totalement mobilisée sur ces trois premiers blocs de compétences lourdes et obligatoires, mettant la qualité du service public au premier rang de ses préoccupations et y affectant des moyens budgétaires importants, elle veille aussi à conforter son intervention sur des domaines de responsabilité transversaux, souvent partagés : l'environnement, la cohésion territoriale, la culture, le sport et les langues de Bretagne.

La Région considère ces domaines d'intervention comme aussi essentiels que les compétences obligatoires car ils sont porteurs de valeurs et contribuent fortement à relever les défis des transitions écologiques et de la cohésion sociale. Plus largement, ces compétences partagées sont directement constitutives de l'identité bretonne, de ce qui fait la singularité régionale et lui donnent toute sa force de rayonnement hors de ses frontières. C'est par elles que la Région entend promouvoir les valeurs de solidarité et d'égalité des chances qui structurent le projet régional.

L'engagement environnemental de la Région est transverse et doit se lire en consolidant l'ensemble des actions qui contribuent aux transitions au sein des trois blocs majeurs des compétences obligatoires, en matière de développement économique et des compétences, ou de mobilités. Les 44 millions d'euros qu'affiche la mission dédiée du budget 2024 singularisent quant à eux des actions directement liées au rôle de chef de file régional dans les domaines de la biodiversité, de l'eau, des déchets et des questions énergétiques. Cette mobilisation budgétaire permet à la Région d'assumer son rôle de stratège et de planificateur, d'être aussi un aiguillon en animant les acteurs et les territoires, en lançant des appels à projet et en finançant des projets pilotes pour anticiper et inventer de nouvelles solutions ou de nouveaux modèles. L'année 2024 sera marquée par les travaux de remise à jour du SRADDET qui devront s'articuler avec l'initiative prise par le gouvernement de piloter une territorialisation de la planification écologique.

La solidarité territoriale reste aussi une priorité transversale de la Région se traduisant par les logiques de différenciation et de péréquation d'un grand nombre de ses politiques et actions pour mieux accompagner les territoires selon leurs capacités et spécificités. Cette responsabilité se traduit aussi par la mise en œuvre du programme Bien vivre en Bretagne, qui mobilise, sur une période de trois ans, près de 120 millions d'euros au service des territoires et de leurs projets. Elle se traduira aussi en 2024 par la poursuite de l'effort constant pour le financement du projet de fibre pour tous et partout en Bretagne à l'horizon de 2026 et par les premières mises en œuvre du plan d'actions en faveur de l'habitat-logement voté en décembre dernier. La cohésion sociale et territoriale représentera en 2024 un effort de 75 millions d'euros soit 4% du budget régional.

Effort dédié pour la culture, le sport et les langues.

Enfin, l'effort régional pour les trois compétences partagées que sont le sport, la culture et les langues de Bretagne sera confirmé une année encore puisque dans un contexte de forte contrainte budgétaire, c'est une augmentation qui est proposée en application des orientations votées ces derniers mois par la Région : le projet sportif territorial (PST) d'une part, dans le contexte des JO de Paris 2024, les orientations culturelles d'autre part, le plan de réappropriation des langues de Bretagne enfin.

Globalement ces trois politiques volontaristes, auxquelles s'ajoutent les actions en matière de tourisme et de patrimoine, elles aussi contributrices du renforcement de l'identité régionale, représentent un effort de plus de 100 millions d'euros pour 2024, plaçant la Bretagne parmi les régions qui investissent le plus dans ces domaines de compétences, avec la détermination de renforcer les piliers immatériels de la cohésion bretonne.

Une action ordonnée par les grandes stratégies régionales, désormais adoptées.

Le budget pour 2024 permet ainsi la mise en œuvre d'un projet de mandat s'appuyant sur les deux piliers que sont ses compétences obligatoires et son volontarisme en matière de responsabilités partagées. L'ensemble est structuré par l'inscription dans les grandes stratégies régionales (SRADDET, SRTES, Stratégie maritime, stratégies des mobilités), élaborées ces dernières années et qui offrent désormais le cadre pluriannuel de l'action. Cette cohérence globale, largement dessinée dans le document d'orientations budgétaires donne tout son sens à l'action et renforce les transversalités nécessaires à répondre aux défis qui sont devant nous.

Une action structurée autour des enjeux de la territorialisation et des transitions

À cette cohérence stratégique globale s'ajoute la progressive inscription de l'ensemble du budget régional dans des démarches transversales visant à conforter la contribution des politiques publiques régionales aux défis de la territorialisation d'une part, des transitions écologiques d'autres part. C'est ainsi qu'un nombre toujours croissant de politiques régionales sont passées au crible des critères d'équité territoriale, en appui sur la carte des capacités. L'effort de territorialisation et de différenciation devra être accéléré en 2024. De la même manière, la Région poursuivra le déploiement de la logique de budget vert à la fois en élargissant le périmètre de son application et en approfondissant les thématiques qu'il permet d'évaluer. Pionnière en la matière, la Région Bretagne maintiendra l'effort.

Un budget néanmoins contraint.

L'engagement et le volontarisme régional, et en particulier l'importance de son programme d'investissement, ne seraient pas possibles sans la mise en œuvre constante et déterminée d'une stratégie financière et budgétaire rigoureuse. Débattue lors des orientations budgétaires, elle est confirmée par ce projet de budget primitif pour 2024. Compte tenu d'une faible dynamique des recettes, l'équilibre budgétaire appelle un recours à l'emprunt en hausse et une acceptation d'une dégradation maîtrisée des ratios financiers et en particulier de celui de la capacité de désendettement, qui reste le critère majeur d'évaluation de la santé financière de la Région.

Pour autant, comme la Région l'affirme et le réaffirme de budget en budget, la situation actuelle est fragile et les capacités de la Région à relever les défis qui sont devant elle et à répondre aux attentes fortes et croissantes de ses habitants sont désormais obérées par la structuration même de ses ressources et par l'imperfection du système de décentralisation français. C'est la raison pour laquelle, en 2024, comme elle l'a toujours fait, la Région restera fortement mobilisée sur plusieurs fronts.

Le premier est partenarial et verra la poursuite de la recherche par la Région de nouvelles complémentarités et synergies avec l'ensemble de ses partenaires publics et privés. Il convient d'abord de toujours conforter le dialogue, la concertation et l'implication des acteurs. L'enjeu est celui de la cohésion sociale et de la démocratie qui ne peuvent être consolidées que dans des relations de confiance. Le dialogue institutionnel permanent avec le CESER et les débats du quadripartisme au sein de la Conférence sociale y contribuent de manière déterminante.

Il s'agit aussi de renforcer les complémentarités et les mutualisations, de s'appuyer pour cela sur la qualité des relations avec l'Etat et sur la qualité du dialogue existant avec les territoires au sein de la CTAP et de l'ensembles des conférences régionales thématiques. Le partenariat entre la Région et les intercommunalités sera conforté. Il s'agit aussi de rechercher et expérimenter de nouveaux modèles de gestion, valorisant chaque fois que c'est possible les synergies entre acteurs et les leviers des partenariats public/privé. Le modèle de la société portuaire de Brest devrait pouvoir être repris dans d'autres domaines d'interventions. Le projet de Bretagne mobilités permettra l'expérimentation de nouvelles solidarités territoriales, améliorant l'offre aux citoyens et la coopération entre les réseaux.

Le deuxième est interne et verra la poursuite de tous les efforts de priorisation, de rationalisation et de recherche de gains d'efficacité dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Enfin, le troisième est tourné vers l'échelon national pour proposer et revendiquer auprès de l'Etat et du Gouvernement non seulement un ajustement à court terme du panier de recettes mobilisables par les Régions, comme il l'a accepté au bénéfice, pour le moment, de la seule Région Ile de France, mais aussi des expérimentations, des différenciations, des capacités à faire autrement. La Région entend prendre toute sa place dans les débats qui devront s'ouvrir sur une nouvelle étape de décentralisation, en s'appuyant sur les propositions faites par le groupe de travail réuni en 2023.

Faute d'avancées dans ces trois domaines, il est certain que les années à venir précipiteront les collectivités territoriales dans les murs d'investissements et de fonctionnement qui se présentent à elles, en matière de mobilités pour les Régions comme dans les domaines de l'habitat ou du social pour les autres niveaux de collectivités.

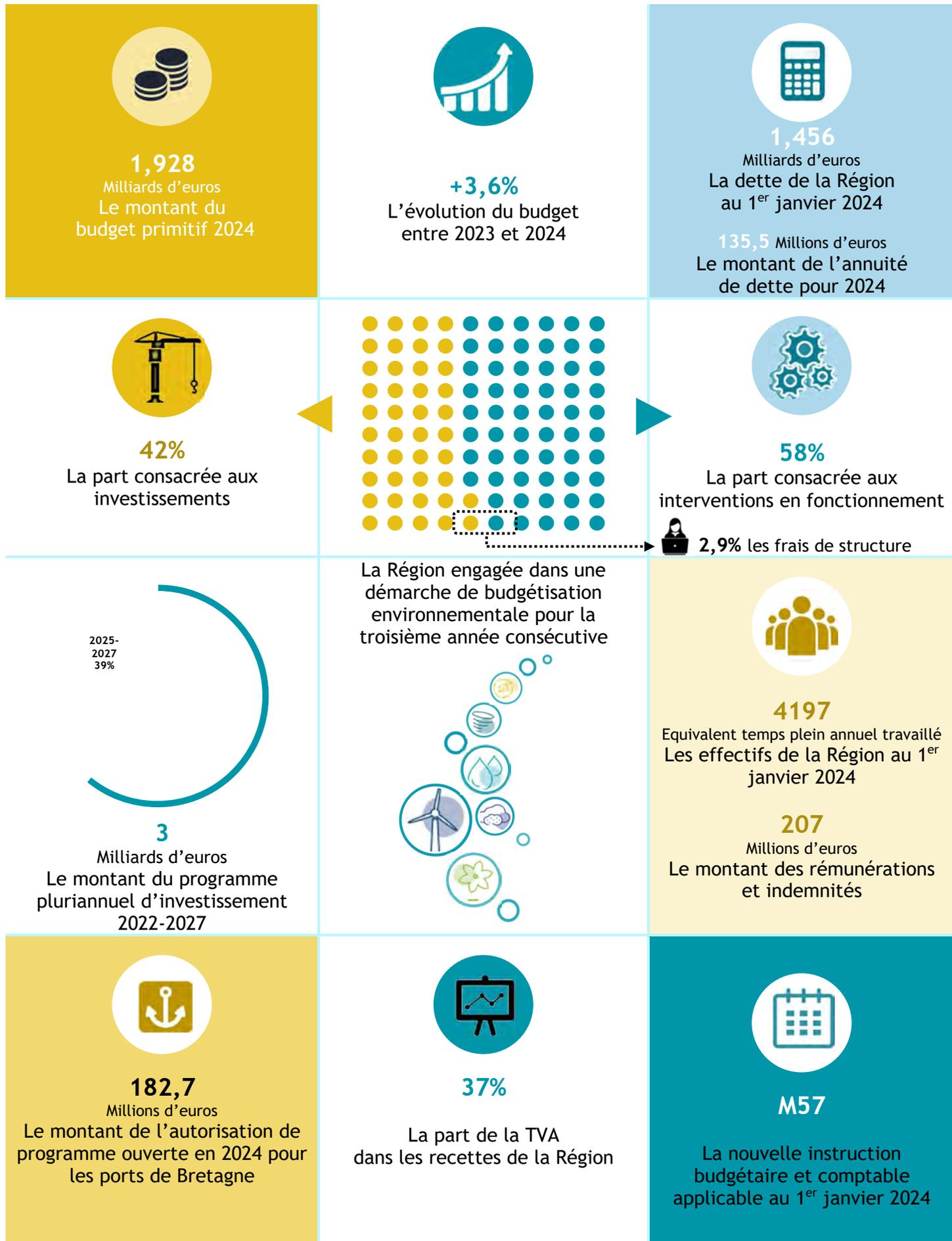
Je vous demande de bien vouloir débattre et délibérer de ces propositions

Le Président,

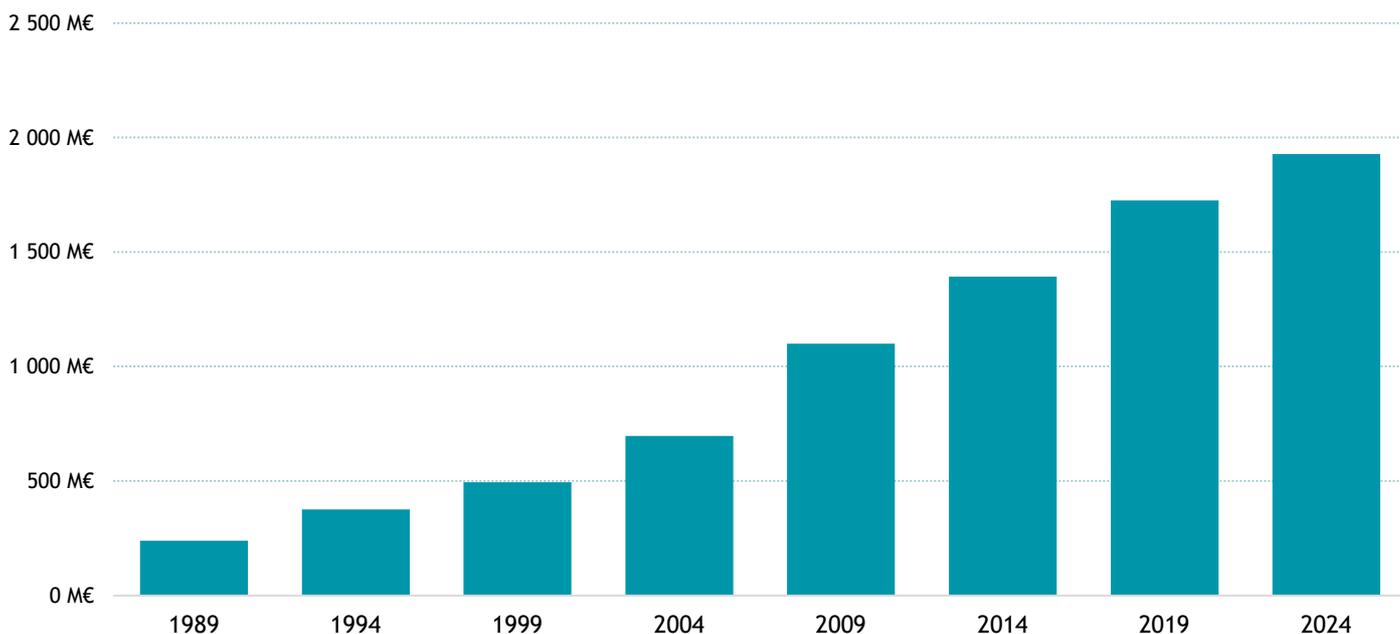
Loïc CHESNAIS-CIRARD



\\ Le budget en chiffres

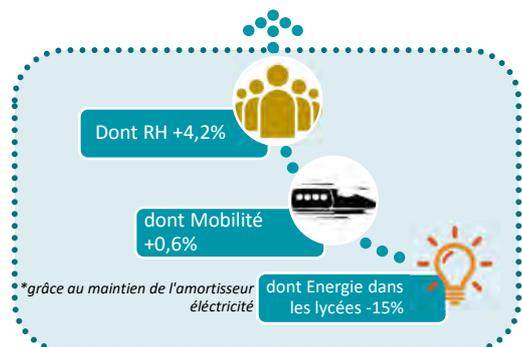
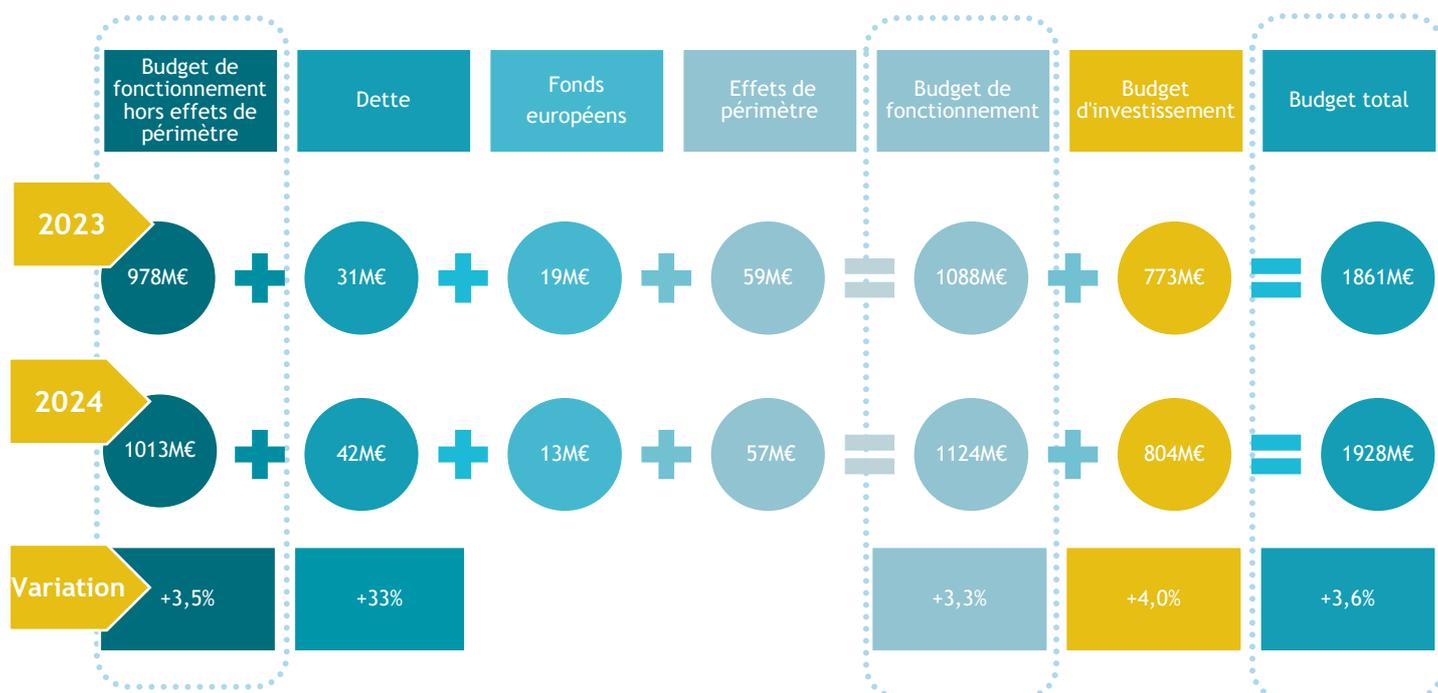


\\ L'évolution du budget



\\ L'évolution des dépenses en 2024

L'analyse de la dynamique des dépenses entre deux exercices n'est possible que si le périmètre de ces dépenses est comparable d'un exercice à l'autre. Le budget doit donc être retraité des dépenses que la Région prend nouvellement à sa charge ou qu'elle transfère à d'autres administrations publiques ou qui sont compensées par des recettes pour apprécier la dynamique réelle des dépenses sur un champ identique.

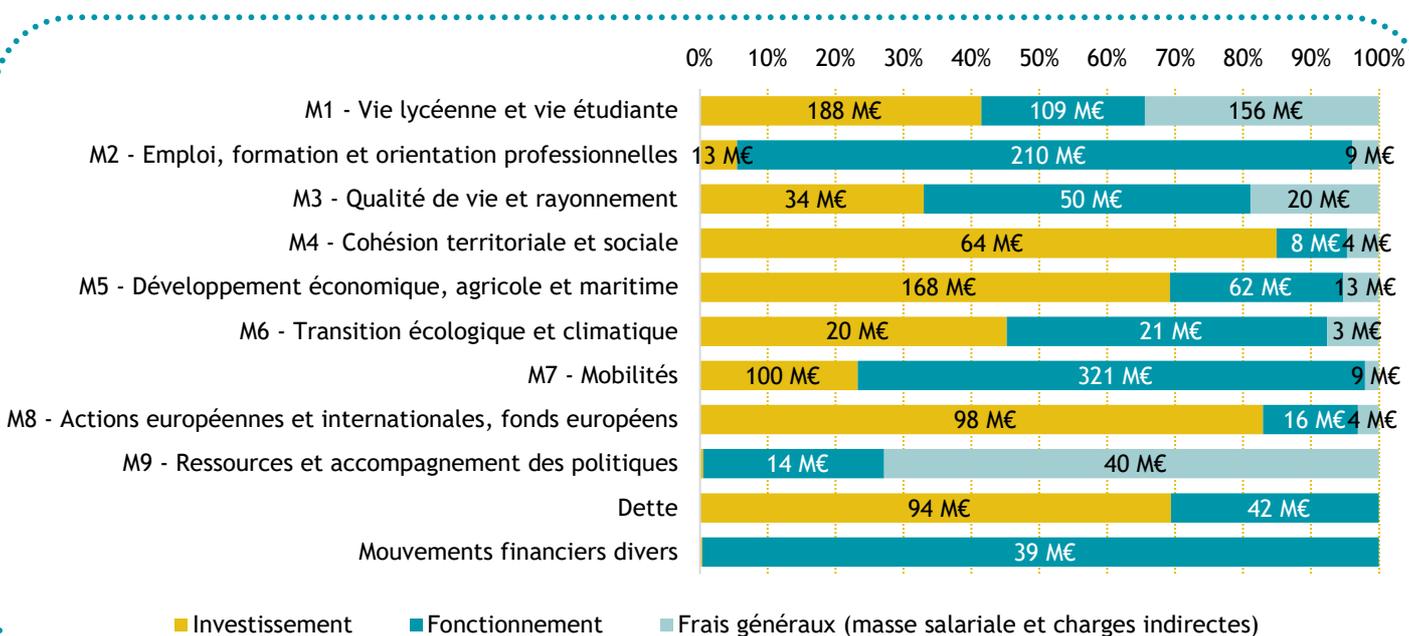


- Effets de périmètre**
- Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) : nouvelle convention
 - Dépenses nouvelles compensées par des recettes (Protocole Ségur, Fonds chaleur, Programme SARE, délégations de l'Etat...)

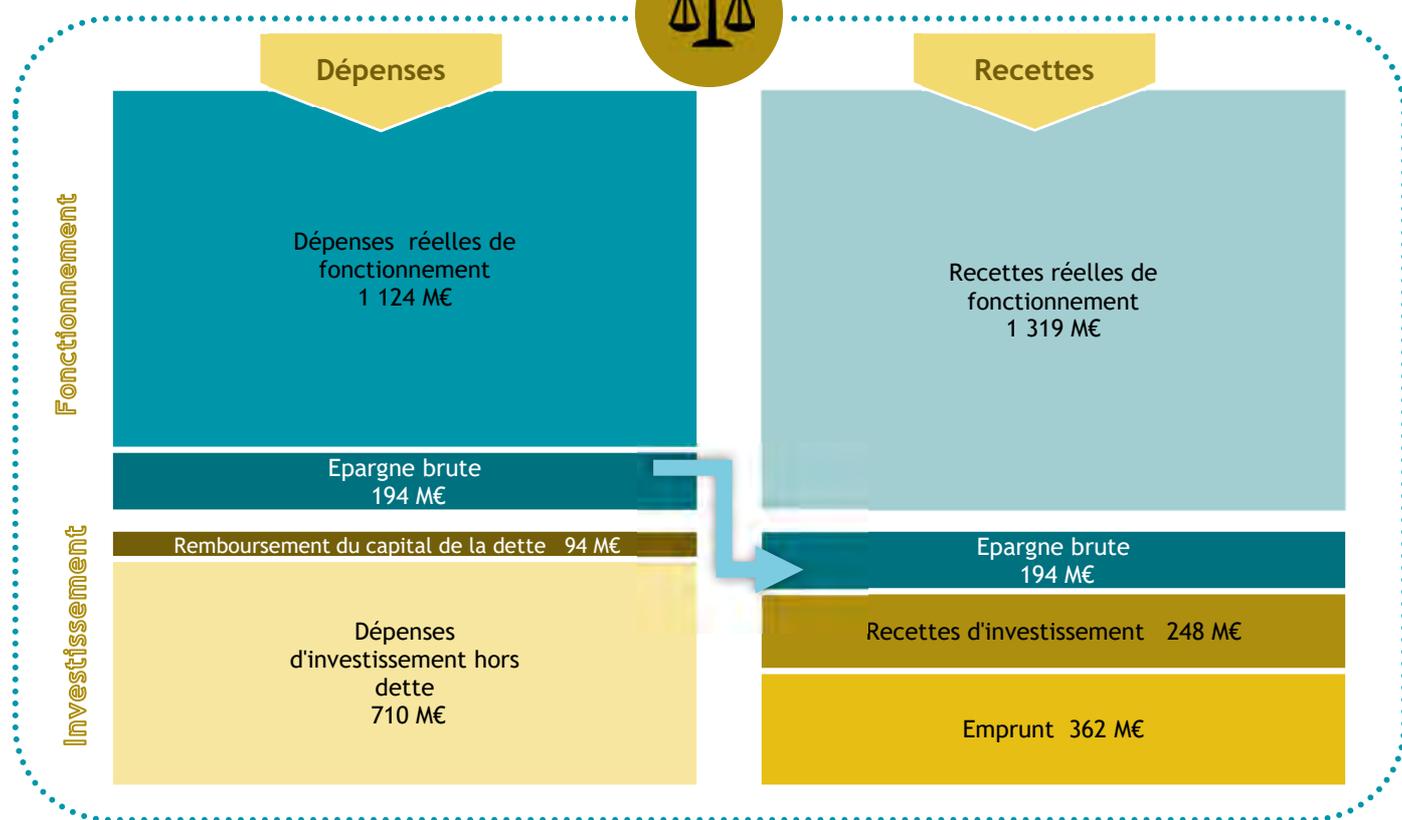
La répartition du budget par mission



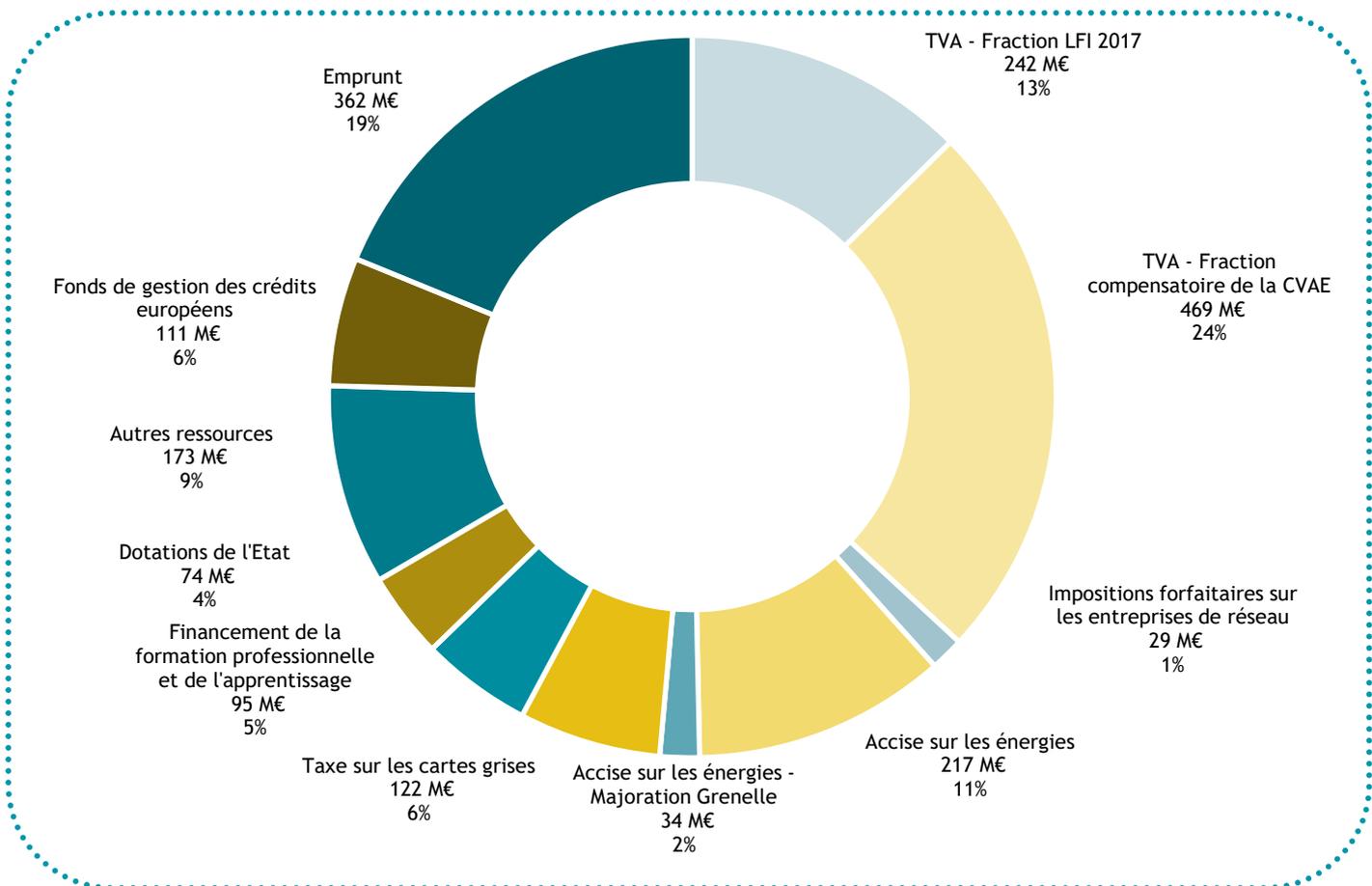
La répartition du budget par nature de dépenses



\\ L'équilibre du budget



\\ La répartition des recettes



\\ Une nouvelle instruction budgétaire et comptable : la M57

L’instruction budgétaire et comptable M57 est une nomenclature budgétaire et comptable commune à toutes les collectivités qui s’impose à tous à compter de 2024. Elle comporte des évolutions importantes en termes d’imputation des subventions versées, qui doivent être plus précises quant au tiers bénéficiaire, et de suivi et gestion des immobilisations. L’amortissement des immobilisations sera désormais « prorata temporis », y compris pour les subventions d’équipement versées qui devront faire l’objet d’un suivi individualisé dans l’inventaire.

La déclinaison des chapitres comptables est également modifiée par le passage à la M57. Les fonctions et sous-fonctions (ou rubriques) de la nomenclature M57 sont présentées dans le tableau ci-dessous et comparées aux anciennes fonctions de la M71. Associées aux préfixes « 90 » en investissement et « 93 » en fonctionnement elles forment les chapitres comptables qui constituent le niveau de vote réglementaire des crédits.

Table de correspondance entre anciennes et nouvelles fonctions comptables

Fonctions M71		Fonctions M57	Sous-fonction M57
	<i>Pas de correspondance</i>	FONCTION 1 – sécurité	Sous-fonction 10 – Services communs Sous-fonction 11 – POLICE, SECURITE, JUSTICE Sous-fonction 12 – INCENDIE ET SECOURS Sous-fonction 13 – HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE Sous-fonction 18 – AUTRES INTERVENTIONS DE PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS
		FONCTION 4 – santé et action sociale (HORS APA, RSA ET REGULARISATIONS RMI)	Sous-fonction 41 – Santé Sous-fonction 42 – Action sociale
		FONCTION 9 – Fonction en réserve	
0	SERVICES GENERAUX	FONCTION 0 – SERVICES GÉNÉRAUX	Sous-fonction 01 – Opérations non ventilables Sous-fonction 02 – Administration générale Sous-fonction 03 – conseils Sous-fonction 04 – COOPERATION DECENTRALISEE ET ACTIONS INTERREGIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES
11	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET apprentissage	Sous-fonction 20 – Services communs Sous-fonction 21 – Enseignement du premier degré Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré Sous-fonction 23 – Enseignement supérieur Sous-fonction 24 – cités scolaires Sous-Fonction 25 – Formation Professionnelle Sous-Fonction 26 – Apprentissage Sous-Fonction 27 – Formation sanitaire et sociale Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes Sous-fonction 29 – Sécurité
2	ENSEIGNEMENT		Sous-fonction 20 – Services communs Sous-fonction 21 – Enseignement du premier degré Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré Sous-fonction 23 – Enseignement supérieur Sous-fonction 24 – cités scolaires Sous-Fonction 25 – Formation Professionnelle Sous-Fonction 26 – Apprentissage Sous-Fonction 27 – Formation sanitaire et sociale Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes Sous-fonction 29 – Sécurité
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	FONCTION 3 – CULTURE, vie sociale, jeunesse, SPORTS ET LOISIRS	Sous-fonction 30 – Services communs Sous-fonction 31 – Culture Sous-fonction 32 – Sports (autres que scolaires) Sous-fonction 33 – Jeunesse (Action socio-éducative...) et Loisirs Sous-fonction 34 – vie sociale et citoyenne Sous-fonction 39 – sécurité

Fonctions M71		Fonctions M57	Sous-fonction M57
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat	Sous-fonction 50 – Services communs
			Sous-fonction 51 – Aménagement et services urbains
			Sous-fonction 52 – Politique de la ville
			Sous-fonction 53 – Agglomérations et villes moyennes
			Sous-fonction 54 – Espace rural et autres espaces de développement
			Sous-fonction 55 – Habitat (logement)
			Sous-fonction 56 – Actions en faveur du littoral
			Sous-fonction 57 – Technologies de l’information et de la communication
			Sous-fonction 58 – Autres actions
			Sous-fonction 59 – sécurité
6	GESTION DES FONDS EUROPEENS	FONCTION 0-5 – gestion des fonds européens	
7	ENVIRONNEMENT	FONCTION 7 – Environnement	Sous-fonction 70 – Services communs
			Sous-fonction 71 – Actions transversales
			Sous-fonction 72 – Actions en matière des déchets et de propreté urbaine
			Sous-fonction 73 – Actions en matière de gestion des eaux
			Sous-fonction 74 – Politique de l’air
			Sous-fonction 75 – politique de l’énergie
			Sous-fonction 76 – Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques
			Sous-fonction 77 – Environnement des infrastructures de transport
			Sous-fonction 78 – Autres actions
8	TRANSPORTS	FONCTION 8 – TRANSPORTS	Sous-fonction 80 – Services communs
			Sous-fonction 81 – Transports scolaires
			Sous-fonction 82 – transports publics de voyageurs
			Sous-fonction 83 : Transport de marchandises
			Sous-fonction 84 – Voirie
			Sous-fonction 85 – Infrastructures
			Sous-fonction 86 – Liaisons multimodales
			Sous-fonction 87 – Circulations douces
			Sous-fonction 89 – sécurité
9	ACTION ECONOMIQUE	FONCTION 6 – action économique	Sous-fonction 60 – Services communs
			Sous-fonction 61– Interventions économiques transversales
			Sous-fonction 62 – Structure d’animation et de développement économique
			Sous-fonction 63 – Actions sectorielles
			Sous-fonction 64 – rayonnement et attractivité du territoire
			Sous-fonction 65 – insertion économique et économie sociale et solidaire
			Sous-fonction 66 – Maintien et développement des services publics
			Sous-fonction 67 – recherche et innovation
			Sous-fonction 68 – Autres actions

Le cadre comptable réglementaire annexé à ce rapport ne présente pas le rappel des données du budget 2023 contrairement à l’usage compte tenu de ce changement de référentiel.

\\ Recettes

Le projet de loi de finances pour 2024 a été adopté sans vote, le gouvernement ayant une nouvelle fois activé l'article 49-3 de la Constitution. A l'issue du circuit parlementaire entourant l'examen du projet de budget, les évolutions entre le texte initial et la promulgation sous sa forme définitive sont positives pour la Région. Ainsi, après qu'il ait été envisagé une suppression ou diminution des dotations régionales - suppression éventuelle de la dotation de compensation de la baisse des frais de gestion de la CVAE et de la CFE, et diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle des Régions -, la première va non seulement être maintenue mais également pérennisée, et la deuxième finalement stabilisée à son niveau de 2023.

La loi de finances pour 2024 est également marquée par l'enjeu de la transition écologique conditionnant certaines ressources régionales : le Fonds Vert va ainsi être reconduit à hauteur de 2,5 milliards d'euros dont on espère qu'une part pourra être mobilisée par les Régions. Par ailleurs, la Région va percevoir des recettes liées au déploiement d'un fonds chaleur en partenariat avec l'ADEME, et le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) va être prorogé d'une année.

S'agissant de la formation, le pacte régional d'investissement dans les compétences visant à soutenir l'effort de formation et à orienter les moyens complémentaires alloués vers les publics jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés, en baisse au plan national, est actuellement l'objet d'un nouveau conventionnement.

Le protocole Ségur est quant à lui revalorisé en loi de Finances pour 2024, du fait de l'extension de l'assiette d'étudiants en soins infirmiers dans les IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers).

En ce qui concerne les ressources fiscales, l'inflation observée ces deux dernières années a connu un net ralentissement et semble vouloir se stabiliser aux alentours des 3%, à la date de rédaction de ce rapport. Elle reste néanmoins fortement tributaire des aléas géostratégiques par nature imprévisibles. Les recettes liées à la Taxe sur la valeur ajoutée devraient néanmoins continuer de croître, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2022 notamment. La taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises) est quant à elle prévue en hausse, conséquence de la première année pleine en 2024 des mesures de revalorisation intervenues en 2023. Cependant, les incertitudes du modèle de ressources demeurent, liées aux changements de comportements, aux préoccupations environnementales, et à la transition à moyen terme de la législation de vente des véhicules thermiques neufs vers des mobilités plus douces.

Parmi les impacts budgétaires sur les recettes en 2024, les recettes concessives inscrites évoluent à la hausse pour les ports de la Région. Il est à noter l'instauration d'une redevance hydraulique sur les voies navigables, et plus globalement, pour ce champ, des recettes supplémentaires liées à la facturation au réel des usages.

Par ailleurs, au titre des Fonds européens, les recettes inscrites demeurent élevées, car la clôture des programmes 2014-2020 est une nouvelle fois reportée et se juxtapose au cycle 2021-2027, au titre duquel de nombreux projets sont à présent initiés. Enfin, les contours des nouvelles modalités organisationnelles et financières du FEAMPA définis, des recettes nouvelles seront perçues en 2024.

Etant donnés ces éléments, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 362 millions d'euros, afin de permettre le respect de ses engagements et la réalisation de ses projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2024.

→ La fiscalité reversée, sans pouvoir de taux pour la Région (957,742 millions d'euros soit 49,67% du BP 2024)

○ Les recettes issues de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 711 224 100 €

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt indirect général sur la consommation, proportionnel au prix de vente des biens et des services. Elle est payée par les consommateurs finaux et collectée par les entreprises essentiellement. La TVA est le premier impôt français en termes de rendement. Son produit est perçu par l'Etat et partagé avec la sécurité sociale depuis 2006, les Régions depuis 2018, les Départements et les EPCI depuis 2021. En 2024, les Régions devraient percevoir environ 8% du produit de la TVA collectée au niveau national.

Les recettes issues de la TVA représentent 36,89% des recettes inscrites à ce budget primitif. Elles se composent de deux parts :

▪ Une fraction régionale de TVA pour remplacer la DGF

L'article 149 de la loi n°2016-1917 de finances pour 2017 a attribué aux Régions, à partir de 2018, une fraction des recettes de la TVA perçues par l'Etat en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette ressource bénéficie d'une garantie plancher à hauteur de la DGF perçue en 2017, soit pour la Bretagne 184,6 millions d'euros. Pour 2024, 241,932 millions d'euros sont attendus à ce titre.

▪ Des recettes de TVA en remplacement de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et du FNGIR

La loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a supprimé la part régionale de la CVAE afin d'alléger les impôts de production pour les entreprises. Parallèlement elle a remplacé ces ressources régionales par des recettes de TVA.

Depuis 2022, les montants individuels perçus ou reversés au titre du fonds de péréquation des ressources régionales issues de la CVAE ainsi que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont intégrés dans l'enveloppe de TVA.

Pour 2024, cette part devrait représenter 469,292 millions d'euros.

La loi de finances pour 2022 a instauré un nouveau mécanisme de péréquation, inspiré des propositions travaillées par les Régions et relayées par l'Association Régions de France. Ce fonds est conçu comme un fonds de solidarité à destination de la Collectivité de Corse et des Collectivités et Régions d'Outre-Mer. Il sera alimenté à partir de 2023 par une fraction de 1,5% de la croissance annuelle du produit de la fraction de TVA-CVAE. Ce prélèvement concerne les seules Régions métropolitaines, hors Corse, et est calculé au prorata de la population.

Pour 2024, il est fait l'hypothèse d'une dynamique de la TVA de 3,5% (par rapport au réalisé en 2023 ; or ce réalisé est inférieur aux prévisions de l'Etat établies lors du projet de loi de finances il y a un an), soit 1% de moins que l'évolution prévue dans le projet de loi de finances pour 2024, compte tenu d'un ralentissement de l'inflation.

Cela représente une baisse de 0,01% par rapport au budget primitif 2023. **Au global, les recettes régionales de TVA sont ainsi estimées pour 2024 à 711,224 millions d'euros**, en diminution de 74 000 € par rapport au budget 2023.

○ Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : 29 144 100 €

Depuis 2011, les Régions bénéficient de deux composantes de l'IFER :

l'IFER ferroviaire est assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. En principe, cette ressource n'est pas directement soumise aux variations conjoncturelles infra annuelles de la circulation des trains car son calcul est fonction du matériel déclaré au 1^{er} janvier de l'année précédant l'année d'imposition. La répartition entre Régions est ensuite fonction de la réservation des sillons-kilomètres effectués à cette même date. Il est fait l'hypothèse d'une stabilité de la recette en 2024. Il est donc proposé d'inscrire 9,183 millions d'euros à ce titre en 2024, correspondant au montant perçu en 2023.

Les exploitants du matériel roulant sont redevables d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre Régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de SNCF Réseau dans chaque région.

l'IFER télécoms est assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre ainsi que sur les points de mutualisation et nœuds de raccordement optique des réseaux de communication électronique en fibre optique. Il est proposé d'inscrire au présent budget une recette prévisionnelle de 19,961 millions d'euros, stable par rapport au montant encaissé en 2023.

Les propriétaires des répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre ; des points de mutualisation des réseaux de communications électroniques en fibre optique ; des nœuds de raccordement optique des réseaux de communications électroniques en fibre optique avec terminaison en câble coaxial sont redevables d'une taxe fixe de 19€ par ligne de la partie terminale du réseau qu'ils raccordent.

○ Accise sur les énergies - Transferts de compétences : 181 177 000 €

Depuis 2003, la Constitution dispose que « tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » (article 72-2). Cette obligation de compensation recouvre plusieurs principes : la compensation doit être intégrale, concomitante au transfert de charges, contrôlée par la Commission Consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), garantie et conforme à l'objectif d'autonomie financière. Ainsi les transferts de compétences mis en œuvre depuis la loi Liberté et Responsabilités Locales du 13 août 2004 sont majoritairement compensés par des transferts de fiscalité ; pour les Régions ces transferts ont été compensés par une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), devenue taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), puis Accise sur les énergies en 2022. Les fractions de tarifs transférées sont calculées de façon que leur produit estimé atteigne le montant de la compensation due par l'État (le « droit à compensation »).

La part de l'accise sur les énergies transférée aux Régions évolue au rythme des compensations dues par l'État au titre des transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires. Le montant de la compensation étant garanti, l'Etat verse un complément si le produit perçu dans l'année n'atteint pas le montant dû.

En 2024, la part attribuée aux Régions est revalorisée pour compenser le coût de la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales dans les instituts de formation en soins infirmiers. Le montant 2024 attendu au titre de cette deuxième année du Protocole Ségur est de 12,459 millions d'euros.

Dans l'attente de la notification des montants définitifs des services de l'Etat il est proposé d'inscrire dans ce projet de budget un montant de droit à compensation de 181,177 millions d'euros, ce qui représente une évolution de +0,80 % par rapport au BP 2023.

○ Accise sur les énergies - ex-modulation régionale : 36 197 000 €

Pour mémoire, la Région a bénéficié d'une capacité de modulation de la TICPE entre 2007 et 2016. A compter de 2017, cette modulation a été intégrée à la fraction « transferts de compétence ». Son montant n'est pas garanti et dépend directement de la consommation nationale de carburant. Il est proposé d'inscrire 36,197 millions d'euros au budget 2024, pour tenir compte d'une tendance à l'érosion de la consommation de carburants fossiles, soit une évolution de -1,71 % par rapport au BP 2023

Entre 2007 et 2016, les Régions ont été autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs au-delà des tarifs déjà transférés, selon un mécanisme limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

La loi de finances rectificative pour 2016 a supprimé cette capacité de modulation régionale et l'a remplacée par le transfert aux Régions d'une fraction de tarif à même hauteur, soit 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

→ La fiscalité avec pouvoir de taux (155,738 millions d'euros soit 8,08% du BP 2024)

○ Accise sur les énergies - Majoration Grenelle : 33 738 000 €

L'assemblée régionale a voté la reconduction de cette majoration pour 2024 lors de sa session d'octobre 2023. Il est proposé d'inscrire 33,738 millions d'euros au budget 2024, pour tenir compte d'une tendance à l'érosion de la consommation de carburants fossiles, soit une évolution de -5,34% par rapport au BP 2023

La loi de finances initiale pour 2010 a permis aux Régions de prélever une nouvelle fraction de TICPE, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement. La fraction de TICPE perçue par les Régions a été portée à partir de 2011 à hauteur de 0,73 et 1,36 centimes par litre pour le gazole et pour le supercarburant. La loi prévoit que ces recettes soient exclusivement affectées au financement des grands projets d'infrastructure de transport durable mentionnés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, qui cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays-de-la-Loire », partie intégrante du projet Bretagne Grande Vitesse.

○ Taxe sur les cartes grises : 122 000 000 €

Avec la suppression en 2020 de la taxe sur les permis de conduire, en tant que « taxe à faible rendement », la taxe sur les certificats d'immatriculations est le dernier levier fiscal à la disposition des Régions.

Les Régions ont la possibilité d'exonérer, en tout ou partie, les véhicules fonctionnant exclusivement ou non au moyen de carburants « propres » visés par l'article L421-50 du Code des impositions sur les biens et services : électricité, gaz naturel véhicules, gaz de pétrole liquéfié, superethanol E85 et hydrogène (depuis 2020). La loi n°2019-1779 du 28 décembre de finances pour 2020 qui réforme les taxes sur les véhicules à moteurs, prévoit également l'exonération totale, de droit, de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité ou à l'hydrogène ou une combinaison des deux. A compter du 1er janvier 2022, l'ensemble de ces dispositions est codifié par les articles L 421-30 et suivants du code des impositions sur les biens et services.

Cette ressource est fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire, de la puissance fiscale des véhicules et du tarif unitaire appliqué. En Bretagne, ce dernier est désormais de 55€ par cheval administratif depuis le 1^{er} mai 2023.

Le produit attendu en 2024 s'élèverait ainsi à 122 millions d'euros, soit une hausse de 9 millions d'euros par rapport au montant prévu au budget primitif 2023.

Ce produit attendu prend en compte à la fois l'effet des mesures appliquées au 1^{er} mai 2023 (suppression de l'exonération de 50% appliquée aux véhicules hybride et hausse du tarif du cheval administratif) sur une année pleine, tout en intégrant le risque de diminution du nombre d'immatriculations.

→ Le financement de l'apprentissage et de la formation (94,976 millions d'euros soit 4,93% du BP 2024)

○ Dotation France compétences : 13 971 000 €

La loi n°2028-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié l'organisation et le financement de l'apprentissage. Pour le soutien aux centres de formation des apprentis, la Région bénéficie désormais d'une **dotation annuelle de 14 millions d'euros venant de France Compétences**, un organisme auquel la loi confie le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

○ Accompagnement financier de la réforme de l'apprentissage : 13 740 000 €

L'article 76 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a instauré un **dispositif d'accompagnement financier de la réforme de l'apprentissage** au profit des Régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage. Une compensation de la part de la taxe d'apprentissage ne finançant pas exclusivement les actions en matière d'apprentissage mais également des actions en faveur de la formation professionnelle a été attribuée sous forme d'une fraction d'accise sur les énergies (8,3 millions d'euros) et de dotation budgétaire de l'Etat (5,4 millions d'euros), pour un montant total estimé à 13,7 millions d'euros en 2024 pour la Bretagne.

○ Accise sur les énergies - formation professionnelle : 41 149 000 €

L'article 41 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a attribué aux Régions, en substitution de la dotation de décentralisation liée à la formation professionnelle dont elles bénéficiaient antérieurement :

- d'une part, des recettes correspondant aux frais de gestion de la fiscalité directe locale perçus par l'Etat au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions locales : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'habitation (TH) ;
- d'autre part, une fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, dorénavant désignée « Accise sur les énergies - formation professionnelle ».

Le montant des frais de gestion de la fiscalité locale s'est progressivement réduit, laissant place à différentes dotations de compensation à la suite de la disparition de la taxe d'habitation et de la baisse des impôts de production faisant mécaniquement baisser les frais de gestion prélevés sur la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et sur la cotisation foncière des entreprises.

La loi de finances pour 2024 agrège les différents vecteurs de compensation du transfert aux régions de la compétence « formation professionnelle » en une part fixe et pérenne du produit de l'accise sur les énergies. Le montant de la

fraction d'accise allouée à la Région en matière de financement de la formation professionnelle est ainsi porté à 41,149 millions d'euros.

- **Pacte régional d'investissement dans les compétences : 26 115 000 €**

Les pactes régionaux d'investissement dans les compétences conclus entre L'Etat et les conseils régionaux visent à renforcer la formation des demandeurs d'emploi. Pour la période 2019-2022 la participation initiale de l'Etat s'est élevée à 216 millions d'euros. Elle a fait l'objet de deux abondements : 26 millions d'euros en 2021 à destination des jeunes actifs dans le cadre du plan national de relance et 21,7 millions d'euros 2022 au titre du plan de réductions des tensions de recrutement ; et d'une prolongation en 2023 à hauteur de 54 millions d'euros. En application des conventions financières annuelles, et dans l'attente des futures modalités conventionnelles de prolongation du pacte, la participation de l'Etat est estimée 26,115 millions d'euros en 2024 pour la Bretagne.

→ Les dotations de l'Etat (73,966 millions d'euros soit 3,84% du BP 2024)

- **La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 23 496 000 €**

Historiquement, la DGD assure la compensation financière par l'Etat des transferts de compétences qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Depuis 2009, elle n'est plus indexée. Les variations du montant perçu au titre de la DGD ne relèvent que des effets de périmètre. Celles-ci sont cependant, par définition, neutralisées par les transferts de charges.

Aussi, dans le cadre du projet de loi de finances de fin de gestion 2023, un amendement visant à compenser les transferts de personnels pour la gestion des contrepartie FEADER abonde de 418 000 € la DGD 2023. Par parallélisme de formes, le même montant est ainsi inscrit au BP 2024, dans l'attente de la pérennisation et des modalités de cette compensation.

Enfin, la SNCF percevait jusqu'à présent une recette de l'Etat en vertu d'une compensation sur des tarifs réduits bénéficiant aux militaires. Cette recette sera désormais versée à la Région, pour un montant attendu de 1,19 million d'euros en 2024.

Au total, le montant attendu au titre de la DGD s'élève à 23,496 millions d'euros en 2024.

- **La Dotation Régionale d'équipement scolaire : 20 958 000 €**

La Dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Cette dotation est gelée en valeur depuis 2009, le montant inscrit s'élève donc à 20,958 millions d'euros. Ce montant est à mettre en regard des engagements de la collectivité pour l'amélioration du cadre bâti des lycées qui dépassent 100 millions d'euros tous les ans.

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale : 2 631 800 €**

La Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. Certaines de ces composantes, gelées jusqu'en 2016, jouent depuis 2017 le rôle de variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales. Celles-ci sont diminuées chaque année pour compenser les effets de périmètre qui augmentent mécaniquement le montant des autres concours de l'Etat aux collectivités, et notamment certaines dotations de péréquation destinées au bloc communal et aux départements.

Pour la seconde année consécutive depuis 2017, et alors que leur suppression était dans un premier temps programmée pour 2023, la loi de finances pour 2024 les maintient à leur niveau de 2022, soit 2,6 millions d'euros.

- **La dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 17 009 000 €**

Depuis 2017, la DCRTP est intégrée à l'enveloppe normée des concours de l'Etat et à ce titre minorée chaque année. Après qu'il ait été envisagé de diminuer de 20 millions d'euros l'enveloppe globale des Régions, la loi de finances 2024 la maintient finalement à son niveau de 2023, pour un montant attendu par la Région de 17,009 millions d'euros selon le réalisé 2023.

○ La Dotation pour la gestion des contreparties FEADER : 9 516 000 €

Pour la période de programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural commençant en 2023 et jusqu'à son terme, l'Etat confie aux Régions, en qualité d'autorité de gestion régionale, la gestion de l'ensemble des interventions du FEADER non liées à la surface comme par exemple les aides à l'investissement ou à l'installation. L'Etat conserve, pour sa part, la responsabilité des interventions de nature surfacique telles que l'indemnité compensatoire de handicap naturel ou la gestion des risques.

La compensation financière de ce transfert de responsabilité de gestion, évaluée à 9,516 millions d'euros, est prévue en loi de finances pour 2024 sous forme d'une dotation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à hauteur de 9,006 millions d'euros, d'une part, et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour 510 000 €, d'autre part.

○ La Dotation pour la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 : 355 000 €

En application de l'article 61 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »), la compétence d'autorité administrative en matière de gestion des sites terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions à partir de 2023. La loi de finance pour 2023 institue en compensation une dotation de la part de l'Etat afin de financer des dépenses d'intervention associées à l'exercice de cette compétence par les Régions. Cette dotation qui relève du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est versée jusqu'en 2027. Son montant est prévu à hauteur de 355 000 €.

→ Autres ressources (172,980 millions d'euros soit 8,97% du BP 2024)

La part des ressources internes, participations et co-financements évolue à mesure des projets et coopérations institués et de l'évolution des compétences régionales. Le projet de budget 2024 inscrit 172,980 millions d'euros de recettes générées par les activités et les interventions de la Région.

Au regard des informations disponibles à la date de rédaction de ce rapport, les inscriptions proposées au BP 2024 sont les suivantes :

- Le montant prévisionnel des crédits versés par l'Etat au titre du Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 25 millions d'euros, ce montant intègre 69 000€ au titre du remboursement de TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, instauré en loi de finances pour 2016 ;
- Le remboursement d'une avance en compte courant dans le domaine du transport maritime, et plus particulièrement dans la réalisation de grosses réparations sur les navires, prévue pour la fin octobre 2024, d'un montant de 30 millions d'euros ;
- Les autres remboursements d'avances versées dans le cadre de dispositifs d'aide aux entreprises sont inscrits à hauteur de 8,262 millions d'euros ;
- Les recettes générées par l'activité transport scolaire et interurbain (recettes tarifaires, remboursements, conventions partenaires) sont évaluées à 15,6 millions d'euros en 2024 ;
- Les recettes issues des participations des familles aux services de restauration et d'hébergement sont inscrites pour un montant prévisionnel de 7,6 millions d'euros ;
- Les dotations et attributions de compensation perçues au titre des transferts des compétences issues de la loi NOTRe sont inscrits pour un montant total de 6,8 millions d'euros :
 - les quatre dotations de compensation départementales versées au titre du transfert de la planification en matière de déchets et des 19 ports départementaux au 1er janvier 2017 sont inscrites à hauteur de 4,6 millions d'euros ;
 - les deux attributions de compensation versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor au titre du transfert de la compétence transport interurbain et scolaire sont inscrites pour un montant de 1,78 million d'euros ;
 - la participation du département du Morbihan au titre de la construction d'un nouveau navire assurant la liaison avec l'Ile de Groix (Breizh Nevez I) pour 433 000 € ;

- Des recettes portuaires significatives et exceptionnelles, évaluées à 38,827 millions d'euros, sont attendues au BP 2024 en investissement. Elles concernent principalement le port de Brest avec la récupération du fonds spécial d'une part, à hauteur de 9,947 millions d'euros, et le droit d'entrée du nouveau contrat Société Portuaire Brest Bretagne d'autre part pour 16,833 millions d'euros. A noter également 3,830 millions d'euros de droit d'entrée pour la concession de Lorient et 2 millions d'euros de récupération de trésorerie pour la concession de Saint-Malo. Enfin 3,188 millions d'euros de FEDER sont attendus pour le Projet de Développement du Port de Best en 2024.
- Par ailleurs, une redevance hydraulique estimée à 500 000 € en 2024 est instaurée pour les voies navigables.
- Les participations de collectivités aux projets collaboratifs des **pôles de compétitivité**, qui devraient générer des co-financements d'un montant de l'ordre de 2 millions d'euros en 2024 ;
- Dans le cadre d'une convention avec l'Etat et l'ADEME, les financements attendus au titre du **programme SARE** (service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat) dont il s'agit de la dernière année, sont de 3 millions d'euros en 2024 ; ils contribuent au déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat ;
- Par ailleurs, avec la nouvelle réglementation permise par la loi 3DS, la Région Bretagne souhaite renforcer son action sur les énergies renouvelables thermiques avec comme cible principale les entreprises ; un Fonds Chaleur doit être créé pour des recettes évaluées et inscrites à hauteur de 3,3 millions d'euros en 2024.

Dans le cadre du plan de Relance de l'Etat, la Région est éligible à une « dotation régionale d'investissement » (DRI) d'un montant global de 29,9 millions d'euros. Les crédits sont versés entre 2021 et 2023, au rythme de réalisation des opérations financées. 2,738 millions d'euros sont prévus à ce titre en 2024 pour les dossiers concernant les travaux de rénovation énergétique dans les lycées.

Par ailleurs, l'Etat a mis en place un nouveau dispositif en 2023, le Fonds Vert, dont la Région bénéficie, notamment en lien avec la rénovation énergétique des lycées, pour un montant total de 1,855 million d'euros, inscrits au BP 2024.

L'ensemble des autres recettes ou remboursements identifiés pour 2024 est inscrit à hauteur de 11,859 millions d'euros, dont :

- La délégation de l'Etat sur le soutien à la jeunesse et à la vie associative est financée à hauteur de 500 000€ ;
- La participation de l'Etat au titre de la **politique culturelle** ainsi que les financements du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à la politique régionale de soutien à ces filières sont attendus à hauteur de 1,685 million d'euros ;
- Le financement attendu de l'**AGEFIPH** (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est évalué à 640 000 € avec l'hypothèse d'une minoration des montants mobilisés en 2024 ;
- Participations au projet **UEB C@mpus** : les collectivités partenaires du projet devraient verser 207 000 € de co-financement en 2024.

→ **Fonds de gestion des crédits européens (110,847 millions d'euros soit 5,75% du BP 2024)**

Les Régions sont autorité de gestion et de paiement pour la programmation 2014-2020 des fonds FEDER et pour une partie du FSE. 60 millions d'euros sont inscrits en 2024 au titre de cette programmation, en dépenses et en recettes. Cette enveloppe inclut les crédits mobilisés au titre du dispositif REACT-UE de relance de la Commission Européenne.

Si l'année 2021 est la dernière année de programmation de l'enveloppe régionale FEDER FSE (Programme 2014-2020), son exécution, initialement prévue à fin 2023, se poursuit en 2024. Le rythme d'exécution des paiements est fonction du niveau d'avancement des projets retenus. On observe que les paiements s'accroissent durant les dernières années d'exécution des programmes.

Par ailleurs, les Régions ont conservé l'autorité de gestion FEDER-FSE pour la programmation 2021-2027 ; 45 millions d'euros sont inscrits à ce titre pour 2024, en nette augmentation par rapport à 2023.

La nouvelle organisation nationale de la gestion du FEAMPA pour 2021/2027 prévoit que chaque organisme gestionnaire de dispositifs effectue le paiement direct de l'aide européenne aux bénéficiaires, contrairement à la période 2014/2020 où la réalisation des paiements aux bénéficiaires avait été déléguée à l'Agence de Services et de Paiement. La mise en œuvre financière du FEAMPA suit dorénavant les mêmes principes que celle du FEDER. Les remboursements attendus de la Commission européenne au fur et à mesure des appels de fonds réalisés sont inscrits à hauteur de 5,470 millions d'euros pour 2024.

Par ailleurs, 377 500 € sont attendus de la Commission Européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds.

→ Autorisation d'emprunt (361,750 millions d'euros soit 18,76% du BP 2024)

Il est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 361,750 millions d'euros. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional d'investissement dans le respect de la stratégie financière pluriannuelle.

* * *

Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2024, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 928 000 000 € et se décompose comme suit :

- Fiscalité sans pouvoir de taux	957 742 200 €
- Fiscalité avec pouvoir de taux	155 738 000 €
- Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	94 975 700 €
- Dotations de l'État	73 965 800 €
- Autres ressources	172 980 800 €
- Fonds de gestion des crédits européens	110 847 500 €
- Emprunt à autoriser	361 750 000 €

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions ainsi que sur le maintien du tarif unitaire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises), à 55 € par cheval administratif pour l'année 2024

Tableaux récapitulatifs

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

→ La répartition des recettes

	En euros	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
Fiscalité sans pouvoir de taux		955 915 830	957 742 200
TVA - Fraction LFI 2017		242 140 000	241 931 600
TVA - Fraction compensatoire de la CVAE		469 158 100	469 292 500
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau - télécom		19 366 210	19 960 600
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau - ferroviaire		8 677 720	9 183 500
Accise sur les énergies - Transferts de compétences		179 745 800	181 177 000
Accise sur les énergies - ex-Modulation régionale		36 828 000	36 197 000
Fiscalité avec pouvoir de taux		148 640 000	155 738 000
Accise sur les énergies - Majoration Grenelle		35 640 000	33 738 000
Taxe sur les cartes grises		113 000 000	122 000 000
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage		100 700 700	94 975 700
Frais de gestion de la fiscalité locale		7 880 000	
Dotation compensation frais de gestion TH		10 654 000	
Dotation compensation frais de gestion CVAE		3 895 000	
Accise sur les énergies - Formation professionnelle		15 160 000	41 149 000
Accise sur les énergies - Compensation de la part formation professionnelle de la taxe d'apprentissage		8 300 000	8 300 000
Dotation - Compensation de la part formation professionnelle de la taxe d'apprentissage		5 440 000	5 440 000
Dotations France Compétences pour le soutien aux CFA		13 971 700	13 971 700
Participation Etat - Pacte régional d'investissement dans les compétences		35 400 000	26 115 000
Dotations de l'État hors formation professionnelle et apprentissage		72 416 800	73 965 800
Dotation Régionale d'équipement scolaire		20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation		21 888 000	23 496 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale		2 631 800	2 631 800
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)		17 000 000	17 009 000
Dotation gestion des contreparties FEADER		9 516 000	9 516 000
Dotation Natura 2000		423 000	355 000
Autres ressources		123 482 670	172 980 800
Fonds de compensation de la TVA		25 100 000	25 069 000
Financements des lycées : Dotations Plan de relance, fonds vert et cités scolaires		7 800 000	4 893 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement		10 000 000	7 600 000
Remboursement d'avances		13 133 000	38 262 000
Participations aux pôles de compétitivité		1 650 000	2 350 000
Redevance hydraulique et autres recettes des canaux de Bretagne			1 070 000
Recettes portuaires - Brest		3 992 000	20 863 500
Recettes portuaires - Autres ports		4 152 000	20 255 000
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets		4 600 869	4 600 867
Attributions de compensation départementale - transport		1 784 862	1 784 862
Convention Département Morbihan - construction navire		433 000	433 000
Produits des services de transport		15 500 000	15 618 200
Programme SARE / CEE		1 540 000	3 500 000
Fonds chaleur			3 432 000
Produits financiers		1 250 000	6 600 000
Produit des cessions d'immobilisation			4 790 000
Reprise de provisions		11 760 000	
Autres ressources		20 283 939	11 859 371
Total hors emprunt		1 401 156 000	1 455 402 500
Emprunt		358 909 000	361 750 000
Total hors Fonds de gestion des crédits européens		1 760 065 000	1 817 152 500
Fonds de gestion des crédits européens		100 435 000	110 847 500
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		85 000 000	60 000 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027		10 000 000	45 000 000
Programme FEAMPA 2021-2027		5 000 000	5 470 000
Assistance technique		435 000	377 500
TOTAL		1 860 500 000	1 928 000 000

→ **Détail des crédits par programme**

	AP 2024	AE 2024	Total	CPI 2024	CPF 2024	Total
M1 - Vie lycéenne et vie étudiante	163 300 000	107 344 000	270 644 000	188 000 000	109 063 300	297 063 300
PR0101	150 000	2 310 000	2 460 000	100 000	2 944 300	3 044 300
PR0102	116 450 000	5 750 000	122 200 000	135 600 000	6 150 000	141 750 000
PR0103	17 790 000	230 000	18 020 000	17 790 000	230 000	18 020 000
PR0104	8 860 000	5 000	8 865 000	8 860 000	5 000	8 865 000
PR0105	4 100 000		4 100 000	4 100 000		4 100 000
PR0106	5 150 000	925 000	6 075 000	13 550 000	1 820 000	15 370 000
PR0107		49 669 000	49 669 000		49 669 000	49 669 000
PR0108		47 810 000	47 810 000		47 810 000	47 810 000
PR0109	10 800 000	645 000	11 445 000	8 000 000	435 000	8 435 000
M2 - Emploi, formation et orientation professionnelles	10 971 700	231 190 250	242 161 950	12 746 700	210 343 800	223 090 500
PR0201		4 239 300	4 239 300		3 527 400	3 527 400
PR0202	10 971 700	3 000 000	13 971 700	10 971 700	3 000 000	13 971 700
PR0203		68 500 000	68 500 000	1 500 000	68 500 000	70 000 000
PR0204		8 599 950	8 599 950		7 901 000	7 901 000
PR0205		91 535 000	91 535 000		73 900 000	73 900 000
PR0206		43 067 000	43 067 000		40 931 000	40 931 000
PR0207		12 249 000	12 249 000	275 000	12 584 400	12 859 400
M3 - Qualité de vie et rayonnement	39 454 200	49 726 700	89 180 900	34 267 200	50 036 700	84 303 900
PR0301	1 220 000	10 110 700	11 330 700	1 220 000	10 110 700	11 330 700
PR0302	1 865 000	17 060 000	18 925 000	1 865 000	17 060 000	18 925 000
PR0303	4 945 000	4 578 000	9 523 000	4 945 000	4 678 000	9 623 000
PR0304	5 100 000	1 133 000	6 233 000	5 100 000	1 133 000	6 233 000
PR0305	3 900 000	7 005 000	10 905 000	3 170 000	7 005 000	10 175 000
PR0306	18 302 200	3 240 000	21 542 200	15 867 200	3 240 000	19 107 200
PR0307	4 122 000	6 600 000	10 722 000	2 100 000	6 810 000	8 910 000
M4 - Cohésion territoriale et sociale	65 930 000	7 546 300	73 476 300	63 798 200	7 807 000	71 605 200
PR0401	200 000	3 470 000	3 670 000	200 000	3 341 100	3 541 100
PR0402	30 000	1 348 500	1 378 500	75 000	1 908 200	1 983 200
PR0403	39 000 000	1 350 000	40 350 000	32 400 000	1 030 000	33 430 000
PR0404	26 700 000	1 377 800	28 077 800	31 123 200	1 527 700	32 650 900

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
 Reçu en préfecture le 23/02/2024
 Publié le
 ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

M5 - Développement économique, agricole et maritime	249 529 500	67 991 300	317 520 800	168 410 300	62 094 800	230 505 100
PR0501 Recherche	6 550 000	15 915 000	22 465 000	6 800 000	11 575 000	18 375 000
PR0502 Usages numériques et cybersécurité	200 000	2 222 000	2 422 000	1 015 000	2 173 000	3 188 000
PR0503 Innovation et économie de la connaissance	6 500 000	10 850 000	17 350 000	5 100 000	9 500 000	14 600 000
PR0504 Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	8 200 000	3 800 000	12 000 000	6 000 000	5 800 000	11 800 000
PR0506 Accompagnement des entreprises et de l'emploi	3 150 000	2 425 000	5 575 000	7 727 000	2 310 000	10 037 000
PR0505 Création, développement et transmission d'entreprises	15 150 000	2 255 500	17 405 500	14 175 000	3 565 500	17 740 500
PR0507 Economie sociale et solidaire et innovation sociale	400 000	3 151 000	3 551 000	400 000	3 266 000	3 666 000
PR0508 Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire		4 855 000	4 855 000		4 855 000	4 855 000
PR0509 Agriculture, filière bois et alimentation	20 100 000	11 020 000	31 120 000	18 400 000	10 130 000	28 530 000
PR0510 Pêche, aquaculture et développement maritime	6 554 200	6 210 500	12 764 700	9 285 000	3 858 000	13 143 000
PR0511 Ports	182 725 300	5 287 300	188 012 600	99 508 300	5 062 300	104 570 600
M6 - Transition écologique et climatique	11 070 000	21 343 000	32 413 000	19 803 000	20 634 500	40 437 500
PR0601 Eau	2 350 000	5 525 000	7 875 000	1 720 000	4 360 000	6 080 000
PR0602 Biodiversité	710 000	4 760 000	5 470 000	600 000	4 735 000	5 335 000
PR0603 Energie et ressources	8 010 000	11 058 000	19 068 000	17 483 000	11 539 500	29 022 500
M7 - Mobilités	80 934 300	319 425 300	400 359 600	99 876 100	320 606 300	420 482 400
PR0701 Transports collectifs	33 976 700	316 920 300	350 897 000	37 731 300	318 160 300	355 891 600
PR0702 Infrastructures de mobilités	43 081 600	220 000	43 301 600	58 268 800	240 000	58 508 800
PR0703 Aéroports	3 876 000	2 285 000	6 161 000	3 876 000	2 206 000	6 082 000
M8 - Actions européennes et internationales, fonds européens	280 000	3 640 000	3 920 000	97 945 000	16 485 000	114 430 000
PR0801 Actions européennes et internationales	280 000	3 270 000	3 550 000	300 000	2 905 000	3 205 000
PR0802 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020				54 000 000	6 000 000	60 000 000
PR0803 Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027				40 000 000	5 000 000	45 000 000
PR0804 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022						
PR0805 Programme FEADER 2023-2027						
PR0806 Programme FEAMP 2014-2020						
PR0807 Programme FEAMP 2021-2027				3 645 000	1 825 000	5 470 000
PR0808 Assistance technique		370 000	370 000		755 000	755 000
M9 - Ressources et accompagnement des politiques	28 704 500	48 924 030	77 628 530	118 928 300	327 153 800	446 082 100
PR0901 Conditions de travail et compétences	130 500	8 670 600	8 801 100	130 500	8 583 000	8 713 500
PR0902 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées				20 000	207 200 000	207 200 000
PR0903 Equipement des groupes d'élus				20 000		20 000
PR0904 Fonds d'intervention régional	231 000	875 000	1 106 000	231 000	875 000	1 106 000
PR0905 Information et promotion	40 000	4 800 000	4 840 000	40 000	5 200 000	5 240 000
PR0906 Patrimoine et logistique	10 803 000	7 647 000	18 450 000	16 857 000	9 080 000	25 937 000
PR0907 Systèmes d'information	7 500 000	14 597 530	22 097 530	7 499 800	13 526 300	21 026 100
PR0908 Ressources et expertises		2 333 900	2 333 900		2 527 900	2 527 900
PR0909 Service de la dette		10 000 000	20 000 000	94 000 000	41 500 000	135 500 000
PR0910 Mouvements financiers divers				150 000	38 661 600	38 811 600
Total	650 174 200	857 130 880	1 507 305 080	803 774 800	1 124 225 200	1 928 000 000

→ La répartition des crédits par chapitre et par programme

○ En investissement

Chapitre	Programme	AP	CPI
900	PR0801 Actions européennes et internationales	280 000	300 000
	PR0901 Conditions de travail et compétences	130 500	130 500
	PR0903 Equipement des groupes d'élus	0	20 000
	PR0904 Fonds d'intervention régional	231 000	231 000
	PR0905 Information et promotion	40 000	40 000
	PR0906 Patrimoine et logistique	10 803 000	16 857 000
	PR0907 Systèmes d'information	7 500 000	7 499 800
Total 900	Services généraux	18 984 500	25 078 300
900-5	PR0802 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		54 000 000
	PR0803 Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027		40 000 000
	PR0807 Programme FEAMPA 2021-2027	0	3 645 000
Total 900-5	Gestion des fonds européens	0	97 645 000
902	PR0101 Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	150 000	100 000
	PR0102 Patrimoine bâti des lycées publics	116 450 000	135 600 000
	PR0103 Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés	17 790 000	17 790 000
	PR0104 Equipements des lycées publics	8 860 000	8 860 000
	PR0105 Accompagnement des équipements dans les établissements privés	4 100 000	4 100 000
	PR0106 Numérique éducatif	5 150 000	13 550 000
	PR0109 Enseignement supérieur et vie étudiante	10 800 000	8 000 000
	PR0202 Apprentissage	10 971 700	10 971 700
	PR0203 Formations sanitaires et sociales		1 500 000
	PR0207 Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation		275 000
Total 902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	174 271 700	200 746 700
903	PR0301 Langues de Bretagne	1 220 000	1 220 000
	PR0302 Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	1 865 000	1 865 000
	PR0303 Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	4 945 000	4 945 000
	PR0304 Inventaire et valorisation du patrimoine	5 100 000	5 100 000
	PR0307 Sports	4 122 000	2 100 000
	PR0401 Jeunesse, égalité des droits et vie associative	200 000	200 000
Total 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 452 000	15 430 000
905	PR0402 Dynamiques territoriales et santé	30 000	75 000
	PR0403 Contractualisation avec les territoires	39 000 000	32 400 000
	PR0404 Aménagement numérique du territoire	26 700 000	31 123 200
	PR0502 Usages numériques et cybersécurité	200 000	1 015 000
Total 905	Aménagement des territoires et habitat	65 930 000	64 613 200

Chapitre	Programme	AP	CPI
906	PR0305 Tourisme	3 900 000	3 170 000
	PR0501 Recherche	6 550 000	6 800 000
	PR0503 Innovation et économie de la connaissance	6 500 000	5 100 000
	PR0504 Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	8 200 000	6 000 000
	PR0505 Création, développement et transmission d'entreprises	3 150 000	7 727 000
	PR0506 Accompagnement des entreprises et de l'emploi	15 150 000	14 175 000
	PR0507 Economie sociale et solidaire et innovation sociale	400 000	400 000
	PR0508 Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire	0	
	PR0509 Agriculture, filière bois et alimentation	20 100 000	18 400 000
	PR0510 Pêche, aquaculture et développement maritime	6 554 200	9 285 000
	PR0910 Mouvements financiers divers		150 000
Total 906	Action économique	70 504 200	71 207 000
907	PR0601 Eau	2 350 000	1 720 000
	PR0602 Biodiversité	710 000	600 000
	PR0603 Energie et ressources	8 010 000	17 483 000
Total 907	Environnement	11 070 000	19 803 000
908	PR0306 Canaux de Bretagne	18 302 200	15 867 200
	PR0511 Ports	182 725 300	99 508 300
	PR0701 Transports collectifs	33 976 700	37 731 300
	PR0702 Infrastructures de mobilités	43 081 600	58 268 800
	PR0703 Aéroports	3 876 000	3 876 000
Total 908	Transports	281 961 800	215 251 600
923	PR0909 Service de la dette		94 000 000
Total 923	Dette et autres opérations financières		94 000 000
950	PR0910 Mouvements financiers divers	10 000 000	
Total 950	Dépenses imprévues	10 000 000	

o En fonctionnement

Chapitre	Programme	AE	CPF
930	PR0801 Actions européennes et internationales	3 270 000	2 905 000
	PR0808 Assistance technique	370 000	755 000
	PR0901 Conditions de travail et compétences (*)	8 154 780	8 069 180
	PR0902 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées (*)		83 473 500
	PR0904 Fonds d'intervention régional	875 000	875 000
	PR0905 Information et promotion	4 800 000	5 200 000
	PR0906 Patrimoine et logistique	7 647 000	9 080 000
	PR0907 Systèmes d'information	14 597 530	13 526 300
	PR0908 Ressources et expertises	2 333 900	2 527 900
Total 930	Services généraux	42 048 210	126 411 880
930-5	PR0802 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		6 000 000
	PR0803 Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027		5 000 000
	PR0807 Programme FEAMPA 2021-2027		1 825 000
Total 930-5	Gestion des fonds européens		12 825 000
932	PR0101 Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	2 310 000	2 944 300
	PR0102 Patrimoine bâti des lycées publics	5 750 000	6 150 000
	PR0103 Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés	230 000	230 000
	PR0104 Equipements des lycées publics	5 000	5 000
	PR0106 Numérique éducatif	925 000	1 820 000
	PR0107 Fonctionnement des lycées publics	49 669 000	49 669 000
	PR0108 Participation au fonctionnement des établissements privés	47 810 000	47 810 000
	PR0109 Enseignement supérieur et vie étudiante	645 000	435 000
	PR0201 Orientation et information sur les métiers	4 239 300	3 527 400
	PR0202 Apprentissage	3 000 000	3 000 000
	PR0203 Formations sanitaires et sociales	68 500 000	68 500 000
	PR0204 Projets individuels de formation et de qualification	8 599 950	7 901 000
	PR0205 Formation qualifiante	91 535 000	73 900 000
	PR0206 Vie des stagiaires de la formation professionnelle	43 067 000	40 931 000
	PR0207 Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation	12 249 000	12 584 400
	PR0301 Langues de Bretagne (*)	400 000	408 250
	PR0901 Conditions de travail et compétences (*)	194 370	194 370
	PR0902 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées (*)		102 500 000
Total 932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	339 128 620	422 509 720
933	PR0301 Langues de Bretagne (*)	9 710 700	9 702 450
	PR0302 Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	17 060 000	17 060 000
	PR0303 Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	4 578 000	4 678 000
	PR0304 Inventaire et valorisation du patrimoine	1 133 000	1 133 000
	PR0307 Sports	6 600 000	6 810 000
	PR0401 Jeunesse, égalité des droits et vie associative	3 470 000	3 341 100
	PR0901 Conditions de travail et compétences (*)	10 000	10 000
	PR0902 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées (*)		1 453 500
Total 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	42 561 700	44 188 050

(*) Programmes multi-chapitres en fonctionnement (PR0301, PR0901, PR0902 et PR0910)

Chapitre	Programme	AE	CPF
935	PR0402 Dynamiques territoriales et santé	1 348 500	1 908 200
	PR0403 Contractualisation avec les territoires	1 350 000	1 030 000
	PR0404 Aménagement numérique du territoire	1 377 800	1 527 700
	PR0502 Usages numériques et cybersécurité	2 222 000	2 173 000
Total 935	Aménagement des territoires et habitat	6 298 300	6 638 900
936	PR0305 Tourisme	7 005 000	7 005 000
	PR0501 Recherche	15 915 000	11 575 000
	PR0503 Innovation et économie de la connaissance	10 850 000	9 500 000
	PR0504 Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	3 800 000	5 800 000
	PR0505 Création, développement et transmission d'entreprises	2 425 000	2 310 000
	PR0506 Accompagnement des entreprises et de l'emploi	2 255 500	3 565 500
	PR0507 Economie sociale et solidaire et innovation sociale	3 151 000	3 266 000
	PR0508 Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire	4 855 000	4 855 000
	PR0509 Agriculture, filière bois et alimentation	11 020 000	10 130 000
	PR0510 Pêche, aquaculture et développement maritime	6 210 500	3 858 000
Total 936	Action économique	67 487 000	61 864 500
937	PR0601 Eau	5 525 000	4 360 000
	PR0602 Biodiversité	4 760 000	4 735 000
	PR0603 Energie et ressources	11 058 000	11 539 500
Total 937	Environnement	21 343 000	20 634 500
938	PR0306 Canaux de Bretagne	3 240 000	3 240 000
	PR0511 Ports	5 287 300	5 062 300
	PR0701 Transports collectifs	316 920 300	318 160 300
	PR0702 Infrastructures de mobilités	220 000	240 000
	PR0703 Aéroports	2 285 000	2 206 000
	PR0901 Conditions de travail et compétences (*)	112 800	112 800
	PR0902 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées (*)		18 667 000
Total 938	Transports	328 065 400	347 688 400
940	PR0910 Mouvements financiers divers		5 000 000
Total 940	Impositions directes		5 000 000
943	PR0909 Service de la dette		41 500 000
	PR0910 Mouvements financiers divers (*)		26 661 600
Total 943	Opérations financières		68 161 600
944	PR0901 Conditions de travail et compétences (*)	198 650	196 650
	PR0902 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées (*)		1 106 000
Total 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	198 650	1 302 650
945	PR0910 Mouvements financiers divers (*)		7 000 000
Total 945	Provisions et autres opérations mixtes		7 000 000
952	PR0910 Mouvements financiers divers (*)	10 000 000	
Total 952	Dépenses imprévues	10 000 000	

(*) Programmes multi-chapitres en fonctionnement (PR0301, PR0901, PR0902 et PR0910)

→ La répartition des crédits par programme et par action

Mission 01	Vie lycéenne et vie étudiante	AP	CPI	AE	CPF
PR0101	PR0101-11 : Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens			2 040 000	1 936 200
	PR0101-12 : Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons			140 000	210 000
	PR0101-13 : Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	150 000	100 000	130 000	130 000
	PR0101-21 : Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région				205 000
	PR0101-22 : Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international				325 000
	PR0101-23 : Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation				22 000
	PR0101-24 : Informer les jeunes bretons				116 100
Total PR0101	Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	150 000	100 000	2 310 000	2 944 300
PR0102	PR0102-11 : Construire de nouveaux lycées		2 158 119		
	PR0102-12 : Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	12 723 575	39 186 253		
	PR0102-21 : Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	7 722 346	8 817 047	450 000	804 289
	PR0102-22 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine	15 023 695	13 699 546	356 000	808 035
	PR0102-23 : Adapter les locaux aux exigences sanitaires	6 648 629	5 398 191	100 000	74 399
	PR0102-31 : Adapter les locaux aux usages	17 585 252	30 276 938		
	PR0102-32 : Adapter les capacités d'hébergement	1 258 206	6 024 850		
	PR0102-41 : Assurer le maintien des sites	48 757 663	24 461 533	2 115 000	1 888 299
PR0102-42 : Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière	6 730 634	5 577 523	2 729 000	2 574 978	
Total PR0102	Patrimoine bâti des lycées publics	116 450 000	135 600 000	5 750 000	6 150 000
PR0103	PR0103-11 : Soutien aux travaux d'amélioration du cadre bâti des lycées privés par la mise en œuvre du PPI	17 790 000	17 790 000	230 000	230 000
Total PR0103	Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés	17 790 000	17 790 000	230 000	230 000
PR0104	PR0104-11 : Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules	2 400 000	2 400 000	5 000	5 000
	PR0104-12 : Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	1 700 000	1 700 000		
	PR0104-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	4 060 000	4 060 000		
	PR0104-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations	700 000	700 000		
Total PR0104	Equipements des lycées publics	8 860 000	8 860 000	5 000	5 000
PR0105	PR0105-11 : Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	600 000	600 000		
	PR0105-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 500 000	3 500 000		
Total PR0105	Accompagnement des équipements dans les établissements privés	4 100 000	4 100 000		
PR0106	PR0106-12 : Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	300 000	300 000	800 000	800 000
	PR0106-21 : Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	4 850 000	13 250 000	125 000	125 000
	PR0106-22 : Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels				895 000
Total PR0106	Numérique éducatif	5 150 000	13 550 000	925 000	1 820 000
PR0107	PR0107-11 : Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission			790 000	790 000
	PR0107-21 : Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique			45 700 000	45 700 000
	PR0107-22 : Acquitter le montant des primes des contrats « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile »			30 000	30 000
	PR0107-23 : Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles			150 000	150 000
	PR0107-25 : Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE			189 000	189 000
	PR0107-32 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs			2 100 000	2 100 000
	PR0107-33 : Aide au 1er équipement			710 000	710 000
Total PR0107	Fonctionnement des lycées publics			49 669 000	49 669 000
PR0108	PR0108-111 : Forfait d'externat			25 000 000	25 000 000
	PR0108-112 : Fonctionnement matériel			21 500 000	21 500 000
	PR0108-12 : Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles			0	-
	PR0108-22 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs			820 000	820 000
	PR0108-23 : Aide au 1er équipement			490 000	490 000
Total PR0108	Participation au fonctionnement des établissements privés			47 810 000	47 810 000
PR0109	PR0109-120 : Soutien aux investissements immobiliers	7 000 000	4 500 000		
	PR0109-122 : Amélioration de l'accueil et de la qualité de vie étudiante	2 700 000	2 450 000	400 000	200 000
	PR0109-210 : Ingénierie de formations			100 000	110 000
	PR0109-211 : Soutien à la pédagogie innovante, aux projets intégrés et aux humanités numériques	200 000	150 000	20 000	10 000
	PR0109-212 : Soutien aux campus de proximité			100 000	100 000
	PR0109-240 : Communiquer et informer			25 000	15 000
PR0109-310 : Soutien au déploiement physique du campus numérique	900 000	900 000			
Total PR0109	Enseignement supérieur et vie étudiante	10 800 000	8 000 000	645 000	435 000

Mission 02	Emploi, formation et orientation professionnelles	AP	CPI	AE	CPF
PRO201	PRO201-110 : Etudes (CPER)			110 000	125 000
	PRO201-121 : Programme d'activités du GREF			650 000	773 500
	PRO201-122 : Etude sur les trajectoires d'insertion			181 500	181 500
	PRO201-130 : Déployer les démarches compétences			95 000	308 000
	PRO201-210 : Soutien aux réseaux régionaux IDEO			179 000	179 000
	PRO201-211 : Soutien aux membres associés IDEO			215 800	208 400
	PRO201-212 : Animation des PSAD et persévérance des jeunes en formation			40 000	20 000
	PRO201-213 : Développer la professionnalisation et l'ingénierie			51 000	51 000
	PRO201-221 : Évènements locaux et régionaux d'information sur les métiers et les formations			300 000	250 000
	PRO201-222 : Salons post bac			185 000	155 000
	PRO201-223 : Compétitions des métiers			500 000	50 000
	PRO201-224 : Accompagnement des partenaires pour des actions d'information sur les métiers			92 000	46 000
	PRO201-230 : Plateforme numérique IDEO			230 000	200 000
	PRO201-240 : Communication IDEO			300 000	300 000
	PRO201-250 : Production, diffusion des ressources			250 000	250 000
PRO201-320 : Accompagner les activités du Campus des métiers et des qualifications			800 000	380 000	
PRO201-400 : Moyens généraux			60 000	50 000	
Total PRO201	Orientation et information sur les métiers			4 239 300	3 527 400
PRO202	PRO202-13 : Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	10 971 700	10 971 700		
	PRO202-22 : Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage			3 000 000	3 000 000
Total PRO202	Apprentissage	10 971 700	10 971 700	3 000 000	3 000 000
PRO203	PRO203-210 : Financement des formations paramédicales		1 500 000	46 900 000	46 900 000
	PRO203-310 : Financement des formations sociales			11 800 000	11 800 000
	PRO203-411 : Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales			9 800 000	9 500 000
	PRO203-413 : Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes				300 000
Total PRO203	Formations sanitaires et sociales		1 500 000	68 500 000	68 500 000
PRO204	PRO204-111 : Qualif emploi individuel			5 583 950	5 515 000
	PRO204-121 : Programme d'actions VAE				15 000
	PRO204-122 : Qualif VAE				50 000
	PRO204-130 : Aide à l'accompagnement			716 000	521 000
	PRO204-231 : Actions régionales de formation			2 300 000	1 800 000
Total PRO204	Projets individuels de formation et de qualification			8 599 950	7 901 000
PRO205	PRO205-11 : Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi			24 160 000	22 000 000
	PRO205-12 : Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi				
	PRO205-13 : Formation des personnes sous main de justice			1 400 000	1 100 000
	PRO205-21 : Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi			63 350 000	48 000 000
	PRO205-22 : Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité			1 000 000	500 000
	PRO205-31 : Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité			1 200 000	1 975 000
	PRO205-32 : Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation			425 000	325 000
Total PRO205	Formation qualifiante			91 535 000	73 900 000
PRO206	PRO206-13 : Aide financière			29 839 000	29 938 000
	PRO206-21 : Rémunération publics spécifiques			12 228 000	9 993 000
	PRO206-30 : Autres aides aux stagiaires			1 000 000	1 000 000
Total PRO206	Vie des stagiaires de la formation professionnelle			43 067 000	40 931 000
PRO207	PRO207-11 : Soutenir les missions locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté			2 536 000	2 536 000
	PRO207-12 : Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les missions locales			248 000	248 000
	PRO207-21 : Soutenir les structures d'accompagnement des publics		275 000	480 000	1 287 400
	PRO207-31 : Soutenir les actions de formation			6 000 000	5 620 000
	PRO207-32 : Soutenir les actions d'animation emploi formation			2 225 000	2 113 000
	PRO207-33 : Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et l'emploi			700 000	750 000
	PRO207-34 : Faciliter l'information et la communication territoriale			60 000	30 000
Total PRO207	Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation		275 000	12 249 000	12 584 400

Mission 03	Qualité de vie et rayonnement	AP	CPI	AE	CPF
PR0301	PR0301-11 : Développer l'enseignement bilingue initial			2 784 750	2 784 750
	PR0301-12 : Développer la formation pour adultes			2 034 000	2 034 000
	PR0301-21 : Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques			2 277 400	2 277 400
	PR0301-22 : Assurer une présence territoriale de la langue bretonne			61 000	61 000
	PR0301-23 : Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias	1 170 000	1 170 000	1 318 250	1 318 250
	PR0301-24 : Développer l'édition	50 000	50 000	282 800	282 800
	PR0301-25 : Encourager les pratiques culturelles			307 000	307 000
	PR0301-30 : Soutenir le développement du gallo			1 045 500	1 045 500
Total PR0301	Langues de Bretagne	1 220 000	1 220 000	10 110 700	10 110 700
PR0302	PR0302-11 : Soutien aux projets des équipes artistiques			3 650 236	3 650 236
	PR0302-21 : Soutien aux manifestations artistiques et culturelles			3 164 800	3 164 800
	PR0302-22 : Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle			862 340	862 340
	PR0302-23 : Soutien aux projets des lieux culturels	1 565 000	1 565 000	5 154 992	5 154 992
	PR0302-31 : Soutien aux projets de transmission du patrimoine et du patrimoine culturels immatériels			1 393 632	1 393 632
	PR0302-32 : Soutien aux réseaux professionnels et aux associations structurantes dans le domaine des pratiques en amateur			1 471 000	1 471 000
	PR0302-33 : Soutien à la mobilité des artistes en France et à l'étranger			660 000	660 000
	PR0302-34 : Soutien à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur	300 000	300 000	703 000	703 000
Total PR0302	Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	1 865 000	1 865 000	17 060 000	17 060 000
PR0303	PR0303-11 : Soutien à la création artistique et culturelle dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel	4 660 000	4 660 000	1 070 000	1 070 000
	PR0303-12 : Soutien à la création artistique dans le secteur du livre			320 000	320 000
	PR0303-21 : Soutien aux projets favorisant les liens entre œuvres, artistes, professionnels et habitants dans le secteur du cinéma			1 073 000	1 073 000
	PR0303-22 : Soutien aux projets favorisant les liens entre œuvres, artistes, professionnels et habitants dans le secteur du livre	185 000	185 000	523 000	523 000
	PR0303-23 : Soutien aux projets favorisant les liens entre œuvres, artistes, professionnels et habitants dans le secteur de la radio	50 000	50 000	286 000	286 000
	PR0303-31 : Soutien aux projets dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel favorisant la transmission, la structuration professionnelle et l'accompagnement dan	25 000	25 000	922 000	1 022 000
	PR0303-32 : Soutien aux projets dans le secteur du livre favorisant la transmission, la structuration professionnelle et l'accompagnement de l'écosystème dans les	25 000	25 000	359 000	359 000
	PR0303-33 : Soutien aux projets du secteur de la radio favorisant la transmission, la structuration professionnelle et l'accompagnement de l'écosystème dans les t			25 000	25 000
Total PR0303	Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	4 945 000	4 945 000	4 578 000	4 678 000
PR0304	PR0304-11 : Conduire l'inventaire du patrimoine dans les territoires			70 000	70 000
	PR0304-12 : Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton			70 000	70 000
	PR0304-13 : Diffuser la connaissance produite			90 000	90 000
	PR0304-21 : Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	3 790 000	3 790 000		
	PR0304-22 : Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	250 000	250 000		
	PR0304-23 : Soutenir les Musées de France en Bretagne	700 000	700 000	30 000	30 000
	PR0304-24 : Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines			548 000	548 000
	PR0304-31 : Initier des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	10 000	10 000	75 000	75 000
PR0304-32 : Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux	350 000	350 000	250 000	250 000	
PR0304-33 : Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire					
Total PR0304	Inventaire et valorisation du patrimoine	5 100 000	5 100 000	1 133 000	1 133 000
PR0305	PR0305-10 : Mandater et accompagner le Comité régional du Tourisme dans ses missions pour le tourisme breton			4 029 900	4 029 900
	PR0305-21 : Définir et mettre en oeuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	500 000	1 200 000	20 000	20 000
	PR0305-22 : Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	2 900 000	1 200 000	1 050 000	1 050 000
	PR0305-23 : Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	400 000	700 000	150 000	150 000
	PR0305-31 : Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale			820 000	820 000
	PR0305-32 : Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique			700 000	700 000
	PR0305-33 : Accompagner la montée en compétence des territoires et entreprises au service du projet collectif			85 100	85 100
	PR0305-41 : Coordonner les acteurs nautiques à l'échelle régionale			50 000	50 000
PR0305-42 : Accompagner des actions collectives en faveur du développement et de la transition écologique et sociale de la filière nautique bretonne	100 000	70 000	100 000	100 000	
Total PR0305	Tourisme	3 900 000	3 170 000	7 005 000	7 005 000

Mission 03	Qualité de vie et rayonnement	AP	CPI	AE	CPF
PR0306	PR0306-11 : Usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)	3 977 500	3 977 500		
	PR0306-12 : Usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)	1 008 700	1 008 700		
	PR0306-21 : Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	8 191 800	2 306 800		
	PR0306-22 : Conserver et aménager l'infrastructure	1 996 600	3 246 600		
	PR0306-23 : Assurer la continuité écologique	2 100 000	4 300 000		
	PR0306-31 : Matériel	387 200	387 200		
	PR0306-41 : Etudes	20 000	20 000		
	PR0306-42 : Acquisitions foncières	20 400	20 400		
	PR0306-51 : Contrats de canal	150 000	150 000		
	PR0306-52 : Subventions	450 000	450 000		
	PR0306-60 : Fonctionnement courant			3 110 000	3 110 000
	PR0306-70 : Subventions de fonctionnement			30 000	30 000
PR0306-80 : Communication			100 000	100 000	
Total PR0306	Canaux de Bretagne	18 302 200	15 867 200	3 240 000	3 240 000
PR0307	PR0307-11 : Accompagner la modernisation des équipements sportifs dans les territoires	300 000	1 100 000		
	PR0307-12 : Favoriser une large pratique sportive et de loisirs			1 567 000	1 567 000
	PR0307-21 : Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 822 000			
	PR0307-22 : Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance			2 125 311	2 125 311
	PR0307-31 : Renouveler le parc de grands équipements sportifs	2 000 000	1 000 000		
	PR0307-32 : Contribution à l'organisation de manifestations sportives			1 267 089	1 267 089
	PR0307-33 : Promouvoir le sport			419 500	419 500
	PR0307-34 : Promotion de l'e-sport			15 000	15 000
PR0307-41 : Soutien à la course au large			1 206 100	1 416 100	
Total PR0307	Sports	4 122 000	2 100 000	6 600 000	6 810 000
Mission 04	Cohésion territoriale et sociale	AP	CPI	AE	CPF
PR0401	PR0401-11 : Soutenir les têtes de réseaux associatives			110 000	110 000
	PR0401-12 : Accompagner la montée en compétences des bénévoles			400 000	400 000
	PR0401-13 : Soutenir l'engagement associatif			220 000	220 000
	PR0401-21 : Observer les inégalités femmes / hommes			10 000	10 000
	PR0401-22 : Former et outiller			20 000	20 000
	PR0401-23 : Diffuser la culture de l'égalité des droits			150 000	154 500
	PR0401-24 : Agir contre les discriminations et toutes les violences faites aux femmes			30 000	30 000
	PR0401-31 : Agir pour la lisibilité et la cohérence de l'action publique en faveur des jeunes			605 000	605 000
	PR0401-32 : Agir pour l'émancipation des jeunes et leur participation à la vie citoyenne			1 725 000	1 591 600
	PR0401-41 : Soutenir les projets innovants et les expérimentations	190 000	190 000	180 000	180 000
	PR0401-42 : Observer, outiller, participer, animer	10 000	10 000	20 000	20 000
Total PR0401	Jeunesse, égalité des droits et vie associative	200 000	200 000	3 470 000	3 341 100
PR0402	PR0402-11 : Améliorer la connaissance des territoires			381 500	421 500
	PR0402-20 : Oeuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne			50 000	20 000
	PR0402-30 : Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques		45 000	297 000	739 500
	PR0402-50 : Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne	30 000	30 000	387 000	412 200
	PR0402-60 : Permettre à chacun.e de se loger			233 000	315 000
Total PR0402	Dynamiques territoriales et santé	30 000	75 000	1 348 500	1 908 200
PR0403	PR0403-10 : Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires (2014-2020)			500 000	450 000
	PR0403-21 : Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires (2014-2020)		12 200 000		100 000
	PR0403-22 : Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels (2014-2020)		1 200 000		
	PR0403-24 : Compensation LEADER		600 000		
	PR0403-32 : Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville		2 500 000		
	PR0403-33 : Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités		4 800 000		
	PR0403-41 : Bien Vivre partout en Bretagne	35 400 000	10 000 000	700 000	400 000
	PR0403-42 : Accompagner les quartiers de la politique de la ville dans les transitions	2 900 000	800 000	100 000	30 000
PR0403-43 : Engager les îles dans les transitions	700 000	300 000	50 000	50 000	
Total PR0403	Contractualisation avec les territoires	39 000 000	32 400 000	1 350 000	1 030 000
PR0404	PR0404-10 : Promouvoir un numérique responsable				
	PR0404-20 : Assurer un développement numérique inclusif				24 925
	PR0404-40 : Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration		150 027		
	PR0404-50 : Déployer l'ultra et le très haut débit	26 700 000	30 973 173	1 377 800	1 502 775
Total PR0404	Aménagement numérique du territoire	26 700 000	31 123 200	1 377 800	1 527 700

Mission 05	Développement économique, agricole et maritime	AP	CPI	AE	CPF
PR0501	PR0501-110 : Acquisition d'équipements scientifiques	3 000 000	2 800 000	100 000	90 000
	PR0501-111 : Animation de réseaux et plateformes	650 000	600 000	700 000	650 000
	PR0501-112 : Soutien aux projets structurants			200 000	180 000
	PR0501-113 : Plate-forme de projets européens			250 000	240 000
	PR0501-114 : Soutien à la préparation de projets européens			250 000	200 000
	PR0501-115 : Soutien aux chaires internationales			100 000	150 000
	PR0501-116 : Etudes doctorales			10 100 000	5 500 000
	PR0501-117 : Attractivité durable			2 800 000	3 300 000
	PR0501-118 : Soutien à la stratégie d'image de l'appareil ESR			70 000	60 000
	PR0501-119 : Soutien à la mobilité internationale			80 000	80 000
	PR0501-121 : Investissements immobiliers pour infrastructures de recherche	2 500 000	2 000 000		
	PR0501-220 : Soutien aux structures de culture scientifique Pôle régional	400 000	1 400 000	750 000	725 000
	PR0501-221 : Actions spécifiques de culture scientifique			320 000	300 000
	PR0501-230 : Soutien à la dynamique d'ancrage territorial			20 000	10 000
	PR0501-240 : Communiquer et informer			25 000	15 000
PR0501-322 : Soutien aux nouvelles pratiques numérique dans la recherche			150 000	75 000	
Total PR0501	Recherche	6 550 000	6 800 000	15 915 000	11 575 000
PR0502	PR0502-10 : Promouvoir et développer les usages numériques	200 000	1 015 000	1 872 000	1 973 000
	PR0502-20 : Renforcer la sécurité numérique du territoire			350 000	200 000
Total PR0502	Usages numériques et cybersécurité	200 000	1 015 000	2 222 000	2 173 000
PR0503	PR0503-10 : Favoriser un environnement propice à l'innovation	1 000 000	700 000	5 300 000	5 000 000
	PR0503-21 : Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	500 000	400 000	1 500 000	1 000 000
	PR0503-22 : Favoriser les projets industriels innovants	5 000 000	4 000 000	2 100 000	1 700 000
	PR0503-31 : Animation et coordination du système régional d'innovation			1 950 000	1 800 000
Total PR0503	Innovation et économie de la connaissance	6 500 000	5 100 000	10 850 000	9 500 000
PR0504	PR0504-11 : Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité			1 900 000	1 800 000
	PR0504-12 : Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	7 000 000	5 000 000	500 000	2 500 000
	PR0504-20 : Accompagner les projets structurants	1 200 000	1 000 000	1 400 000	1 500 000
Total PR0504	Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	8 200 000	6 000 000	3 800 000	5 800 000
PR0505	PR0505-111 : Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises.			175 000	110 000
	PR0505-121 : Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises et des entreprises en difficulté			250 000	200 000
	PR0505-124 : Marché PASS Création en faveur de la création d'entreprise			2 000 000	2 000 000
	PR0505-215 : Participation au capital Ouest-Ventures (OV1-OV2-OV3)		500 000		
	PR0505-217 : Fonds Interrégional d'Amorçage - GO Capital Amorçage		550 000		
	PR0505-218 : PPD (Prêt Participatif de Développement), Prêt TPE Croissance, Prêt Flash TPE	800 000	800 000		
	PR0505-221 : Apports aux fonds de prêts et de garantie dédiés à la création d'entreprises (Bretagne Active)	1 200 000	400 000		
	PR0505-222 : Fonds Post COVID et fonds Cybersécurité	1 000 000	5 327 000		
PR0505-224 : Fonds d'Amorçage PHAR (Réseau Entreprendre Bretagne)	150 000	150 000			
Total PR0505	Création, développement et transmission d'entreprises	3 150 000	7 727 000	2 425 000	2 310 000
PR0506	PR0506-110 : PASS Export salon			630 000	590 000
	PR0506-120 : Pass export COMM			64 000	64 000
	PR0506-131 : PASS Export VIE			80 000	80 000
	PR0506-132 : PASS Export RH			31 500	31 500
	PR0506-211 : Actions collectives			950 000	2 400 000
	PR0506-221 : PASS Conseil				
	PR0506-222 : PASS Transitions	1 000 000	1 000 000	150 000	150 000
	PR0506-223 : PASS Partage RH			40 000	40 000
	PR0506-225 : PASS Investissement (avances remboursables)	2 750 000	2 500 000		
	PR0506-226 : PASS Investissement TPE	2 000 000	1 750 000		
	PR0506-310 : Pass commerce artisanat	3 000 000	3 000 000	250 000	150 000
	PR0506-321 : Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	1 900 000	1 425 000		
	PR0506-322 : Ingénierie de projets et territoires en mutation			30 000	30 000
	PR0506-323 : Surveillance des entreprises aidées			30 000	30 000
	PR0506-324 : Compétitivité des IAA bretonnes (FEADER - AAP permanent)	4 500 000	4 500 000		
Total PR0506	Accompagnement des entreprises et de l'emploi	15 150 000	14 175 000	2 255 500	3 565 500

PR0507	PR0507-11 : Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	400 000	400 000	746 000	746 000	
	PR0507-12 : Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable					
	PR0507-13 : Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse				20 000	
	PR0507-21 : Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS			1 200 000	1 200 000	
	PR0507-22 : Consolider l'emploi sur les territoires			395 000	430 000	
	PR0507-23 : Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation			280 000	340 000	
	PR0507-24 : Consolider la structure financière et financer les projets			330 000	330 000	
	PR0507-31 : Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives			200 000	200 000	
	PR0507-41 : Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes					
	PR0507-42 : Diffuser la culture de l'égalité					
	PR0507-43 : Agir contre toutes les discriminations					
	Total PR0507	Economie sociale et solidaire et innovation sociale	400 000	400 000	3 151 000	3 266 000
	PR0508	PR0508-100 : Bretagne Développement Innovation			1 690 000	1 690 000
		PR0508-201 : Bretagne Commerce International			2 440 000	2 440 000
PR0508-301 : Soutien à la politique de Clusters				220 000	220 000	
PR0508-302 : Soutien aux acteurs des filières				200 000	200 000	
PR0508-312 : Etudes d'intérêt général				10 000	10 000	
PR0508-330 : Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail				155 000	155 000	
PR0508-400 : Promotion des politiques publiques				140 000	140 000	
Total PR0508	Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire			4 855 000	4 855 000	
PR0509	PR0509-110 : Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations			500 000	400 000	
	PR0509-120 : Sécuriser et consolider les projets d'installation	400 000	400 000	4 500 000	4 500 000	
	PR0509-130 : Soutien au programme d'accompagnement des projets d'installation			300 000	300 000	
	PR0509-211 : Moderniser le parc bâtiment	10 000 000	9 000 000			
	PR0509-212 : Soutien aux investissements agri environnementaux	2 000 000	1 800 000			
	PR0509-213 : Aides aux organismes			1 000 000	900 000	
	PR0509-220 : Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	3 850 000	3 630 000	500 000	420 000	
	PR0509-230 : Soutenir la compétitivité de la filière bois	1 200 000	1 200 000	450 000	300 000	
	PR0509-311 : Développer l'agriculture biologique			500 000	400 000	
	PR0509-312 : Soutenir les filières de production et de qualité			100 000	80 000	
	PR0509-321 : Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification			400 000	350 000	
	PR0509-322 : Soutenir la compétitivité de la filière équine			520 000	480 000	
	PR0509-410 : Soutien aux programmes de recherche appliquée	100 000	70 000	2 000 000	1 800 000	
	PR0509-420 : Soutien aux MAE	1 500 000	1 500 000			
	PR0509-430 : Soutien au programme Breizh Bocage	450 000	300 000	250 000	200 000	
	PR0509-510 : Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole			200 000		
	PR0509-530 : Contrat d'autonomie et de progrès dans les exploitations des lycées agricoles	600 000	300 000			
	Total PR0509	Agriculture, filière bois et alimentation	20 100 000	18 400 000	11 020 000	10 130 000
	PR0510	PR0510-11 : Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	50 000	100 000	125 500	116 000
		PR0510-12 : Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	600 000	180 000	1 670 000	600 000
PR0510-21 : Structurer l'observation de l'économie maritime				60 000	30 000	
PR0510-22 : Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée		415 000	124 000	1 740 000	567 500	
PR0510-23 : Développer un accompagnement technique de la filière		20 000	6 000	399 000	548 200	
PR0510-24 : Animation des politiques sectorielles et suivi de la politique des pêches				175 000	145 000	
PR0510-25 : Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière				736 000	660 300	
PR0510-26 : Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime		532 950	959 885	296 000	273 000	
PR0510-27 : Promouvoir la formation et l'emploi maritimes				164 000	164 000	
PR0510-28 : Contribuer à la protection de la vie humaine en mer		792 200	1 600 000	160 000	150 000	
PR0510-31 : Favoriser l'installation et la transmission à la pêche		457 000	662 000			
PR0510-32 : Moderniser et adapter la flotte de pêche		437 000	133 000			
PR0510-33 : Moderniser et adapter les entreprises aquacoles		1 225 000	377 500			
PR0510-34 : Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation		550 000	2 295 000			
PR0510-41 : Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire		1 375 050	2 797 615	350 000	350 000	
PR0510-42 : Animer au niveau régional les places portuaires		100 000	50 000	100 000	50 000	
PR0510-43 : Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières				235 000	204 000	
Total PR0510	Pêche, aquaculture et développement maritime	6 554 200	9 285 000	6 210 500	3 858 000	
PR0511	PR0511-11 : Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	5 550 000	5 750 000			
	PR0511-12 : Entretien du patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	15 025 000	14 630 000			
	PR0511-13 : Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	88 706 000	7 911 640			
	PR0511-14 : Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	68 794 300	60 010 260			
	PR0511-21 : Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession			5 287 300	5 062 300	
	PR0511-23 : Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires	4 100 000	4 315 000			
PR0511-40 : Développement du Port de Brest	550 000	6 891 400				
Total PR0511	Ports	182 725 300	99 508 300	5 287 300	5 062 300	

Mission 06	Transition écologique et climatique	AP	CPI	AE	CPF	
PR0601	PR0601-11 : Informer et former			700 000	700 000	
	PR0601-12 : Organiser les conditions d'une gouvernance efficace			105 000	70 000	
	PR0601-13 : Mieux comprendre pour mieux agir			325 000	285 000	
	PR0601-21 : Soutenir l'élaboration et le mise en oeuvre des SAGE			525 000	425 000	
	PR0601-22 : Soutenir les projets de territoire pour l'eau	2 150 000	1 620 000	2 940 000	2 200 000	
	PR0601-23 : Accompagner les projets territoriaux « algues vertes »	200 000	100 000	750 000	540 000	
	PR0601-31 : Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante			180 000	140 000	
Total PR0601	Eau	2 350 000	1 720 000	5 525 000	4 360 000	
PR0602	PR0602-11 : Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise			290 000	290 000	
	PR0602-12 : Soutenir les programmes d'inventaire et d'acquisition de connaissances			214 000	214 000	
	PR0602-13 : Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité			400 000	400 000	
	PR0602-21 : Mettre en oeuvre la trame verte et bleue	120 000	100 000	310 000	300 000	
	PR0602-22 : Accompagner les réserves naturelles régionales	30 000	20 000	665 000	665 000	
	PR0602-23 : Accompagner les Parcs naturels régionaux	160 000	160 000	1 308 000	1 308 000	
	PR0602-24 : Développer le maillage régional des espaces naturels	250 000	220 000	2 000	2 000	
	PR0602-25 : Intégrer les dimensions paysagères	40 000	40 000			
	PR0602-26 : Soutien aux sites Natura 2000	110 000	60 000	756 000	756 000	
	PR0602-31 : Soutenir l'action des structures régionales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement			815 000	800 000	
Total PR0602	Biodiversité	710 000	600 000	4 760 000	4 735 000	
PR0603	PR0603-111 : Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne	80 000	80 000	245 000	375 000	
	PR0603-112 : Contribuer aux démarches de planification		500 000	580 000	535 000	
	PR0603-113 : S'adapter aux effets du changement climatique			700 000	700 000	
	PR0603-121 : Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat		500 000	6 470 000	6 600 000	
	PR0603-122 : Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel	500 000	900 000	918 000	580 000	
	PR0603-131 : Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone	6 030 000	3 500 000	1 133 000	1 050 000	
	PR0603-132 : Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents		150 000	50 000	42 500	
	PR0603-141 : Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale par les territoires			422 000	637 000	
	PR0603-142 : Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière				150 000	
	PR0603-143 : Accompagner les territoires dans la mobilité durable		30 000	60 000	48 000	
	PR0603-211 : Organiser et gérer les données			40 000	20 000	
	PR0603-212 : Planifier et optimiser les usages des ressources			55 000	70 000	
	PR0603-221 : Accompagner et sensibiliser à la prévention			250 000	195 000	
	PR0603-222 : Planifier et développer les outils de gestion adaptés	1 400 000	1 800 000	135 000	140 000	
	PR0603-231 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets		23 000		315 000	
	PR0603-232 : Développer l'usage de matières premières renouvelables				82 000	
	PR0603-331 : Produire des énergies renouvelables sur notre patrimoine		10 000 000			
	Total PR0603	Energie et ressources	8 010 000	17 483 000	11 058 000	11 539 500

Mission 07	Mobilités	AP	CPI	AE	CPF
PR0701	PR0701-11 : Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	27 261 700	28 962 720	114 602 100	114 602 100
	PR0701-12 : Mettre en oeuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	2 665 000	2 680 000	189 514 200	190 114 200
	PR0701-13 : Desservir les îles bretonnes	2 285 000	2 703 000	8 545 000	8 545 000
	PR0701-14 : Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages	1 765 000	3 235 580	3 095 000	3 410 000
	PR0701-15 : Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation			747 000	747 000
	PR0701-21 : Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés		150 000	50 000	305 000
	PR0701-22 : Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables			367 000	437 000
	Total PR0701	Transports collectifs	33 976 700	37 731 300	316 920 300
PR0702	PR0702-11 : Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	15 559 250	9 141 091	105 000	55 000
	PR0702-12 : Accompagner le développement des gares TGV :PEM	1 000 000	2 560 000		
	PR0702-13 : Participer à la modernisation du réseau routier	16 925 000	21 602 086		
	PR0702-21 : Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	3 047 350	12 456 000	35 000	105 000
	PR0702-22 : Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	2 900 000	4 777 975		
	PR0702-23 : Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	1 680 000	6 290 000	80 000	80 000
	PR0702-31 : Favoriser la mise en oeuvre d'un plan régional d'actions logistiques		25 000		
PR0702-33 : Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret	1 970 000	1 416 648			
Total PR0702	Infrastructures de mobilités	43 081 600	58 268 800	220 000	240 000
PR0703	PR0703-11 : Assurer les missions de l'autorité concédante des aéroports de Rennes-Dinard, Quimper et Brest	3 876 000	3 876 000	2 285 000	2 206 000
Total PR0703	Aéroports	3 876 000	3 876 000	2 285 000	2 206 000

Mission 08	Actions européennes et internationales, fonds européens	AP	CPI	AE	CPF
PR0801	PR0801-11 : Diffuser la connaissance et la promotion de la construction européenne			40 300	40 300
	PR0801-12 : Accompagner les structures bretonnes au montage des projets européens			10 000	35 000
	PR0801-21 : Construire et animer les coopérations et des partenariats internationaux			544 000	464 000
	PR0801-22 : Développer la politique Bretonnes et Bretons du monde			100 000	80 000
	PR0801-23 : Appuyer la mise en œuvre des actions européennes et internationales			430 000	430 000
	PR0801-31 : Soutenir et promouvoir la solidarité internationale	280 000	300 000	230 000	210 000
	PR0801-41 : Favoriser l'ouverture de la jeunesse à l'Europe et au monde			1 915 700	1 645 700
Total PR0801	Actions européennes et internationales	280 000	300 000	3 270 000	2 905 000
PR0802	PR0802-110 : Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton		54 000 000		6 000 000
Total PR0802	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		54 000 000		6 000 000
PR0803	PR0803-10 : Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027		40 000 000		5 000 000
Total PR0803	Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027		40 000 000		5 000 000
PR0807	PR0807-10 : Programme FEAMPA 2021-2027		3 645 000		1 825 000
Total PR0807	Programme FEAMPA 2021-2027		3 645 000		1 825 000
PR0808	PR0808-110 : Répondre aux exigences de la réglementation communautaire			50 000	210 000
	PR0808-120 : Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires				130 000
	PR0808-210 : Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs			25 000	25 000
	PR0808-220 : Accompagner les bénéficiaires dans la mise en oeuvre de leurs projets			45 000	60 000
	PR0808-230 : Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire			170 000	170 000
	PR0808-310 : Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme			80 000	160 000
Total PR0808	Assistance technique			370 000	755 000

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Mission 1

Vie lycéenne et vie étudiante

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Responsable du fonctionnement des lycées et de la qualité d'accueil des élèves ainsi que des conditions d'enseignement et de travail de l'ensemble des membres de la communauté éducative, la Région Bretagne va lancer en 2024 une concertation d'ampleur pour définir son nouveau schéma directeur immobilier.

L'actualisation de l'étude de la démographie lycéenne en Bretagne réalisée par l'Insee en 2019 permettra d'accompagner les choix structurants de ce nouveau schéma directeur immobilier.

Par ailleurs, après avoir stabilisé en 2023 les modalités de tarification des services de restauration et d'hébergement pour prendre en compte l'envolée non seulement des coûts des denrées alimentaires, mais aussi des énergies et des services, l'assemblée régionale a adopté en décembre 2023 les nouvelles modalités d'attribution de la dotation globale de fonctionnement aux lycées publics.

L'année 2024 permettra d'allouer cette ressource aux lycées pour rééquilibrer leurs budgets. La collectivité veillera en parallèle à poursuivre le dialogue avec les établissements d'enseignement qui auraient des difficultés ponctuelles, notamment par rapport aux dépenses d'énergies.

La refonte des modalités de soutien aux mobilités collectives des lycéens à l'étranger permettra d'assurer un financement amélioré de ces projets en mobilisant notamment des fonds européens.

Enfin la Région poursuivra son effort en faveur d'une politique de qualité et locale des restaurations scolaires, « le bien manger pour tous » pour assurer non seulement le respect de la loi Egalim mais des objectifs plus ambitieux en matière d'usage de produits locaux, distribués en circuits courts, sous signes de qualité reconnus, bio tout en veillant à la réduction du gaspillage alimentaire et à aller vers la suppression du plastique.

L'ensemble de ces actions seront conduites en partenariat étroit avec les autorités académiques, services de l'Education nationale et des Directions régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, de la Mer, Nord atlantique et Manche ouest.

→ L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

A la rentrée scolaire 2023, 140 524 élèves en formation initiale sous statut scolaire sont accueillis dans les 240 établissements d'enseignement publics et privés de Bretagne. 77 355 lycéens sont inscrits dans les lycées des trois réseaux publics de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la mer, soit une baisse de 420 élèves par rapport à 2022/23. 63 169 élèves sont inscrits dans les réseaux privés en contrat avec l'Education nationale (CAEC et Diwan) et le ministère de l'agriculture (CNEAP et FRMFR), soit 141 élèves en moins par rapport à 2022/23. Ce sont surtout les établissements de l'Education nationale qui subissent la baisse de la population lycéenne, même si celle-ci marque le pas cette année, tandis que globalement les établissements agricoles résistent plutôt bien en stabilisant leurs effectifs. Toutefois, pour ces derniers, on constate que le réseau privé reste plus attractif cette année que le réseau public.

En 2024, l'expérimentation du budget participatif des lycéen.ne.s, lancée en septembre 2023 sur une thématique unique mais large, celle des enjeux climatiques, permettra d'accompagner les projets qui auront été élus par les lycéen.ne.s dans les 9 lycées pilotes volontaires. Plus globalement, le soutien aux projets éducatifs dans le cadre de Karta et de Qualycée sera poursuivi. Une attention particulière sera portée cette année à l'expérimentation du compagnonnage artistique et culturel entre lycées et structures culturelles, en lien avec la politique culturelle portée par la Région. Ces projets doivent permettre, en partenariat avec les autorités académiques et la DRAC, de promouvoir l'accès de tous à la culture et l'égalité des chances.

La nouvelle allocation de ressources aux lycées doit permettre également de leur apporter un complément en fonction de l'atteinte des objectifs sur deux volets : la consommation d'énergie dans les lycées et les produits de qualités dans les services de restauration

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

PR0101

PR0102

PR0103

PR0104

PR0105

PR0106

PR0107

PR0108

PR0109

scolaire. En 2024 l'atteinte de la performance attendue sur ces deux volets sera mesurée globalement pour l'ensemble des lycées, en comparant les résultats 2023 à ceux de 2022.

Enfin, l'année 2024 permettra la mise en œuvre des actions du plan adopté en décembre 2023 pour l'amélioration de l'attractivité des enseignements professionnels dans les lycées agricoles pour répondre aux enjeux de l'agriculture et de l'installation des jeunes sur les exploitations agricoles. Les objectifs d'amélioration ne pourront être mesurés qu'au fur et à mesure du déploiement du plan sur une durée de 3 à 5 ans.

→ Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

L'exécution du plan d'actions 2022-24 est percutée par l'inflation et le coût des matériaux à hauteur de 30M€, qui a forcé la main sur la priorisation des projets.

Un nouveau Schéma Directeur Immobilier des lycées (SDI) prévu pour le début de l'année 2025 s'inscrit pleinement dans les enjeux des transitions climatiques et écologiques qui auront de fortes incidences sur l'acte de construire et de gérer le patrimoine immobilier (2 Millions de m²).

La Région poursuit ses investissements en faveur des conditions d'accueil des lycéens.ne.s en rénovant les espaces de restauration et les cuisines, en accompagnement de sa politique du « bien manger », et en mettant en œuvre le plan internat avec des livraisons notables : le service de restauration du lycée Bertrand d'Argentré à Vitré, l'internat de Jean Guéhenno à Vannes et l'internat du lycée Dupuy de Lôme à Brest. En termes d'adaptation aux besoins pédagogiques, les rénovations des ateliers de Tristan Corbière à Morlaix et d'une première phase du lycée Freyssinet à Saint-Brieuc seront réceptionnées.

Il est inscrit en 2024 une enveloppe de 116,450 M€ pour les investissements immobiliers dans les établissements.

→ Renforcer l'enseignement supérieur

L'année 2024 verra la poursuite des actions inscrites au CPER 2021-2027, pour un montant global d'opérations de plus de 400 M€, en lien avec les priorités de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) et de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3).

Des modalités d'action en faveur de la vie étudiante seront présentées durant l'année.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Programme 101

Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

\\ Raison d'être du programme

La Région poursuit sa politique volontariste dans l'accompagnement des démarches éducatives menées par les établissements d'enseignement secondaire. Il s'agit ainsi de participer activement à la construction de la citoyenneté, à l'épanouissement et à la réussite des lycéennes et lycéens bretons.

Grâce au dispositif Karta Bretagne, la Région est reconnue comme un partenaire éducatif à part entière des lycées bretons. Au-delà de l'accompagnement financier des projets menés, des ressources sont mises à la disposition des équipes éducatives pour développer des actions sur les axes thématiques proposés. En 2024, le dispositif évoluera en cohérence avec la stratégie de mobilité internationale de la Région.

En plus du soutien apporté aux équipes éducatives et de l'animation du Conseil Régional des Jeunes, la Région développe l'expérimentation d'un budget participatif des lycéennes et des lycéens pour permettre aux élèves de construire eux-mêmes des projets au sein de leurs établissements. La question des enjeux climatiques sera au cœur de leurs réflexions puisque c'est la thématique retenue pour cette première édition.

Un regard attentif est porté aux filières professionnelles des lycées bretons. Au-delà de l'accompagnement des démarches éducatives, la Région valorise ces établissements en délivrant un label mettant en avant une démarche d'amélioration continue en matière de qualité et de développement durable. Elle souhaite ainsi renforcer l'attractivité des formations professionnelles qui contribuent aux transitions en lien avec sa compétence relative à l'adaptation de la carte des formations professionnelles initiales.

\\ 2024 en actions

→ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens

Le dispositif « Karta Bretagne » est l'outil principal de soutien à la dynamique éducative des lycées par la Région. En effet, les établissements peuvent solliciter une aide financière pour mettre en œuvre des projets sur les thématiques suivantes :

- Santé et qualité de vie,
- Développement durable,
- Egalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations,
- **Education artistique, sensibilisation à l'art**, à la culture, aux sciences et techniques.

La Région revoit en 2024 sa stratégie de soutien à la mobilité internationale. De ce fait les mobilités collectives des lycéens soutenues historiquement dans le cadre du dispositif Karta seront, à partir de la rentrée 2024, accompagnées au sein des dispositifs spécifiques dans le programme Actions européennes et internationales (programme 801).

Certaines modalités de Karta pourront être adaptées pour faire suite aux concertations réalisées avec les établissements en 2022 et 2023.

Des rencontres d'échange à destination des équipes de direction et des enseignants pourront être proposées sur de nouvelles thématiques en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs pour l'année scolaire 2024/2025.

Enfin, dans un objectif d'égalité et de santé, l'action de mise à disposition de protections périodiques saines et gratuites au sein des lycées bretons impulsée notamment par le Conseil Régional des Jeunes, se poursuivra en 2024. Elle permettra de réapprovisionner les lycées disposant déjà de distributeurs installés par la Région et de soutenir les actions d'information sur les règles et agir ainsi contre la précarité menstruelle.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 310 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 944 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons

L'expérimentation d'un budget participatif des lycéennes et des lycéens a été lancée en 2023, impliquant 9 lycées bretons (l'Harteloire et Dupuy de Lôme à Brest, Kernilien à Guingamp, Jean Monnet à Quintin, Dupuy de Lôme à Lorient, Brocéliande à Guer, Théodore Monod à Le Rheu, Simone Veil à Liffré, EREA Louise Michel à Quimper) retenus après lancement d'un appel à manifestation d'intérêt. Ils ont été choisis afin de constituer un panel représentatif de l'ensemble des établissements publics bretons. Une charte a été co-construite avec les établissements choisis. Cette première édition a pour thématique unique « les enjeux climatiques ».

Ce budget participatif a pour objectif de permettre aux jeunes impliqués de faire l'apprentissage de la démocratie, leur donner le goût de l'action collective et du pilotage de projet et enfin les sensibiliser aux enjeux climatiques.

En 2024, les lycéens voteront pour les projets qu'ils souhaitent voir réaliser dans leurs établissements et la Région les accompagnera dans leur mise en œuvre. A la fin de cette première année, un bilan sera réalisé pour envisager la poursuite de cet exercice de citoyenneté dans d'autres lycées.

Par ailleurs, la Région maintient son accompagnement des lycéens dans la découverte de la littérature contemporaine autour de deux événements littéraires marquants sur le territoire breton. En effet, la Région est impliquée dans le Goncourt des lycéens organisé chaque année et dont les temps forts se déroulent à Rennes (proclamation du prix et rencontres nationales). En parallèle, elle organise le Prix de la plume lycéenne en partenariat avec l'Académie de Rennes et l'association Bruit de lire. L'objectif est d'offrir à une cinquantaine de classes la possibilité de s'impliquer dans la découverte des auteurs de la rentrée littéraire en les invitant à réaliser une production littéraire à partir d'un des livres de la sélection Goncourt.

De même, la journée lycéens et apprentis Etonnants Voyageurs sera reconduite cette année. Cette initiative s'appuie sur ce festival littéraire de St-Malo pour permettre à une trentaine de classes de le découvrir la veille de son ouverture au public, rencontrer des auteurs, visiter les expositions et explorer le salon du livre. Pour permettre cette opération, la Région accompagne l'association Etonnants Voyageurs et prend en charge les frais de transport des classes participantes pour leur déplacement à St-Malo.

→ Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons et renforcer le lien avec le milieu économique

La démarche Qualycée a pour objectif de valoriser les filières professionnelles présentes dans les lycées bretons en leur proposant un label qualité et développement durable. Les établissements volontaires bénéficient d'un accompagnement méthodologique assuré par un cabinet de conseil puis font l'objet d'un audit en vue de la délivrance du label attribué pour 3 ans.

Ainsi 53 lycées à section professionnelle (dont 37 labellisés) mettent en œuvre cette démarche au sein de leurs ateliers. Afin de renforcer la prise en compte des priorités régionales et dynamiser la démarche, trois thématiques de travail ont été proposées : la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie mais aussi le bien manger. Des rencontres semestrielles avec les établissements engagés permettent aux personnels de direction et aux enseignants d'échanger sur les bonnes pratiques.

Pour faciliter le développement d'actions dans le cadre de la démarche Qualycée, les établissements peuvent aussi être accompagnés pour l'acquisition d'équipements liés notamment aux thématiques prioritaires.

Programme 102

Patrimoine bâti des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme **s'inscrit** actuellement dans le **plan d'actions** 2022-2024, déclinaison du Schéma Directeur Immobilier (SDI) en faveur des lycées publics bretons voté en décembre 2016, ainsi que le plan Energie Lycées **adopté en juin 2019**. L'objectif global de ce programme est **d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements** en tenant compte du service rendu, **de l'adaptation** des locaux aux nouvelles formations, de **l'amélioration** des conditions de travail tout en intégrant la **réduction de l'empreinte** énergétique du patrimoine immobilier régional. Le Schéma prendra fin en 2024, marqué par le **rythme d'investissement soutenu** de ces 4 dernières années et aux évolutions contextuelles qui **ont eu de fortes incidences sur l'action régionale en matière** d'immobilier lycées.

\\ 2024 en actions

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées

- La restructuration globale de 19 lycées **relevant de l'axe 1** du SDI « Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention **d'ampleur** » continue :

⇒ La construction du bâtiment scientifique, la rénovation du bâtiment historique et la sécurisation du lycée Auguste Brizeux à Quimper (29) seront initiées. Les travaux de reconstruction du lycée, du service de restauration et de la SEGPA (Section **d'Enseignement Général et Professionnel Adapté**) ainsi que la végétalisation du site se poursuivront au lycée Jean-Marie Le Bris à Douarnenez (29).

⇒ Les études pour **l'évolution du bâti en lien** avec la réorganisation du site au Lycée Fulgence Bienvenue à Loudéac (22) seront lancées et la phase préparatoire de la **construction d'une nouvelle restauration au lycée Marcellin Berthelot à Questembert** (56) continue.

→ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

- **La transition énergétique au cœur** des priorités

Les projets en lien avec la rénovation thermique et la transition énergétique se poursuivent, permettant ainsi de répondre aux orientations du Plan Energie Lycées, aux obligations réglementaires, mais également à la problématique de la ressource énergétique et à la nécessaire décarbonation des usages. Le Plan Energie Lycées associé aux objectifs de performance imposés par le décret tertiaire et par la nouvelle réglementation environnementale – RE2020, constitue un enjeu incontournable pour la collectivité, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

⇒ Ainsi, les travaux relatifs à la construction du Pôle Génie Civil au lycée Pierre Mendès France à Rennes (35) débuteront début 2024 ; cette opération allie **performance thermique et recours aux ENR par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques**. De même, les lycées Jean Macé et Charles Tillon – sites de Robidou et Laennec – à Rennes (35) seront raccordés en 2024 au réseau de chaleur urbain EnerNov. **Les travaux de déploiement d'une chaufferie biomasse au lycée Paul Sérusier à Carhaix (29) en vue de substituer près de la moitié de l'usage du gaz** débuteront également en 2024. Le lycée Chateaubriand à Rennes (35) bénéficiera aussi de travaux **d'amélioration thermique et de déploiement de centrales photovoltaïques d'une puissance de 344 kWc** qui couvrira environ 40 % des besoins en électricité de **l'établissement**.

- Une stratégie du propriétaire pluriannuelle confortée

La Région poursuit par ailleurs ses actions sur les différents aspects qui relèvent de la responsabilité du propriétaire pour être en conformité et assurer la sécurité des usagers. Le contexte actuel corrobore le bien-fondé de ce volontarisme.

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2022 à 2024 de

116 450 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

5 750 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

135 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 150 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En sus d'une enveloppe dédiée à hauteur de **5 M€** pour les différents domaines que recouvre la responsabilité du propriétaire (exposition aux risques **amiante et radon**, **accessibilité**, **Qualité de l'Air Intérieur (QAI)**, la sécurité périmétrique, les alarmes des plans particuliers de mise en sûreté), des financements sont également mobilisés dans le cadre de projets structurants comme au lycée Victor Hugo à Hennebont (56) où la sécurisation périmétrique du site sera **engagée (400 k€)**. Plusieurs renouvellements de SSI (Système de Sécurité Incendie) sont également prévus comme au lycée Coëtlogon à Rennes (35) et au lycée Dupuy de Lôme à Brest (29).

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

- **L'adaptation des locaux à l'évolution des formations**

Les travaux en lien avec la formation CAP PSR (Production et Service en Restaurations) au lycée La Fontaine des Eaux à Dinan (22) se poursuivront. Les salles de classe du bâtiment A -phase 2 au lycée Harteloire de Brest (29) seront refaites courant 2024. **Les travaux de rénovation et l'extension des ateliers du site de l'aéroport démarrés fin 2023 se poursuivront en 2024** au lycée Tristan Corbière à Morlaix (29). Le réseau informatique du lycée Yves Thépot à Quimper (29) sera également remis à neuf. Les locaux pour le bac pro SEN (Systèmes Electroniques Numériques) -bâtiment et ateliers- seront aménagés au lycée Emile Zola à Hennebont (56).

- **L'amélioration des conditions d'hébergement dans le cadre d'un « plan internat »**

La mise en œuvre du « plan internat » dont l'objet est **d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants, de favoriser la mixité et de garantir l'accueil de toutes et tous** se poursuit. On peut notamment citer en 2024 le démarrage des travaux de restructuration des façades et de la toiture du bâtiment « internat/infirmerie » au lycée Alphonse Pellé à Dol de Bretagne (35). Est aussi prévue la reconstruction **d'un internat mutualisé** entre le lycée Emile James et le lycée maritime Jacques de Thézac à Etel (56).

→ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

- Une attention particulière pour les conditions de travail des agents

Sera engagée en 2024 la **création d'une lingerie mutualisée au lycée de Kernilien à Plouisy (22)**. Les études relatives à la **reconstruction du service de restauration (incluant la création d'une lingerie mutualisée)** au lycée Yves Thépot de Quimper (29) se poursuivront. De même, les travaux de rénovation de la laverie du service de restauration au lycée Charles Tillon à Rennes (35) commenceront en 2024.

- **Des travaux de grande ampleur visant à consolider l'existant**

Plusieurs opérations d'envergure visant à **renforcer** la structure des bâtiments sont planifiées comme au lycée Lesage à Vannes (56) où le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau bâtiment des sciences sera lancé. L'opération globale est estimée à **15 M€**.

▶▶ Les projets d'ampleur à réceptionner en 2024

- . La restructuration et l'extension des pôles technologiques et professionnels au lycée Freyssinet de St Brieuc (22) : **24.8 M€**,
- . L'opération visant à réaliser la restructuration fonctionnelle et énergétique des bâtiments D (internat) et B (formation ASSP et locaux agents), la déconstruction des bâtiments C et I, la végétalisation et la sécurisation périmétrique du site au lycée Dupuy de Lôme à Brest (29) : **13.8 M€**,
- . La rénovation des ateliers technologiques du bâtiment I et l'installation d'une centrale photovoltaïque au lycée Tristan Corbière à Morlaix (29) : **8.3 M€**,
- . La reconstruction de l'internat au lycée Jean Guéhenno à Vannes (56) : **8.35 M€**,
- . La restructuration/extension du service de restauration au lycée Bertrand d'Argentré à Vitré (35) : **5 M€**,
- . L'aménagement de l'accueil incluant la reprise des couvertures en polycarbonate et la rénovation de sols amiantés au lycée Louis Guilloux à Rennes (35) : **4 M€**.

Programme 103

Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

La Région est partenaire des quatre réseaux des établissements privés du CAEC, du CNEAP, de la FRMFR et de **DIWAN afin de participer à l'amélioration des locaux scolaires et à la qualité environnementale du patrimoine bâti en parallèle des investissements réalisés dans les lycées publics.** Par le biais de ce programme, elle répond ainsi aux besoins de modernisation et mise aux normes des locaux exprimés par les établissements.

\\ 2024 en actions

→ Evolution et mise en œuvre des protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé - Bretagne (CNEAP-Bretagne) ont contractualisé leur enveloppe financière avec la Région dans le cadre de protocoles de partenariat pluriannuels. Le protocole concernant le CAEC a été acté fin 2022. Le protocole avec le CNEAP-Bretagne, négocié **au cours de l'année 2023, sera finalisé tout début 2024.** Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan qui **n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et discutés d'un commun accord.**

Comme pour le CAEC, le protocole CNEAP-Bretagne intégrera **des critères d'éco-conditionnalité** pour les subventions versées par la Région pour la réalisation des investissements immobiliers.

Pour les établissements privés sous **contrat avec l'Education nationale (CAEC), le soutien de la Région pour accompagner les opérations de travaux est porté de 11 M€ à 12 M€ pour l'année 2024 afin d'accompagner les lycées dans leurs actions d'économies d'énergie.**

Enfin, les subventions de fonctionnement forfaitaires attribuées aux réseaux, dans le **cadre de leur mission de coordination des projets d'investissement, (150 k€ pour le CAEC et 60 k€ pour le CNEAP),** sont reconduites. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, cette subvention de fonctionnement est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

→ L'instruction des demandes de subventions

Les demandes de travaux transmises par les chefs **d'établissement font l'objet d'une validation préalable** par les autorités de leur réseau. Celles-ci vérifient **l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région,** ainsi que le respect de **l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement.** Pour les lycées privés sous contrat avec l'Education Nationale, **l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds fixés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général.** Les **travaux ainsi financés s'inscrivent dans** les cinq thématiques présentées ci-dessous.

Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mise aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux locaux neufs et aux locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès de tous les publics dans les établissements scolaires.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

17 790 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

230 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

17 790 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

230 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. **L'objectif est d'offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.**

Efficacité énergétique des bâtiments et maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans la voie de la rénovation énergétique ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau... Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

Conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage...

Dans le cadre de leur plan pluriannuel d'investissement, les établissements de formations font remonter à leurs réseaux, pour la fin du mois de janvier, leurs besoins de financement attendus en 2024. Le CAEC et le CNEAP dresseront la liste des demandes validées à la fin du 1^{er} trimestre 2024. Pour les autres réseaux, les dossiers de financement sont présentés en **cours d'année**.

Programme 104

Equipements des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées de l'Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer les conditions **d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.**

\\ 2024 en actions

Afin de recueillir les besoins en équipement des lycées, le recensement des demandes est organisé annuellement au cours de campagnes via un extranet. Les équipes de **direction des lycées, bien rôdées à l'exercice**, transmettent leurs demandes de façon dématérialisée et peuvent joindre tous les éléments justificatifs de leurs choix dans 2 dossiers distincts qui concernent le fonctionnement normal du lycée, les équipements pédagogiques pour les formations dispensées. Les matériels numériques sont éligibles au programme 106 « Numérique éducatif ». En ce qui concerne les équipements des lycées une attention particulière sera portée aux réemplois afin de partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler ces équipements autant que possible.

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région assure le financement des équipements qui, d'une manière générale, concourent au fonctionnement **normal d'un lycée** : mobiliers, petits matériels de restauration et d'entretien, équipements pour la sécurité des biens et des personnes. Le financement de ces matériels mobilise environ le quart de l'autorisation de programme ouverte.

La Région prend en charge intégralement ces dépenses, cela lui permettant notamment de participer au choix des matériels utilisés par ses agents et contribuer ainsi à **l'amélioration de leurs conditions de travail**. Une contribution financière est demandée aux établissements pour les petits équipements de restauration.

De plus, la Région prend en charge totalement les **besoins d'équipements** induits par les orientations politiques suivantes :

- La mise en œuvre de l'obligation réglementaire relative à la valorisation des biodéchets dans les services de restauration des lycées sera poursuivie avec **l'équipement de tables de tri pour les établissements non encore dotés** ;
- Dans le cadre du projet régional sur KorriGo, une des ambitions concerne le développement du volet multiservices de KorriGo. Ainsi, la Région prévoit de déployer la carte KorriGo dans les lycées pour gérer les accès aux bâtiments et au restaurant scolaire, en cohérence avec le déploiement en cours sur les transports scolaires. Cette évolution induit une harmonisation du logiciel de gestion des accès des lycées et des adaptations techniques qui seront prises en charge par la Région.

La demande de véhicules représente annuellement environ un cinquième des **demandes. Dans le cadre de la démarche de sobriété énergétique de la Région, l'effort** portera sur le renouvellement de la flotte en priorisant les demandes de véhicules électriques, et plus particulièrement celles émanant des équipes de maintenance pour leurs trajets quotidiens.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

8 860 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

5 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

8 860 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Enfin, dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, la Région finance les mobiliers et **matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments**. L'intervention est déterminée en fonction des besoins exprimés par **l'établissement en tenant compte des équipements en bon état pouvant être réemployés**. Le besoin de financement est **estimé à 1.7 M€ pour 2024**. Cependant, ce montant pourra varier en fonction du calendrier effectif de réception des travaux. Au-delà des chantiers de grande ampleur dont la livraison est prévue début 2025 et pour lesquels la Région procèdera à des **achats d'équipements dès 2024**, les travaux au sein d'une vingtaine de lycées seront suivis de plans de dotations spécifiques. Parmi les plus importants peuvent être cités **l'espace de restauration au lycée de l'Elorn (29), les ateliers au lycée Eugène Freyssinet (22), un bâtiment d'externat du lycée Tristan Corbière (29)**.

→ **Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation**

La Région investit chaque année dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation avec comme préoccupation que ces équipements soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et l'évolution des programmes et pratiques pédagogiques. **Le niveau d'équipement est globalement bon mais l'effort pour le conserver doit être maintenu en veillant à identifier les priorités au niveau de l'académie**. Cette exigence se traduit par un partenariat étroit **avec les corps d'inspection qui** sont associés au travail d'instruction, apportent leur éclairage et émettent un avis sur le volet pédagogique. **L'instruction partagée vise à s'assurer de la conformité entre la demande et le besoin et permet d'équiper de manière homogène des établissements dispensant une formation identique**.

Les besoins remontés par les établissements **dans leur dossier annuel d'équipement** sont en moyenne **de 9 M€ chaque année** pour les trois réseaux confondus, quelle que soit la priorité affichée. Les établissements participent aux côtés de la Région sur leurs fonds propres à hauteur de 20%, sauf pour les équipements les plus onéreux, comme les machines-outils, dont le **coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement**. Dans ce cas, la Région acquiert les matériels dans le cadre de marchés publics. **Il en va de même lorsque la situation financière de l'établissement ne lui permet pas de participer à l'effort de financement**.

La Région a également la responsabilité de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire dans les lycées **de l'Éducation Nationale**, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Les équipements concernés par cette carte sont **financièrement pris en charge en totalité par la Région sans participation des établissements dans la limite de l'évaluation de besoin estimée lors du dépôt du dossier de demande d'ouverture de la formation**. Lors de la session du Conseil régional en décembre 2023, la Région a acté des ouvertures de formations à la rentrée 2024 et à la rentrée 2025 dont les équipements correspondent à un montant **total d'environ 2 M€**. **La Région et l'Académie travaillent ensemble sur la détermination des équipements au regard de la progressivité des apprentissages prévue au référentiel de chaque nouvelle formation**. Une planification pluriannuelle sera faite pour **certaines formations compte tenu de l'importance des besoins et de leurs spécificités**, notamment pour le BTS **Métiers de l'audiovisuel** et le bac professionnel **Optique Photonique**.

Programme 105

Accompagnement des équipements dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

La Région participe au financement des équipements pédagogiques utiles pour les enseignements dispensés dans les établissements privés des trois réseaux des lycées sous contrat **d'association avec l'Éducation Nationale (CAEC)**, les établissements **agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)** et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR).

Ce programme contribue à **l'amélioration continue des conditions d'accueil et d'enseignement** des élèves en mettant à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

\\ 2024 en actions

→ Evolution et mise en œuvre des protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière avec la Région dans le cadre de protocoles de partenariat pluriannuels. Le protocole concernant le CAEC a été acté fin 2022.

Le protocole avec le CNEAP, négocié au cours de l'année 2023, sera finalisé tout début 2024.

Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan qui **n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières**, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et à concurrence du solde de l'autorisation de programme.

Les demandes d'équipement sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : Directions diocésaines et Comité académique de l'Éducation nationale, la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont cofinancées par les établissements.

→ Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées

La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart de l'autorisation de programme ouverte. Ces équipements peuvent être financés par la Région dans la limite du plafond de la loi Falloux pour l'enseignement général.

→ Participer au financement des équipements pédagogiques

La Région finance des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts de l'autorisation de programme ouverte. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Depuis l'année dernière, les demandes de financement d'ordinateurs et des classes mobiles de portables sont instruites dans le cadre des équipements pédagogiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique, sans que ces équipements ne viennent s'imputer sur le montant « Falloux ». Cette disposition qui facilite l'accompagnement des lycées est appliquée aux demandes d'équipements informatiques des deux lycées du réseau Diwan.

Par ailleurs, dans la limite de l'enveloppe prévue pour chaque réseau et dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, dans la limite de l'évaluation de besoin estimée lors du dépôt du dossier de demande d'ouverture de la formation.

Programme 106

Numérique éducatif

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concourt à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements numériques. La maintenance informatique et le raccordement haut débit à internet relevaient de ce programme jusqu'en 2023 mais à compter de 2024, ces actions sont rattachées au programme 907.

\\ 2024 en actions

Dans le cadre de sa feuille de route « S'engager en faveur de Stratégies numériques responsables pour le territoire breton » adoptée en 2020, la Région s'est engagée à :

- Contribuer au développement de l'ENT Tout@tice et à l'investissement dans des ressources numériques ouvertes et partagées ;
- Poursuivre sa contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques et aux préoccupations éthiques et environnementales dans les lycées.

→ Contribuer au développement de l'espace numérique de travail et à l'investissement dans des ressources numériques

L'académie et la Région développent depuis plusieurs années un partenariat pour accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage dans tous les lycées bretons.

Ainsi la Région participe au financement de l'Espace Numérique de Travail Tout@tice, ouvert aux lycéens, aux parents d'élèves, aux enseignants, aux administrateurs des lycées et à la Région.

La singularité de cet ENT réside dans le fait qu'il est le seul en France dont les développements et les évolutions sont intégralement gérés par l'académie et dont le plan de financement associe l'Etat, la Région et des fonds européens FEDER.

En 2024 ce partenariat se poursuivra avec des évolutions qui seront définies dans le cadre d'une nouvelle convention à négocier.

→ Poursuivre la contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques

Le niveau d'équipement est globalement satisfaisant avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves. Le renouvellement et le maintien à niveau du parc informatique et des périphériques mobilisent environ 4 M€ par an. Une attention particulière est portée à la prolongation de la durée de vie des postes ainsi qu'aux critères et labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie des matériels, de la conception au recyclage pour les nouvelles acquisitions. Nos marchés publics intègrent également la possibilité d'acquérir des matériels issus du réemploi. La fabrication des ordinateurs consommant beaucoup de ressources naturelles, se donner la possibilité d'équiper les établissements avec des matériels de seconde vie présente un intérêt environnemental évident d'autant plus que nos volumes sont importants. Cette possibilité d'achat sera poursuivie pour la campagne d'équipement 2024.

La centralisation informatique des lycées repose sur un inventaire des équipements disponibles au sein de l'établissement et s'accompagne d'une mise à niveau du parc informatique. Le recours à davantage de matériels nomades utilisant une connexion sans fil et de ressources numériques est requis. Le parc informatique doit naturellement évoluer vers ce type de solution, ce qui n'est pas non plus sans incidence sur l'architecture des réseaux informatiques des lycées.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

5 150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

925 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

13 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 820 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

La politique **d'équipement de la Région s'appuiera sur l'objectif de renouvellement du parc** informatique mais les nouveaux contextes **interrogent l'articulation entre les usages et les équipements informatiques** :

- la refonte des filières, des programmes, des référentiels en voie générale, technologique et professionnelles ont un impact fort ;
- sur les 3 dernières années, les établissements se sont engagés sur des projets numériques éducatifs qui **n'étaient pas encore suffisamment aboutis pour justifier une évolution substantielle de la politique d'équipement** ;
- la Région a mené une expérimentation **avec 6 lycées sur l'année 2022-2023** pour permettre la mise à disposition de ressources numériques des éditeurs Nathan, Bordas et de la plateforme technique PearlTrees Education. Cet accès à la plateforme et à un panier de ressources pédagogiques granulaires, appropriables permet la réalisation de cours, **d'activités personnalisables et insérables dans les enseignements généraux**. Le bilan a conduit la Région à élargir cette mise à disposition **aux lycées publics généraux et technologiques (EGT) pour l'année scolaire 2023-2024**.

Les premiers constats montrent un intérêt fort de la communauté éducative et une appropriation des outils à disposition par tous les utilisateurs, élèves et enseignants. Une démarche similaire sera proposée aux lycées professionnels, avec un accès à la plateforme technique.

Par ailleurs, **l'Etat a impulsé la politique** « Territoires numériques éducatifs » dans le département du Finistère dans une logique de continuum, **de la maternelle au lycée. En 2024, il s'agirait pour la Région et l'Etat de définir un cadre d'intervention partagé dans le respect de leurs compétences respectives. La mise à disposition d'équipements numériques impliquerait en amont un accompagnement, des formations adaptées aux besoins. Il est attendu des effets tangibles positifs sur les pratiques pédagogiques et les apprentissages des élèves dans les « Territoires numériques éducatifs ».**

Les ressources numériques sont complémentaires des manuels scolaires et n'ont pas vocation à les remplacer.

Programme 107

Fonctionnement des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Les compétences obligatoires de la Région en matière d'enseignement scolaire nécessitent d'assurer aux établissements les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement.

La Région a en charge les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées. Ainsi elle décide des objectifs et des moyens alloués aux établissements scolaires pour la mise en œuvre de ces missions qui concourent à la qualité des enseignements et de la vie lycéenne dans les 114 lycées publics de Bretagne.

\\ 2024 en actions

→ Une évolution des relations financières pour mieux accompagner les lycées

Lors de la session de décembre 2023, le Conseil régional a adopté les principes pour l'allocation des ressources financières nécessaires au fonctionnement des lycées publics et la répartition de ces ressources entre la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les subventions affectées pour une application à partir de 2024.

L'évolution s'articule autour des orientations suivantes :

- Financer à 100% les charges de viabilisation (eau, électricité, gaz et autres) ;
- Mobiliser les recettes des **services de restauration et d'hébergement** (SRH) pour le « bien manger » ;
- Améliorer la prise en charge des dépenses obligatoires liées à la structure bâtie du lycée ;
- Intégrer un critère de péréquation pour compenser les différences de situation entre établissements ;
- **Intégrer un critère lié à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de consommation d'énergies, d'eau et du bien manger.**

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle se composera de 2 parts :

- la part « fonctionnement général et pédagogique » dont la modalité de calcul prend en compte le **nombre d'élèves et** les barèmes de formations. La nouveauté consistera en **l'ajout d'un** barème « géo-social » qui prendra en compte les capacités des territoires des EPCI, les effectifs et les indices de positionnement sociaux. Pour les seuls lycées agricoles publics, seront maintenus les compléments au titre des dépenses de « transport pédagogique des élèves dans le cadre des enseignements réguliers » et au titre des exploitations agricoles pour compenser **les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves** ;
- la part « structure » qui prendra en compte le nombre de bâtiments et leur superficie.

L'incidence financière au titre de 2024 sera de 1,4 M€ supplémentaire pour un montant global de 15,5 M€ consacré à la DGF. Des compléments de dotation de fonctionnement peuvent être attribués lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues, à partir des demandes formulées par les établissements au regard de leur situation financière.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

49 669 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

49 669 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Des subventions dédiées compléteront le soutien financier de la Région aux lycées selon les montants indicatifs suivants :

- la prise en charge de 100 % des dépenses de viabilisation des lycées est estimée à 33 M€, hors les dépenses engendrées par les **activités de la formation continue et de l'apprentissage** qui ne seront pas retenues. La dépense de viabilisation **relative à la consommation d'eau est estimée à 1,8 M€** ;
- environ 2 M€ seront consacrés au dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (D.A.E.S.E) **pour les lycées qui sont contraints d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement** ;
- **la poursuite de l'aide à l'enseignement du breton et du gallo (0,225 M€)** ;
- une subvention liée à la « performance », **à savoir l'atteinte de 2 objectifs collectifs. D'une part, la Région souhaite que les lycées puissent diminuer leurs consommations d'eau et d'énergies suivant la trajectoire fixée par la loi Elan (article 175) et précisée par le « décret tertiaire » du 23 juillet 2019 : - 40 % d'ici 2030, -50 % d'ici 2040, -60 % d'ici 2050. Cet axe est lié à la politique régionale d'amélioration du cadre bâti (programme 102). D'autre part, la loi Egalim, déjà intégrée dans les pratiques d'achats de denrées, sera déclinée en indicateurs. Un montant légèrement inférieur à 1 M€ est prévu.**

Enfin, pour les lycées publics, **l'aide au premier équipement professionnel des lycéennes et lycéens** est désormais rattachée à ce programme dès 2024. Le montant (0,7 M€) et les modalités **de mise en œuvre** sont reconduits.

→ Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »

Le **plan d'actions « Bien manger dans les lycées » a débuté en 2020 avec l'accompagnement de 14 premiers lycées**, puis 36 autres : **fiabilisation des données sur la qualité et l'origine des denrées alimentaires, évolution des pratiques d'achat, lutte contre le gaspillage alimentaire...** 46 nouveaux établissements ont intégré le dispositif fin 2023 et sont donc en cours **d'accompagnement jusqu'à fin 2024.**

En 2023, l'inflation des coûts des denrées alimentaires et des charges de viabilisation a freiné la progression constatée depuis 2020 en matière d'achats de qualité. Le pourcentage d'achat en produits durables a légèrement baissé avec 28,02 % d'achats en produits durables dont 17,03 % de produits bio (28,43 % de produits durables dont 18,30 % en 2022).

Pour relancer la dynamique **tout en maintenant les tarifs pour préserver le pouvoir d'achat des familles, la Région prend deux mesures en 2024 :**

- Financement à 100 % **des dépenses de fluides, dont celles liées à la restauration et à l'hébergement** ;
- Augmentation du tarif « pivot » repas à 3 € au lieu de 2,70 € (pour rappel, dans le cadre de la mise en place de la **tarification régionale solidaire en 2022, la Région a instauré pour les services de restauration et d'hébergement (SRH) des lycées une garantie de ressources - tarif « pivot » -**, indépendante des tarifs appliqués aux usagers du service dans chaque établissement). Le tarif « pivot » à 3 € **permet de mobiliser 2,60 € pour les denrées, ce qui doit permettre l'atteinte des objectifs de qualité fixés par la loi Egalim et le schéma régional des achats économiquement responsable de la Région.**

Au-delà des actions sur le volet « achats », l'accent sera mis sur la **lutte contre le gaspillage alimentaire, vecteur d'économies** qui peuvent être mobilisées dans des achats de qualité. Des opérations de promotion de la démarche seront également conduites en 2024, tout comme des actions destinées à faire monter en compétences les encadrants de restauration des lycées publics bretons.

Programme 108

Participation au fonctionnement des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Conformément à ses obligations légales, la Région participe au fonctionnement des **classes d'externat des lycées privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC)**, sous contrat avec le **ministère de l'Éducation nationale**. Ainsi la Région doit prendre en charge, **d'une part**, les dépenses liées aux activités **d'enseignement via le forfait d'externat** « part matériel » qui correspond à la prise en charge des dépenses de viabilisation, d'entretien et de maintenance et, **d'autre part**, les dépenses liées aux rémunérations des personnels non enseignants affectés au service de **l'externat via le forfait d'externat** « part personnel ».

Ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif **d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (D.A.E.S.E) pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (E.P.S)** prévu aux programmes scolaires.

\\ 2024 en actions

→ Un partenariat conforté avec les établissements privés

La Région et le CAEC ont organisé les relations avec les établissements privés **d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat dans un cadre conventionnel**. Ces « protocoles de partenariat » ont pour objectif premier de donner au CAEC et aux lycées privés **sous contrat avec l'Etat, la visibilité nécessaire sur les modalités d'attribution des dotations et subventions annuelles, obligatoires ou facultatives, auxquelles peuvent prétendre les lycées sous contrat, dans le respect de la loi**.

Il s'agit aussi, par cette convention de reconnaître l'enjeu de la relation équilibrée instaurée depuis des années entre les établissements du réseau de l'enseignement public **et ceux de l'enseignement privé, équilibre historique en Bretagne, qui contribue à la qualité du système éducatif breton, au profit des jeunes qui s'y forment et de leurs familles**.

Les négociations conduites **au cours de l'année 2022** avec le CAEC ont conduit à **l'élaboration d'un** nouveau protocole pour la période 2023 à 2028 qui assure globalement une continuité des subventions régionales par rapport à la période précédente, notamment un équilibre financier global pour les dépenses obligatoires **constituées par les deux forfaits d'externat**. **En effet, le législateur a confié aux Régions les dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale. Le principe rappelé par l'article L-442-5 et précisé par l'article L-442-9 du code de l'Éducation est celui d'une prise en compte des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat « dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».** **Ce forfait d'externat** compte deux contributions :

- la première contribution est calculée à partir des dépenses de rémunération des **personnels affectés à l'externat des établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E.)** ;
- la deuxième contribution est calculée à partir des dépenses de fonctionnement « matériel » **engagées pour l'externat des classes correspondantes de l'enseignement public**.

Conformément au code de l'éducation, l'évolution des relations financières avec les lycées publics (programme 107) pour la dotation globale de fonctionnement (DGF), sera déclinée avec les lycées privés, avec une incidence financière de **2,24 M€**.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

47 810 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

47 810 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Des financements complémentaires

L'enseignement des activités physiques et sportives dispensé dans les établissements scolaires nécessite de mobiliser des **équipements extérieurs, lorsque ceux construits dans l'enceinte des établissements scolaires ne sont pas suffisants. Ces équipements appartiennent le plus souvent aux villes ou communes d'implantation de l'établissement scolaires, et l'établissement doit alors conclure des conventions d'usage de ces équipements sportifs. Ces dépenses liées aux activités d'enseignement sont obligatoires au même titre que celles pour le fonctionnement des enseignements d'autres disciplines.** C'est pourquoi, le dispositif **d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE)** est ouvert selon les mêmes modalités que pour les lycées publics.

Le protocole avec le CNEAP, négocié au cours de l'année 2023, sera finalisé tout début 2024.

Enfin, pour les lycées privés, **l'aide au 1er équipement** professionnel des lycéennes et lycéens est désormais rattachée à ce programme dès 2024. Le montant (0,49 M€) et les modalités de mise en œuvre sont reconduits.

Programme 109

Enseignement supérieur et vie étudiante

\\ Raison d'être du programme

La Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES) adoptée en avril 2023 est le document stratégique qui fixe le cadre **d'intervention** de la région avec sa déclinaison **particulière dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur** et de la recherche sur les champs qui concernent ce budget.

Deux des **trois orientations prioritaires identifiées au titre de l'enseignement supérieur** et de la vie étudiante **s'appuient sur deux grands défis que sont d'une part la prise en compte des enjeux climatiques et écologiques par les acteurs de la formation et d'autre part l'accès aux études supérieures dans de bonnes conditions aux jeunes breton-ne-s. L'accès à des formations variées et reconnues sur l'ensemble du territoire répond à la fois aux aspirations des jeunes mais aussi aux besoins de qualification du monde socio-économique breton.**

A ce titre, l'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui doivent permettre d'accompagner ces objectifs de transition économique et sociale tout en assurant le développement de la Bretagne et de ses territoires.

\\ 2024 en actions

→ Poursuite des opérations inscrites dans le volet « Enseignement Supérieur et Vie étudiante » du CPER 2021-2027

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 qui fixe **pour l'essentiel** le cadre **d'intervention** de la Région en matière **d'enseignement supérieur** a été signé le 15 mars 2022. Son volet enseignement supérieur recherche innovation, particulièrement important, mobilise **ainsi plus de 400 M€**, apportés **par l'Etat, la Région et les autres collectivités territoriales bretonnes, et l'Europe via le FEDER.**

Les projets financés sur le volet « Enseignement Supérieur Recherche Innovation » du CPER 2021-2027, en cohérence avec les objectifs de la SRTES, **démontrent l'importance** accordée notamment :

- à la prise en compte des enjeux climatiques et écologiques avec la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des universités et grandes écoles ;
- **à l'amélioration des conditions de vie des étudiant.e.s, par l'offre de logements, de bâtiment de restauration, de documentation et de centre de ressources.**

Ainsi, de nombreux projets structurants dont les études ont été réalisées courant 2023 vont entrer dans une phase opérationnelle.

A titre d'illustration, on peut citer la poursuite du pilote de rénovation sur le campus de Beaulieu, porté par l'Université de Rennes, la construction du restaurant universitaire sur Saint Malo, la réhabilitation et la surélévation du bâtiment A sur le campus de Villejean portée par l'Université de Rennes2 ou encore la réhabilitation de locaux en vue d'accueillir sur Vannes le campus datasciences et Cybersécurité de l'UBS.

Par ailleurs, de nouvelles études seront lancées notamment sur le projet de construction **d'un nouveau bâtiment « Centre Bouguen »** à Brest qui associera la construction de nouveaux espaces de formation, de locaux de vie étudiante géré par **l'université et d'une résidence universitaire gérée par le CROUS. Par ailleurs, la création d'un Learning Center couplée à la rénovation énergétique d'un bâtiment sur le Campus Mazier à Saint Brieuc fera aussi l'objet d'une étude de programmation courant 2024.**

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

10 800 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

645 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

8 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

435 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Mise en place d'actions dédiées à la vie étudiante

Dans le contexte post covid qui a mis en exergue les difficultés rencontrées par nombre de jeunes, la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) **a intégré pour la première fois dans son volet consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche les enjeux liés la vie étudiante.**

Ainsi, **l'année 2023 a permis d'engager une réflexion globale et concertée avec l'ensemble des acteurs afin d'œuvrer à sa déclinaison opérationnelle qui sera présentée dans un bordereau spécifique en session courant 2024.**

Un chantier opérationnel intitulé « **Favoriser l'engagement des étudiant·e·s sur des dimensions sociale et environnementale** » **prévoit la mise en place d'un dispositif de soutien aux initiatives étudiantes sur ces deux thématiques.** Au-delà du soutien financier, des formations à la gestion de projets et un accompagnement pourront être proposés aux **associations étudiantes afin d'encourager l'émergence de projets d'envergure et de permettre aux étudiant·e·s d'acquérir de nouvelles compétences.** **La possibilité de poursuivre ces initiatives par un projet d'entrepreneuriat étudiant sera également étudiée.** Les modalités du dispositif seront stabilisées au cours du premier trimestre 2024 pour un vote en commission permanente au printemps (avril-mai). Il sera opérationnel à la rentrée universitaire de 2024.

En parallèle, le dialogue avec les **acteurs du territoire concernés sera poursuivi, notamment via l'organisation de la seconde édition des Rendez-vous de la vie étudiante prévue le 2 avril 2024 à Quimper.** Cet évènement est co-organisé avec la Conférence jeunesse pilotée par le Service Egalité des droits et Jeunesse **et aura pour thématique centrale l'engagement des jeunes et des étudiant·e·s.**

Des projets d'envergure régionale pourront également être soutenus, en partenariat avec d'autres acteurs tels que le Rectorat, le CROUS ou encore les collectivités locales sur les thématiques santé mentale ou accès aux droits.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Mission 2

Emploi, formation et orientation professionnelles

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Le taux de chômage en Bretagne se situe 0,8 points sous son niveau d'avant crise sanitaire (4ème trimestre 2019) et les besoins en recrutement perdurent dans de nombreux secteurs. Il augmente néanmoins de 0,2 points au 3ème trimestre 2023 pour atteindre 6 % de la population active, contre 7,4 % au niveau national. Ces données complexes et en partie contradictoires apparaissent comme les marqueurs **d'une société qui doit faire face** à de profondes mutations dans un contexte qui cumule **l'accélération du changement climatique**, les conflits, le développement de **l'intelligence artificielle** et leurs conséquences.

Dans ce contexte, l'année 2023 a permis à la Région Bretagne de se fixer un cap transcrit dans la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) et partagé avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur, du développement économique, de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle. Le développement des compétences, individuelles et collectives, doit ainsi contribuer activement à l'accélération des transitions écologiques de l'économie et de la société bretonnes, à conforter la base productive bretonne dans une perspective de souveraineté et à conforter la cohésion et l'inclusion sociale comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel. Ces enjeux sont au cœur du nouveau Contrat de Plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Pour activer ces orientations en 2024, la région Bretagne et ses partenaires comptent notamment s'appuyer sur une carte des formations renouvelée, une information et une aide à l'orientation encore plus proches, un nouveau Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) ou encore l'expérimentation régionale « Réseau pour l'emploi - France Travail ».

→ Un nouveau process « carte des formations » pour une offre de formation professionnelle en phase avec les enjeux d'avenir

La SRTES réaffirme l'accès à la formation et à la qualification comme un enjeu crucial de développement durable. Pour les jeunes bretons, l'accès à une offre de formation professionnelle répondant à leurs aspirations et en phase avec les enjeux d'avenir est à la fois gage d'un parcours de réussite et d'une insertion professionnelle de qualité. La carte des formations professionnelles initiales, au travers de l'adaptation de l'offre présente en Bretagne, a vocation à répondre structurellement à ces enjeux. Confrontée au cours de ces dernières années à une baisse globale de ses effectifs, dans un contexte bouleversé par la réforme de l'apprentissage, cette offre souffre d'une problématique d'attractivité dans un certain nombre de filières professionnelles pourtant porteuses d'emplois.

L'enjeu est donc de réimpulser une dynamique permettant de valoriser la voie professionnelle et d'engager une adaptation structurelle de l'offre en réponse aux enjeux d'avenir en proposant un nouveau process « carte des formations ».

Sa mise en œuvre, préparée dans le cadre d'une large concertation, s'organisera via une mobilisation à trois niveaux : l'échelon « établissement » pour une mise en perspective à partir de l'offre existante ; l'échelon territorial, organisé dans le cadre des Commissions Territoriales Emploi-Formation (CTEF) afin d'intégrer les enjeux emploi-formation spécifiques à chaque territoire ; l'échelon régional pour tenir compte des besoins en emplois et en compétences au sein des branches professionnelles, notamment dans le cadre des Contrats d'objectifs.

Sur la base des travaux conduits dans le cadre de cette concertation, il s'agira de construire, en lien avec les Autorités académiques, une « carte cible » correspondant aux formations attendues et à leur territoire de déploiement, dans une perspective à 3 ans (Rentrées 2025/2026/2027) ; cette « carte cible » qui fera l'objet d'un vote en session en 2024, donnera lieu à un appel à projets auprès des établissements. Ces évolutions devront s'inscrire dans une logique de transformation de l'offre existante en identifiant les formations qui répondent en priorité aux attentes en termes d'insertion et/ou de poursuite d'études, sur la base d'une analyse quantitative et qualitative.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

PR0201

PR0202

PR0203

PR0204

PR0205

PR0206

PR0207

→ L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Afin de prendre en compte les évolutions inscrites dans le CPRDFOP 2023-2027, une nouvelle charte IDÉO partagée **avec l'ensemble des membres du réseau sera mise en place en 2024**. Dans ce cadre, le développement des espaces information-orientation IDÉO déployés à l'occasion des événements territoriaux sera poursuivi à l'échelle des territoires et en proximité des usagers.

En complément du développement de ces espaces, **l'offre de service IDÉO sera particulièrement renforcée en 2024** au profit des publics scolaires et de la communauté éducative.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux du CPRDFOP et dans le cadre de sa responsabilité de coordination des 17 **Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)**, la Région définira une nouvelle feuille de route en lien avec les autorités académiques et les PSAD.

Des travaux vont également être initiés pour améliorer la fonctionnalité des rubriques « aides et financements » et « stages et immersions », **avec notamment pour cette dernière, l'ouverture de la plateforme de stages aux nouvelles séquences d'observation** des élèves de seconde générale et technologique.

→ La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

En lien avec la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales et le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles, la Région, en 2024, poursuivra son action en **faveur de la formation des demandeurs d'emploi**. Elle s'appuiera sur l'ensemble des dispositifs, individuels et collectifs, **qu'elle initie et finance et notamment les gammes de formation PREPA et QUALIF Emploi** qui ont fait l'objet de renouvellement complet en 2023. Les actions de formation initiées par la Région sont organisées au plus près des territoires dont les spécificités sont prises en compte par les commissions territoriales emploi formation insertion (CTEFI). Comme annoncé, la Région proposera aux organismes de formation un accompagnement à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Pour répondre encore **plus efficacement aux enjeux d'inclusion**, la Région a proposé un protocole d'expérimentation « Réseau pour l'emploi » en lien avec l'Etat, les Départements, les Métropoles et le concours de France Travail. Il s'agira d'accroître les modalités de coopérations en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi et des très petites entreprises souvent dépourvues de fonction ressources humaines. Les différentes initiatives menées dans ce cadre seront évaluées en fin d'année 2024 pour alimenter leur généralisation en 2025.

A travers cette démarche, il s'agit de promouvoir des parcours de formation encore plus adaptés aux besoins des personnes et un accompagnement plus coordonné des entreprises au niveau local.

Enfin, afin de répondre aux besoins de sécurisation des parcours de formation, la Région proposera, au cours de l'année 2024, **une revalorisation de l'aide financière délivrée aux apprenant-e-s sur les dispositifs de formation qu'elle finance**. La Région poursuivra leur accompagnement pour faciliter l'accès à la formation en soutenant les initiatives facilitant les mobilités, l'accès au logement, la garde d'enfants...

L'ensemble de ces actions bénéficieront, notamment, de l'appui financier de l'Etat dans le cadre du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) couvrant la période de 2024 à 2027. En 2024, le concours de l'Etat sera de 50 millions d'euros. Ce Pacte ciblera particulièrement les formations à destination des publics dits prioritaires (personnes peu ou pas qualifiées, en situation de handicap, seniors, familles monoparentales...).

→ Apprentissage

La Région dispose d'une convention pluriannuelle avec France Compétences dans le cadre de ses attributions dans le domaine de l'apprentissage prévoyant une enveloppe en fonctionnement et une autre en investissement pour un total de 13 970 000 €.

En 2024, la Région consacrera une part encore plus importante de l'enveloppe aux investissements structurants dans les CFA bretons. En effet, les prises en charge par les financeurs actuels, les opérateurs de compétences (OPCO), ne couvrent pas les besoins des CFA sur les opérations d'amélioration des conditions d'accueil des jeunes. La Région portera une attention prioritaire aux projets d'investissement dédiés à la sobriété énergétique.

En fonctionnement, au regard des besoins exprimés par les CFA, la Région maintiendra son effort pour l'accueil de jeunes en difficulté : amélioration des outils pédagogiques en direction des jeunes souffrant de trouble DYS, **renforcement des compétences socles, apprentissage linguistique pour les jeunes allophones...**

→ Formations sanitaires et sociales

Dans le cadre de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et du contrat de plan régional **de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**, la Région a déterminé ses nouvelles orientations en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028. Elles **s'articulent** autour de 3 enjeux : **adapter l'offre de formation aux besoins des territoires, développer l'attractivité des formations, accompagner les apprenants dans leur parcours de formation.**

Une nouvelle carte des formations sanitaires a été arrêtée en 2023 donnant lieu au développement de nouvelles formations dans une logique de plus forte proximité. Cette offre complète les places déjà ouvertes dans le cadre du Ségur de la santé en soins infirmiers, aide-soignant et accompagnant éducatif et social.

La carte des formations sociales sera quant à elle renouvelée en 2024.

Le processus d'universitarisation des formations sanitaires se poursuivra en 2024, en lien avec la réforme des études de santé. **Des expérimentations, portées par l'ensemble des acteurs bretons et validées au niveau ministériel**, permettent la mise en place de parcours souples et intégrés, favorisant les réorientations et renforçant les droits des étudiants. **L'un des objectifs est de rendre ces formations accessibles en tous points du territoire, en limitant la concentration sur Brest et Rennes.**

En 2024, en complément des bourses d'études sur critères sociaux, la Région proposera progressivement un nouvel accompagnement social des apprenant·e·s en formation sanitaires et sociales.

Programme 201

Orientation et information sur les métiers

\\ Raison d'être du programme

La Région soutient dans le cadre de ce programme, des travaux d'observation, d'études et d'enquêtes qui participent à éclairer la définition et l'animation des politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Cette démarche d'ingénierie s'appuie, notamment, sur les travaux du GREF Bretagne, qui, en tant que GIP État-Région, assure une mission d'observation et d'analyse sur le champ de l'emploi et de la formation. Les actions qui seront conduites en 2024 s'inscriront en lien avec les objectifs de la Stratégie Régionale des Transitions Économiques et Sociales (SRTES). Elles contribueront à impulser auprès des partenaires des dynamiques de transition vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et vers la mixité des métiers.

Par ailleurs, tel que préconisé dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) qui en est l'un des trois volets, un nouveau process « carte des formations professionnelles initiales » sera initié, afin de réimpulser une dynamique permettant de valoriser la voie professionnelle et d'engager une adaptation structurelle de l'offre en réponse aux enjeux d'avenir, comme la mixité. Il s'agira de construire une « carte cible » correspondant aux formations attendues et à leur territoire de déploiement, dans une perspective à 3 ans (Rentrées 2025/2026/2027).

Ce programme assure également la mise en œuvre de l'offre de service IDÉO, le service public régional de l'information et de l'orientation, qui propose aujourd'hui 3 types de services : une plateforme web / des productions et des publications / une offre de service de proximité.

En lien avec les nouvelles orientations du CPRDFOP, l'offre de service IDÉO va notamment se renforcer en 2024 au profit des publics scolaires et de la communauté éducative. Un nouveau format d'action à destination des collégiens et organisé en proximité, le carrefour IDÉO, sera ainsi expérimenté en 2024. Par ailleurs, la plateforme de stages évoluera pour s'ouvrir aux nouvelles séquences d'observation des élèves de seconde générale et technologique.

Par ailleurs, de nouvelles modalités d'organisation de la compétition régionale des métiers, qui se déroulera début 2025, seront définies au sein d'un groupe de travail issu de la commission « formation, orientation et langues de Bretagne ».

\\ 2024 en actions

→ Le développement de la prospective emploi-compétences en appui aux politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi

La SRTES souligne l'enjeu central de l'adaptation des emplois et des compétences en réponse à l'accélération des transformations de l'économie régionale. Dans ce cadre, le CPRDFOP porte plus spécifiquement un chantier visant à « anticiper les métiers de demain en confortant l'analyse prospective emploi-compétences » en favorisant la structuration des démarches d'observation et d'analyse prospective conduites au niveau régional et en favorisant la mise à disposition et l'appropriation de ces ressources. En 2024, la Commission « Prospective » du CREFOP sera chargée de définir et de piloter la mise en œuvre opérationnelle de ce chantier.

Dans le cadre du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), l'approche centrée sur les compétences sera confortée. Il s'agira notamment de déployer l'outil data d'analyse du besoin en compétences, expérimenté en 2023 sur le secteur de l'industrie, afin de disposer des moyens d'adapter l'offre de formation, d'informer sur les compétences recherchées et de mettre en place des réponses coordonnées, en lien avec les branches professionnelles.

→ La mobilisation transversale des contrats d'objectifs en réponse aux enjeux emploi-compétences des différents secteurs/filières

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

4 239 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 527 400 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Dans le cadre de sa gouvernance, la SRTES conforte la place et le rôle des contrats d'objectifs au service de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). En réponse aux enjeux d'anticipation des besoins en emplois et en compétences, ils participent à la structuration d'une démarche d'observation prospective permettant, en particulier, d'appréhender l'impact des transitions écologique, énergétique et environnementale à l'échelle des différents secteurs/filières.

En 2024, dans le prolongement des travaux d'élaboration du CPRDFOP et plus particulièrement du document d'orientation des formations, ils seront également mobilisés dans le cadre des travaux préparatoires à la carte des formations pluriannuelle : élaboration de la « carte cible » ; construction d'un plan d'action « attractivité » ; « coloration » des formations en lien avec les spécificités régionales ...Leurs travaux participeront ainsi au Chantier 3 du CPRDFOP visant à « faire de la carte des formations professionnelles un outil dynamique d'accompagnement des parcours et des transitions » dont le suivi sera organisé au sein de la commission « formation initiale » du CREFOP.

Plus globalement, au travers de ce cadre partenarial associant la Région, l'État et les Branches professionnelles représentées de manière paritaire, les contrats d'objectifs déploient leur action en réponse aux besoins de recrutement, au renouvellement des actifs et à l'anticipation des besoins en compétences en lien avec les transitions.

→ L'animation du réseau IDÉO, le service public régional d'information et d'aide à l'orientation

Une nouvelle Charte IDÉO partagée avec l'ensemble des membres du réseau sera mise en place en 2024. Cette Charte a notamment pour objet de préciser les engagements des membres (structures d'accueil et membres associés) et à prendre en compte les nouvelles évolutions inscrites dans le CPRDFOP 2023-2027, notamment la mixité des métiers.

La mise en œuvre d'un plan de professionnalisation à destination des professionnels des 22 structures membres d'IDÉO sera poursuivie. Par ailleurs, dans le cadre de sa responsabilité de coordination des 17 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), la Région va définir une nouvelle feuille de route en lien avec les autorités académiques et les PSAD pour répondre aux enjeux du CPRDFOP et aux nouvelles dispositions nationales, notamment les dispositifs « Tous droits ouverts » et « Ambition emploi », qui visent à prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée.

En 2024, le développement des espaces information-orientation IDÉO déployés à l'occasion des événements territoriaux (salons orientation, forum emploi formation, actions d'informations sectorielles) sera poursuivi à l'échelle des territoires et en proximité des usagers. Compte tenu de la part croissante des actions d'informations destinées aux publics scolaires, notamment les collégiens, un travail est engagé pour déterminer une nouvelle modélisation de ces espaces partagés, adaptée à la spécificité des publics jeunes.

Enfin, pour les publics actifs salariés un plan d'actions spécifiques sera défini en déclinaison des orientations du CPRDFOP, pour augmenter et faciliter l'accès au Conseil en évolution professionnelle.

→ La production et la mise à disposition des ressources d'information

La production des guides orientation (Je choisis mon CAP, Que faire après la 3^{ème}, Que faire après le bac) évolue chaque année en tenant compte des préconisations issues des concertations menées avec les professionnels de l'orientation. La fourniture des guides aux collégiens est poursuivie cette année, le guide « Que faire après le bac » qui s'adresse aux lycéens de 1^{re} et de terminale fera l'objet quant à lui d'une diffusion numérique. Cette évolution apparaît nécessaire au regard notamment du calendrier contraint de Parcoursup et de l'usage du numérique par les lycéens.

En complément de la production éditoriale (articles, dossiers, focus), de nouveaux contenus multimédias seront proposés aux usagers, avec en particulier des podcasts qui auront vocation à illustrer les sujets de l'évolution et de la reconversion professionnelles.

La rubrique « métier » de la plateforme web IDÉO et les « focus » sectoriels feront l'objet d'une refonte globale pour renforcer l'attractivité de ces outils (format, contenus texte et multimédias). Les indicateurs socio-économiques bretons des familles de métier seront par ailleurs directement intégrés dans les contenus de la plateforme IDÉO. Des travaux vont également être initiés pour améliorer la fonctionnalité des rubriques « aides et financements » et « stages et immersions », avec notamment pour cette dernière, l'ouverture de la plateforme de stages aux nouvelles séquences d'observation des élèves de seconde générale et technologique.

Après 3 années de fonctionnement du site IDÉO, des tests usagers (UX design) seront mis en place pour évaluer la pertinence des parcours utilisateurs sur le site web régional, dans une logique d'amélioration continue.

→ Le développement des actions locales et régionales d'information sur les métiers et les formations

La Région poursuit son appui dans l'accompagnement des salons et forums déployés au plus près des territoires de vie bretons. Outre la participation financière à ces événements, la Région travaille à l'élaboration de référentiels en lien avec les autorités académique pour renforcer la pertinence de ces actions d'informations (mobilisation des professionnels, préparation des élèves), et intégrera des actions de sensibilisation sur les transitions environnementales. De nouveaux formats d'intervention de proximité visant à informer les collégiens et leurs parents sur la connaissance du monde professionnel (Carrefours des métiers IDÉO) seront expérimentés prioritairement dans les territoires non pourvus par cette offre d'information. Il conviendra également, en appui à l'évolution souhaitée de la carte des formations, de créer les conditions permettant de valoriser le potentiel offert par un certain nombre de formations et de filières déjà existantes, dans le cadre du plan d'actions régional en matière de connaissance des métiers et des formations.

Programme 202

Apprentissage

\\ Raison d'être du programme

A la suite de la **réforme de l'apprentissage de 2018**, la Région signe annuellement une convention avec France Compétences et reçoit dans ce cadre des enveloppes pour **soutenir des projets d'investissement ou de fonctionnement des CFA**. En cohérence avec les objectifs de la SRTES, les **axes d'intervention** définis par la Région sont :

- Le soutien aux CFA contribuant à un aménagement équilibré du territoire régional ;
- **Le développement des filières prioritaires de l'économie bretonne ;**
- La qualité des formations délivrées et la sécurisation des parcours des apprentis.

La Région organise son intervention financière autour de deux appels à projets annuels : un appel à projet publié en janvier de chaque année pour accompagner les **projets d'investissement** structurants des CFA et un appel à projet en mai pour accompagner les projets pédagogiques des parcours de formation des apprentis.

En 2024, dans le cadre **de l'enveloppe attribuée** par France Compétences, **l'effort régional se concentrera plus fortement sur les projets d'investissement dans les CFA**, notamment ceux proposés par les lycées agricoles publics. Le soutien en **fonctionnement visera en priorité la qualité de l'accompagnement pédagogique des apprentis** les plus en difficultés et les projets présentant une logique de complémentarité des voies de formation.

\\ 2024 en actions

→ Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA

La Région n'est plus le financeur principal en matière d'apprentissage, les CFA « historiques » ou les nouveaux opérateurs de formation sont financés par les Opérateurs de Compétences (OPCO) pour chaque contrat d'apprentissage

La progression du nombre de contrats d'apprentissage concerne principalement les formations de niveau bac ou plus. Il convient donc de porter une attention particulière au développement des projets en faveur des apprentis les plus fragilisés **face à l'emploi** (conformément aux objectifs du CPRDFOP).

L'appel à projets 2024 va donc se poursuivre sur les mêmes objectifs qu'en 2023 afin de consolider :

- Les actions favorisant la réussite du parcours de formation des jeunes en situation des troubles « dys » ;
- Les actions visant à prévenir les risques de rupture (repérage des situations **d'illettrisme, appui aux compétences numériques** de base, accompagnement sur les soft-skills etc.) ;
- Les actions **permettant d'innover et de transformer les pratiques de formation**, notamment grâce aux outils digitaux.

→ Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Le financement dans le cadre du coût contrat peut être complexe pour assurer la pérennité dans le temps de certaines formations. La Région propose donc de soutenir des formations en apprentissage préparant à des métiers émergents dans les filières stratégiques, notamment les nouvelles compétences liées aux transitions écologiques et énergétiques.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de **l'exercice 2024** une autorisation de programme de

10 971 700 €

→ Ouvrir au titre de **l'exercice 2024** une autorisation d'engagement de

3 000 000 €

→ Inscrire un crédit de **paiement d'investissement** à hauteur de

10 971 700 €

→ Inscrire un crédit de **paiement de fonctionnement** à hauteur de

3 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ **Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA**

La Région poursuit son action en 2024 sur les travaux structurants dans les CFA, en construction ou en rénovation. Le rôle de la Région demeure central car le nouveau système issu de la réforme peine à générer des cofinancements pour les investissements.

L'appel à projets concerne les projets d'investissement localisés en Bretagne autour de la construction, la rénovation, la réhabilitation des locaux pédagogiques et plateaux techniques ou des lieux d'accueil et de vie des apprentis.e.s.

Une approche concertée est menée en lien avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) lorsqu'ils disposent de crédits, par exemple sur les équipements pédagogiques.

Une réflexion particulière sera menée en 2024 pour repérer **et prioriser le soutien aux projets d'investissement** compatibles avec la trajectoire de neutralité carbone en 2050. **Ainsi, l'inscription des enjeux du bâtiment durable dans les projets de construction et de rénovation pourraient être intégrée aux critères de sélection ou de priorisation.**

Une attention particulière sera également portée aux projets d'investissement qui pourraient contribuer aux enjeux du Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics de Bretagne voté en décembre 2023, notamment le chantier n°5 « ajuster les investissements à la stratégie du réseau des établissements sur l'ensemble du périmètre de formation : initiale, apprentissage, continue ».

Programme 203

Formations sanitaires et sociales

\\ Raison d'être du programme

L'action régionale en matière de formations sanitaires et sociales recouvre quatre axes principaux : l'analyse des besoins dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales, la définition de la carte des formations via l'autorisation d'un nombre de places par institut et par formation, le financement des écoles et instituts de formation, le versement aux élèves et étudiants de bourses d'études sur critères sociaux.

Les orientations régionales en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028, ont été adoptées en avril 2023 dans le cadre de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES). La mise en œuvre en a démarré dès le printemps, notamment par le renouvellement de la carte des formations sanitaires et la poursuite des expérimentations universitaires. Enfin, des enseignements et des éléments de bilan ont pu être tirés lors de cette dernière année de mise en œuvre du contrat d'objectifs dédié à l'accompagnement et l'aide à domicile.

\\ 2024 en actions

→ Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social

Les projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels. Les arbitrages sont rendus au printemps après agrégation des demandes et confrontation aux marges permises par les enveloppes de fonctionnement du présent programme.

La mise en œuvre du Ségur de la santé a abouti à un conventionnement entre l'Etat et la Région. 826 places supplémentaires ont été effectivement ouvertes sur les métiers du soin infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnement éducatif et social. La loi de finances 2024 prévoit l'application des compensations pour les Régions sur 3 volets : la pérennisation de ces places supplémentaires, une partie des revalorisations salariales/ primes dites Ségur et des moyens d'intervention au profit de l'immobilier des instituts.

Au-delà des éléments d'origine inflationniste impactant les budgets des instituts, l'ouverture de nouvelles formations ou capacités supplémentaires lors du renouvellement des autorisations de formations sanitaires portera ses premiers effets budgétaires en 2024, avec une progressivité jusqu'en 2027 (pour les formations en 3 ans). La carte des formations sociales sera, quant à elle, renouvelée cette année, avec effets en 2025 et au-delà.

Les expérimentations en matière d'universitarisation des filières infirmières et de rééducation, avancent bien sur le plan pédagogique, avec la création d'une dynamique commune entre instituts et composantes universitaires. Cependant les discussions se poursuivent afin de trouver un modèle économique satisfaisant pour l'ensemble des partenaires.

En 2024, la gouvernance devra se prononcer sur la pertinence et les modalités de poursuite du contrat d'objectifs du secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile, signé en mai 2021.

Quant à l'investissement des instituts, une réflexion devrait être menée avec au préalable le recensement des besoins immobiliers, afin d'envisager les modalités d'une intervention régionale en la matière, si celle-ci s'avère opportune.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

68 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

68 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales			
	Paramédical et sages-femmes	Travail social	Total
Nombre de places autorisées à l'entrée en formation en 2023	4 187	2 990	7 177
Dont nouvelles places Ségur 2020-2022	680	146	826

→ Le versement des bourses d'études

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région a progressé en 2023, comme le nombre de demandes. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné depuis 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS et **répercute l'évolution annuelle des barèmes** : à noter une revalorisation conséquente de 370 € pour chacune des tranches à la rentrée 2023.

	Nombre de bourses d'étude			
	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes	2687	3031	3018	3148
Nombre de bourses accordées	2475	2656	2631	2725

Dans le cadre de la refonte des aides aux élèves et aux étudiants des formations sanitaires et sociales, prévue dans le plan de refus de la misère et de la précarité, voté en session en avril 2023, la Région **mettra tout en œuvre pour obtenir un conventionnement avec le CROUS de Bretagne pour permettre aux élèves des instituts de formation des professionnels de santé (IFPS) qui n'ont pas le statut étudiant de pouvoir bénéficier des mêmes tarifs que les étudiants pour les services de restauration des CROUS.**

→ Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes

En raison de la décision de l'Etat en faveur de la gratuité des études dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie sous statut public, la Région a mis un terme à ce dispositif à compter de la rentrée 2023. Elle assumera le remboursement des frais de scolarité pour les contrats des promotions antérieures.

Programme 204

Projets individuels de formation et de qualification

\\ Raison d'être du programme

L'accès aux formations qualifiantes, garantes d'une meilleure insertion professionnelle, ainsi que leur sécurisation constituent des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation (QUALIF Emploi programme), des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation.

Ce programme est centré prioritairement sur le dispositif « QUALIF Emploi individuel », pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante.

QUALIF Emploi individuel intervient également sur la sécurisation des parcours à travers l'aide au permis de conduire, à destination de jeunes, ou l'aide à l'accompagnement à la qualification pour les personnes les moins qualifiées.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salarié.e.s ou chef.fe.s des petites ou moyennes entreprises, permettant d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

\\ 2024 en actions

→ Adaptation des dispositifs individuels pour inciter les personnes peu ou pas qualifiées à se former

La Région poursuit son action incitative auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles s'engagent dans une formation facilitant leur retour à l'emploi. Cela se traduit par un montant d'aide régionale pouvant aller jusqu'à 4 500 € pour ces publics, alors que le plafond est à 3 500 € pour les autres publics. En 2023, cette mesure a concerné 14 % des personnes bénéficiaires d'un QUALIF Emploi individuel.

Cela se traduit également par une adaptation du règlement du QUALIF Emploi individuel en début d'année, afin de faire évoluer le type de formations éligibles à cette aide.

Chaque personne en recherche d'emploi est invitée à utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer une partie de son projet de formation, l'aide régionale venant en complément.

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) fait l'objet actuellement d'une importante évolution, avec un double objectif de simplification des procédures et d'augmentation quantitative. Cela se traduit par l'ouverture d'une plateforme nationale, permettant à l'utilisateur de réaliser son parcours d'accompagnement VAE et de bénéficier de financements prévus par l'Etat. Les usagers bretons seront désormais orientés vers cette plateforme.

En complément, dans le cadre des mesures en faveur des jeunes, il est proposé de maintenir, avec quelques évolutions, l'aide pour faciliter la préparation à l'obtention du permis B pour les jeunes inscrits dans un projet de formation qualifiante financée par la Région. Environ 680 aides ont été attribuées en 2023.

→ Favoriser l'accès à la qualification : une aide pour sécuriser le passage de PREPA à QUALIF

La Région prévoit une aide individuelle pour favoriser l'accompagnement à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels de certains stagiaires et prévue à l'issue des actions de formation de la gamme PREPA. Cet accompagnement est contractualisé entre le stagiaire concerné,

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

8 599 950 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 901 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

le la professionnel.le de l'accompagnement et le la formateur.trice de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un accompagnement du.de la stagiaire afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

Cette mesure concerne majoritairement les jeunes de 16 à 25 ans suivi.e.s par les Missions locales, mais aussi les bénéficiaires du RSA, les **bénéficiaires de l'obligation d'emploi** (public en situation de handicap), les demandeurs d'emploi de longue durée et les familles monoparentales.

Un bilan de cette aide a été mené en 2023 avec les partenaires. Des adaptations ont été apportées afin de s'assurer de la fluidité des liens entre ces partenaires, de mieux communiquer afin de bien cibler les bénéficiaires. Cette aide a montré sa pertinence pour l'accès aux formations qualifiantes, elle sera poursuivie en 2024, avec le renforcement de son appropriation au niveau territorial.

→ Contribuer à la formation des actifs

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

La Région propose un soutien aux actions de promotion sociale du **diplôme d'accès aux études universitaires (en faveur d'environ 400 personnes)**. Equivalent du baccalauréat, cette certification permet ensuite aux personnes de poursuivre leur parcours vers d'autres formations post-baccalauréat.

L'objectif est aussi d'accompagner la formation au sein des très petites entreprises (TPE) notamment des secteurs de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat. Les actions de formation menées dans ce cadre ciblent plus de 9 000 personnes et **sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chef.fe.s d'entreprises ou salarié.e.s** et aux **personnes en recherche d'emploi**. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place par les autres politiques publiques de la Région, ainsi qu'avec les autres financeurs de la formation des salarié.e.s et chef.fe.s d'entreprises.

Enfin, la Région participe au financement des formations mises en œuvre par le **CNAM en Bretagne**. Cela représente plus de 2 000 auditeurs en 2023 (70 % salariés, 13 % étudiants, 12 % en recherche d'emploi, 5 % inactifs). La Région participe aussi au financement des formations des salarié.e.s en transition professionnelle financées par « Transition pro Bretagne » (pour 75 personnes en 2023). **L'objectif en 2024 sera de poursuivre le développement d'une nouvelle stratégie favorisant l'usage du Compte personnel de formation des demandeurs** ou les fonds dédiés à la formation des actifs, infléchissant ainsi les modalités d'intervention de la Région.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année)	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Prévision	2024 Prévision
QUALIF EMPLOI Individuel	2 443	1 974	1 978	1 775	1 900	1 900
QUALIF VAE	295	295	228	173	140	0
Accompagnement à la Qualification (aide aux organismes de formation)	504	895*	991	747	850	950
Aide au permis B	-	-	17**	350	680	700

*De plus, 713 personnes ont bénéficié de la mesure Accompagnement à la qualification spécifique mise en place temporairement lors de la crise sanitaire.

**Démarrage de l'aide

Programme 205

Formation qualifiante

\\ Raison d'être du programme

La Région propose une offre de formation pour répondre aux besoins des demandeurs **d'emploi**, en lien avec les besoins en compétences des secteurs économiques. Cette offre est organisée autour de deux gammes : PRÉPA pour accompagner les publics vers une **formation qualifiante ou directement vers l'emploi** et QUALIF Emploi pour obtenir une **qualification afin d'accéder à un métier ou d'évoluer professionnellement**.

Ces formations PRÉPA et QUALIF Emploi sont proposées à partir de l'analyse des besoins en compétences, établie en concertation avec les représentants économiques et **les partenaires de l'emploi** et de la formation.

Elles répondent à plusieurs enjeux :

- Le **déploiement sur l'ensemble du territoire breton**, afin d'être au plus près des besoins des publics et des entreprises de chaque territoire ;
- La possibilité de proposer des « parcours adaptés » visant à accompagner les **publics fragiles vers les opportunités d'emploi** ;
- **L'innovation** pédagogique pour des formations plus attractives et pour répondre à **l'émergence de nouvelles compétences** notamment liées aux transitions environnementales.

Afin de renforcer la qualité de l'offre de formation, ce programme prévoit également, en 2024, un plan d'accompagnement sur les enjeux de la Responsabilité Sociétale des opérateurs de formation dont la contribution à l'égalité entre les femmes et les hommes.

\\ 2024 en actions

→ PRÉPA : accompagner les demandeurs d'emploi vers la qualification ou l'emploi

La gamme PRÉPA s'adresse à des personnes en recherche d'emploi, et notamment celles qui sont en fragilité (faible qualification, isolement, difficulté de mobilité, de santé, etc.).

PRÉPA Projet accompagne les personnes dans la construction de leur projet, via des ateliers de découvertes des métiers et une guidance individualisée.

PRÉPA Avenir propose un cadre collectif pour engager une nouvelle dynamique et valoriser ses compétences.

PRÉPA Clés favorise le renforcement des compétences avec des parcours courts et individualisés sur les savoirs de base, le socle numérique, ou encore **l'obtention de la certification CléA**.

Indicateurs	2021	2022	2023 (Estimation)	2024 (Prévisionnel)
Nombre de stagiaires entrées en PRÉPA Projet	3 745	3 522	3 250	3 250
Nombre de stagiaires entrés en PRÉPA Avenir	3 985	3 740	3 550	3 650
Nombre d'entrées* en PRÉPA Clés	6 472	7 396	8 380	8400

* un stagiaire peut être entré plusieurs fois sur le dispositif

Au regard des attendus du nouveau **Pacte d'investissement dans les compétences**, et des enjeux de la réforme « Réseau pour l'emploi - France Travail », la gamme PRÉPA Avenir **est maintenue sur un objectif d'entrées** similaires à 2023, avec une priorité en direction de certains publics : jeunes infra bac+2, seniors, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de **l'obligation d'emploi, seniors...**

Des sessions spécifiques sont également proposées **afin d'organiser** des parcours plus ajustés aux besoins spécifiques de certains publics ou pour des parcours sur-mesure vers des métiers en tension (aide à la personne, bâtiment etc.)

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

91 535 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

73 900 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Le dispositif PRÉPA Clés fera l'objet d'une évaluation, en lien avec les acteurs emploi-formation des territoires, avant d'être rénové. PRÉPA Clés reste très attractif pour les publics demandeurs d'emploi car il peut être activé en complément d'un emploi à temps partiel ou d'une formation.

→ Proposer des formations aux personnes sous-main de justice (PPSMJ)

Dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, l'offre de formation proposée permet de faire de la détention un temps utile pour la construction d'un projet de réinsertion. Ainsi, 500 places de formation sont proposées pour acquérir un socle de compétences avec une validation CléA, pour découvrir un métier et se pré-qualifier, pour obtenir un diplôme ou une certification professionnelle. Le choix des formations est fait en lien avec les activités de travail en détention et avec les potentialités de chaque établissement pénitentiaire. Les formations sont adaptées et ajustables aux opportunités des territoires, favorisant ainsi la poursuite d'un parcours dedans/dehors.

En 2024, la nouvelle feuille de route pour les PPSMJ prévoit un développement de nouveaux projets :

- Brest et Ploemeur : des formations-actions dans le secteur du bâtiment incluant une mise en pratique sur des « chantiers écoles » au sein de la détention ;
- Centre Pénitentiaire pour hommes de Rennes-Vezin : une formation courte en réparation et reconditionnement de produits électroniques ;
- Sur l'ensemble des sites : poursuite du déploiement des formations de lutte contre la fracture numérique.

→ Renforcer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi

QUALIF Emploi programme offre une large palette de formations qualifiantes pour favoriser la montée en compétences des demandeurs d'emploi et répondre aux besoins en recrutement des entreprises. Les formations s'adressent aux personnes en recherche d'emploi souhaitant préparer leur reconversion ou leur évolution professionnelle. Avec près de 300 formations dans 15 secteurs d'activité en Bretagne, les stagiaires peuvent obtenir une qualification reconnue et ainsi accéder à un emploi plus durable.

Selon l'enquête menée auprès des stagiaires ayant terminé leur formation en 2021, 87 % ont validé la certification préparée, tout niveau confondu. Le taux d'insertion dans l'emploi, 12 mois après leur formation, est de 70 % et le taux de poursuite de formation de 9 %.

Le nouvel appel d'offre a été attribué en 2023, pour des ouvertures de sessions à partir du 1^{er} septembre 2023. Le nouveau cahier des charges des formations met l'accent sur :

- Le développement des compétences et la prise en compte des enjeux des transitions environnementales et numériques avec des contenus de sensibilisation ou d'apports techniques complémentaires qui sont inclus dans certaines formations ;
- L'organisation des formations par bloc de compétences pour proposer des parcours adaptés au besoin de chaque demandeur d'emploi, incluant si nécessaire des modules préparatoires, de l'accompagnement et des suites de parcours en contrat de professionnalisation ;
- L'innovation pédagogique pour une meilleure attractivité des formations notamment avec le développement des outils digitaux et de la formation à distance.

Indicateur	2021	2022	2023 (Estimation)	2024 (Prévisionnel)
Nombre de stagiaires entrés sur QUALIF Emploi programme	8 603	7 337	7 300	8 000

→ Adapter les formations, développer la qualité et innover

En lien avec la SRTES qui place les enjeux de transition au cœur de la formation et en déclinaison du Schéma de promotion des achats publics et écologiquement responsables (SPASER) qui fait de l'achat public un levier d'incitation, il est proposé, en 2024, la mise en œuvre d'un accompagnement à la Responsabilité Sociétale des organismes de formation.

Dans une démarche de progrès étalée sur trois années, les organismes de formation attributaire d'un marché QUALIF Emploi programme vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement expert, financé par la Région, afin de mieux appréhender les enjeux de la RSE et d'intégrer des considérations sociales et environnementales dans leurs activités.

Plus de 80 organismes de formation, à des niveaux différents d'engagement vers la RSE, vont pouvoir développer des actions concrètes, et progresser par exemple pour :

- ✓ Garantir une démarche écologiquement durable au sein de son organisme de formation ;
- ✓ Penser l'éco-conception de leur formation ;
- ✓ Travailler avec les « parties prenantes » (partenaires) pour une offre de formation plus inclusive ;
- ✓ Contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la mixité des métiers et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- ✓ Faire évoluer leur offre de formation pour répondre aux enjeux des transitions écologiques.

A partir de 2024 et jusqu'en 2026, et avec l'accompagnement d'un prestataire, les organismes de formation pourront réaliser un autodiagnostic, bénéficier de temps de sensibilisation/formation, être conseillés selon leur besoin, et formaliser leur plan d'actions.

Programme 206

Vie des stagiaires de la formation professionnelle

\\ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Il est donc complémentaire aux programmes 204 « Projets individuels de formation et de qualification », 205 « Formations professionnelles continues », 207 « Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation » et 301 « Langues de Bretagne ».

Une aide financière régionale est proposée aux personnes suivant une formation financée par la Région et qui ne sont pas ou ne sont plus indemnisées au titre du chômage. **Cette aide permet de faciliter l'entrée et le maintien en formation.** Pour certains publics, personnes en établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle et personnes détenues sous-main de justice, la rémunération prévue dans le cadre du code du travail est délivrée.

Lancée en 2019, l'aide financière fera l'objet d'une évaluation courant 2024. En avance de phase, **afin de mieux sécuriser l'accès et le maintien dans les formations, il est prévu de revaloriser les montants des barèmes de cette aide, ainsi que d'élargir son accès à certains stagiaires suivant des formations du secteur sanitaire et social financées par la Région.**

\\ 2024 en actions

→ Faire évoluer l'aide financière

L'aide financière de la Région est déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée **d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu de la personne.** Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport, selon la distance domicile/lieu de formation, **et d'un forfait restauration.**

Afin d'en faciliter sa lisibilité et son accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. En complément, une information peut être faite aux stagiaires au démarrage de la session de formation, afin de faciliter la constitution de leurs demandes.

En 2023, environ 8 000 aides financières ont été attribuées aux stagiaires suivant une formation financée par la Région. **L'aide financière bénéficie de manière majoritaire aux stagiaires de la gamme PREPA.**

L'aide financière a été créée en 2019. Depuis, l'environnement et le contexte de la formation professionnelle a évolué. En 2023, un premier état des lieux a été dressé. Il sera complété par une **évaluation plus globale à l'aide d'un cabinet externe.**

Dans l'attente d'éléments de préconisations structurants, les montants des différentes **tranches d'aide financière** seront réévalués. En effet, ceux-ci sont identiques depuis 2019. Or, le contexte actuel **d'inflation** rend cette aide moins attractive au regard **d'autres aides bénéficiant de revalorisations régulières.** **L'accès à la formation peut ainsi être reporté ou abandonné de ce fait.**

Par ailleurs, il sera proposé, courant 2024, d'élargir l'accès à cette aide financière aux personnes suivant une formation du secteur sanitaire et social, financé par la Région, se trouvant dans une situation de reconversion professionnelle. **Les critères d'éligibilités** seront à définir. Actuellement, ces personnes peuvent accéder à la bourse sanitaire et social. Cette bourse est prévue pour des étudiants en formation initiale et les montants ne sont pas adaptés à des personnes en reconversion professionnelle. De ce fait, des personnes renoncent à entrer en formation.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

43 067 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

40 931 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Dispositions pour la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale

Le système de rémunération de stagiaires de la formation professionnelle, défini selon le code du travail, est maintenu pour deux dispositifs : les personnes en formation dans les établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle (ESPO et ESRP) ainsi que les personnes sous-main de justice détenues en centre pénitentiaire en formation.

Pour l'ensemble des stagiaires bénéficiaires de l'aide financière régionale et pour ceux ayant conservé la rémunération prévue dans le cadre du code du travail, la couverture sociale couvrant les quatre risques est assurée : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales et accident du travail.

La gestion de ces rémunérations et celle de la couverture sociale est confiée à un prestataire externe, l'Agence de service de paiements (ASP). En 2024, il convient de procéder à un nouvel appel d'offre relatif à cette gestion afin d'anticiper la fin du marché actuel.

→ Autres aides aux stagiaires

Une subvention annuelle à l'AFPA permet une aide à l'hébergement, dans les locaux prévus à cet effet sur les sites de ses centres de formation, pour des stagiaires en formation ainsi qu'à certains demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accord régional avec Pôle emploi. Cette aide concerne environ 1 190 personnes par an. Les préconisations de l'audit mené en 2024 à la demande de la Région sur l'impact de la subvention régionale feront l'objet d'arbitrages.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année)	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Prévision	2024 Prévision
Aide financière régionale	9 483	8 949	9 614	9 021	8 000	8 600
Couverture sociale des bénéficiaires de l'aide financière	nd	nd	7 331	28 900*	15 200	15 000
De la rémunération du code du travail :	1 090	604	1 025	970	578	600
- Personnes en CRP						
- Personnes détenues sous-main de justice)	469	290	476	630	526	500

28 900* : il a été procédé à un rattrapage du versement de la couverture sociale des stagiaires sur les années antérieures. Ce versement se fait désormais en flux.

Programme 207

Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation

\\ Raison d'être du programme

En 2024, la Région poursuit son soutien aux dynamiques territoriales emploi-formation initiées notamment au sein des 14 Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF) co-présidées par l'Etat et la Région. Depuis 2022, ces gouvernances sont ouvertes aux Départements et aux Métropoles à la suite de **l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi, favorisant ainsi une coordination plus efficaces des politiques publiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion**. En 2024, elles s'inscrivent également dans le cadre de **l'expérimentation relative au protocole « Réseau pour l'emploi en Bretagne »**.

La Région propose plusieurs modalités en réponse aux besoins identifiés sur les territoires : accompagnement de projets territoriaux de formation en lien avec les besoins en compétences des entreprises et des publics, soutien aux initiatives locales **facilitant l'entrée** et le maintien en formation des apprenants (mobilité, logement, **numérique...**), soutien aux projets inclusifs portés par les entreprises (nouvelles modalités de recrutement).

Ainsi la Région peut répondre à des besoins spécifiques et accompagner les recrutements sur des filières émergentes. Par exemple, les usines de teillage ou de filature de lin qui sont en projet dans le Pays de Morlaix font appel à des compétences et des savoir-faire manuels qui se sont perdus en Bretagne. Il en est de même de la **technique du rouissage du lin à l'étape de la production de la matière première**. Des formations qualifiées spécifiques sont donc requises qui détermineront pour partie la réussite économique de ces projets de réindustrialisation.

L'ancrage territorial et la diversité des partenariats sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics des territoires. La majorité des personnes ciblées sont celles qui sont les plus fragiles et éloignées de l'emploi.

Enfin, l'action de la Région en faveur des jeunes les moins qualifiés se traduit localement par un soutien aux actions entreprises par les Missions locales participant à la mise en **relation avec l'offre de service de formation** déclinée sur les territoires.

\\ 2024 en actions

→ Soutenir les projets de formation des territoires

En complément du programme des formations QUALIF Emploi et PREPA Avenir, la Région apporte son soutien financier à des projets de formation proposés par les acteurs emploi/formation des territoires. Cette approche territoriale permet une mise en relation de proximité et partenariale entre les besoins en compétences et des publics. Les Actions Territoriales **font l'objet de co-financements** locaux (Départements, EPCI, Etat, FSE, fondations privées...).

Les projets soutenus permettent de répondre aux besoins en recrutement des entreprises, celles-ci étant partie prenante du projet **jusqu'au recrutement** des personnes formées. En 2024, une meilleure articulation sera recherchée entre les Actions territoriales et les dispositifs financés par Pôle emploi et les OPCO notamment les Préparatoires Opérationnelles **à l'Emploi**.

La Région soutient également les projets de formation ciblant les personnes très **éloignées de l'emploi** et nécessitant de mettre en **œuvre des parcours** très adaptés construits **avec un ensemble de partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion**. Ces actions intègrent le plus possible **l'accompagnement sur** les problématiques sociales rencontrées par les publics et peuvent également développer des approches spécifiques sur certains secteurs (nautisme, bâtiment, numérique...) incluant de la découverte des métiers et de la pré qualification.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de **l'exercice** 2024 une autorisation d'engagement de

12 249 000 €

→ Inscrire un crédit de **paiement d'investissement** à hauteur de

275 000 €

→ Inscrire un crédit de **paiement de fonctionnement** à hauteur de

12 584 400 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Indicateurs	2021	2022	2023 (estimation)	2024 (prévisionnel)
Nombre de stagiaires entrés en Action Territoriale PREPA	846	889	600	700
Nombre de stagiaires entrés en Action Territoriale QUALIF	659	748	700	700

→ Soutenir les projets innovants et/ou expérimentaux en faveur de l'emploi-formation

Dans le cadre d'appels à projets dédiés, la Région favorisera les dynamiques territoriales emploi formation à travers :

- Des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées ;
- Des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la **nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi**.

En 2023, 27 projets visant des objectifs de GPECT et de GIRH ont été soutenus.

Ces appels à projet seront revus en 2024 avec une évolution des modalités et des critères pour répondre aux enjeux **d'accès à la formation et à l'emploi des publics les plus éloignés**. Ces évolutions s'appuieront sur les éléments issus du bilan des projets soutenus depuis 2019.

L'appel à projets GIRH sera construit en lien également avec le soutien des branches professionnelles ou des représentants des secteurs économiques engagés dans des démarches dites inclusives avec une attente renforcée sur le partenariat avec les organismes de formation de PREPA et de QUALIF Emploi.

▶▶ Actions en faveur de la cohésion des territoires

En 2023, 18 tiers-lieux de compétences **ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet DEFFINOV**. Ces projets ont pour objectifs de favoriser les coopérations entre les organismes de formation et les tiers-lieux pour allier **la capacité d'innovation, d'animation et de mobilisation des uns**, à l'expertise pédagogique des autres afin de **développer un rapport à l'apprentissage de proximité, plus inclusif et innovant**, en réponse aux enjeux des territoires. Il s'agit, en 2024, de poursuivre l'accompagnement de ces projets, de capitaliser les actions développées et de les inscrire dans l'écosystème emploi formation territorial.

→ Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles

En 2024, la Région poursuivra son soutien aux Missions locales facilitant l'**insertion professionnelle des jeunes en difficulté**.

Les Missions locales accueillent et accompagnent les jeunes en prenant appui, notamment, sur l'offre de formation PREPA. Elles favorisent également l'**accompagnement à la qualification des jeunes en lien avec l'offre de formation qualifiante de la Région (QUALIF Emploi)**. Elles participent également aux dynamiques territoriales emploi-formation afin d'adapter, le cas échéant, l'offre de service proposée par la Région.

A la suite de l'évaluation menée en 2023 sur la contractualisation stratégique et financière entre la Région avec le réseau des Missions locales (les 17 Missions locales et l'Association régionale des Missions locales), des propositions d'évolution des modalités et du contenu de cette contractualisation seront faites.

En 2024, en lien avec les structures concernées, la Région poursuivra le déploiement du dispositif « accompagnement à la qualification » **pour l'ensemble des publics prioritaires** identifiés dans le cadre du Pacte (bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, familles monoparentales...).

→ Soutenir des actions conduites en amont de la formation

Malgré les besoins de recrutement persistants, certaines personnes éprouvent des difficultés à accéder à la formation et à un emploi durable. Les facteurs sont multiples et parfois cumulés mais dans leur grande majorité ils recouvrent des problématiques relevant de la mobilité, de **garde d'enfants, d'accès au logement, d'équipement numérique... Aussi, la Région** poursuivra, en 2024, son soutien aux initiatives, principalement locales, levant les freins dans ces domaines.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Mission 3

Qualité de vie et rayonnement

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Langues de Bretagne, culture, sports, tourisme ont pour points communs **d'être des** compétences dites facultatives, et en première approche, selon une lecture quantitative et partielle, des « petits budget ». **La réalité, résultant d'une volonté politique déterminée et constante, d'année en année, est celle de compétences essentielles**, placées au coeur du projet régional comme les piliers **d'une** « certaine idée » de la cohésion sociale, des équilibres territoriaux et de la vie démocratique en Bretagne.

Plus que des plans de soutien à des domaines d'activité importants dans la vie économique et sociale du territoire régionale, **complétées par l'action conduite en matière** de patrimoine, **d'inventaire** ou de valorisation du réseau des canaux, ces politiques **portent des valeurs et contribuent avec force à l'identité et à la cohésion sociale** bretonne, à son rayonnement et à son ouverture.

Elles sont d'autant plus essentielles dans des temps troublés, percutés par des tensions et des inquiétudes nouvelles qui fragilisent la confiance de la société en elle-même et sa faculté à vivre en harmonie. **La Bretagne continue à bénéficier d'une cohésion plus forte que d'autres territoires français et elle doit préserver cet avantage.**

Cette préoccupation, dans un moment où la succession **des crises et l'apparition d'une** inflation forte ont mis en danger beaucoup des acteurs de ces secteurs, justifie la **poursuite d'un** effort budgétaire constant au service de ces compétences dites facultatives. Bien que modeste en valeur absolue il **n'en constitue pas moins un effort relatif** considérable dans une période de forte contrainte budgétaire.

→ Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

La session du Conseil régional de décembre 2023 a permis **l'adoption du** plan de réappropriation des langues de Bretagne pour la période 2024 à 2027. **L'année 2024 verra la mise en œuvre des premières mesures de ce plan**, qui prend en compte la situation sociolinguistique du territoire et a pour objectifs principaux de stopper la baisse du nombre de locuteur·rices des langues régionales et de restaurer leur usage social dans la société bretonne.

L'étude sociolinguistique sera renouvelée **en 2024 afin d'évaluer** les évolutions des constats et les effets des politiques régionales et des autres pouvoirs publics sur la connaissance et la pratique des langues régionales.

Le **développement de l'enseignement bilingue et de l'enseignement facultatif de la langue** bretonne **est l'axe majeur de l'action régionale** en faveur de la transmission de la langue, en particulier pour ce qui concerne la formation des futur·es enseignant·es bilingues. En accompagnement des mesures pour le bilinguisme, la formation des adultes sera également renforcée.

Le plan de réappropriation accorde par ailleurs une attention forte à la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne, second axe de la politique en faveur du breton : **les actions régionales menées jusqu'à lors seront confortées**, développées et complétées par de nouvelles dispositions, destinées à favoriser le développement de la langue bretonne dans des champs de diffusion culturelle correspondant aux usages sociaux contemporains de la langue, en particulier et en priorité dans le domaine du numérique, avec une nouvelle politique qui se veut structurante, déclinée en plusieurs dispositifs qui seront créés en 2024.

Pour le gallo, la perte du nombre de locuteur·rices est également préoccupante pour sa survie et son développement, **5% de la population étant locutrice selon l'étude** sociolinguistique.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

PR0301

PR0302

PR0303

PR0304

PR0305

PR0306

PR0307

Si depuis 2018 la Région Bretagne mène une politique volontaire et ambitieuse pour la transmission et la présence du gallo dans la société, son action permet un soutien important aux acteurs et associations qui travaillent dans les domaines de l'enseignement et de la formation, de la diffusion et de la création en langue gallo.

Le plan de réappropriation propose **d'améliorer les conditions de transmission du gallo par l'enseignement et la formation des adultes** pour répondre aux besoins professionnels et développer son usage dans la vie quotidienne et dans l'espace public par le renforcement notamment du soutien à la création, à la production et à la diffusion de contenus multimédias.

Enfin en parallèle de ces actions, **la Région veillera aux respects des engagements de l'Etat dans le cadre de la convention spécifique signée en 2022**. La cohérence des actions menées par la Région, l'Etat et les autres collectivités territoriales est une condition nécessaire pour que le breton et le gallo puissent se développer et participer de la cohésion sociale de la Bretagne.

→ Culture : la croisée des chemins ?

Le paysage culturel breton apparaît à la **croisée des chemins, à l'intersection entre une trajectoire de crise et la voie d'un profond renouveau des pratiques**. D'une part, une crise inflationniste dégrade considérablement la situation financière de la plupart des structures, souvent appelées à consommer ce qu'il reste de leurs fonds propres pour couvrir leurs charges de fonctionnement, à réduire leurs programmations d'œuvres. La situation épuise les équipes et génère de nombreux départs vers d'autres horizons professionnels, et interroge la pérennité même de nombreux projets.

Pour Hippocrate, au Ve siècle avant notre ère, la *krisis* désignait ce point culminant d'une maladie, après lequel tout basculait, vers du mieux ou vers un point de non-retour. Le même terme désignait aussi la notion de faculté de discernement et de décision. La profonde réflexion menée par les acteurs culturels en dialogue avec leurs partenaires publics depuis 2020 a produit une situation qui résonne fortement avec cette étymologie. En effet, si la situation est critique pour bon nombre de structures, **l'actualité du secteur culturel est aussi marquée par une volonté de réinventer les pratiques, de revisiter les méthodes de travail, de repenser le rapport entre les « porteurs de projets » culturels et le reste de la population**. En Bretagne, **la qualité du dialogue entre parties prenantes permet d'envisager une transformation rapide des projets, en appui sur les politiques qui les soutiennent, pour trouver de nouveaux équilibres économiques mais aussi repenser la place des activités dites culturelles dans la vie sociale et la cohésion territoriale**.

La Région prend toute sa part dans l'accompagnement volontariste de cette profonde mutation. Elle traduit pour 2024 le nouveau projet politique, impulsé par la feuille de route « de la culture à la permaculture », en de nouveaux objectifs budgétaires, communs aux deux programmes 302 et 303 :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Le premier objectif budgétaire traduit une volonté de continuité dans l'accompagnement des initiatives artistiques et culturelles, afin que la Bretagne continue de proposer une vie culturelle et artistique des plus foisonnantes, que les personnes puissent partout y trouver des propositions nouvelles, différentes, qui leur permettront de construire et de réinventer leur propre identité culturelle. **Pour que l'ensemble demeure viable au plan économique et contribue plus encore au respect des droits culturels**. Un meilleur équilibre entre activités de création, de diffusion et d'action culturelle sera recherché dans chaque type d'activité.

Le second objectif marque un encouragement des acteurs culturels et artistiques à renforcer les liens tissés avec les Bretonnes et les Bretons, en appui sur des démarches qui favorisent encore davantage l'éducation artistique et culturelle, la rencontre avec les artistes, pas uniquement au travers de leurs œuvres. Il se traduit aussi par la multiplication des expérimentations au plan local. **Pour aller plus vite, plus loin sur la voie de l'exercice des droits culturels des personnes**, la Région conclura en 2024 de nouvelles conventions de développement culturel à l'échelle des intercommunalités, pour lesquelles un abondement budgétaire de 100 000€ est proposé. Elle proposera aussi l'expérimentation d'un nouveau compagnonnage artistique entre lycées et opérateurs culturels.

Le troisième objectif engage des inflexions structurelles importantes pour l'ensemble du secteur, afin d'inciter et d'accompagner les acteurs culturels à progresser sur la voie des transitions sociales, sociétales et environnementales. La logique adoptée par la collectivité consiste à sensibiliser, à mettre en place des savoir-faire et des ressources à même de répondre au besoin d'accompagnement des acteurs pour aller vers plus de sobriété environnementale, d'égalité réelle entre les femmes et les hommes, d'équité territoriale. Cette étape de travail est nécessaire avant d'entrer dans une phase d'exigences plus ambitieuse. Toutefois, dès 2024, l'ensemble des acteurs devra s'engager avant toute demande de

financement à respecter une parfaite égalité salariale **entre femmes et hommes**. C'est dans cette perspective de mutation du secteur culturel que la Région a signé fin 2023 avec l'Etat une convention d'accompagnement des transitions globales, qui se traduira par exemple dès 2024 par la montée en puissance du Collectif des Festivals en tant qu'acteur ressource pour tous les secteurs et types d'acteurs culturels en Bretagne autour de ces enjeux.

L'attractivité du territoire breton est exceptionnelle pour les acteurs culturels, qui continuent de s'y installer en nombre. La mise en œuvre de la politique culturelle en 2024 consistera aussi à l'entretenir, tout en veillant à ce qu'elle se traduise chaque jour davantage par des projets viables économiquement, qui contribuent à la cohésion sociale et territoriale partout en Bretagne.

→ Politiques en faveur du patrimoine culturel et du tourisme

Le secteur du tourisme vit un profond changement de modèle. Les modifications des pratiques individuelles et collectives, en écho aux évolutions de la société, impactent **directement ce pan de l'économie du temps libéré alors que le rapport au travail, lui-même évolue**.

Perçu avec justesse pour ses importants apports en termes de qualité de vie, de poids économique, d'aménagement et valorisation durable des territoires et de leurs atouts, de découvertes, de rencontres humaines, le tourisme est une dimension essentielle de la Bretagne. Il est d'ailleurs pratiqué en premier lieu par les Bretonnes et les Bretons eux-mêmes. L'enjeu des politiques publiques notamment régionales consiste alors à développer ses effets positifs et à en restreindre ses éventuelles externalités négatives.

Pour ce faire, la Région Bretagne a élaboré un Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L) avec l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur. Il en découle 2 dimensions majeures :

- Une approche de fond centrée autour d'un positionnement touristique autour des concepts d'Identité et de Transitions. Ces 2 axes de références permettant de sécuriser la trajectoire d'une activité économique liée consubstantiellement aux patrimoines culturels et naturels.
- Une approche de forme qui consiste entre autres à développer les partenariats et l'action collective d'une compétence partagée à une compétence coordonnée ; qui favorise ainsi la convergence des valeurs ajoutées régionale et locale par la complémentarité des regards, des connaissances des territoires et des moyens humains et techniques...

Il découle de cette approche l'alignement de l'ensemble des modes d'actions de niveau régional pour faire du tourisme un levier d'accélération des transitions. Ainsi, *Tourisme Bretagne* par ses actions en matière d'observation, de prospective, de qualification et de structuration de l'offre, ou encore de communication et de promotion joue un rôle essentiel d'analyse et de détection des tendances et des paramètres du secteur afin d'aider les professionnels publics et privés à calibrer et diriger leurs efforts. Il en est évidemment de même en matière de communication.

La Région Bretagne entend - **grâce à sa compétence d'Inventaire, et surtout l'implication des Bretonnes et des Bretons, qui entretiennent un lien profond avec le patrimoine – poursuivre son action en faveur de l'enrichissement de la connaissance**. Pour ce faire, en cette 60ème année de création de l'Inventaire par André Malraux, la Bretagne entend rester fidèle aux idéaux d'origine qui consistent à forger collectivement un regard partagé sur nos héritages culturels : en effet la collectivité proposera le plein déploiement d'une application dédiée « GLAD » afin de permettre la participation de tous. Dans la même veine d'innovation, des thématiques nouvelles en lien avec les territoires, leurs caractéristiques, leurs problématiques ou encore leur histoire seront explorées autour par exemple des pardons, des ports, des lycées, du textile, de l'histoire militaire, du sport ...

Tant il est vrai que la connaissance du patrimoine est à la fois un outil majeur de développement du territoire et un gage de bonnes pratiques. En effet, les techniques et savoir-faire traditionnels sont de merveilleux atouts pour les défis de notre temps, de même que la valorisation du patrimoine telle que l'encourage la Région est un outil adapté et précurseur de la sobriété foncière en favorisant le ré usage ou la réaffectation des bâtis notamment.

C'est pourquoi, il sera recherché au-delà des domaines du patrimoine religieux, militaire et civil d'axer des actions spécifiques sur les domaines de l'habitat ou encore du patrimoine maritime.

Car le patrimoine est une ressource à l'aspect robuste mais à la réalité et à la transmission fragile, il est de la responsabilité de l'action publique, en lien avec la population et les acteurs privés de le préserver, le connaître et le valoriser afin d'en faire une ressource pleinement renouvelable. En effet, André Malraux nous invitait à ne pas oublier que « la culture ne s'hérite pas, (...) mais se conquiert. »

→ Canaux de Bretagne

La Bretagne est, au niveau national, la seule région propriétaire et gestionnaire de voies navigables. Ce positionnement **volontariste traduit son souhait de maîtriser pleinement cette compétence depuis le transfert opéré par l'Etat en 2008.**

Le domaine fluvial constitue un patrimoine composé de rivières naturelles et de canaux artificiels sur plus de 500 km de **linéaire. Il est le support de nombreuses activités aquatiques (navigation de plaisance, ludiques ou sportives, pêche, ...) et terrestres (randonnée pédestre, cycliste, équestre sur les chemins de halage).**

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés. Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton.

En 2023, on évalue la navigation à environ 75 000 passages aux écluses dont les deux tiers pendant la saison estivale. La **dynamique de progression constatée depuis 2015 a été stoppée net en 2020 par le Covid et l'arrêt partiel de la navigation.**

La pratique de la marche est croissante depuis de nombreuses années et on estime à près de 3 millions les sorties piétonnes **en excursion ou tourisme itinérant. Enfin, l'ensemble des chemins de halage est considéré en voie verte (où tout véhicule à moteur est interdit).** Comme la fréquentation piétonne, le nombre de cyclistes est fortement croissant et se concentre à plus de 75 % sur la période estivale. On évalue ces pratiquants, itinérants ou excursionnistes, à 1 million par an.

Au total, la fréquentation annuelle des canaux de Bretagne est estimée à près de 4 millions de personnes ce qui en fait une **destination de tout premier ordre pour notre territoire. Cette fréquentation est soutenue puisqu'elle a augmenté de 50% depuis 2016.**

Al'appui des avis exprimés par les usagers dans l'étude de fréquentation réalisée en 2018, le réseau des canaux de Bretagne est aujourd'hui un univers apprécié en tant qu'espace de rencontre où les différentes activités terrestres et fluviales "se nourrissent" mutuellement.

Cette attractivité, à la fois fluviale et terrestre, se concrétise sur le plan économique par des retombées financières sur les territoires traversés.

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Des défis nouveaux sont ainsi posés auxquels les canaux de Bretagne doivent répondre :

- **L'adaptation au changement climatique**
- Une navigation menacée par le développement des plantes invasives
- **Le développement d'un écotourisme**
- De nouveaux usages et usagers

Ces évolutions ou la prise de conscience de ces dernières, **récentes, semblent s'inscrire durablement dans le temps. La stratégie de « développement et de valorisation des voies navigables de Bretagne » arrêtée en 2018 reste d'actualité. Il s'agissait alors de consolider et accompagner cette attractivité au bénéfice mutuel des usagers et des territoires irrigués par les canaux.** Cette stratégie a donc été « augmentée » en 2023 de nouvelles orientations pour répondre aux défis posés et garantir une continuité et une qualité de service aux usagers nautiques ou terrestres.

La réussite concrète de cette stratégie Canaux 2030 passera par une mobilisation de l'ensemble des acteurs intéressés mais aussi par des recettes d'exploitation en adéquation avec les ambitions portées. La Région a ainsi instauré à compter de 2024 **une redevance hydraulique pour les titulaires d'une autorisation de prise d'eau sur le domaine public fluvial. Elle s'applique aux usages et prélèvements agricole, industriel / commercial, eau potable, hydroélectricité.**

→ Le développement du sport en Bretagne

Le sport va attirer les lumières en 2024 avec la tenue des jeux olympiques et paralympiques en France. La Région est au rendez-vous de cet événement planétaire grâce à son **plan régional JOP 2024. La Région prépare également l'avenir en agissant en faveur d'un sport durable avec un ensemble cohérent de dispositifs d'accompagnement. Ainsi, le budget en investissement est en forte hausse pour permettre le renouvellement d'un parc d'équipements sportifs vieillissant. De plus, après les ligues et les clubs, la Région aide les organisateurs de manifestations sportives, dont les courses au large, à mettre en œuvre des actions concrètes relevant de la responsabilité sociétale des organisations.** Enfin, la Région participe activement aux instances de la nouvelle gouvernance du sport en Bretagne dont le projet sportif territorial, récemment adopté, se focalise sur les enjeux de transition dans le sport.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Programme 301

Langues de Bretagne

\\ Raison d'être du programme

La Région a mené courant 2023 un important travail d'évaluation de sa politique linguistique et de concertation avec les acteurs ayant permis l'adoption, lors de la session des 13, 14 et 15 décembre 2023, du Plan de réappropriation des langues de Bretagne. Ce plan repose sur la conviction que l'usage du breton et du gallo doit non seulement être maintenu, mais développé sur le territoire et la Région a souhaité amplifier ses politiques existantes mais également en créer de nouvelles en fonction de la situation sociolinguistique de chacune des langues, en tenant compte des politiques volontaristes des autres collectivités territoriales et des actions que l'État s'est engagé à réaliser dans le cadre de la convention spécifique.

En matière de transmission des langues régionales, le plan prévoit, au travers de 23 actions pour le breton et 13 actions pour le gallo, de renforcer les politiques régionales en faveur de la transmission scolaire et de la formation des adultes. Pour ce qui concerne l'usage et la présence des langues régionales dans la vie quotidienne, le plan comprend 27 actions pour le breton et 25 actions pour le gallo permettant de renforcer la prise en compte des questions linguistiques dans le fonctionnement de l'institution et les politiques régionales, de prévoir la réalisation en 2024 de la seconde enquête sociolinguistique, de renforcer les capacités des organismes structurants, de développer la diffusion en langues régionales dans les médias, l'édition et les pratiques culturelles.

Le calendrier de déploiement des actions sur quatre ans est adossé à des budgets prévisionnels pluriannuels, dont le présent budget constitue la première déclinaison opérationnelle. Les indicateurs qui figurent dans le plan feront l'objet d'un suivi et d'une publication annuelle dans le cadre du rapport transversal annexé au rapport d'activité et de développement durable. Un état de la réalisation de chacune des actions de chaque plan sera également joint à cette évaluation.

\\ 2024 en actions

→ Soutien à la transmission de la langue bretonne

L'effet démographique jouant en défaveur du breton, l'avenir de la langue bretonne ne sera assuré que si une fraction suffisante de la population, la maîtrise et la formation d'un nombre suffisant de jeunes locuteur·rices est indispensable. La Région renforcera ses politiques volontaristes de soutien à l'enseignement bilingue et immersif. Il s'agira notamment de poursuivre le renforcement de la professionnalisation du réseau Diwan, de mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs avec le CAEC, de renforcer le soutien aux fédérations des associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue français-breton, d'agir auprès des Universités pour le développement de l'enseignement optionnel de la langue, d'accompagner la mise en place d'une deuxième licence de préparation au professorat des écoles bilingues, de susciter la croissance des inscriptions en masters de préparation aux concours de l'enseignement bilingue du 1^{er} et du 2^d degrés en adaptant l'enveloppe Skoazell, d'augmenter l'enveloppe dédiée à Desk enseignement.

La Région considère également la nécessité, en complément de sa politique en faveur de l'enseignement, de poursuivre et renforcer son action de formation en faveur des adultes, le développement de la formation professionnelle et continue à la langue bretonne étant une priorité d'action. Elle soutiendra la création d'un portail généraliste permettant à tous·tes d'accéder à l'ensemble des informations relatives à la formation intensive, semi-extensive et extensive en fonction de sa situation et de ses besoins, elle renforcera son soutien aux organismes de formation professionnelle intensive à la langue bretonne afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins des apprenant·es, travaillera à la rédaction d'un cahier des charges pédagogique, augmentera le nombre de demandeur·ses d'emploi formé·es en stages de 6 et 3 mois et adaptera les capacités du DCL en conséquence, créera un dispositif Pevarlamm destiné à soutenir la formation semi-intensive, augmentera les enveloppes Desk petite enfance et médiation-jeunesse et enfin travaillera avec ses partenaires publics à la possible création d'un desk destiné à la fonction publique territoriale.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

1 220 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

10 110 700 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 110 700 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Soutien au développement de la présence du breton dans la vie quotidienne

Le renforcement de l'environnement linguistique brittophone permet, au quotidien, des occasions d'employer et de faire vivre naturellement la langue, afin qu'elle demeure une langue de vie. Compte tenu de l'évolution des usages et des besoins des locuteur·rices comme des non-brittophones, les politiques régionales s'adressant à tous·tes les Breton·nes, la Région renforcera leur structuration, amplifiera leurs objectifs et développera leurs moyens. Il s'agira de mettre en place des dispositifs répondant à l'obligation de diffusion et de promotion de la langue qui est faite par l'article L1 du code du patrimoine, la promotion du breton et son utilisation dans le cadre de la vie publique favorisant sa vitalité. Ainsi, pour ce qui concerne le fonctionnement et les politiques régionales, la Région renforcera la formation de ses agent·es, systématisera le bilinguisme paritaire, élaborera un plan de prise en compte d'une conditionnalité linguistique dans ses politiques. La Région renforcera par ailleurs ses soutiens à l'Office public de la langue bretonne, et à Mignoned ar Brezhoneg, elle mettra en place le nouveau dispositif de soutien à la diffusion culturelle en langue bretonne par les Ententes de pays, prenant en compte des indicateurs relatifs à l'emploi et à la promotion de la langue bretonne, enfin elle développera ses politiques inclusives en breton en faveur des loisirs pour la jeunesse et en faveur de l'égalité, qui relèvent d'une même logique de reconnaissance et de respect de la diversité.

La Région amplifiera la mise à disposition auprès du plus grand nombre d'une offre riche, diversifiée et qualitative de services et productions culturelles en langue bretonne. Dans le domaine des médias, elle soutiendra la création d'un portail global permettant l'accès rapide, organisé et éditorialisé aux contenus en langue bretonne, tous supports confondus, elle lancera sa politique du numérique en langue bretonne, qu'il s'agisse de l'équipement technologique de la langue, des dispositifs Arload pour la traduction des services et Stlenn pour la création d'applications spécifiques, elle soutiendra la couverture totale du territoire par les radios en breton sur le DAB+ (radio numérique), elle créera le dispositif Istitlañ pour le sous-titrage des longs-métrages et renforcera l'enveloppe du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) destiné à soutenir la production audiovisuelle et de fiction radiophonique de flux. Enfin, dans le domaine de l'édition, la Région renforcera son soutien à Kuzul ar brezhoneg pour la structuration de l'édition en langue bretonne, la mutualisation des processus éditoriaux, la diffusion et la promotion des ouvrages, adaptera l'aide à la traduction littéraire et, pour ce qui concerne le spectacle vivant, elle mettra en place le dispositif Arvest destiné à optimiser la diffusion des pièces de théâtre en langue bretonne dans les territoires.

→ Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue galloise

Conformément au plan de réappropriation de la langue galloise 2024-2027, la Région accompagnera à partir de 2024 la conception, l'édition et la diffusion de ressources pédagogiques dans le cadre d'un conventionnement avec le réseau Canopé en partenariat avec les services de l'EN.

Par ailleurs, la Région va poursuivre son soutien aux associations implantées dans les territoires qui proposent des activités et des projets à dominante culturelle intégrant le gallo permettant ainsi de développer le maillage territorial dont le gallo est la langue historique et d'encourager la mise en place d'événements fédérateurs qu'ils soient ponctuels ou permanents.

Dans le domaine de l'édition, au vu des éléments qui ressortent du bilan des assises de l'édition en langue galloise de novembre 2022, la Région apportera son soutien à la structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo.

Pour donner davantage de visibilité et de notoriété à la langue galloise, il est proposé de reconduire une campagne de communication en 2024 en y associant les membres du Comité Langue Galloise qui le souhaitent afin d'élargir sa diffusion.

Enfin, conformément au protocole signé entre la Région et le CAEC pour la période 2023-2028, la Région reconduira son soutien en 2024 au CAEC pour voir se développer l'enseignement du gallo dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Education Nationale.

Programme 302

Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Ce programme **regroupe les actions ayant pour objectif d'accompagner les démarches artistiques et culturelles** sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine et patrimoine culturels immatériels (MPCI). Ses interventions **s'articulent autour de trois objectifs** : cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle, favoriser la participation des personnes à la vie culturelle et stimuler **la transmission, la structuration et accompagner l'écosystème dans les transitions**.

Il contribue ainsi à soutenir de manière très volontariste la création artistique professionnelle mais aussi une diversité **d'acteurs** et de projets qui maillent **l'ensemble** du territoire régional et contribuent à son dynamisme et à sa vitalité. **L'accompagnement** des équipes artistiques professionnelles, le soutien aux festivals et manifestations, aux projets des lieux de programmation sera poursuivi tout comme la priorité accordée aux grands acteurs faisant vivre le patrimoine et patrimoine culturels immatériels.

En outre, dans une logique de structuration, le soutien à la formation professionnelle et **à l'enseignement supérieur**, l'attention particulière aux jeunes plasticiens et plasticiennes exerçant leur activité en Bretagne, **ainsi que l'encouragement à se fédérer** en réseaux et à imaginer des projets de coopération internationale seront également toujours **au cœur des actions entreprises**.

Le dynamisme culturel de la péninsule bretonne ne doit pas pour autant occulter la grande fragilité de ce secteur **dans un contexte d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie**. Face à des charges de structures et de déplacements qui augmentent parfois très fortement, la **part dévolue à la mise en œuvre des projets culturels et artistiques diminue mécaniquement jusqu'à menacer la pérennité de projets jusqu'alors solides**. Les financeurs ne disposant pas dans la plupart des politiques culturelles des moyens suffisants pour accompagner cette hausse des charges, les structures fonctionnent au mieux à budget constant. Les fonds propres sont consommés, les équipes réduites ici et là, **et l'on constate des défections parmi les directrices et directeurs dans des proportions inédites**, dont le remplacement est complexe face à une faible attractivité des métiers.

\\ 2024 en actions

La politique culturelle ayant connu une nouvelle impulsion avec l'adoption de la feuille de route politique culturelle en décembre 2022 pour la période 2023 – 2028, les 38 mesures sont progressivement mises en œuvre.

→ Adapter les aides proposées aux enjeux du secteur

Dans le champ du spectacle vivant, les dynamiques de surproduction et de sous-diffusion mises en lumière en sortie de crise sanitaire commencent à trouver des **réponses dans les politiques d'accompagnement. Pour la Région, les aides** aux équipes artistiques sont adaptées pour 2024 **au terme d'un travail d'évaluation mené en concertation avec le secteur**. A moyens constants, elles visent à conforter les apports en production, à renforcer les exigences en matière de diffusion (les projets devront **disposer d'engagements plus importants des salles à diffuser leurs prochaines créations** pour être éligibles à des soutiens), et à inciter équipes artistiques et lieux à investir davantage dans des projets au long cours, permettant à des artistes de travailler dans la durée sur des territoires, en lien avec les habitants, sans avoir systématiquement à proposer de nouvelles productions chaque année pour parvenir à vivre de leur activité. **Ainsi la mise en œuvre systématique de programmes de rencontres, d'éducation artistique et culturelle, d'actions de transmission** sur le territoire régional est recherchée.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

1 865 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

17 060 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 865 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

17 060 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Accompagner la transition globale

Il s'agit de franchir une nouvelle étape dans les transitions. Une convention entre la Région et l'Etat-Drac Bretagne signée fin 2023 visant à **accompagner le secteur culturel dans la mise en œuvre d'un processus de transition globale sera progressivement mise en œuvre** à partir de 2024 conformément à la mesure 14 de la feuille de route politique. Elle permettra **d'expérimenter en Bretagne une approche concertée des transitions dans le secteur culturel en appui sur un cadre d'intervention publique volontariste et une convergence des moyens. C'est dans ce cadre qu'après une première expérimentation d'outillage et d'accompagnement du secteur des musiques actuelles, le Collectif des festivals voit ses missions d'opérateur ressource confortées par la Région et la DRAC Bretagne. L'association élargira son offre de service en matière de sensibilisation, formation et ingénierie à tout le secteur culturel régional pour permettre d'opérer des changements collectifs.**

La Région mènera un travail de réécriture des aides en investissement (**rénovation d'équipements culturels et acquisition de matériel scénique**) et de **l'aide au déplacement des ensembles traditionnels pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques. En matière d'égalité femmes-hommes, un comptage est mis en place pour permettre d'analyser systématiquement les interventions du programme sous ce prisme.**

En outre chaque opérateur sollicitant un soutien de la politique culturelle régionale pour 2024 doit partager **ce qu'il met en œuvre en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale. Ces dimensions constituent désormais des critères d'appréciation à part entière des projets.**

→ L'éducation artistique et culturelle comme levier

Après une **première phase d'expérimentation avec 4 territoires intercommunaux des Côtes d'Armor et du Finistère, plusieurs nouvelles conventions de développement culturel seront déployées, prioritairement en Morbihan et en Ille-et-Vilaine. Ces conventions passées avec les EPCI, l'Etat-DRAC Bretagne et certains Départements, sont pour la Région un levier pour accompagner directement des projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, participer au repérage d'initiatives citoyennes et contribuer aux conditions d'une vitalité artistique au plus proche des habitants. La péréquation territoriale appliquée pour le calcul de la subvention régionale permet d'allouer une enveloppe annuelle pour cofinancer des actions sur le territoire répondant à ces objectifs et pour lesquelles une possibilité de financement n'existe pas déjà dans les dispositifs habituels.**

Une aide nouvelle de jumelage entre des structures culturelles et des lycées pourrait être expérimentée à partir de la rentrée scolaire 2024. Elle vise à **proposer des compagnonnages artistiques d'une durée de 2 ou 3 ans à des établissements scolaires jusqu'alors peu engagés dans une démarche d'éducation artistique et culturelle (EAC) et sur des territoires qui ne disposent pas d'une offre culturelle importante.**

→ Réunir les acteurs de la photographie

Un foisonnement d'initiatives a vu le jour en matière de photographie au cours de la dernière décennie. Du festival photo de la Gacilly au Centre d'art GwinZegal à Guingamp en passant par des dizaines d'expositions, partout les breton·ne·s montrent la même appétence pour la photographie, qu'elle soit en transmission de mémoire, en documentaire, en création contemporaine, etc. Malgré l'émergence de quelques initiatives collectives, ce secteur reste aujourd'hui peu structuré. Conformément avec la mesure 5 de la feuille de route, la Région **réunira l'ensemble des acteurs du champ photographique régional pour soutenir leur mise en réseau et identifier avec eux les conditions d'un essor de cette discipline en Bretagne.**

→ Fête de la Bretagne

La Fête de la Bretagne permet, depuis 2009, aux breton·ne·s **ainsi qu'aux ami·e·s de la Bretagne de se retrouver pour danser, chanter, faire la fête et partager leur identité avec le plus grand nombre. Suite au groupe de travail qui s'est réuni en 2023, de nouvelles orientations viennent conforter le soutien à cette manifestation. Elle est l'occasion pour toute structure, associative ou non, quel que soit son domaine d'activité (social, sport, environnement, économie, culture, etc.) de porter des initiatives valorisant la Bretagne et les différentes manières de se sentir breton·ne.**

→ Impulser des coopérations avec les pays celtiques

La Région Bretagne et l'Institut français ont renouvelé une convention pour la période 2023-2025 pour soutenir **conjointement des actions à l'international dans le champ de la coopération culturelle et artistique et du débat d'idées. Une attention prioritaire est accordée aux projets se déroulant au sein des pays et régions celtiques, notamment l'Ecosse, l'Irlande et le Pays de Galles, ainsi qu'au sein des autres territoires de coopération de la Région. Dans ce cadre, le déplacement au Pays de Galles d'une délégation d'une dizaine de structures du domaine des arts visuels sera notamment organisé pour favoriser les coopérations entre les professionnel·le·s de ces deux territoires.**

Programme 303

Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à structurer, en Bretagne, une économie de la création en mutation et présentant des singularités culturelles fortes et variées. Il encourage la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre habitants et plus largement la participation de chacun à la vie littéraire, cinématographique et audiovisuelle.

Cette politique est définie en concertation avec les acteurs bretons très largement fédérés autour de réseaux professionnels (Films en Bretagne, Cinéphare, Fédération des café-librairies, CORLAB...). Cette politique est aussi construite en partenariat avec **le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)**, avec le Centre National du Livre (CNL), et avec la SACEM **pour l'aide à la musique originale de films courts**.

\\ 2024 en actions

La crise sanitaire a fortement impacté les industries de la création. Les secteurs du **cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la radio** connaissent de profondes mutations et sont aussi fortement impactés par la crise économique récente. Si la situation **post-Covid s'est améliorée en 2023, ces secteurs**, sous forte tension, restent fragilisés. **Ce constat est d'autant plus prégnant** pour les créations les plus originales, souvent les plus éloignées **d'une rentabilité de marché**. Ces **œuvres** appellent un soutien public soucieux de la pluralité des cultures et des esthétiques.

La Région, **attachée à l'écosystème culturel breton dans toute sa diversité**, a souhaité à **travers l'adoption de sa feuille de route** « De la culture à la permaculture – une autre manière de voir pour une autre manière de faire » **poursuivre l'accompagnement et le soutien** à celles et ceux qui le font vivre au quotidien tout en les accompagnant dans les **nécessaires transitions qui s'imposent à tous**. Ainsi, la plupart des dispositifs seront adaptés à ces nouveaux enjeux dans un souci constant de préserver la vitalité et la singularité de la vie culturelle en Bretagne. Ce **programme propose d'accompagner les acteurs** des secteurs concernés dans un processus de transition globale (transitions sociales, sociétales et environnementales), à travers notamment le déploiement **d'actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)** sur le territoire breton.

→ Une politique en faveur du cinéma et de **l'audiovisuel réaffirmée et les nouveaux enjeux**

Encouragée par des résultats toujours plus satisfaisants (nombre de jours de tournages record en Bretagne en 2023, sélections de films soutenus dans des festivals prestigieux, **niveau d'emploi en croissance...**), la Région poursuivra en 2024, la dynamique du plan **stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel**. La nouvelle convention signée entre **l'Etat (DRAC), la Région et le Centre National du cinéma et de l'image animée réaffirme** cette volonté commune de soutenir une création cinématographique singulière et de structurer une filière professionnelle compétente et reconnue. Les aides de la Région **permettront à un plus grand nombre d'acteurs de la filière de concevoir, de développer** et de produire des films en Bretagne.

Cette nouvelle convention favorise également le déploiement de médiateurs du cinéma **à l'échelle** des territoires. Le rôle de ces professionnels sera de donner des clefs de **compréhension de l'art cinématographique** dans sa diversité pour tous les publics et notamment les plus jeunes, et de conforter des cinémas indépendants de proximité grâce à ce renouvellement des publics.

Dans le cadre de sa concertation avec les différentes collectivités territoriales bretonnes et **les réseaux d'exploitants, la Région Bretagne** soutiendra en 2024 la création de trois postes de médiateurs du cinéma. Ces postes seront portés par le réseau régional **d'exploitants indépendants Cinéphare**.

En 2023, avec plus de 700 jours de tournages (total estimé), **l'attractivité de la Bretagne** en matière de tournages de films est de plus en plus confirmée. Cette hausse historique

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de **l'exercice 2024** une autorisation de programme de

4 945 000 €

→ Ouvrir au titre de **l'exercice 2024** une autorisation d'engagement de

4 578 000 €

→ Inscrire un crédit de **paiement d'investissement** à hauteur de

4 945 000 €

→ Inscrire un crédit de **paiement de fonctionnement** à hauteur de

4 678 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

représente + 27% par rapport à 2022. Afin de consolider l'attractivité de la Bretagne, le poste dédié à la communication de *Bretagne Cinéma* sera renforcé.

En dialogue avec Films en Bretagne, le dispositif d'aide à l'écriture de scénario sera complété afin de favoriser de nouvelles formes de rencontres entre un·e auteur·trice et des habitant·e·s dans le cadre d'opérations de diffusion, d'éducation à l'image, de formation ou d'ateliers. Comme annoncé dans la feuille de route Culture adoptée en décembre 2022 (mesure 12), des résidences d'auteurs/réalisateur et d'autrices/réalisatrice seront mises en place dès 2024.

→ Une politique structurante de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

En Bretagne, la chaîne du livre est singulière et la vie littéraire y est particulièrement dense. Dans la continuité de 2023, l'un des enjeux en 2024, sera d'accompagner le secteur du livre en Bretagne dans ses évolutions. Cela se fera en lien avec l'EPCC Livre et lecture en Bretagne. Fort d'un nouveau projet articulé autour de la structuration de l'interprofession, de l'accompagnement du secteur dans les transitions écologiques, sociales et sociétales, du renforcement de la place des autrices et auteurs en Bretagne et de la valorisation des créations littéraires bretonnes, *Livre et lecture en Bretagne* sera conforté dans ses missions.

Les acteurs émergents que sont les associations de professionnels telles que l'ALIB – Association des libraires de Bretagne – et l'AMEB – Association des Maisons d'édition de Bretagne seront accompagnées dans leur structuration afin qu'elles deviennent des interlocuteurs et des relais opérants pour mieux accompagner leurs adhérents. Dans le cadre de la convention en faveur du Livre en Bretagne co-signée par le Centre National du Livre, la DRAC Bretagne et la Région Bretagne pour la période 2023/2025, des évolutions du cadre d'intervention concernant l'aide aux résidences d'auteurs et d'autrices seront effectives. Elles permettront de renforcer l'organisation de résidences en Bretagne et de diversifier les types de soutiens proposés. Ainsi, une attention plus grande sera portée aux autrices et aux auteurs bretons. Ces aides encouragent la création littéraire et favorisent la présence d'auteur.res sur le territoire et les rencontres entre artistes et habitants.

→ Le secteur de la radio mute et de nouvelles radios émettent en Bretagne

Le paysage régional radiophonique régional est dense, 27 radios associatives de catégorie A sont soutenues par la Région dans le cadre d'une politique volontariste qui vise à soutenir la diversité et la qualité du paysage radiophonique, partout sur le territoire. En 2023, les premières diffusions numériques sur les zones de Brest et de Rennes ont débuté. Les problématiques afférentes sont nombreuses (couverture du territoire, antennes relais, équipement...) et l'impact budgétaire sur les radios particulièrement important puisque la plupart sont contraintes de financer les coûts d'une double diffusion : FM et numérique. En 2024, la Région accompagnera les radios dans cette transformation du paysage radiophonique afin de préserver la diversité et la richesse du tissu associatif existant et encouragera la mutualisation des initiatives comme celle initiée par la CORLAB autour du projet fédérateur Radio BOA.

Les aides aux radios associatives sont appelées à évoluer pour relever ces défis. Ainsi, afin de répondre aux enjeux d'équité territoriale, le lieu d'implantation de la radio associative soutenue (péréquation), mais aussi ses investissements dédiés au numérique et sa possible double radiodiffusion, seront pris en compte dans la définition du montant des aides de la Région.

Programme 304

Inventaire et valorisation du patrimoine

\\ Raison d'être du programme

« Les lieux sont aussi des liens » (P. Besson), car le patrimoine est certes une mémoire collective, mais plus encore, un liant de nos sociétés en proie au défi d'inventer des solutions aux enjeux du 21^{ème} siècle. C'est pourquoi, la Région Bretagne reconnaît les héritages culturels comme un facteur essentiel de développement de ses territoires. La connaissance et la valorisation du patrimoine permettent de défendre l'idée d'un aménagement raisonné, présent sur l'ensemble du territoire et tendant vers une équité territoriale. L'action régionale comporte deux volets :

- une compétence régionale déterminée par la loi : l'Inventaire du patrimoine culturel, qui a pour objectif de recenser et étudier mais aussi valoriser les résultats de ces recherches par des actions de transmission et de médiation.
- une politique volontariste du patrimoine qui apporte un soutien aux acteurs du territoire dans leurs projets de restauration à des fins de valorisation.

\\ 2024 en actions

→ Révéler et partager la connaissance produite

C'est la Bretagne qu'André Malraux, ministre des affaires culturelles, avait choisi pour engager en 1964 l'aventure de l'Inventaire du patrimoine. 2024 marquera donc les 60 ans d'une discipline pensée, dès l'origine, comme outil au service des territoires et de ses habitants. Compétence des Régions depuis 2004, l'Inventaire continue cette mission et revendique en Bretagne sa capacité à porter des dynamiques partenariales et participatives, articulée avec une politique patrimoniale unique, impliquant des acteurs multiples (collectivités, associations, habitants, étudiants...). La Région apporte un accompagnement financier, mais surtout méthodologique, technique et scientifique. Depuis fin 2023, l'application GLAD, solution numérique de collecte de données patrimoniales développée par la Région, ouvre la voie de pratiques encore plus participatives, tout en restant ancrées à la méthodologie nationale. Il reste à la diffuser en Bretagne, et à valoriser cette innovation au niveau national.

Les aides régionales en soutien des partenariats d'Inventaire encouragent à la fois les opérations inscrites dans des processus de labellisation patrimoniales et dans des stratégies d'aménagement du territoire. Cette orientation, reconduite en 2024, permet d'élargir la couverture territoriale en faveur de la connaissance du patrimoine, en mobilisant davantage de collectivités.

Parallèlement, les études thématiques conduites par la Région sont le moyen de mobiliser d'autres acteurs : associations, étudiants, doctorants... Cet objectif donne lieu, en 2024, à de nouveaux appels à projet et bourses d'études articulés aux nouvelles enquêtes (histoire toilière, patrimoine militaire, patrimoine et transitions...) et au renouvellement de l'appel à projets sur les architectures urbaines en pan de bois.

En plus d'enrichir la connaissance et de contribuer à révéler de nouvelles formes patrimoniales au travers des études en cours (patrimoine des ports, des lycées, des pardons et des pèlerinages...), la Région Bretagne s'attache également à les partager. C'est le sens de la dynamique portée par la diffusion numérique (portail patrimoine.bretagne.bzh dont la refonte est programmée pour 2024) et de la ligne éditoriale. L'ouvrage « Déambulation portuaire, couleurs lorientaises » viendra fin février 2024 compléter la collection Images Patrimoine, invitant de nouveaux publics à se laisser toucher grâce à la photographie. Dans la même collection, l'ouvrage « Géométrie sportive, l'esprit des lieux » sorti en novembre 2023, poursuivra sa vie en surfant sur les manifestations attachées aux JO Paris 2024, et notamment une exposition au musée de Bretagne.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

5 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

1 133 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 133 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Les Journées européennes du patrimoine restent un moment majeur de rencontres entre les Breton.ne.s, le patrimoine et les acteurs qui le font vivre. Les « 50 coups de cœur » du week-end se prolongent en Bretagne du cycle « Causons Patrimoine » de mieux en mieux identifié sur le territoire.

→ Transmettre et faire vivre le patrimoine

Les lieux patrimoniaux attirent un public de plus en plus nombreux, l'enquête « Reflet » réalisée par Tourisme Bretagne en 2022 chiffre à 6,3 millions le nombre de touristes – dont près d'un tiers sont des Bretons - qui ont visité des monuments et sites historiques et qui génèrent 40% de nuitées touristiques régionales. Leur séjour a été motivé par les paysages naturels, la richesse du patrimoine et la possibilité de découvrir de nouveaux lieux. Les activités portent ainsi sur des expériences culturelles et de découverte de la Bretagne. C'est une des raisons pour lesquelles la politique du patrimoine de la Région est fortement axée sur la valorisation : soutien aux initiatives de restauration/valorisation de biens patrimoniaux (immobilier, mobilier, navigant et archéologique) - protégés ou non protégés au titre des Monuments Historiques, publics ou privés - au service du développement des territoires.

Les dispositifs d'intervention permettent également de soutenir des projets de valorisation du patrimoine immobilier en Cités labellisées : les 44 Communes du Patrimoine Rural de Bretagne et les 31 Petites Cités de Caractère. Sont ainsi accompagnés des projets d'esthétiques et de mise en valeur des éléments patrimoniaux publics et privés.

A l'heure où les communes doivent relever le défi de la raréfaction du foncier et de la crise du logement, le patrimoine est une ressource précieuse. C'est pourquoi, la politique de valorisation du patrimoine prendra sa part à la politique du logement » adoptée en session de décembre 2023 en adaptant dès 2024 les modalités de certains de ses dispositifs pour inciter à la restauration/réhabilitation de biens patrimoniaux visant à créer des logements pour les habitants.

La Région a le souci constant de favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants. Le dispositif « Skoaz ouzh Skoaz » encourage les propriétaires d'un bien public à mobiliser la population locale autour d'un projet de restauration.

Les 37 musées de Bretagne reconnus « Musées de France » sont des acteurs à part entière du développement patrimonial et touristique de la Bretagne. C'est pourquoi la Région choisit de les accompagner à travers des dispositifs paritaires constitués avec l'Etat – le Fonds Régional pour l'Acquisition dans les Musées (FRAM) et le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR). Elle accompagne également les projets d'investissements des Musées de France inscrits au CPER.

A travers ses thématiques pluriannuelles patrimoniales, la Région revendique une capacité d'initiative qui vise à impulser des projets sur des problématiques à enjeu pour le territoire. L'année 2024 sera marquée par la relance, pour la deuxième édition, de l'appel à projets « Patrimoine maritime et littoral – Réhabilitation du bâti et médiations innovantes » afin d'accompagner une sélection de projets portés par des acteurs publics et privés concernant soit la réhabilitation d'éléments bâtis en milieu maritime et littoral dans un but de développement local, soit l'expérimentation de nouvelles formes de médiation qui invitent à mieux comprendre et découvrir ces patrimoines matériels et immatériels.

En 2024, l'expérimentation de l'opération « les lycées à la découverte du plus grand musée de France » en partenariat avec la Sauvegarde de l'Art Français sera poursuivie. Il s'agit de permettre à de jeunes lycéens bretons de prendre conscience que le patrimoine culturel qui les entoure leur appartient en leur offrant la possibilité de s'impliquer directement dans cette mission de valorisation.

La Bretagne est forte de son engagement de la société civile (associations, fondations reconnues d'utilité publique, universités...) en faveur du patrimoine, c'est pourquoi la Région accompagne les initiatives qui concourent à l'ambition partagée de sensibiliser et d'informer le plus grand nombre au patrimoine.

Forte de nombreux dispositifs (subventions, appels à projets, soutien aux réseaux et aux labels...) valorisant le patrimoine, la Région est à la bonne échelle pour proposer un temps d'échange généraliste et fédérateur afin de faire le point sur les politiques et actions à l'œuvre, en réunissant ceux qui donnent vie au patrimoine aujourd'hui. La première édition des « Rencontres du patrimoine en Bretagne » - aura lieu début 2024 – avec pour vocation de rassembler les collectivités, associations, syndicats mixtes, élus, professionnels et bénévoles qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine breton sous toutes ces formes et sa mise en partage avec le grand public afin d'améliorer et de parfaire les dynamiques de valorisation du patrimoine en Bretagne.

Programme 305

Tourisme

\\ Raison d'être du programme

Le tourisme est un sujet d'importance pour la Bretagne, tant d'un point de vue économique, d'aménagement du territoire, de qualité de vie des bretons et des bretonnes, que de transitions environnementales. Le domaine est confronté à des enjeux de **transformation des usages et des modèles**. **L'attractivité bretonne en la matière nécessite une action publique coordonnée, ciblée et adaptée aux enjeux**. C'est pourquoi, en application du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) : Identité et transitions, **2024 sera consacrée à l'accompagnement de la mise en œuvre des contrats de développement touristique et des plans d'actions triennaux ad hoc mis en place en 2023 avec chaque territoire de Destination**.

En complément de ce soutien régional, des projets démonstrateurs pourront bénéficier **d'un appui spécifique, financier mais également méthodologique par l'intervention du Ti HUB, cellule d'accélération des transitions touristiques** portée par la Région Bretagne, qui aidera, en amont, à consolider les contours techniques, organisationnels, juridiques, économiques de chaque projet afin de garantir leur exemplarité en matière **d'intégration de l'identité des territoires, de leurs habitants, et des transitions, qu'elles soient environnementales, sociales, sociétales, économiques**.

Premier du genre, le projet Nautic Lib visant l'accès à la pratique nautique en libre-service sur le littoral mais également sur les cours et plans d'eau intérieurs, et cofinancé à parité avec l'Etat, poursuivra sa réalisation.

\\ 2024 en actions

→ Maîtriser l'attractivité touristique de la Bretagne

En 2024, dans le cadre de la convention partenariale d'objectifs et de moyens 2022-2024 s'inscrivant dans la droite ligne de l'ambition du S.R.D.T.L., Tourisme Bretagne poursuivra ses trois missions principales :

L'observation : au-delà des études de conjoncture (fréquentation, valeurs sectorielles, emploi), et des intentions de départs, l'année sera marquée, en complément de l'étude REFLET, par la restitution d'une étude d'envergure autour de la fréquentation des véloroutes et voies navigables de Bretagne. Tourisme Bretagne contribuera également **de façon active à la consolidation de France Tourisme Observation (FTO), l'observatoire national ;**

La qualification et la structuration de l'offre : Tourisme Bretagne poursuivra le déploiement de son offre de services dédiés aux territoires, notamment le pilotage du Label Villes et Villages fleuris. Tourisme Bretagne poursuivra également ses missions **d'accompagnement des professionnels dans leur développement, en accord et cohérence avec le positionnement touristique régional : « identité et transitions »** (tourisme durable, digitalisation, commercialisation France et international, marque Bretagne, qualité tourisme, adaptation au changement climatique) et ce notamment grâce au programme annuel de webinaire les « RDV Pros » ;

La communication et la promotion : Tourisme Bretagne déploiera sa stratégie de communication en France et en Europe axée vers des primo visiteurs ou Famille en s'appuyant sur sa nouvelle plateforme de marque et son positionnement de campagne « Partez touriste, revenez Breton ».

En 2024, Tourisme Bretagne, en lien étroit avec le Ti HUB, contribuera à la mise en **œuvre des** contrats triennaux avec les Destinations touristiques à travers son **implication au cœur** des projets démonstrateurs, mais également par son accompagnement en faveur du design culinaire, de la découverte des savoir-faire bretons ou encore de la mise en **place d'un** parcours de développement des compétences **des acteurs du tourisme au prisme de l'ambition régionale « identité et transitions ».**

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

3 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

7 005 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 170 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 005 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Impulser et coordonner un modèle vertueux de développement touristique à l'échelle régionale

La mise en œuvre des feuilles de route thématiques sera poursuivie à travers des actions de coordination principalement, enrichies des plans d'actions triennaux des Destinations. Deux feuilles de route seront mises à jour : l'itinérance douce terrestre et l'univers des îles.

Une démarche sera également engagée afin de modéliser un plan de développement des compétences à destination des développeurs touristiques et des socio-professionnels.

2024 marquera le lancement de la révision du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, à travers l'engagement notamment d'une étude prospective qui devra permettre d'enrichir et d'asseoir l'ambition bretonne en faveur d'un tourisme porteur et créateur de valeurs : sociales, sociétales, environnementales, économiques.

→ Accompagner et soutenir un modèle vertueux de développement touristique dans les territoires

En déclinaison de l'ambition partenariale inscrite au cœur des contrats de développement touristique, les plans d'actions 2023-2025 des 10 Destinations poursuivront leur mise en œuvre. Le soutien régional - désormais simplifié et « intégré » en couvrant l'ensemble des thématiques régionales déclinées sur les territoires - bénéficie à des projets de développement touristique porteurs des valeurs socles du S.R.D.T.L., à savoir : l'identité / la singularité du territoire, les transitions environnementales, climatiques, économiques, sociales et sociétales ; l'habitant et le visiteur au cœur du projet (dans sa construction et en phase de mise en œuvre) ; et le partenariat public-privé.

Dans cet objectif, la transition méthodologique est au cœur du process de l'accompagnement régional, proposant la mise à disposition d'une ingénierie régionale – Région Bretagne et Tourisme Bretagne – aux côtés des territoires ainsi que d'outils techniques pensés et conçus par le Ti HUB.

→ Stimuler et accompagner l'innovation et la transition méthodologique

Issu des opportunités de projets identifiées dans le cadre du projet GR34 / Itinérance sur la frange littorale et piloté par le Ti HUB, le projet « Nautic lib » (pour un nautisme en libre-service) trouvera sa pleine réalisation fin 2024 à travers l'accompagnement des entreprises sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets lancé en juillet 2023. Le soutien régional permettra le déploiement des solutions de ces entreprises sur les nombreux territoires qui ont d'ores et déjà manifesté leur volonté d'être territoires d'expérimentation (échelle EPCI sur candidature de la Destination).

2024 sera également consacrée à l'accompagnement de projets démonstrateurs, exemplaires en matière d'intégration des valeurs du Schéma régional : identité et transitions et bénéficiant directement ou indirectement à la mise en œuvre des plans d'actions des Destinations. Un appel à projets sera ainsi décliné en deux volets : un volet « révélateur de solutions » dédié à l'accompagnement de solutions exemplaires existantes ; et un volet « incubateur de solutions » prévoyant un accompagnement méthodologique préalable au soutien financier du projet : le Ti Hub sera mobilisé au premier plan afin de structurer et d'appuyer en méthode et outils une équipe pluridisciplinaire au profit de chaque projet.

→ Renforcer les dimensions écologique et sociale au service de la performance de la filière nautique

La feuille de route « Nautisme » adoptée par l'Assemblée régionale le 15 décembre 2023 détermine six enjeux stratégiques dont notamment ceux de la réduction de l'empreinte écologique des pratiques et infrastructures nautiques, tout en augmentant l'expérience usager ; de l'accompagnement des acteurs pour mieux intégrer les principes de la RSE : renforcer la prise en compte des transitions dans les événements nautiques bretons (course au large, compétitions sportives, fêtes maritimes)

Au-delà de la coordination de l'ensemble de ces actions, la Région contribue opérationnellement à la visibilité et la notoriété du nautisme breton (questionnement des actions de communication et des événementiels divers) et au soutien d'actions communes aux quatre secteurs des ports de plaisance, centres nautiques, constructeurs de supports nautiques et organisateurs d'événements nautiques, et ce dans l'objectif commun d'un renforcement de l'intégration des transitions écologiques et sociales.

Programme 306

Canaux de Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne intérieure grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les canaux et leurs dépendances, 5 500 ha, constituent en outre une richesse en termes **de biodiversité qu'il importe de préserver et valoriser**. Ils ont un rôle majeur dans la transition écologique par la séquestration du carbone permise par les boisements et les **continuités écologiques qu'elles assurent (trame verte et bleue)**.

Les principes **d'une stratégie régionale de développement et de valorisation** ont été adoptés en session en 2018 et réévalués en 2023 pour les adapter aux nouveaux défis, **notamment d'adaptation au changement climatique**. Douze orientations majeures ont ainsi été arrêtées : développer la navigation et la randonnée, gérer durablement le domaine, partager les usages, renforcer la communication, assurer les services **essentiels aux usagers, garantir la sécurité et l'accessibilité pour les usagers, placer l'éclusier au service des nouveaux usagers, amplifier l'animation par les maisons éclusières, en lien avec les territoires, s'adapter au changement climatique, faire évoluer la navigation, favoriser le multi-activités, développer l'intermodalité vers et sur les canaux**

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par **le Département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et le Finistère)**.

\\ 2024 en actions

→ Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des **voies d'eau bretonnes** et pérenniser la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder régulièrement à des interventions lourdes.

Le budget 2024 conforte **l'objectif de sécurisation des ouvrages** notamment les **passerelles d'accès sur lesquelles** interviennent nos agents. Le remplacement régulier **des portes d'écluses en fin de vie, et la motorisation de celles-ci**, prend une part importante de ce budget.

L'effort porté sur le dragage des sédiments afin de retrouver des hauteurs de mouillage conformes ainsi que la création de sites de transit pour les vases extraites, est poursuivi. Les études préalables à la réalisation de plans de dragage sur le canal de Nantes à Brest et le Blavet seront achevées en 2024. Elles permettront des interventions à compter de 2025.

L'étude sur les ports fluviaux est en voie de finalisation. Elle permettra de construire une vision dynamique sur les nouveaux usages et les besoins en matière de services et **d'infrastructures**.

→ Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme centre-breton. Les 500 km de chemins de halage sont supports de voies vertes. La fréquentation est toujours plus soutenue, celle-ci ayant augmenté de 50% depuis 2016 ! Au total, la fréquentation annuelle des canaux de Bretagne est évaluée à près de 4 millions de personnes ce qui en fait une destination de tout premier ordre. Il est donc primordial de continuer à entretenir ces infrastructures

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'**exercice** 2024 une autorisation de programme de

18 302 200 €

→ Ouvrir au titre de l'**exercice** 2024 une autorisation d'**engagement** de

3 240 000 €

→ Inscrire un crédit de **paiement d'investissement** à hauteur de

15 867 200 €

→ Inscrire un crédit de **paiement de fonctionnement** à hauteur de

3 240 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

terrestres. Une réflexion particulière est menée sur les types de revêtement notamment au regard de leur durabilité au sens temporel et écologique (approche bilan carbone).

Enfin, **la politique d'installation d'équipements et services aux usagers sera poursuivie**. Il est prévu notamment la création de nouveaux postes de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite.

→ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Les voies navigables constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur **l'état écologique des cours d'eau**. Si l'enjeu « navigation » **nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages**, l'enjeu « milieu » est aussi prioritaire. Les ouvrages hydrauliques doivent permettre une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

Les ouvrages de régulation nécessitent, au regard des exigences de sécurité, **d'être** en parfait état de fonctionnement. Ainsi, deux opérations majeures seront engagées **en 2024**. **D'une part**, le remplacement du clapet du Boël qui maintient un niveau **d'eau sur la Vilaine en aval de Rennes**. **D'autre part**, la **réparation d'un clapet du barrage de Guily Glaz qui permet à la fois de maintenir une ligne d'eau de navigation jusque Châteaulin**, y compris le port de Port-Launay, et de prévenir les crues.

Enfin, l'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé. Elle permettra la remise en état des vannages de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest.

→ Conserver et aménager l'infrastructure

Le maintien en bon état de l'infrastructure nécessite des tranches régulières de réfection des berges de l'ensemble des voies d'eau (écluses, déversoirs, ...). Un programme pluriannuel guide ces investissements.

Les travaux de requalification de maisons éclésières seront poursuivis notamment pour la préservation de celles qui **pourraient faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie**.

2024 sera la première **année de mise en œuvre du nouveau « Plan d'actions biodiversité Canaux »** adopté à la session de décembre 2023. Enfin, **afin de valoriser et promouvoir le patrimoine naturel du domaine, il est envisagé la création d'une** aire de protection sur deux sites présentant un caractère exceptionnel : Bosméléac (22) et Gueltas/Saint-Gonnery (56).

→ Assurer la continuité écologique

La Région doit mettre en conformité ses ouvrages sur les rivières canalisées au titre de la réglementation sur les continuités écologiques. Cela comprend la rénovation ou la création de dispositifs de franchissement multi-espèces poissons et **d'équipements spécifiques à l'anguille**.

Les études de maîtrise d'œuvre sont toutes réalisées. En 2024, les travaux sur **le Blavet et l'Oust** seront poursuivis et débiteront sur la Vilaine **et l'Aulne**. **Le programme s'achèvera en 2027**.

→ Matériels

Pour entretenir et sécuriser **l'ensemble du domaine, les services utilisent des moyens nautiques (barges...) et terrestres (tracteurs...) qu'il** conviendra de renouveler.

→ Etudes et acquisitions foncières

En 2024, seront engagées les études de géoréférencement des réseaux qui transitent sur le domaine public fluvial. Ces **réseaux, propriétés des distributeurs d'eau, d'électricité, de gaz, etc. sont soumis à redevances d'occupation**. **Ce pourquoi, il** est indispensable de bien connaître où ils transitent.

→ Partenariats

Les contrats de canal sont la pierre angulaire des dispositifs contractuels avec les EPCI traversés par les canaux. Après Rennes Métropole et Redon Agglomération, il sera conclu en 2024 les partenariats avec les Communautés de communes Bretagne Romantique et Haute-Cornouaille et les études préalables avec Ploërmel Communauté, Baud communauté, Vallons de Haute-Bretagne et Pleyben-Châteaulin-Porzay seront poursuivies.

L'appui financier au Département des Côtes d'Armor pour l'exploitation du canal de Nantes à Brest sera maintenu en 2024, pour une dernière année.

Programme 307

Sports

\\ Raison d'être du programme

La politique sportive régionale poursuit son renouvellement initié en 2023. En intégrant davantage le pilier social du développement durable dans ses dispositifs, elle se mobilise fortement en faveur d'un sport breton durable. Elle maintient son action en faveur de **l'excellence sportive** et celle en faveur de **l'organisation de manifestations sportives** sur tout le territoire breton, notamment dans le domaine de la course au large. Le budget Sport est en hausse de **18% pour atteindre 10,7 M€, du fait d'un accroissement des capacités d'engagement en investissement (multiplié par 2 entre 2023 et 2024)** afin d'accompagner plusieurs grands projets d'équipements sportifs d'envergure.

\\ 2024 en actions

→ **La Région s'investit** auprès des acteurs du sport dans la déclinaison opérationnelle de leur action de Responsabilité Sociétale des Organisations

En 2024, les dispositifs de soutien favorisant une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable auprès des ligues régionales et de treize clubs de haut niveau bretons labélisés par la Région sont confortés. Cet accompagnement se décline maintenant vers les organisateurs de manifestations sportives. **Avec l'appui du CROS de Bretagne, l'objectif est en effet d'augmenter** significativement le nombre de signataires de la charte régionale des manifestations sportives vers une démarche qualité. Ce positionnement marqué vers le développement durable et son pilier social, concrétisé **par l'identification d'un axe stratégique sport** durable au sein du programme budgétaire 307, pèse un quart des crédits en fonctionnement au BP 2024. En investissement, **avec une capacité d'engagement de plus de 4,1 M€ en 2024 (+75%)**, la politique sportive régionale poursuit son objectif de rénovation du **parc d'équipements bretons sportifs**. **Deux équipements d'envergure** seront aidés à partir de 2024 (**rénovation du stade du Moustoir à Lorient et création d'une salle multisports à Quimper**) et la Région finalise ou poursuit ses engagements en faveur de projets déjà aidés précédemment tel le stade de football à Concarneau dont le club résident est **l'Union Sportive Concarnoise** ou encore le vélodrome couvert de Loudéac.

→ **Des inflexions dans les priorités**

Le soutien à l'excellence sportive reste majeur avec **plus de 2 M€ en fonctionnement** (environ 30% du total fonctionnement) répartis entre plusieurs dispositifs dont celui apporté à Sport Bretagne. Ce GIP, présidé par le Vice-président à la jeunesse, **à l'égalité des droits**, au sport et à la vie associative et dont les locaux sont propriétés de la Région depuis 2018, réorganise son activité autour de 3 missions principales : **l'accueil du mouvement sportif à Dinard, la formation dans les métiers du sport et de l'animation, notamment par voie d'apprentissage, et la performance avec notamment l'intégration** récente de la maison régionale de la performance **dédiée à l'accompagnement de sportifs de haut niveau et aux structures fédérales** relevant du haut niveau situées en Bretagne.

Par ailleurs, le **parcours d'accompagnement** des clubs évoluant dans les meilleures divisions de leur discipline, bâti autour de 3 dispositifs complémentaires - aides aux déplacements puis label « **voie d'accession à l'Elite** » puis label « **Centre d'entraînement** et de formation des clubs phares » - porte ses fruits et permet de donner de la visibilité aux décideurs, gage de décisions raisonnées et cohérentes dans un contexte hyper concurrentiel. Il **est donc reconduit à l'identique** pour **une enveloppe cumulée de 1,4 M€ au bénéfice d'une centaine de clubs**. Enfin, les aides individuelles en faveur des sportifs de haut niveau (200 k€) **sont plus que jamais d'actualité avec la tenue des jeux olympiques et paralympiques** entre juillet et septembre 2024.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

4 122 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

6 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 810 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ La Bretagne reconnue comme terre d'accueil de grands événements sportifs

Le sport est un outil pertinent pour faire rayonner la Bretagne, à travers notamment l'organisation de manifestations sportives. Pour 2024, la politique sportive régionale affecte **1,2 M€ pour soutenir l'organisation** de plus de 130 manifestations sportives, dont par exemple le championnat de France de cyclo-cross à Camors (56), les Jeux nationaux de **l'avenir handisport à St-Brieuc (22)** ainsi que plusieurs matchs officiels des équipes de France féminines, handball et volley-ball, à Brest (29). Une dizaine **d'épreuves de course au large, à l'instar du Tour du Monde en solitaire en Ultim, partent ou arrivent** en Bretagne. A partir du BP 2024, ces dernières sont **d'ailleurs clairement identifiées** comme un axe stratégique à part.

→ Au-delà du sport de compétition, la Région **s'appuie sur les Jeux Olympiques et Paralympiques** pour inciter ses agents à une pratique physique régulière

Très tôt, la Région a **perçu l'opportunité que représentait l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024**, pour elle-même en tant qu'institution employeuse mais aussi pour les principaux bénéficiaires de sa politique sportive. **S'appuyant sur** le label « Terre de Jeux » obtenu en 2021, elle poursuit le déploiement, initié en 2023, de son plan régional constitué d'un volet externe (ligues et sportifs de haut niveau) mais surtout du volet interne. Ce dernier est constitué **d'une offre de séances physiques et sportives** entièrement gratuites (200 agents depuis septembre 2023) et de séances de réveil musculaire pour les 2 600 agents des lycées, **d'ateliers traitant de questions relatives au sport (sport et nutrition, sport santé, parcours d'une sportive de haut niveau, etc.)** et de collectes d'articles de sport usagés destinés au réemploi ou à défaut au recyclage. En année olympique, le plan monte en puissance.

→ 2024 : année de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance

L'adoption du projet sportif territorial (PST) a lancé la phase opérationnelle de la nouvelle gouvernance après deux ans de mise en place des instances. En 2024, **année qui fait de l'activité physique et sportive** une grande cause nationale, la politique sportive est en mesure de financer les projets en lien avec les priorités sportives régionales grâce à une enveloppe dédiée de **50 K€**. Mais **au-delà de la contribution financière, la Région s'investit pour mener la concertation au plus près des territoires** dans une logique « d'aller vers ». En effet, les instances de la nouvelle gouvernance et le PST offrent une réelle opportunité pour concevoir des partenariats plus soutenus en mobilisant les Espaces Territoriaux de la Région. Le PST donne le cadre (descendant) et les territoires font émerger (ascendant) les initiatives ou ambitions existantes et repérées par leur bonne **connaissance des acteurs de terrain. Il n'y aura certainement pas les mêmes projets en Bretagne** centrale que sur la côte, ou entre un territoire marqué par le vieillissement de sa population et un espace très urbain et plus jeune. **L'objectif est de construire le sport de demain en tenant compte des spécificités de chaque territoire. C'est toute la force du PST et de la nouvelle gouvernance** que de proposer un cadre reposant sur deux instances aux fonctions clarifiées et une feuille de route unique pour les relier.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Mission 4

Cohésion territoriale et sociale

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Dans le cadre de son engagement en faveur des transitions, d'un territoire équilibré et durable, la Bretagne décline à travers son cadre stratégique : le SRADDET, ses priorités. Que ce soit notamment sur le foncier, la relance de sa contractualisation « Bien Vivre 2023-2025 » ou avec le lancement de la feuille de route sur l'Habitat, la Région est en action et traduit en actes les valeurs et objectifs portés depuis la Breizh Cop.

Ces politiques d'aménagement du territoire se distinguent à travers la diversité et la cohérence de leurs actions. Elles sont structurantes et territoriales tout en étant de proximité et en prise avec les enjeux sociétaux, **par exemple à travers l'intervention en faveur de la jeunesse ou en faveur de la vie associative.**

→ L'action territoriale à la Bretonne

Les politiques d'aménagement portées par la Région prennent corps aujourd'hui à travers la mise en place d'une ingénierie de proximité. La déconcentration de l'action de la Région se traduit aujourd'hui dans l'animation des territoires par les espaces territoriaux, véritables relais des politiques régionales et notamment des contractualisations.

Le nouveau cadre pluriannuel de « bien Vivre 2023-2025 » permet, à l'échelle de chaque territoire intercommunal de conforter son engagement en faveur de l'accélération des transitions et de l'adaptation au changement climatique, de l'adaptation de l'offre de logement et de l'amélioration de l'accès aux services de proximité. Après un second semestre 2023 consacré à leur préparation, dans un dialogue entre les acteurs locaux et la Région, les conventions « Bien vivre partout en Bretagne » seront signées début 2024 avec chaque intercommunalité. La Région y consacrera ainsi un montant total de 108 M€ sur 3 ans.

L'évolution des politiques contractuelles et de la mobilisation des espaces territoriaux se traduira en 2024 sur les engagements auprès des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville en mobilisant ses politiques de droit commun, mais également en mettant en œuvre des actions dédiées. Ce sera l'objet d'une stratégie et d'un plan d'actions qui sera présenté cette année et qui portera notamment sur les mobilités, les formations ou la culture.

À travers un accompagnement de proximité pour mieux agir et prendre en compte les spécificités des territoires bretons

Mieux connaître et animer

En 2024, la Région poursuivra les projets déjà engagés en lien avec de nombreux partenaires de l'observation, c'est indispensable car servant de support à tout dispositif se voulant efficient et évalué. Ce travail sera d'autant plus important que la Région souhaite améliorer le dialogue de gestion avec les partenaires, renforcer l'ingénierie territoriale du Conseil Régional et des territoires bretons.

Mieux connaître c'est aussi animer les acteurs du territoire, à travers « Les Territoires Innovent » ou le Réseau Rural qui sera en 2024 priorisé sur les programmes LEADER. L'animation des acteurs se traduit aussi dans son soutien aux conseils de développement bretons. Rappelant l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle ils contribuent, elle y a réaffirmé le maintien de son soutien financier en garantissant, chaque année, 525 000 € à leur animation et en les soutenant de manière différenciée selon les capacités du territoire sur lequel ils agissent.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

PR0401

PR0402

PR0403

PR0404

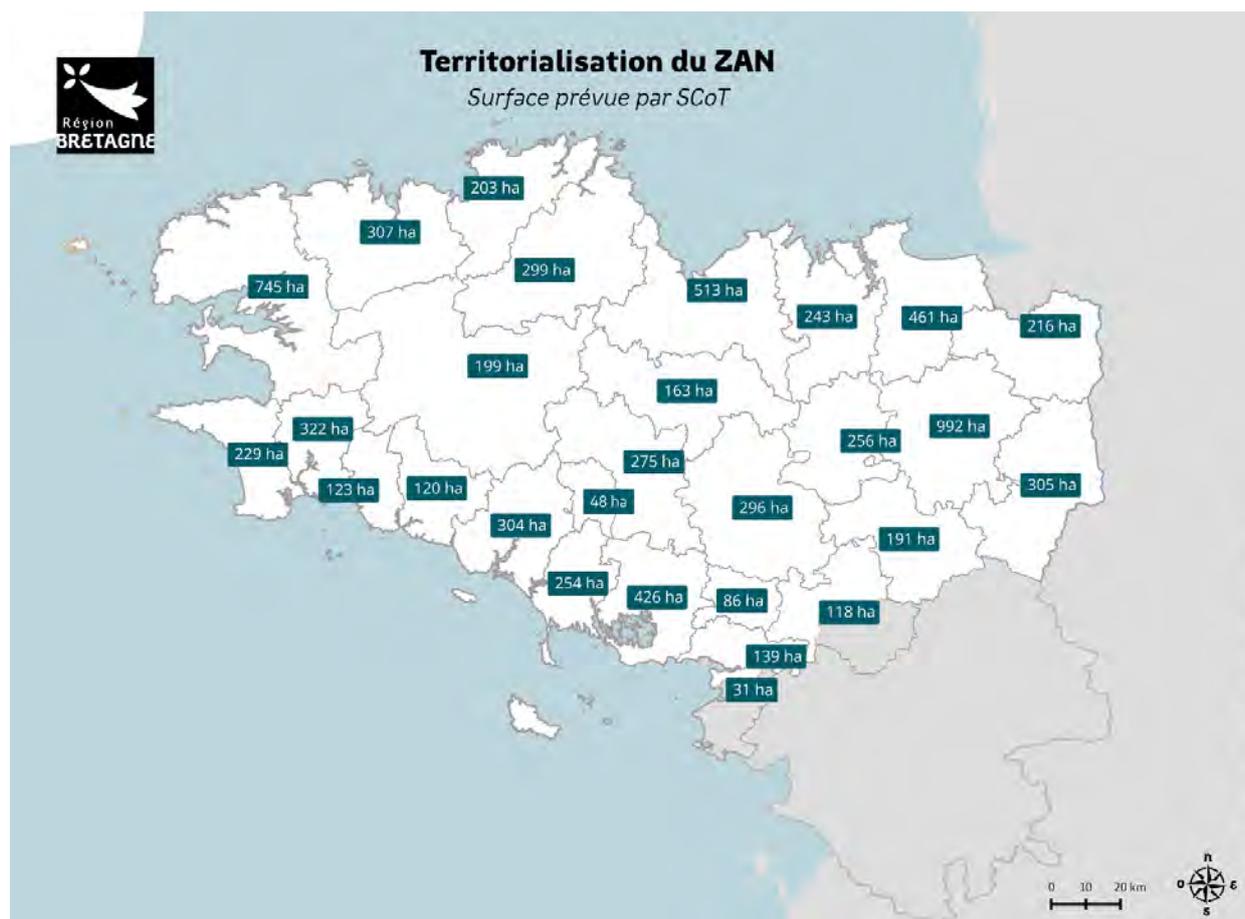
Territorialiser

La Région finance, en partenariat avec l'Etat, la couverture de l'ensemble du territoire breton par le Mode d'Occupation des Sols (MOS), outil d'observation du foncier, afin de mettre à la disposition des territoires l'occupation de chaque parcelle cadastrale de Bretagne. Cette couche d'information constitue un outil stratégique dans le « changement de logiciel » porté par le SRADDET Bretagne en matière d'évolution du modèle d'aménagement du territoire.

La diffusion de cette donnée vise dans un premier temps à accompagner la mise en œuvre du « Zéro Artificialisation Nette », la première étape consistant à diviser par deux la consommation régionale foncière d'ici 2031. Une fois la modification du SRADDET approuvée, il revient désormais aux territoires de Bretagne, via leur SCOT, de **territorialiser les enveloppes foncières à l'échelle des PLU/I**, puis à ces dernières d'organiser la priorité au renouvellement urbain à l'échelle locale. La Région, via la mise à disposition de l'outil MOS/foncier, souhaite soutenir les démarches locales de planification dans la mise en œuvre de cet objectif partagé.

En 2024, la contractualisation avec les agences d'urbanisme de Bretagne permettra de consolider la gouvernance de cet outil stratégique en matière de développement et d'aménagement. Le MOS foncier permettra ainsi la mise à jour régulière du suivi de la consommation dans le cadre des exercices locaux de planification, mais également les vérifications « terrain » et la correction des erreurs potentielles. Enfin, en lien avec la Conférence Régionale de Gouvernance du ZAN, il permettra d'intégrer les évolutions attendues dans le cadre de la doctrine nationale et/ou régionale et ses différentes phases de mise en œuvre vers l'objectif ZAN 2050.

►► un nouvel objectif régional, source de projets de territoires plus sobres en foncier



A travers le portage de politiques régionales volontaires et structurantes

L'aménagement numérique

Articulé en trois phases, le projet porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne prévoit de livrer près de 1,6 million de prises avant la fin 2026.

Globalement, au regard du dynamisme démographique de notre région, le nombre de prises à rendre raccordables à la fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit (hors prises dite en extension) a connu une **croissance de l'ordre de 11 %** en moyenne depuis 2021, passant de 1 330 721 à 1 471 625. **Aux côtés d'autres financeurs** (Etat, Union européenne), les collectivités bretonnes (EPCI, Départements et Région) participent au financement du projet dans des conditions qui ont, notamment, été formalisées dans une convention cadre que la Région, les Départements et Mégalis ont signé en 2021 et qui a été actualisée fin 2023. Ainsi, la participation de la Région sur **l'intégralité du projet s'élève à près de 266,52 M€**.

En 2024, la Région engagera les crédits venant finaliser et honorer son soutien au projet, notamment sur la dernière phase (phase 3). **C'est ainsi une nouvelle subvention de 123 092 692 €** qui sera à programmer début 2024, venant abonder la subvention initiale de 16 **M€** et faisant ainsi porter le montant total de la subvention régionale sur la phase 3 à 139 092 692 €.

Habitat

Dans la poursuite de l'action volontariste engagée depuis de nombreuses années, forte de la légitimité que lui donne le SRADDET (sachant **qu'une stratégie territoriale est indispensable pour répondre à la crise actuelle**) et dotée de réels leviers dans le domaine du foncier, du développement économique, ou encore de la formation professionnelle, la Région souhaite prendre toute sa part dans **la structuration et l'animation d'une politique du logement et de l'habitat coordonnée à l'échelle de la Bretagne dans le respect du principe de subsidiarité**.

A travers 29 actions portant sur l'animation des acteurs du logement, la mobilisation du foncier, des soutiens financiers et l'accélération des transitions à travers un soutien aux filières, la Région démontre sa capacité à agir collectivement et efficacement. En 2024, l'enjeu principal portera sur la création d'une foncière régionale.

→ Confirmer son action en faveur des égalités et de la solidarité entre bretons et bretonnes

Vivre en bonne santé

En 2024, la Région poursuivra, en étroite collaboration avec ses partenaires, son action en faveur de la promotion de la santé des bretonnes et des bretons. La Région poursuivra également sa participation active au copilotage, aux côtés de l'ARS et de la DREAL, du 4^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) qui a été signé fin 2023.

En complément, la Région poursuivra son engagement visant à permettre aux **jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé**. Ainsi, en 2024, le réseau de jeunes « Corres'santé » poursuivra son déploiement au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion (missions locales, foyers de jeunes travailleurs...).

Agir avec et pour les jeunes

En 2024, la Région poursuivra l'animation et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat, des différents chantiers qui structurent le plan breton et auxquels chaque acteur est appelé à contribuer. Il s'agira de décliner prioritairement les chantiers relatifs au dialogue entre les jeunes et les élu-es, à une meilleure connaissance des jeunes et à la coopération entre acteurs, qui viennent alimenter le rôle de cheffe de file de la Région. Elle renouvellera également son soutien au comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) ainsi qu'à ses principales fédérations membres, avec pour objectif de les fédérer autour du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Garantir l'égalité des droits entre les femmes et hommes

La politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes élargira son effort en 2024 pour être davantage intégrée aux politiques régionales : mesures d'égaconditionnalité, intégration d'un axe dédié dans les conditions d'appréciation des projets, objectifs cibles d'amélioration, etc. devraient pouvoir s'adosser à des cofinancements plus systématiques de projets proposés par une plus large palette de partenaires.

Ceci répond aux obligations législatives qui imposent une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les circuits budgétaires. Elle sera encouragée en cela **avec l'édition en 2024 d'un rapport annuel égalité femmes-hommes « nouvelle formule »** – plus évaluatif et plus prescriptif – avec pour la première fois l'élaboration d'un plan d'action régional égalité femmes-hommes intégré et décliné par les compétences régionales. Les membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) qui agissent sur tous les territoires en faveur de l'égalité des droits entre les sexes pourront s'appuyer, sur cette nouvelle dynamique. Le soutien à leurs actions d'objectivation des inégalités, de diffusion de la culture de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sera poursuivi.

Mobiliser les politiques régionales dans le refus la misère et la précarité

2024 verra la mise en place d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat autour notamment des enjeux de précarité alimentaire s'aggrave ; la diminution constante des approvisionnements nécessite, par ailleurs, la mise en place **d'initiatives nouvelles avec les acteurs de territoire à l'image du partenariat innovant mis en place, en novembre dernier, avec l'industrie de l'agroalimentaire et les réseaux de l'aide alimentaire. Une attention sera aussi portée, dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, aux initiatives impulsées pour de la formation des jeunes de 16 à 18 ans.**

Soutenir la dynamique associative bretonne

La Région poursuivra en **2024 le financement, avec l'Etat et la Banque des Territoires, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui vise à accompagner la professionnalisation des associations en soutenant leur structuration sur différentes thématiques (gouvernance, pilotage financier, gestion des ressources humaines etc.).**

La montée en compétences des bénévoles associatifs constitue également un enjeu important. La Région exercera en **2024 pour la 4ème année consécutive la délégation de compétences de l'Etat sur l'appel** à projets « Formation des bénévoles ». Ce sont environ 10 000 bénévoles qui sont accompagnés chaque année sur des thématiques aussi diverses que la formation à des responsabilités spécifiques (président, trésorier) ou des compétences particulières (numérique, égalité femme/homme etc.).

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Programme 401

Jeunesse, égalité des droits et vie associative

\\ Raison d'être du programme

Face au défi de l'accès aux droits, ce programme poursuit des objectifs de réduction des inégalités, qu'elles soient liées au sexe, à la condition sociale, ou à l'âge. Il vise à incarner des valeurs de justice, d'égalité et de solidarité en accompagnant financièrement les projets qui concourent concrètement à améliorer le quotidien de toutes et tous, notamment des plus vulnérables, et en traduisant ces enjeux de cohésion sociale et territoriale dans chaque compétence régionale.

\\ 2024 en actions

→ Agir avec et pour les jeunes

Depuis 2018, l'intervention régionale pour les jeunes s'inscrit dans le cadre du dialogue structuré breton, co-piloté par la Région et l'Etat. Cette dynamique, incarnée par le Plan breton de mobilisation pour les jeunes, vise d'une part à rendre lisibles, visibles et cohérentes entre elles les actions menées par l'ensemble des acteurs bretons en faveur des jeunes ; et d'autre part à permettre l'émergence d'actions collectives par et pour les jeunes, là où des manques sont identifiés.

En 2024, la Région, dans son rôle de cheffe de file des collectivités, poursuivra l'animation et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat, des 16 chantiers qui structurent le plan breton et auxquels chaque acteur est appelé à contribuer. Il s'agira de décliner prioritairement les chantiers relatifs au dialogue entre les jeunes et les élu-es, à une meilleure connaissance des jeunes et à la coopération entre acteurs. Elle renouvellera également son soutien au comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) ainsi qu'à ses principales fédérations membres, avec pour objectif de les fédérer autour du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Les actions visant à favoriser la participation des jeunes à la construction des politiques publiques seront poursuivies et renforcées : le mandat de l'actuelle assemblée du Conseil Régional des Jeunes (CRJ) prendra fin en mai 2024, à la suite de la présentation des projets des Commissions Climat, Culture, Egalité, Santé et Communication au Président de Région. Le CRJ sera ensuite renouvelé fin 2024 selon de nouvelles modalités afin de permettre la représentation d'une plus grande diversité de jeunes au sein de cette instance. L'accueil du congrès de l'ANACEJ à St Brieuc, en octobre 2024, sera l'occasion de célébrer l'engagement de la Région en faveur de la participation des jeunes. 1 000 jeunes et élu-es à la jeunesse, issu-es de toute la France, sont attendu-es.

Dans le cadre de la délégation de compétence de l'Etat vers la Région en matière d'information jeunesse, il s'agira d'affiner la stratégie régionale initiée en 2023 et de poursuivre, en liens étroits avec le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), les labellisations des structures Info Jeunes. L'enjeu, à terme, est de permettre à chaque jeune breton ou bretonne de bénéficier d'un service de proximité, proposant un accueil inconditionnel et une information généraliste, fiable et de qualité sur tous les sujets qui le concerne (mobilité, santé, engagement, logement, accès aux droits sociaux...).

La Région poursuivra enfin sa mobilisation en faveur de la santé mentale des jeunes, en accompagnant plus particulièrement les Points Accueil Ecoutes jeunes. Les travaux engagés en 2021 dans le cadre des mesures d'urgence Jeunesse pour permettre à chacun-e d'avoir accès, en proximité, à un service d'écoute, se poursuivront, avec l'objectif d'ouvrir de nouveaux services sur les territoires non ou peu pourvus à ce jour.

→ Œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

En 2023 la Région aura accompagné des actions spécifiquement ciblées sur la promotion de l'égalité femmes-hommes, la défense des droits des femmes ou la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales ; ainsi, de la convention triennale avec la Fédération régionale des Centres d'informations aux droits des femmes et des familles ou de la mise à disposition de l'outil Violentomètre au plus grand nombre. En 2024, en complément de ces soutiens la Région cherchera à faire davantage levier pour

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

3 470 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

200 000 €

→ D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 341 100 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

accompagner plus de projets transversaux et dans une plus grande diversité de domaines : culture, achats, enseignement supérieur et recherche, maritime, ... La politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes sera davantage intégrée aux politiques régionales : mesures d'égaconditionnalité, intégration d'un axe dédié dans les conditions d'appréciation des projets, objectifs cibles d'amélioration... devraient pouvoir s'adosser à des cofinancements plus systématiques de projets proposés par une plus large palette de partenaires. Ceci répond aux obligations législatives qui imposent une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les circuits budgétaires. Elle sera encouragée avec l'édition en 2024 d'un rapport annuel égalité femmes-hommes « nouvelle formule » – plus évaluatif et plus prescriptif – avec pour la première fois l'élaboration d'un plan d'action régional égalité femmes-hommes intégré et décliné par les compétences régionales. Les membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) qui agissent sur tous les territoires en faveur de l'égalité des droits entre les sexes pourront s'appuyer, sur cette nouvelle dynamique. Le soutien à leurs actions d'objectivation des inégalités, de diffusion de la culture de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sera poursuivi.

→ Poursuivre notre engagement au bénéfice des personnes en situation de pauvreté

Les derniers chiffres publiés par l'Insee¹ attestent d'une augmentation préoccupante de la pauvreté. 11.2 % de la population en Bretagne vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté monétaire, c'est-à-dire avec moins de 1 120 euros² par mois pour une personne seule. 370 000 Bretonnes et Bretons, en situation de pauvreté, dont 26.9 % de familles monoparentales, doivent quotidiennement renoncer à s'alimenter correctement, à trouver un logement adapté à leurs besoins et à leurs moyens, peinent à se soigner, à accéder à l'emploi, à la formation... Une pauvreté qui touche en premier lieu les femmes et les jeunes selon le rapport annuel sur l'état de la pauvreté en France publié par le Secours catholique fin novembre 2023.

Ces constats nous obligent à poursuivre résolument le travail engagé en lien avec nos partenaires institutionnels et associatifs et les personnes elles-mêmes concernées. Les engagements pris par la Région dans le cadre du plan de « Refus de la misère et de la précarité » adopté en 2023, se déclinent dans les différentes politiques régionales. Un rendu compte sera proposé en session. 2024 verra aussi la mise en place d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat autour notamment des enjeux de précarité alimentaire où les besoins ne cessent de croître ; la diminution constante des approvisionnements nécessite, par ailleurs, la mise en place d'initiatives nouvelles avec les acteurs de territoire à l'image du partenariat innovant mis en place, en novembre dernier, avec l'industrie de l'agroalimentaire et les réseaux de l'aide alimentaire. Une attention sera aussi portée, dans le cadre de cette nouvelle contractualisation, aux initiatives impulsées dans le cadre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans. La Région sera attentive aux expérimentations de projets.

→ Soutenir la vitalité associative dans les territoires

La Bretagne se distingue par la vitalité de son tissu associatif : 75 000 associations actives, 700 000 bénévoles répartis sur l'ensemble du territoire. Après une fragilisation pendant la crise sanitaire, les créations d'associations enregistrent un net rebond (4000 créations annuelles).

La politique vie associative s'appuiera en 2024 sur différents piliers : structurer, informer, former, et encourager la prise de responsabilité. Dans ce cadre, la Région poursuivra le financement, avec l'Etat et la Banque des Territoires, du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui vise à accompagner la professionnalisation des associations en soutenant leur structuration sur différentes thématiques (gouvernance, pilotage financier, gestion des ressources humaines etc.).

Le soutien de la Région au réseau Guid'Asso qui vise à accompagner les associations au plus près de leur territoire sera également poursuivi pour renforcer le maillage territorial.

La montée en compétences des bénévoles associatifs constitue également un enjeu important. La Région exercera en 2024 pour la 4^{ème} année consécutive la délégation de compétences de l'Etat sur l'appel à projets « Formation des bénévoles ». Ce sont environ 10 000 bénévoles qui sont accompagnés chaque année sur des thématiques aussi diverses que la formation à des responsabilités spécifiques (président, trésorier) ou des compétences particulières (numérique, égalité femme/homme etc.).

Le dispositif de soutien à la valorisation des bénévoles accédant à de nouvelles responsabilités au sein de leur association sera poursuivi. Les bénéficiaires de ce dispositif auront droit à l'émission d'un bon mobilité valable sur les trains et cars TER Breizhgo. Il s'agit pour la Région de contribuer à cette dynamique de passation des responsabilités entre bénévoles associatifs.

Enfin, d'autres sujets seront explorés en 2024 : l'évaluation des retombées économiques des associations sur leur territoire ; le développement et la promotion du mécénat de compétences.

¹ « Panorama de la pauvreté en Bretagne » (octobre 2023)

² 60 % du revenu médian

Programme 402

Dynamiques territoriales et santé

\\ Raison d'être du programme

Afin de relever le défi de l'innovation et des transitions territoriales, et en particulier celui de la **sobriété foncière qui s'impose à tous**, tout en répondant au défi social du **logement et l'habitat**, il convient de renforcer nos outils de connaissance fine des territoires, indispensable pour décliner une ingénierie de proximité. Dans des domaines où interviennent de très nombreux acteurs, **il est par ailleurs essentiel de s'assurer de la bonne coordination des actions et pour cela d'assurer une animation des réseaux.**

La Région, dans le cadre de son SRADDET modifié, **travaille avec l'ensemble des élus**, locaux à une territorialisation de ses objectifs, en particulier pour le ZAN (zéro artificialisation nette) **pour permettre un modèle de sobriété foncière basé sur l'équité** et la solidarité entre les territoires bretons.

\\ 2024 en actions

→ Mieux connaître **les territoires pour mieux agir et territorialiser l'action régionale**

Bien connaître les territoires, leurs dynamiques, mais aussi leurs disparités, est essentiel pour agir au plus près des besoins.

En 2024, la Région poursuivra les projets déjà engagés en lien avec de nombreux **partenaires de l'observation. Ce travail sera d'autant plus important** qu'elle souhaite améliorer le dialogue de gestion avec les partenaires, renforcer son ingénierie territoriale et celle des territoires bretons.

Dans un contexte de territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière pour parvenir au ZAN en 2050, comme le veut la loi, un « **modèle d'occupation du sol** », **outil d'observation foncière**, est mis en oeuvre et va accompagner le suivi de consommation des sols. **Cette couche d'information, désormais mise à disposition de l'ensemble des communes et collectivités de Bretagne sur GéoBretagne via une application de visualisation**, constitue un outil précieux de connaissance, notamment **dans la perspective de l'élaboration et l'évolution des projets de territoire et des documents d'urbanisme.**

2024 permettra de conforter le dialogue engagé avec la fédération régionale des agences **d'urbanisme et ses membres afin** de pérenniser le suivi du MOS et surtout accompagner les territoires pour porter leurs projets.

→ **Développer des leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires**

Dans le cadre de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et résilience) du 22 août 2021, la Région, par le biais du SRADDET, définit une trajectoire vers le « Zéro artificialisation nette » (ZAN). Cela permet de tracer des trajectoires de réduction de manière différenciée en fonction des territoires. Cet objectif comporte deux étapes :

- **1ère étape : diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (création ou extension effective d'espaces urbanisés)** sur 2021-2031 par rapport à la période à 2011-2021

- **2ème étape : réduire l'artificialisation des sols (surface dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, ou stabilisés et compactés, ou constitués de matériaux composites) par tranche de 10 ans (2031-2041 et 2041-2050) pour atteindre l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050**

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

30 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

1 348 500 €

→ Inscrire un crédit de **paiement d'investissement** à hauteur de

75 000 €

→ Inscrire un crédit de **paiement de fonctionnement** à hauteur de

1 908 200 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Le projet de modification n°1 du SRADDET, arrêté en juin 2023 par le Conseil Régional, s'appuie sur une démarche de concertation étroite avec les projets de territoire breton (27 SCOT de Bretagne). La co-construction de 8 critères de territorialisation, ainsi que le travail sur leur pondération et la sélection des indicateurs partagés permet ainsi au SRADDET Breton d'identifier des enveloppes maximales de consommation foncière à l'échéance 2031 pour chacun des SCOT bretons, ainsi qu'une enveloppe foncière mutualisée de 1100 hectares pour les futurs projets d'envergure régionale et nationale.

Cette modification n°1 intégrant la mise à jour du plan régional de prévention et de gestion des déchets **par suite d'une décision du tribunal administratif est proposée à l'approbation lors de cette même session.**

Compte tenu de **l'enjeu de mise en œuvre des objectifs du SRADDET et de la nécessité d'animer l'écosystème territorial, la Région, avec ses partenaires que sont l'Etat, l'Etablissement public foncier et la Banque des territoires poursuivra** également son action visant à promouvoir les bonnes pratiques sur la sobriété foncière et les dynamiques des centres bourgs à travers « Les territoires innovent ». Depuis 3 ans, **LTI c'est plus de 32** rencontres, 182 intervenant.es pour 7100 inscrits avec une hausse de 86 % en 2022 et 13 % en 2023. En 2024, la Région prolongera ces **temps d'échanges** notamment sur les nouvelles formes urbaines, le foncier économique et les opérations de revitalisation des territoires.

En parallèle, la Région mènera un travail visant à renouveler les modalités de son soutien aux acteurs ressources du développement territorial, soit plus de 40 partenaires.

→ Permettre à chacun.e de se loger

En réponse à la crise du logement, **dans la poursuite de l'action volontariste engagée depuis de nombreuses années, forte de la légitimité que lui donne le SRADDET et dotée de réels leviers dans le domaine du foncier, du développement économique, ou encore de la formation professionnelle, la Région souhaite prendre toute sa part dans la structuration et l'animation d'une politique du logement et de l'habitat coordonnée à l'échelle de la Bretagne dans le respect du principe de subsidiarité.**

Pour donner suite à **l'approbation de la feuille de route habitat lors de la session de décembre 2023**, la Région va désormais décliner son ambition pour 2024 et impulser une dynamique forte et lisible cadencée dans le temps à travers la mobilisation **de premiers sites de foncier et de bâti régionaux pour la réalisation de logements (sur Douarnenez), le lancement de l'étude d'opportunité de création de la foncière régionale pour porter le foncier à long terme et garantir une production équilibrée entre les territoires de logements abordables notamment. 2024, sera également l'occasion de favoriser l'acceptabilité de la sobriété foncière.** Elle y contribuera en lançant **un concours d'idées** sur les nouvelles formes urbaines.

→ Permettre aux breton-ne-s et aux territoires de renforcer leur capacité à agir en faveur de la santé

En 2024, la Région poursuivra, en étroite collaboration avec ses partenaires, son action en faveur de la promotion de la santé des bretonnes et des bretons.

La Région sera attentive à la mise en œuvre du nouveau Projet régional de santé (PRS 3) engagé par l'agence régionale de santé (ARS), et vigilante, comme elle l'a récemment rappelé dans son avis sur le PRS, à la prise en compte des inégalités territoriales en matière d'offre et d'accès aux soins. Pour ce faire, elle pourra s'appuyer sur les travaux développés par l'Observatoire régional de la santé et faire entendre sa voix dans les instances régionales et locales de santé dans lesquelles elle siège. Elle poursuivra également sa participation active au copilotage, aux côtés de l'ARS et de la DREAL, du 4ème Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) qui a été signé fin 2023.

Les enjeux qui sont ressortis de ces travaux (PRS 3 et PRSE 4) permettront d'**orienter** les actions régionales à développer, **notamment lorsqu'il s'agit de problématiques singulières en Bretagne ou sur un territoire spécifique. Ainsi, la Région pourra se mobiliser pour soutenir des actions permettant aux territoires d'améliorer la qualité de l'offre de soins, pour contribuer à maintenir et développer, sur les territoires les plus fragiles, des services de santé de proximité pour les bretonnes et les bretons, pour accompagner l'élaboration de diagnostic locaux en santé, en encore pour appuyer des campagnes de sensibilisation/prévention/promotion santé.**

En complément, la Région poursuivra son engagement visant à permettre aux jeunes d'être acteurs de leur santé. Ainsi, en 2024, le réseau de jeunes « Corres'santé » poursuivra son déploiement au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion (missions locales, foyers de jeunes travailleurs...).

Enfin, considérant le dynamisme festif qui caractérise la Bretagne, la Région reconduira également son action en faveur de la réduction des risques en milieu festif, notamment par la formation de relais de prévention en manifestations festives.

Programme 403

Contractualisation avec les territoires

\\ Raison d'être du programme

S'inscrivant dans le prolongement de la Breizh COP, en décembre 2020, le Conseil régional a posé les principes et les bases d'une politique territoriale renouvelée, pour améliorer les conditions de vie de toutes les Bretonnes et les Bretons, dans tous les territoires, et participer aux nécessaires transitions. Il définit le cadre d'un dialogue stratégique avec les territoires permettant de croiser les regards et de partager les priorités pour la mise en œuvre d'une action collective adaptée aux spécificités locales et à nos enjeux communs. Les Pactes de Cohérence régionale et territoriale pourront venir formaliser ces priorités conjointes.

Déployé depuis 2021, le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » s'est vu conforté en 2023 en l'inscrivant dans un cadre pluriannuel, à travers des conventions bâties avec chacun des EPCI de Bretagne pour la période 2023-2025. La Région y consacre des moyens adaptés à la réalité des territoires grâce à la « carte des capacités territoriales ». C'est ainsi un montant de 108 M€ que la Région s'engage à mobiliser sur la période pour le soutien aux projets en faveur des transitions, de l'habitat et des services à la population. L'année 2024 verra se concrétiser la mise en œuvre de ces conventions avec l'engagement des affectations financières.

En parallèle, la Région poursuivra son action en faveur de territoires spécifiques, notamment les îles, ou encore les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Concernant ces derniers, l'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre de la nouvelle géographie prioritaire et contractualisation de l'Etat en faveur des Quartiers. Occasion pour la Région de réaffirmer son engagement et d'adapter son action en matière de politique de la ville. Cela fera l'objet d'un plan d'actions dédié.

\\ 2024 en actions

→ Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne

Dans le cadre de son engagement pour la cohésion des territoires, la Région a souhaité confirmer et poursuivre son soutien aux conseils de développement bretons. Rappelant l'importance de l'expertise citoyenne à laquelle ils contribuent, elle a réaffirmé son soutien financier en garantissant, chaque année, 525 000 € à leur animation et en les soutenant de manière différenciée selon les capacités du territoire sur lequel ils agissent.

Le soutien à l'ingénierie des territoires est également incarné par l'appui des équipes de la Région déployées en proximité au sein des espaces territoriaux.

→ Mettre en œuvre les conventions Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025

Les deux années d'expérimentation du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne », ont permis d'accompagner les communes, intercommunalités ou encore associations dans près de 800 projets locaux participant aux enjeux des transitions, des centralités, de l'adaptation du logement ou encore des services de proximité. L'assemblée régionale a adopté, en juin 2023, un nouveau cadre pluriannuel permettant, à l'échelle de chaque territoire intercommunal de conforter son engagement en faveur de l'accélération des transitions et de l'adaptation au changement climatique, de l'adaptation de l'offre de logement et de l'amélioration de l'accès aux services de proximité. Après un second semestre 2023 consacré à leur préparation, dans un dialogue entre les acteurs locaux et la Région, c'est ainsi une convention « Bien vivre partout en Bretagne » qui sera signée début 2024 avec chaque EPCI et portera un engagement financier régional pour trois années. La Région consacra ainsi un montant total de 108 M€ à l'accompagnement de projets se réalisant entre 2023 et 2025, répartis entre EPCI, comme en 2021 et 2022, au regard de la carte des capacités.

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2021 à 2027 de

39 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

1 350 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

32 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 030 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Portant une ambition qualitative renforcée, ces conventions ont vocation à accompagner les territoires dans la trajectoire de sobriété foncière, énergétique ainsi que dans les usages et la préservation de la ressource en eau.

Les affectations financières pourront s'engager à mesure de la signature de ces conventions par les attributions de subventions. En parallèle, s'amplifieront les paiements pour les projets ayant fait l'objet d'un soutien financier au titre des dispositifs « Bien vivre partout en Bretagne » précédents.

→ Soutenir les projets métropolitains

Les Métropoles ne seront pas concernées par « Bien vivre partout en Bretagne ». L'engagement financier régional au titre de la politique territoriale est en effet inscrit dans les deux contrats métropolitains 2021-2027 signés en 2022. Il porte, pour Brest Métropole, sur un montant de 13,92 M€ auxquels s'ajoutent 3 M€ au titre du renouvellement urbain (quartiers ANRU) et pour Rennes Métropole, de 20,96 M€ auxquels s'ajoutent 5 M€ au bénéfice des quartiers ANRU. Jusque fin 2023, 24 projets ont ainsi été soutenus sur les deux territoires (comme l'Unité de Valorisation Énergétique de Villejean, la Maison des femmes, le projet Métamorphose – Océanopolis, le projet immobilier de la cinémathèque, ou encore des équipements sportifs de proximité à Brest). La mise en œuvre de ces contrats se poursuivra en 2024.

→ Renouveler l'engagement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Signataire des contrats de ville depuis 2015, la Région a souhaité s'engager auprès des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville en mobilisant ses politiques de droit commun, mais également en mettant en œuvre des actions dédiées. C'est le cas du dispositif « Quartiers en transitions » qui, depuis 2021, vise à favoriser les projets en faveur du développement des transitions pour les habitant·e-s, pour développer les quartiers de demain conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle, urbaine. Il a permis d'accompagner, sur les deux premières années de mise en œuvre, 18 projets de nature et de dimension diverses (réhabilitation de logements sociaux, aménagements urbains, création d'équipements publics et services à la population, projets associatifs favorisant la cohésion dans les quartiers...). Une troisième édition a été lancée en juillet 2023 répondant aux mêmes objectifs et ouvrant en complément la possibilité de soutien à des actions de fonctionnement. Les sollicitations sont en cours et aboutiront en 2024.

L'action dans les quartiers évolue et s'adapte. Les contrats de ville conclus arrivent à échéance au 31/12/2023, ce qui conduit les territoires à revoir leurs stratégies au regard des orientations fixées par l'Etat.

L'occasion pour la Région de renouveler son engagement en faveur des quartiers en signant ces contrats mais également de poser le périmètre d'intervention et les priorités qu'elle ambitionne de porter au croisement de ses compétences pour répondre au mieux aux besoins des quartiers.

Ce sera l'objet d'un plan d'actions qui sera présenté cette année et qui portera notamment sur les mobilités, la formation et l'insertion, ou encore la culture. Elle mobilisera les politiques de droit commun comme les moyens dédiés de « Quartiers en transition » qui portera des engagements financiers de même niveau mais dont les objectifs seront adaptés pour répondre à ces nouvelles orientations.

→ Accompagner les îles dans les transitions

Le Contrat de partenariat État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant 2021-2027 a été signé le 10 février 2023. Il formalise un engagement régional de 6 M€ sur la période 2021-2027, renouvelant un soutien affirmé aux îles depuis plusieurs années.

Ce contrat permet d'accompagner les projets permettant aux îles de continuer à réussir les transitions dans lesquelles elles sont engagées, et de compenser une part des surcoûts insulaires, en matière d'habitat et de logement, de préservation des ressources (notamment foncières, énergétiques et naturelles), de développement économique et touristique durable, et d'accès aux services de proximité.

Sa mise en œuvre est assurée dans le cadre d'une gouvernance dédiée, incarnée par le comité unique de programmation réunissant l'ensemble des partenaires. Ce dernier s'est positionné, à fin 2023, en faveur du soutien à 37 projets, dont 14 ont jusqu'à présent fait l'objet d'une attribution de subvention. Sa mise en œuvre se poursuivra en 2024.

→ Honorer les paiements sur les dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale

L'ensemble des dispositifs de la politique territoriale déployés sur la période 2014-2020, ont vu les engagements financiers se clôturer fin 2021 (Contrats de partenariat Europe / Région / pays, Contrat de partenariat en faveur des Îles du Ponant, appels à candidatures « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux », conventions de renouvellement urbain). Ce sont ainsi près de 2 200 projets qui auront été soutenus par la Région sur cette période pour un engagement de 260 M€.

Les subventions attribuées sont payées au fur et à mesure de la réalisation des projets et les versements s'étaleront ainsi encore sur quelques années, avec encore de forts besoins sur 2024 en raison d'un très fort volume d'attributions de subventions en 2021.

Programme 404

Aménagement numérique du territoire

\\ Raison d'être du programme

La feuille de route de la Région en faveur d'un numérique responsable, approuvée lors de la session de février 2020, vise à répondre aux enjeux des usages, tant au regard de la compétitivité des entreprises bretonnes, de l'équilibre du territoire, de la cohésion sociale, que de la vie quotidienne des citoyen-ne-s. La Région en fait un double enjeu de souveraineté et de démocratie.

Elle est pour cela engagée dans le grand projet de la fibre pour tous (BTHD), condition de l'accès universel aux services numérisés et à la connaissance en ligne, elle accompagne le développement de dispositifs d'inclusion numérique pour favoriser l'accès à ces services aux plus éloignés des technologies, elle participe à la diffusion large d'une culture de la cyber sécurité et d'un numérique responsable pour assurer leur bonne inscription dans les transitions.

La crise sanitaire a contribué à accélérer le recours aux usages numériques dans leur diversité. En effet, les pratiques comme le télétravail ou les outils comme la visioconférence, les usages domestiques avancés des réseaux sont désormais une réalité quotidienne pour un très grand nombre de bretonnes et de bretons. Ce besoin de connectivité dans les activités professionnelles comme quotidiennes oblige à rendre un accès au numérique de qualité, durable et équitable en tous points du territoire grâce au déploiement de la fibre pour tous en Bretagne.

L'extinction du réseau cuivre à l'horizon 2030 va progressivement et dès 2024 nécessiter de relever un nouveau défi, celui d'accompagner la migration de tous les bretons vers la fibre.

Lancé en 2016, le programme « Bretagne Très Haut Débit » vise à raccorder 100 % du territoire breton à la fibre optique à horizon fin 2026.

Projet de travaux publics dépassant 1,6 Mds d'euros, le programme « Bretagne Très haut débit » qui fédère l'ensemble des collectivités bretonnes, entend répondre à l'enjeu majeur du numérique en s'appuyant sur deux fondements : la solidarité et l'équité.

Articulé en trois phases, le projet porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne prévoit de livrer près de 1,6 million de prises.

Pour une prise construite en zone urbaine, une prise doit être construite en zone rurale suivant le principe « 1 pour 1 ». Le financement, lui, est le même pour chaque breton-ne, où qu'il ou elle se situe.

\\ 2024 en actions

→ Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Fin 2023, la moitié des déploiements devrait être achevée conformément à la programmation. Le rythme de production actuel permet de sécuriser l'objectif de fin 2026.

Des chantiers complémentaires au déploiement mobilisent les équipes du syndicat mixte et deviendront prépondérants à l'issue du déploiement. En premier lieu, la gestion des extensions de réseau pour relier principalement les immeubles ou lotissements neufs et préfabriqués mais aussi les sujets d'exploitation et de vie du réseau (effacement, dévoiement, dommages...) qui mobilisent également les territoires. Enfin, le projet d'Orange d'extinction de son réseau cuivre à horizon 2030 nécessite de s'assurer que les locaux des communes concernées dont nous avons la responsabilité seront bien raccordables ou pourront l'être en fonction des demandes dans des délais compatibles.

Concernant la phase 1, au 15 octobre 2023, environ 239 000 locaux étaient construits (réceptionnés ou en cours de réception), soit 49 000 locaux supplémentaires en un an. Sur ces 239 000 locaux, 215 000 étaient raccordables, c'est-à-dire qu'ils ont été transférés à l'exploitant THDB pour commercialisation. ; soit environ 70 000 locaux

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2027 de

26 700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

1 377 800 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

31 123 200 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 527 700 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

supplémentaires en un an ; ce qui démontre l'accélération de la commercialisation sur cette phase.

A l'approche de la fin de la phase 2, prévue fin 2023, le rythme de construction s'était nettement accéléré. Au 15 octobre 2023, 220 000 locaux supplémentaires avaient été raccordés depuis le début d'année par Axione. Au total 375 000 locaux ont déjà fait l'objet d'une demande de réception de la part d'Axione. Sur ces 375 000 locaux, 225 000 sont pris en charge par l'exploitant et sont donc raccordables. Sauf retard liés à la tempête Ciaran, les travaux de la phase 2 devaient donc être terminés fin 2023, à quelques exceptions près liées à des difficultés externes au projet ou à la volonté de regrouper la phase 2 et la phase 3 sur certains secteurs comme sur Belle-Ile-en-Mer.

Si Axione concentrait ses ressources de travaux sur la phase 2, le bureau d'étude était, fin 2023 mobilisé pleinement sur la phase 3 afin de faire aboutir les études projet et d'exécution dans les meilleurs délais pour que les travaux puissent s'enchaîner à l'issue de la phase 2 sans rupture de charge. Pour cela, un volume conséquent d'études a déjà été réalisé. Au 15 octobre, environ 130 000 locaux ont fait l'objet d'une étude d'exécution validée par Mégalis Bretagne sur la phase 3, soit 20 %. Environ 15 % des zones étaient, fin 2023, d'après les données d'Axione, déjà en cours de travaux sur la partie transport du réseau entre le central optique et les armoires.

Après une phase d'étude d'opportunité réalisée en 2022 concernant le déploiement du très haut débit sur les îles de Bretagne non concernées par les marchés de travaux en cours (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Houat et Hoëdic), un plan d'action a été adopté par le syndicat mixte avant l'été 2023. Plusieurs marchés sont en cours de préparation par Mégalis Bretagne ; d'une part l'étude environnementale en prévision de la pose de câbles sous-marins entre le continent et les îles de Batz et Bréhat et d'autre part la réalisation d'une expérimentation de collecte hertzienne sur l'île de Molène afin de démontrer la faisabilité de déployer la fibre optique sur les îles tout en conservant un lien hertzien entre les îles et le continent.

Globalement, au regard du dynamisme démographique de la région, le nombre de prises à rendre raccordables à la fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit (hors prises dite en extension) a connu une croissance de l'ordre de 11% en moyenne depuis 2021, passant de 1 330 721 à 1 471 625. Même si le coût à la prise n'a pas évolué, voire s'est légèrement réduit, le projet connaît, dans sa globalité et dans ce contexte, une augmentation de son coût de près de 88 M€, soit un coût actualisé en 2023 de 1,64 Md€ (sans les extensions). Aux côtés d'autres financeurs (Etat, Union européenne), les collectivités bretonnes (EPCI, Départements et Région) participent au financement du projet dans des conditions qui ont, notamment, été formalisées dans une convention cadre que la Région, les Départements et Mégalis ont signée en 2021 et qui a été actualisée fin 2023. Ainsi, la participation de la Région sur l'intégralité du projet s'élève à près de 266,52 M€.

En 2024, la Région engagera les crédits venant finaliser et honorer son soutien au projet, notamment sur la dernière phase (phase 3).

→ Développement du Réseau Ultra Haut Débit en Bretagne

Le Réseau Ultra Haut Débit (RUHD) résulte d'une démarche volontariste de raccordement des principaux sites d'enseignement supérieur et de recherche bretons au réseau national Renater.

Désormais pleinement opérationnel, il offre une qualité d'accès et de débit à ces différents sites et positionne la Bretagne en pointe sur le sujet, à l'heure où Renater s'appuie de plus en plus sur ces réseaux régionaux.

Outre ce volet Enseignement Supérieur Recherche dont la coordination est déléguée à Eskemm Numérique, le GIP Numérique de Bretagne, le portage du RUHD par Mégalis permet de répondre à d'autres besoins, qu'il s'agisse d'une commercialisation, sous forme de location longue durée, auprès d'opérateurs privés ou pour d'autres acteurs (établissements de la communauté santé, besoins propres de collectivités (dont la Région pour ses lycées ou ses sites régionaux, le Département du Morbihan) et les opérateurs locaux Blueinfra, BT Blue et Netensia.

Des nouveaux liens ont été mis en service en 2023 : le bouclage entre Pontivy et Saint Briec, une antenne vers le Zoopôle de Ploufragan, un lien entre l'université de Rennes 1 et l'Institut de Recherche Technologique B-Com dans le cadre de la préfiguration d'un centre de données et enfin un lien entre l'université de Rennes 1 et le centre d'hébergement de l'opérateur Cogent où se situent de nombreux autres opérateurs.

Arrivé à échéance en 2023, un nouveau marché d'exploitation, de supervision et de maintenance du réseau sera mis en place par Mégalis Bretagne en 2024.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Mission 5

Développement économique, agricole et maritime

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Après, le Brexit, le Covid, la guerre en Ukraine ou encore la poussée inflationniste que cette dernière a contribué à accélérer, les carnets de commande et la trésorerie de **nombre d'acteurs sont aujourd'hui fragilisés, ce qui peut laisser craindre pour certains secteurs d'activités une année 2024 difficile**. Notons également que les impacts de la tempête Ciaran ont également amplifié les difficultés de certaines entreprises et nombreuses exploitations agricoles.

Les secteurs du Bâtiment et de **l'automobile souffrent** déjà avec, pour le 1^{er}, **l'impact direct de la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement à la construction**. Pour le second, la révolution que connaît **aujourd'hui** la filière avec la montée en puissance de **l'électrique** qui déstabilise constructeurs et sous-traitants. **L'agro-alimentaire** est également désormais aussi concerné par des inquiétudes dans le prolongement des difficultés structurelles et des crises conjoncturelles que connaissent les agriculteurs et les pêcheurs, malgré les efforts énormes déjà consentis pour adapter les pratiques et notamment réduire les coûts énergétiques de leurs activités productives.

Ce contexte conforte la Région dans le choix qu'elle a fait d'inscrire l'accélération des transitions et la confortation de l'économie productive, dans sa contribution à la souveraineté nationale ou européenne, comme priorités de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES). **L'ensemble des politiques régionales en matière d'enseignement supérieur, d'innovation et de développement économique s'inscrivent** dans cette logique avec comme ambition de faciliter la mise à disposition de compétences et d'**accompagnements adaptés** au service de la performance et de la durabilité des modèles.

Ainsi, **en matière d'accompagnement à la recherche en Bretagne, la Région va accentuer l'orientation de ses soutiens vers les thématiques cibles** de sa S3, que sont **la cyber, la santé, l'alimentation et l'énergie, toujours en prenant en considération l'enjeu climatique**.

Il en va de même, dans le cadre du continuum qui va jusqu'**à la création d'entreprises des dispositifs de soutien à l'innovation**. Ses dispositifs intègrent de manière de plus en plus systématique ces enjeux et y ajoutent désormais **ceux liés à l'économie circulaire**. La collectivité poursuivra également, en lien avec ses agences économiques, la dynamique en faveur de la localisation/relocalisation notamment sur la thématique **de l'emballage**.

Dans un contexte budgétaire contraint, **le travail de rationalisation de l'éco-système sera poursuivi dans une logique d'optimisation de l'affectation des crédits**. Ceci doit conduire à questionner la valeur ajoutée des structures comme des dispositifs **déployés au regard du service offert aux entreprises et en tenant compte de l'activité des autres acteurs, de l'Etat ou privés**. Il est ainsi essentiel de tenir compte des évolutions importantes de **l'écosystème national et régional de l'accompagnement à l'international, dans un domaine qui est percuté par les fortes évolutions du commerce mondial et de ses pratiques**. En témoignent les annonces gouvernementales sur la mobilisation de crédits supplémentaires à destination de Business France et Bpifrance via le Plan « **Osez l'Export** ».

Plus généralement, la Région **poursuivra l'adaptation permanente de ses dispositifs** aux besoins des entreprises et des filières, en utilisant la totalité des opportunités **d'intervention que lui permet la réglementation**. Il en sera ainsi des prises de **participation via des fonds d'investissements**, ou plus marginalement en direct, dans le double objectif soit d'**accompagner des pépites dans leur dynamique de croissance soit, l'exemple d'Aucy en a montré la vertu**, de soutenir des entreprises fragilisées conjoncturellement mais dont les fondamentaux sont sains. Elle intégrera de manière systématique dans son analyse les enjeux de RSE.

Enfin, le travail étroit avec les EPCI pour servir au plus près les entreprises, **l'artisanat au cœur des territoires** sera poursuivi, dans la continuité de la dynamique impulsée dans le cadre des contrats de partenariat avec les intercommunalités.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

Un volontarisme affirmé en matière de politique agricole

L'agriculture bretonne est confrontée à de multiples défis autant structurels, vieillissement des exploitants et **diminution du nombre d'exploitations**, poursuite de la décarbonation, que conjoncturels, crise du bio, tempête Ciaran...

La Région **poursuivra son effort en faveur de l'installation, dans le prolongement des Etats Généraux de l'installation** Transmission (EGIT) et de son ambition des 1000 installations annuelles. Elle y engagera tous les moyens à sa disposition, dans la suite de son action en 2023 qui lui a permis une montée en puissance sans déstabiliser le financement des agriculteurs. **Il s'agira notamment de renforcer les actions qui concernent la formation, dans la continuité du plan d'attractivité des formations adopté en décembre** dernier et les actions touchant le foncier dans le cadre **d'un partenariat renforcé** avec les EPCI et la SAFER.

La filière bio, déstabilisée par la conjoncture économique globale et notamment les contraintes fortes en matière de **pouvoir d'achat de la population fera l'objet d'une attention particulière du Conseil régional, dont le soutien et l'ambition pour cette filière sont présentés dans un rapport dédié, lors de cette même session.**

L'accompagnement aux transitions passera aussi par la poursuite de la mobilisation régionale, sur ses fonds propres et en appui sur **les fonds européens qu'elle gère. Plus globalement, la Région conditionnera ses soutiens aux investissements productifs à un engagement dans un Contrat de Transition AgroEcologique (CTAE).**

L'ensemble de ces actions a vocation à contribuer à la pérennisation d'une agriculture familiale permettant aux exploitants de vivre décemment de leur activité, tout en continuant de fournir des produits de qualité, nécessaire à la souveraineté alimentaire de l'Europe.

→ Une politique mer et littoral ambitieuse et porteuse de transitions

La politique mer et littoral, votée en octobre 2023 connaîtra une série de déclinaisons annoncées par thématiques et **sujets spécifiques, dans le courant de l'année 2024. Elle s'articule autour de trois grandes priorités clairement affirmées : Renforcer l'économie maritime, en s'appuyant sur ses filières d'excellence, créatrice d'activités et d'emploi** et au service des transitions écologiques ; **Garantir des écosystèmes côtiers et des territoires maritimes performants et résilients ; Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien être pour les bretonnes et les bretons.**

Egalement votée à l'automne 2023, la stratégie portuaire régionale 2023-2033 se déclinera avec la construction de plans d'actions avec les communautés portuaires, sur chacun des 21 ports régionaux, dans les deux ans à venir. Ces plans d'actions traduiront dans des projets concrets les quatre orientations tracées dans la stratégie : une gouvernance renouvelée : la Bretagne un port, plusieurs quais ; les ports au service de la transition énergétique ; les ports facilitateurs et incitatifs des transitions des filières bretonnes au service du développement territorial ; les ports exemplaires.

La Région poursuivra son action en faveur de la modernisation et de l'adaptation des infrastructures portuaires afin de permettre le développement de nouveaux trafics, au-travers de projets phares tels le Terminal du Naye à St-Malo ou le projet de développement du port de Brest. Elle accompagnera les concessionnaires dans les démarches de certification environnementale performantes. Elle poursuivra son engagement pour faire de ses ports des espaces de développement des nouvelles énergies décarbonées. Seront également engagées des études destinées à permettre une analyse fine de la situation socio-économique des ports bretons dans leur écosystème, et des études climatiques permettant de construire une approche plus durable de la **politique d'investissement régionale.**

La feuille de route halieutique sera présentée en session début 2024 et vise à accompagner la filière pour que ce **secteur reste l'un des piliers de l'économie bleue de la Bretagne dans un contexte de tension majeure sur le secteur de la pêche. Il convient de l'accompagner à la fois dans sa réponse immédiate aux crises, et dans la durée pour assurer sa nécessaire transition et accroître ses capacités de résilience. Le FEAMPA, doté de 58 M€ sur la période 2021-2027, sera pleinement opérationnel en 2024 et l'un des premiers leviers financiers pour soutenir les filières. Il sera complété par des fonds régionaux dédiés. En déclinaison de cette feuille de route, la Région agira pour accélérer l'adaptation de la flotte de pêche et plus globalement la transition énergétique des filières. Elle entend accompagner la filière dans les transformations nécessaires pour limiter son impact environnemental. Elle souhaite promouvoir l'emploi et l'attractivité des métiers, favoriser la compétitivité de la filière et la valorisation des produits, renforcer l'organisation collective à l'échelle régionale et consolider la place de la Bretagne aux niveaux national et européen par une gouvernance renforcée et clarifiée.**

La feuille de route en faveur **des énergies marines renouvelables sera également actualisée. Il s'agira ici de poursuivre l'animation des travaux de la CRML pour qu'elle puisse contribuer de manière déterminante à la planification maritime, l'accompagnement de la constitution d'une filière pérenne de l'éolien offshore flottant, rapidement compétitive. Il conviendra ainsi de favoriser l'adaptation et l'organisation régionale et interrégionale des ports pour accueillir la filière, de promouvoir le développement de nouvelles technologies comme l'énergie houlomotrice, de**

renforcer les outils de prédiction, de lissage, de transport, de stockage de l'énergie produite en mer, de permettre le développement des co-usages et co-activités pour la pêche et l'aquaculture dans les parcs éoliens, de développer les offres de formation autour de tous ces métiers et compétences émergents.

Les transitions maritimes sont aussi l'objet de la feuille de route pour le développement de la propulsion vélique qui sera déployée, contribuant de manière significative à la réduction des GES du transport de marchandises en Bretagne et à faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, créatrice d'emplois en Bretagne. Il en sera de même avec la révision de la feuille de route pour le développement d'une filière « hydrogène » durable, et le déploiement dans les ports bretons d'infrastructures H2 et e-carburants maritimes, la mise en place d'un plan navire H2 pour accompagner les armateurs et l'ensemble de la filière navale à développer des offres H2 pour chaque segment de navire ; et enfin de donner l'exemple avec la flotte de navires de la Région affectée à la desserte des îles.

La politique régionale mer et littoral sera aussi déclinée sur la question complexe de la gestion du trait de côte via des orientations communes Région-Etat qui viseront à accompagner les EPCI dans l'appropriation des enjeux, l'acquisition de connaissances, le partage d'expériences et l'élaboration de politiques locales. Une feuille de route éducation à la mer sera également proposée en 2024. Elle visera à favoriser l'accès de tous à la culture maritime et à faire de la culture maritime un levier pour les transitions.

Programme 501

Recherche

\\ Raison d'être du programme

L'adoption en avril 2023 de la SRTES « Stratégie Régionale des Transitions Economique et sociale » a mis en exergue l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne. Ainsi, les actions menées et soutenues en région **s'inscrivent pleinement dans** ces orientations stratégiques notamment par la mobilisation des acteurs autour des enjeux climatique et écologique, des défis des secteurs productifs et de la souveraineté ou comme levier de cohésion sociale.

Avec plus de 4 000 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur **l'économie de la connaissance**.

Le renforcement de **l'excellence et de l'internationalisation de la recherche**, en particulier sur les secteurs prioritaires identifiés au sein de sa S3, la « Stratégie de Spécialisation Intelligente », par la mobilisation de nombreuses actions, **visent d'une part** au développement des connaissances et des compétences sur les domaines clés de la **Bretagne et d'autre part contribuent à la mise en œuvre des transitions** écologique, climatique, économique et sociétale sur la région. En effet, la science représente un **levier majeur d'éclairage des évolutions** que la société doit porter, et sur lesquelles la Bretagne **se doit d'être présente**.

\\ 2024 en actions

→ Poursuite des opérations du CPER 2021-2027 relatives à la Recherche

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 a été signé le 15 mars 2022. Son volet « enseignement supérieur recherche innovation », particulièrement important, est ainsi doté de plus de 400 M€, **mobilisés par l'Etat, la Région et les autres collectivités territoriales bretonnes, et l'Europe via le FEDER**.

Regroupés par thématique de recherche, les projets soutenus visent à conforter les atouts régionaux en recherche et innovation, en cohérence avec la S3 régionale, la SRTES et la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche.

Ces opérations concernent essentiellement **l'acquisition d'équipements** scientifiques innovants et quelques projets immobiliers visant à héberger des infrastructures de recherche.

Depuis la signature du CPER, tous les méta-projets de recherche contractualisés ont été lancés.

Sur le volet immobilier, on peut citer le démarrage des études sur deux projets à savoir **la construction d'un nouveau bâtiment expérimental** « EOPS Porcs » sur le site de **l'ANSES à Ploufragan** (projet TransAgri-Ambiansce) ou la réhabilitation de locaux sur le môle de Sainte Anne du Portzic **de l'Ifremer (Projet Brest Bay Base)**.

→ Favoriser l'accueil de chercheur.se.s de haut niveau, sur les priorités régionales

L'accueil de chercheurs.se.s de haut niveau dans nos laboratoires bretons constitue un enjeu primordial pour renforcer les compétences sur les secteurs clés de la recherche en Bretagne et accroître notre visibilité internationale.

Ainsi, cet objectif fait l'objet d'un déclinaison opérationnelle dans la SRTES constituant l'un des sept chantiers thématiques dénommé « Amplifier l'attractivité et l'accueil des chercheur.se.s de haut niveau, sur les priorités régionales.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

6 550 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

15 915 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 575 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Aux côtés du dispositif « Marie Skłodowska-Curie Actions » (MSCA) Cofund Bienvenüe, le dispositif « Stratégie d'attractivité durable » (SAD) est le dispositif socle de la politique d'internationalisation de la recherche en Bretagne. Il a pour objectifs de :

- développer l'excellence et la visibilité internationale de la recherche bretonne dans les priorités de la S3 ;
- favoriser l'implantation et l'intégration de nouvelles compétences, et renforcer durablement l'attractivité de la Bretagne dans ses domaines forts de recherche et d'innovation ;
- contribuer à l'émergence de nouvelles thématiques et renforcer le potentiel de recherche en Bretagne.

Ce sont ainsi 192 projets qui ont été soutenus grâce à SAD entre 2019 et 2023. En l'absence de financement européen en 2024 (projet « Bienvenüe 2 » non sélectionné), l'année 2024 sera une année de transition. Seul le dispositif SAD, rebaptisé « Bienvenüe » à partir de 2024, pourra être mobilisé par les chercheuses et chercheurs bretons. Entre 35 et 40 nouveaux chercheurs au profil international pourront bénéficier d'un financement régional.

Ce dispositif repose sur la stratégie régionale de recherche et d'innovation, la S3. Pour 2024, 5 priorités régionales sont identifiées, et devront être adressées par un nombre significatif de projets : les projets dont la finalité contribuera à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, la thématique one health – santé globale, la thématique cybersécurité, la thématique cohésion sociale et les projets dont la finalité de recherche portera sur l'agroécologie.

La sélection des projets s'appuiera sur un croisement entre ces priorités régionales, la qualité scientifique des dossiers et les politiques scientifiques des unités de recherche et des établissements.

→ Consolider la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur les territoires

La Région entend jouer un rôle actif dans le développement des relations entre le monde scientifique et les citoyens, et pour l'appropriation des sciences par la société civile. En effet, donner des clés de compréhension et de réflexion par les apports de la science et de la démarche scientifique est un enjeu autant démocratique qu'éducatif. La Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) joue ainsi un rôle central dans le développement de l'esprit critique, mais aussi dans la sensibilisation aux approches scientifiques et techniques, et dans l'attrait de ces domaines.

Dans cette optique, la Région soutient les initiatives menées par les principaux acteurs de la CSTI sur l'ensemble du territoire breton, principalement à travers la mise en place, depuis 2011, de contrats d'objectifs et de moyens (COM). Elle soutient également, depuis 2014, le rôle de coordinateur de la CSTI en région, assuré par le « Pôle Bretagne Culture Scientifique » (BCS), qu'anime l'Espace des Sciences de Rennes.

Avec l'achèvement des précédents COM CSTI, établis pour la période 2022-2023 avec Océanopolis, Les Petits Débrouillards Grand Ouest, l'Espace des Sciences de Rennes et la Maison de la mer de Lorient, s'ouvre en 2024 une nouvelle étape de contractualisation, pour la période 2024-2026. Dans le cadre des COM à venir, les axes stratégiques, déjà affirmés sur la précédente période, demeurent des objectifs à poursuivre : développer l'ancrage territorial et le rapprochement de tous les publics éloignés ; développer des modalités innovantes de médiation scientifique. Par ailleurs, la prise en compte des thématiques transversales de l'égalité femmes-hommes et des transitions écologique et environnementale, s'y trouvera réaffirmée.

La poursuite de ces objectifs prend aujourd'hui une dimension plus structurante, au regard de la Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES), qui affirme la nécessité de consolider la diffusion de la CSTI, et d'amplifier le développement d'actions de CSTI en direction des publics sur tous les territoires.

Dans la période qui s'ouvre, en réponse aux objectifs fixés par la SRTES, il s'agira tout particulièrement de cibler la culture industrielle et les enjeux environnementaux dans les actions de médiation, au travers des futurs COM triennaux 2024-2026, et des dynamiques de coopération facilitées par le Pôle BCS.

Programme 502

Usages numériques et cybersécurité

\\ Raison d'être du programme

Ce programme porte les orientations concernant les « usages numériques et la cyber sécurité ».

En février 2020, la Région a approuvé son « engagement pour des stratégies numériques responsables ». Cet **engagement s'inscrit sur un temps long et s'articule** autour de grandes thématiques qui se déclineront tout au long du mandat.

Pour le développement d'un numérique responsable accessible à tous les citoyens : la Bretagne est une terre d'innovation en numérique, mais son accès peut être difficile pour une partie de la population. La première thématique traite de notre **responsabilité politique à promouvoir et faciliter le développement d'un numérique plus accessible, sobre et raisonné au service des transitions environnementales et sociétales.**

Dans cette optique, les services, de plus en plus dématérialisés, sont à mettre en œuvre avec un regard usages/usagers. La perception des citoyens, face aux services publics numériques, est un enjeu fondamental, tant en **termes d'efficacité que d'image**. La bonne gestion de la sécurité et la bonne gestion des données personnelles deviennent ainsi des incontournables pour tisser la confiance avec les usagers, et surtout la conserver.

Au service d'une économie numérique sécurisée : le second thème concerne **l'effort en faveur de l'accompagnement de la numérisation de l'économie et la transition numérique des TPE/PME par la promotion d'événements rassembleurs et structurants pour l'écosystème numérique breton.**

Toutes ces actions doivent se poursuivre en intégrant en complémentarité, la dimension de souveraineté numérique au travers de ses enjeux de cybersécurité, de gouvernance de la donnée **et d'intelligence artificielle.**

Les questions de cybersécurité en particulier, constituent la première menace pour les collectivités et les entreprises dans un contexte marqué par une augmentation permanente des cyberattaques le numérique et doit donc être considéré comme un élément stratégique. Ses fondamentaux doivent être consolidés et sécurisés à tous les **niveaux. C'est pourquoi, ce budget porte des enjeux majeurs en matière de cybersécurité.**

C'est bien une vision globale du numérique qui est inscrite dans ce budget porté par ces lignes de force :

- Un numérique responsable, pour tous et au service des citoyens,
- **Un accompagnement de la transition numérique de l'économie bretonne,**
- Un numérique sécurisé et maîtrisé.

\\ 2024 en actions

→ Promouvoir un numérique responsable

Au cœur de l'action pour un numérique plus respectueux de l'environnement, le plan d'action engagé en 2022 va se poursuivre jusqu'à la fin d'année 2024 pour respecter les engagements de la Région Bretagne et confirmer le label numérique responsable de niveau 2. Au programme de 2024 : une meilleure gestion du cycle de vie des matériels numériques internes à la Région, une extension du processus de réemploi du matériel **informatique aux lycées et l'extension des pratiques d'écoconception aux services publics régionaux.** Toutes ces mesures doivent contribuer à atteindre **l'objectif de réduction de 24 % des gaz à effet de serre de la Région d'ici à 2030.**

Les crédits consacrés à cette action totalisent **174 k€ en autorisation d'engagement.**

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 222 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 015 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 173 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Assurer un développement du numérique pour tous et développer les compétences numériques

La Région mène cette action en coopération avec d'autres partenaires. Elle vise à permettre un meilleur accès aux services numériques, publics et privés, de l'ensemble des citoyens bretons, même les plus éloignés. Ce programme s'appuie entre autre sur la participation aux feuilles de route de l'inclusion numérique au niveau régional et départemental, l'outillage des acteurs du territoire en matière de diagnostic de fragilité face aux exigences numériques par le soutien au programme PorTReA. La Région y consacrera un budget de 340 k€ en autorisation d'engagement en 2024.

Afin de soutenir partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin, à l'origine de nombreux travaux d'études et d'analyses sur le sujet de l'inclusion sera renouvelé en 2024 à hauteur de 180 k€.

→ Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

La première version de la plateforme de services publics numériques « Mes-services.bzh » à destination des usagers, collectivités et acteurs économiques a été mise en ligne en 2023. Des tests utilisateurs et le *design* d'une nouvelle version, visant à davantage de clarté et de lisibilité pour les usagers est en cours de finalisation.

A terme, en proposant aux usagers bretons des services personnalisés, cette plateforme simplifiera l'accès aux services publics sans se substituer aux collectivités, dans le respect des compétences de chacun. Elle constitue un hub à vocation servicielle et offre une vitrine aux collectivités.

Enfin, concernant le dispositif de gestion des identités « Mon-compte.bzh », 75 000 comptes sont désormais actifs fin 2023 et cinq premières applications y ont été raccordées en 2023 : tarification solidaire pour les lycées, Pass commerce, Korrigo, Glad pour tous et Breizh Cyber, complétant les 3 applications déjà raccordées en 2022. La fonctionnalité « ma santé numérique » a été primée à plusieurs reprises.

Pour 2024, l'engagement financier de la Région pour poursuivre ce projet représente 200 k€ en autorisation de programme notamment pour assurer le financement des prestations de maintenance évolutive de la plateforme, et 441 k€ en autorisation d'engagement pour couvrir les frais de maintenance corrective, de souscription de licences et d'hébergement.

→ Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire

La filière cybersécurité en Bretagne est particulièrement à la pointe avec un maillage large sur ses deux piliers, civils et militaires : collectivités territoriales, services de l'Etat, secteur associatif et privé, entreprises et start-ups, enseignement et recherche...

Ensuite, selon une étude réalisée par Bretagne développement innovation (BDI) auprès d'entreprises, collectivités et associations, un tiers des acteurs déclarent avoir subi un incident de sécurité informatique, la plupart du temps par rançongiciel.

Fort de ces atouts et conscient des enjeux liés à la cybersécurité, le Conseil Régional, à l'unanimité, en 2022, a approuvé une stratégie régionale en matière de cybersécurité avec pour principaux objectifs de :

- **Fédérer l'écosystème de la cybersécurité** pour lui assurer la meilleure visibilité au national et en Europe ;
- **Soutenir l'innovation et l'émergence de services et produits de confiance** ;
- Développer les formations et diversifier le vivier en adaptant celles déjà existantes et en développant de nouveaux cursus ;
- **Renforcer la sécurité des systèmes d'information des organisations** publiques et privées pour assurer leur performance et compétitivité ;
- **Sensibiliser la société bretonne à l'ensemble des risques cyber** en faisant connaître les bonnes pratiques de l'hygiène numérique.

La Bretagne s'est également associée à la dynamique nationale du Campus Cyber en 2023, en s'appuyant sur la complémentarité des compétences territoriales bretonnes pour penser un projet qui vise au développement économique des sociétés bretonnes, au rayonnement de la recherche et de l'innovation, à la diffusion de la cybersécurité dans la société bretonne et à répondre aux besoins de compétences. C'est donc l'ensemble de l'écosystème impliqué sur la filière de la cybersécurité sur l'ensemble du territoire breton qui sera acteur du campus cyber régional dont les statuts ont été votés le 13 décembre 2023 et qui sera officiellement lancé en 2024.

En outre, afin d'être en mesure, sur son propre territoire, de répondre correctement aux menaces croissantes en matière numérique, le centre de réponse aux cyberattaques de la Région Bretagne « Breizh Cyber » a été mis en service fin 2023. Destiné aux PME et entreprises de taille intermédiaire, associations et collectivités locales, il s'inscrit pleinement dans la stratégie cyber de la Région Bretagne. Ce centre a été lancé avec le soutien de l'Etat et de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), dans le cadre du plan France Relance.

Enfin, la convention qui sera signée en 2024 entre la Région et le Ministère des Armées visera à renforcer le lien fort et étroit entre la Bretagne et l'armée, notamment dans des domaines clés comme le cyber et l'intelligence artificielle.

→ Plusieurs outils sont financés par ce programme au service de cette stratégie :

Ce programme porte également le financement de la Région dans deux outils bretons à dimension nationale : le **Pôle d'excellence cyber (PEC)** qui, **créé en 2014 par le ministère des Armées et la Région Bretagne, fédère au niveau national des acteurs de la recherche, de la formation et de l'industrie pour contribuer à développer la filière cyber française et la promouvoir à l'international** et le **M-CERT France Cyber Maritime** qui a pour mission d'apporter au monde maritime et portuaire des réponses concrètes et adaptées en matière de cybersécurité, afin de renforcer la résilience du secteur et de promouvoir l'excellence française en cybersécurité maritime en Europe et à l'international.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Programme 503

Innovation et économie de la connaissance

\\ Raison d'être du programme

L'innovation sous toutes ses formes (technologiques, frugales, organisationnelles...) représente un puissant levier de transformation de l'économie, qu'il s'agisse d'évolutions des secteurs historiques (alimentation, industrie des mobilités...) ou d'émergence d'activités nouvelles (économie circulaire, transport vélique, nouvelles mobilités, énergies renouvelables...). Le programme 503 représente ainsi le socle de la politique régionale d'innovation, pour la diffusion de celle-ci partout en Bretagne, quels que soient les profils d'entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...). Prolongé par le programme 504 s'agissant des principaux domaines d'innovation stratégiques, il se matérialise en particulier par :

→ Une gouvernance régionale de l'innovation, s'appuyant en particulier sur le cadre de la stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3). L'ensemble des opérateurs régionaux d'innovation ont vocation à constituer une chaîne de valeur complète et cohérente de l'accompagnement, de la valorisation de la recherche académique à l'accélération des entreprises : SATT Ouest Valorisation, Bretagne Compétitivité, Centres d'innovation technologiques (CIT), Technopoles, Bretagne développement innovation. Il s'agit de disposer d'un écosystème d'accompagnement à l'émergence et au développement de projets innovants performants, qui mobilise l'ensemble des dispositifs régionaux, nationaux (France 2030...) et européens d'aide à l'innovation ;

→ Une gamme transversale de dispositifs d'aides aux entreprises, INNO, pour soutenir et impulser les projets d'innovation, en particulier pour accompagner les enjeux de souveraineté et les transformations écologiques et sociales, en complémentarité des outils nationaux d'innovation des PME (Bpifrance, ADEME,...).

\\ 2024 en actions

→ Décliner la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3)

Il convient de poursuivre l'adaptation de la politique régionale d'innovation dans le cadre de la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) pour la période 2023-2028, votée en avril 2023. Ce socle de référence des politiques publiques régionales en matière d'orientation, de formation et de développement des compétences, d'enseignement supérieur/recherche, et de développement économique, va permettre d'ajuster le cap de la stratégie régionale de recherche et d'innovation en particulier autour des 3 objectifs principaux de la SRTES. Il s'agit d'accélérer la transformation écologique de l'économie, de renforcer la souveraineté notamment industrielle, et de consolider la cohésion sociale de la Bretagne. Ces priorités ont vocation à devenir la boussole de la mise en œuvre de la S3 en appui de l'écosystème régional d'innovation et des dispositifs d'aide, ainsi que du volet innovation du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027. La gouvernance de la S3 pourra s'appuyer en 2024 sur la création d'un baromètre de la S3, visant à rendre compte de manière simple et synthétique des dynamiques régionales, afin de mieux les piloter.

Les enjeux au croisement des transitions et de la souveraineté à l'échelle nationale et européenne pourront également amener la collectivité à soutenir des études ou recherche-actions telles que le programme expérimental lancé par le Shift Project sur la territorialisation du Plan de Transformation de l'économie (projet VERB), ou encore des événements fédérateurs tels que le Forum Economique Breton (FEB), désormais devenu un rendez-vous incontournable des acteurs économiques et de l'innovation, où il convient d'affirmer les orientations régionales de la SRTES.

→ Mobiliser l'écosystème d'innovation dans le nouveau cadre 2023-2027

En appui des orientations formalisées par la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), les forces vives de recherche et d'innovation ont

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

6 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

10 850 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

vocation à servir les filières économiques et les entreprises régionales, en particulier les PME. Pour une grande partie des opérateurs de l'innovation, il s'agit de décliner des conventions d'objectifs et de moyens 2023-2027 en partenariat avec l'ensemble des collectivités concernées, pour gagner en lisibilité, en efficacité, dans une démarche de synergies renforcées entre l'ensemble de ces opérateurs et avec des objectifs renforcés en matière de transitions.

- La SATT (**Société d'accélération du Transfert de Technologies**) Ouest Valorisation, filiale de valorisation de la recherche publique de l'ouest (universités, grandes écoles, grands organismes de recherche), dont le Conseil régional est administrateur a vocation à s'articuler pleinement avec les Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) et le PEPITE Bretagne dédié à l'entrepreneuriat étudiant, et plus globalement, avec l'ensemble des outils au service de la valorisation de la recherche, du transfert de technologies et de l'entrepreneuriat.
- Les Centres d'innovation technologique et plateformes de R&D, traits d'union entre recherche académique et besoins économiques des filières, sont accompagnés dans le cadre du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation du CPER, et font désormais l'objet de Conventions cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) partagées avec les collectivités bretonnes. Y sont définies les orientations stratégiques partagées centres/collectivités, les priorités d'actions, les soutiens budgétaires prévisionnels. La fédération ACT Food Bretagne (ADRIA, VEGENOV, INNOZH, CEVA, IDMER) constitue un acteur clé de ce collectif. En complément, le CEA Tech poursuit également son déploiement sur la Bretagne, au travers de son site de Quimper, en liens étroits avec ACT Food, Quimper Bretagne Occidentale et le Conseil départemental du Finistère. Biotech Santé Bretagne, mobilisée au service des filières Biotech et Santé dans ses différentes composantes, poursuivra aussi l'animation de la feuille de route du Domaine d'innovation stratégique « Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie », en maintenant une attention toujours forte aux projets de santé numérique, au vieillissement et au handicap.
- Les Technopoles, ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, de l'incubation au développement, en passant par les programmes européens ou l'orientation vers les projets collaboratifs de R&D poursuivront leurs actions. En lien étroit avec les EPCI bretons, les 7 technopoles bretonnes sont porteuses de la dynamique « French Tech », en mobilisant notamment autour d'événements axés sur les transitions : Femmes & Numérique, Solutions4Good, Imagine Summit... Les Technopoles poursuivront leur engagement au service de l'innovation pour accompagner les projets « à impact » centrés sur les grandes transitions numérique, écologique et sociale, ou encore d'économie circulaire.
- « Bretagne Compétitivité », agence d'innovation et d'accompagnement des transitions industrielles de la CCI Bretagne, est aussi un opérateur au service des transitions en appui en particulier des parcours « Crisalides » (éco-activités), en lien avec le collectif BreizhFab pour l'accompagnement des mutations industrielles, et en lien avec l'ensemble de l'écosystème (BDI, CRESS, Technopoles...) pour l'accompagnement de la transition écologique et énergétique de l'économie. Après une première édition 2023 à Lorient, avec l'appui de l'ADEME et de collectivités partenaires, il est prévu que Bretagne Compétitivité coordonne l'« Open de la transition écologique et énergétique » 2024 sur Quimper, pour diffuser les priorités de la SRTES. C'est aussi dans cet esprit que la collectivité soutient les outils d'innovation frugale ou d'innovation centrée sur les transitions, partie intégrante de l'écosystème d'innovation, tels que l'ECLOZR et le Design Lab Bretagne, Cleantech Open France, et le Low-tech Lab.

→ Consolider la gamme de dispositifs INNO autour des priorités de la SRTES

Les filières bretonnes et leurs entreprises doivent accélérer leurs mutations dans un contexte de transformation écologique et sociale mais aussi d'accroissement des enjeux de souveraineté. La gamme INNO, essentiellement au service des TPE et des PME bretonnes, permet d'accompagner ces évolutions, en particulier en matière écologique et énergétique, en appui de la déclinaison « sobriété » de la gamme. Aussi, après une première phase de mise en œuvre de cette gamme représentant plus de 30% des projets, l'objectif en 2024 sera d'accompagner 50% des projets d'entreprises dans des dynamiques vertueuses d'un point de vue écologique, et inscrits dans des démarches d'économie circulaire. A ce titre la déclinaison « sobriété » sur l'ensemble des dispositifs INNO sera consolidée, par exemple avec la reconduction et l'amplification du nouveau dispositif INNO EXPE SOBRIETE, qui permet d'expérimenter les projets d'innovation d'entreprises inscrits dans des démarches de réduction de l'impact environnemental de leurs produits/services, d'économies de ressources, de décarbonation, de low-tech, d'économie circulaire, d'énergies renouvelables...

Par conséquent, les dispositifs régionaux d'aide à l'innovation seront reconduits en 2024 dans leur diversité d'objectifs et de cibles (INNO Conseil pour les TPE, INNO R&D pour les PME, INNO R&D Collaborative, INNO EXPE), chacun avec sa déclinaison « sobriété », sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la maturation de la recherche et du transfert de technologies à l'accélération d'entreprises innovantes (incubateur Emergys Bretagne, PHAR, Booster Bretagne, Inno Market'Up...) et au soutien aux projets d'innovation industriels structurants, de manière articulée au nouveau Programme opérationnel FEDER/FSE+ et aux dispositifs de l'Etat et ses agences (ANR, ADEME, Bpifrance...).

Programme 504

Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

\\ Raison d'être du programme

Le programme 504 vise à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques bretons, en mettant en synergie recherche publique et privée, et en cherchant à aligner **les forces d'innovation d'une filière, sur les mêmes objectifs**. En appui des Pôles de compétitivité et des programmes collectifs d'innovation, il s'agit aussi de mettre en synergie les stratégies régionales (S3, SRTES) avec les stratégies nationales (France 2030, stratégies de filières...), en particulier sur les enjeux de transition écologique, énergétique et climatique d'une part, et de souveraineté d'autre part (alimentaire, énergétique, numérique...).

\\ 2024 en actions

→ Pôles de compétitivité : « innovation collaborative, croissance collective » (phase 5 2023-2026)

Chacun des Pôles de compétitivité présents en Bretagne œuvre à la transformation de ses **filières par l'innovation, en mobilisant les compétences de R&D du territoire**. Valorial pour les filières alimentaires, Images & Réseaux pour le numérique sécurisé, sobre et souverain, ID4Mobility pour **l'industrie des mobilités**, Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles et les matériaux, Vegepolys Valley pour les filières du végétal, et Atlanpole Biothérapies pour la santé. Intégrés à **l'écosystème régional d'innovation aux côtés des technopoles, des centres d'innovation technologique, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales (BDI et BCI)**, les Pôles permettent de développer des expertises sectorielles et de déployer une culture collaborative entre acteurs académiques et entreprises, sur le grand ouest. Si, au niveau national, les Pôles reposent sur le crédo « **l'innovation collaborative pour une croissance collective** » s'ajoutent, au titre de nos stratégies régionales, **les enjeux de souveraineté, de cohésion sociale, et d'accélération des transformations écologiques de l'économie**.

Les Pôles seront en particulier attendus sur **l'animation de l'innovation de leurs domaines, l'accompagnement de projets d'innovation collaborative entre entreprises et laboratoires, et l'expertise et le soutien de projets structurants d'entreprises (France 2030, ADEME...)** centrés sur les enjeux de transitions et de souveraineté dans le cadre de la déclinaison de la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3). Les antennes des Pôles ligériens en Bretagne se déploieront en appui des centres d'innovation bretons (Vegenov pour Vegepolys Valley, Biotech Santé Bretagne pour Atlanpole Biotherapie, et Institut Maupertuis pour EMC2).

Les études nationales récentes permettent de confirmer la valeur ajoutée des Pôles sur **leurs secteurs d'activité et sur le niveau d'innovation des PME**. Il s'agit pour autant de poursuivre **l'amélioration continue de la mesure de l'impact de leurs actions à l'échelle régionale**, et de garantir un reporting auprès des collectivités, au regard des moyens engagés ces 15 dernières années pour ce dispositif (fonctionnement et investissement). Nous allons dans cet esprit poursuivre **l'homogénéisation** des modalités de soutien avec la Région des Pays de la Loire. A ce titre, pour le fonctionnement des Pôles, il est proposé de maintenir leur niveau de financement annuel en conservant une part majoritaire de subvention fixe, mais en accentuant la part variable sur objectifs, en la focalisant sur la participation des entreprises bretonnes aux projets collaboratifs et structurants, sur la **capillarité de l'action des Pôles sur l'ensemble du territoire breton**, et sur la ventilation de leurs actions au prisme des 3 grandes orientations de la SRTES. Le soutien **de l'Etat** aux Pôles, annoncé stable sur la période 2023-2026, est matérialisé par une convention **entre l'Etat et la Région, avec un** transfert des crédits à la Région. Dans ce contexte de pilotage régional de la politique des Pôles, il est proposé de poursuivre le co-pilotage avec la Région des Pays de la Loire qui partage avec la Bretagne les 7 Pôles de compétitivité (comité de suivi bi-régional installé en avril 2023).

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

8 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

3 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 800 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Garantir un continuum des soutiens aux projets collaboratifs et structurants de R&D

En complémentarité avec les dispositifs nationaux « France 2030 » les dispositifs régionaux, centrés sur les transitions et les enjeux de souveraineté, **ont vocation à se stabiliser sur la période, pour garantir d'une part un niveau élevé de soutiens à la collaboration publique/privée, et d'autre part une lisibilité et une visibilité tout au long de l'année** pour les acteurs économiques :

- Le dispositif « i-démo » ou « France 2030 régionalisé » **cofinancé avec l'Etat**, contractualisé dans le cadre du CPER, a été lancé en 2022, et doit permettre de présenter les meilleurs projets retenus sur 2 vagues **d'appels** à projet courant 2024, pour des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche, avec des ambitions de niveau national, et des budgets **compris entre 1 et 4 M€**.
- **L'appel à projets régional** au « croisement des filières (S3) » cofinancé et contractualisé dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027, pour des projets entre 500 k€ et **1 M€**. **Le principe** du renouvellement de cet appel à projets en 2024 a été validé en Commission permanente de décembre 2023, pour permettre le soutien à des projets, avec **un volume de 3 M€ d'aides (FEDER/Région)**. **Il s'agira** de financer des projets collaboratifs régionaux associant a minima une PME, une autre entreprise, et un laboratoire, visant la conception de nouveaux produits/process/services à 3 ans.
- Les Pôles de Compétitivité ouvrent enfin, au besoin, **des appels à manifestations d'intérêt ou des appels à projets** à destination des PME, en lien avec Bpifrance et la Région Pays de la Loire, pour des projets sollicitant généralement moins de 500 k€ d'aide régionale et pour des projets d'environ 24 mois.

Cette logique d'investissement permet de couvrir **l'ensemble du spectre**, des petits projets collaboratifs initiés entre les TPE et les acteurs de la recherche, aux projets de filières de dimension nationale, optimisant ainsi les crédits des collectivités **bretonnes en liens étroits avec Bpifrance, le FEDER et l'Etat**. **En effet, ces différents dispositifs ont vocation à s'inscrire** dans le cadre de la convention de collaboration entre collectivités bretonnes, unique en France, formalisée entre la Région et les EPCI, dont le renouvellement sera proposé début 2024 pour la période 2024-2027, dans la continuité du partenariat Région/EPCI sur le champ du développement économique voté mi-2023 (61 conventions de partenariat).

Globalement, ces dispositifs ont vocation à répondre aux **enjeux de l'accélération des transformations de l'économie** (objectifs environnementaux, sociaux, de souveraineté), **dans le cadre de la stratégie régionale de recherche et d'innovation S3 2021-2027 et de la SRTES**, et permettent ainsi de mettre en synergie les autres cofinanceurs sur ces objectifs stratégiques (collectivités infra-régionales, Bpifrance, FEDER, Etat).

→ Soutenir les programmes nationaux et européens au service des filières bretonnes

Dans le sillage des écosystèmes des Pôles de compétitivité, plusieurs dynamiques régionales ont émergé ces dernières années, **pour catalyser la recherche et l'innovation** de nos principales filières, et faire rayonner la Bretagne en France et en Europe, autour de projets collectifs de recherche et d'innovation.

Dans le domaine maritime, outre le Pôle mer Bretagne Atlantique, les outils collectifs au service de la recherche et de **l'innovation maritime bretonne** tels que le « Campus Mondial de la Mer » (animé par le Technopôle Brest Iroise et porteur du Océan Hackathon, de la Sea Tech Week etc.), France Cyber Maritime, ou encore France Energies Marines (FEM) constituent des outils collectifs puissants au service des filières maritimes. Ces dynamiques ont vocation à **s'inscrire dans le Domaine d'innovation stratégique régional dédié à l'économie maritime et à alimenter les axes d'innovation de la feuille de route maritime** votée en octobre 2023.

Dans le domaine Agri-Agro, l'Institut Carnot breton « Agrifood Transition » **va s'engager dans une nouvelle phase de labellisation par l'Etat et l'ANR** (Agence nationale de la recherche). Cet outil national regroupant l'ensemble des composantes de recherche et des **centres d'innovation Agri-Agro** permet d'accélérer la contractualisation entreprises/recherche. Il conviendra de **poursuivre le soutien des projets de R&D entre laboratoires et centres d'innovation, et d'accompagner la nouvelle stratégie, en accentuant les objectifs de transition agroécologique et alimentaire**.

Dans le domaine du numérique, l'Institut de recherche technologiques (IRT) **doit entrer dans une nouvelle phase et restructurer ses activités pour équilibrer son modèle économique**. La Région, en lien avec Lannion-Trégor Communauté et Rennes Métropole, poursuivra en 2024 l'**ajustement** de ses crédits en faveur de l'IRT pour basculer **progressivement d'un financement récurrent vers un financement de projets partenariaux entre/avec les laboratoires et les entreprises des filières clés du territoire (santé, mer...)**. Dans ce domaine numérique, outre le secteur clé de la Cybersécurité (Cf. Programme 502) ou encore de **l'intelligence artificielle (projet sequoIA porté par l'Université de Rennes)**, citons également la dynamique du « spatial ». En effet, ce secteur **s'appuie sur un trépied**, avec la **mobilisation du Pôle Mer Bretagne en tant qu'animateur du « Booster Morespace »**, le **Technopole Brest Iroise en tant qu'animateur de l'incubateur financé par l'ESA** (Agence Spatiale Européenne) « ESA BIC Nord France », et la constitution en 2023 de **l'Institut régional d'innovation spatial « IRISPACE » porté par l'Institut Mines Télécom Atlantique (IMTA)**. **A l'appui de cet écosystème, nous allons renouveler notre partenariat avec le CNES en 2024, pour la période 2024-2028 permettant de développer le continuum recherche-formation-innovation-développement des entreprises, au service des souverainetés (surveillance maritime...)** et de la transition **écologique (données climat, suivi du trait de côte...)**. Enfin, sur le secteur de la transition industrielle et des mobilités, Excelcar intégrera le **Pôle d'Excellence Industrielle de la Janais, qui constituera le creuset de nouvelles activités d'innovation industrielle pour la construction et les mobilités durables**.

Programme 505

Création, développement et transmission d'entreprises

\\ Raison d'être du programme

Alors même que les données pour l'**ensemble de l'année 2023** ne sont pas encore toutes connues, la tendance des derniers mois indique **un nombre de créations d'entreprises** en baisse et celui des défaillances en hausse. **S'il convient de rester prudent** à ce stade **sur l'analyse de ces chiffres**, on observe un repli côté micro-entrepreneurs, alors que la Bretagne était, au-cours de ces dernières années, parmi les premières régions françaises sur ce champ.

La vigilance **est de mise s'agissant de l'évolution des défaillances d'entreprises** qui repartent à la hausse après le « gel » post Covid.

C'est dans ce contexte que la Région réaffirme son engagement pour la sécurisation des projets de création ou de reprise, **et notamment autour de l'entrepreneuriat féminin**, et le soutien à la pérennisation des entreprises créées, à travers son **dispositif phare qu'est Pass création**.

La stratégie régionale **s'appuie également sur un ensemble cohérent d'outils partenariaux de financement capables d'intervenir sous forme de garanties d'emprunt, de prêts d'honneur, de fonds propres et quasi-fonds propres** à toutes les phases clés de la **vie de l'entreprise (amorçage, création, développement, transmission)**. Certains de ces outils, qui ont besoin de moyens renforcés cette année, seront donc redotés.

\\ 2024 en actions

→ Pass Création : **renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de la création-reprise**

2024 est la 3^{ème} des quatre années de déploiement des marchés du dispositif régional **d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises** « Pass création ». Après l'**intégration**, en 2022, aux côtés des accompagnements individuels, **d'ateliers collectifs permettant d'approfondir certaines thématiques et compétences**, la Région a souhaité aller plus loin, en 2023.

Ainsi, afin de renforcer la qualité **et l'accessibilité** de son intervention, deux appels à projets ont été ouverts, via des financements FEDER. **L'un pour financer l'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises de publics aux besoins spécifiques, l'autre pour financer la sensibilisation de conseiller.e.s** « Pass création » à **l'accompagnement de ces publics et à l'intégration des transitions** à toutes les étapes des parcours de création.

En 2024, la Région suivra **attentivement la mise en œuvre de ces offres d'accompagnement** complémentaires, au service des créatrices et créateurs **d'entreprises**. Par ailleurs, la Région maintiendra en 2024 son soutien au **développement de l'entrepreneuriat**, par sa présence et sa participation financière aux salons de la création-reprise de portée régionale¹.

→ **Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat féminin**

La Région poursuit son soutien au **développement de l'entrepreneuriat féminin**, par son aide aux actions de plusieurs associations bretonnes. En 2024, deux **d'entre elles** poursuivront également **l'animation d'ateliers collectifs réservés aux femmes**, à travers « Pass création ». Les opérateurs de ce dispositif renforceront encore la promotion, en 2024, de ces ateliers, auprès des **bretonnes, en création ou reprise d'entreprise**.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

3 150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 425 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 727 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 310 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

¹ Budget Pass création : 1,9 M€ par an. Budget FEDER création : 562 500 € par an

→ Soutenir les entreprises et les dirigeants en difficultés, dans une conjoncture plus tendue

La Région est présente à toutes les phases de vie des entreprises et **permet également** l'accompagnement des entreprises en difficulté. **Les associations soutenues œuvrent à** la détection des difficultés des entreprises et facilitent la résolution des problèmes ou, **postérieurement quand le curatif n'est plus possible, contribuent à l'accompagnement des chefs d'entreprises** pendant et après la phase de liquidation judiciaire. Alors que la conjoncture économique donne globalement des signes de ralentissement, **il s'agira de renforcer l'engagement collectif des partenaires de l'accompagnement et de la prévention. Cela passe par l'action au quotidien des réseaux mais également par l'animation du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ), sur chacun des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).**

→ Conforter les outils de financement du haut de bilan, d'immobilier d'entreprise et de transition énergétique

L'année 2024 verra la poursuite de l'effort pour le renforcement des outils financiers régionaux, dans le prolongement de 2023 qui a été particulièrement intense en la **matière puisqu'elle** a été marquée par trois opérations significatives.

Ainsi, **l'augmentation de capital de Breizh Up de 10 M€** est intervenue **en fin d'exercice**, conformément à la feuille de route **tracée dans l'étude ex-ante** préalable à la mobilisation de FEDER en ingénierie financière ; alors que les éléments permettant la clôture des soutiens accordés sur 2014-2020 ont été déposés, une nouvelle demande de soutien des fonds européens 2021-2027 **est en cours d'instruction**. Au terme de la procédure de sélection engagée en 2023, le gestionnaire de Breizh Up pour la période démarrant au 1^{er} janvier 2024 reste UI Investissement, qui **s'est engagé à** renforcer son analyse des jeux de RSE du portefeuille en lien avec la SRTES.

Par ailleurs, la Région, aux côtés de la Banque des Territoires **et des banques de place, a participé pour 2 M€ à l'augmentation de capital visant à augmenter les capacités d'intervention de SemBreizh**. Cette dotation a permis de renforcer cet outil non seulement en termes de moyens, mais aussi de coopération accrue avec les collectivités du territoire. **En effet, 31 nouveaux entrants (EPCI ainsi que les îles d'Ouessant et de Bréhat) ont contribué à l'opération. Au final, le capital de SemBreizh est ainsi passé de 11,3 M€ à 15 M€, soit une hausse de plus de 3,7 M€.**

Ces moyens renforcés ont permis à SemBreizh **de prendre part à l'augmentation de capital de Breizh Immo** (qui s'est réalisée en 2023), mais aussi à celle de Breizh Energie (en cours), **tout en s'engageant fortement dans la création d'un nouvel outil financier dédié à la filière touristique, Breizh Tourisme, en vue de compléter le panel des solutions de financement disponibles pour les acteurs de ces filières stratégiques pour la Bretagne.**

Enfin, la première phase du renforcement de capital de Breizh Invest PME a été **mise en œuvre pour un total de 3 M€, dont 1 M€ d'apport de la Région, permettant de pérenniser cet outil régional partenarial qui regroupe toutes les banques de place aux côtés de Bpifrance et de la Région.**

Il est prévu d'engager en 2024 la deuxième étape de cette opération pour un montant identique **de 3 M€ (dont 1 M€ d'apport de la Région)** afin que Breizh Invest PME consolide son modèle économique **avec un niveau d'investissement accru et une équipe plus structurée capable notamment de mettre en place et piloter la stratégie ESG de l'outil**. La cible privilégiée de Breizh Invest PME reste la transmission de PME, ceci afin de contribuer notamment au maintien des centres de décision **sur l'ensemble des territoires en Bretagne.**

En ce qui concerne les autres outils, une phase de dialogue de **gestion s'ouvre pour donner à France Active Bretagne** de la visibilité sur les financements mobilisables pour la période 2024-2026 de la part des principaux partenaires du fonds de garantie **qu'elle anime**. La garantie France Active permet à des personnes ne pouvant mobiliser que peu de ressources **personnelles, voire étant en situation d'exclusion professionnelle ou sociale, d'accéder aux crédits bancaires nécessaires au lancement de leur entreprise**. En 2022, plus de 800 opérations -dont une majorité de créations portées par des demandeurs **d'emplois, des jeunes et/ou bénéficiaires des minima sociaux-** ont pu en bénéficier.

Par ailleurs, un suivi fin sera fait sur la mobilisation des outils de financement partenariaux, notamment ceux opérés par Bpifrance. Si leur sollicitation était croissante, une re-**dotation pourrait être envisagée, en s'assurant bien sûr qu'ils conservent la logique d'effet levier.**

Programme 506

Accompagnement des entreprises et de l'emploi

\\ Raison d'être du programme

Les actions de ce programme visent le financement **d'outils de soutien**, tant collectifs **qu'individuels**, permettant aux entreprises **bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts** pour anticiper les mutations sociales, les bouleversements autour des ressources, les évolutions technologiques et ainsi maintenir leur compétitivité, leur équilibre social et leur ancrage territorial.

\\ 2024 en actions

→ Pour des **entreprises de l'industrie agro-alimentaire (IAA)** engagées auprès du monde agricole et autour des transitions environnementales et sociétales

La nouvelle programmation européenne 2023-2027 est à présent lancée. L'année 2024 sera consacrée à la mise en œuvre du dispositif de soutien aux IAA, validé dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEADER).

L'agroalimentaire est le 1^{er} secteur d'activité industriel en Bretagne, qui pèse 42 % des emplois industriels. Il représente donc un enjeu majeur en Bretagne d'autant qu'il est fortement lié à notre tissu agricole et qu'il maille le territoire.

Afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises agroalimentaires dans leurs projets d'investissements et de transitions, le dispositif « Pass Compétitivité IAA » est ouvert depuis le 17 juillet 2023 et ce jusqu'à fin juin 2024.

Ce 1^{er} appel à projets, de la nouvelle programmation FEADER 2023-2027, s'adresse aux entreprises agroalimentaires qui transforment, stockent, conditionnement et commercialisent des matières premières agricoles. Il permet de les accompagner afin **d'être plus compétitives, d'améliorer les conditions de travail** de leurs salariés, de **renforcer leur efficacité énergétique, la préservation de l'environnement ou d'améliorer** la qualité des aliments en investissant dans du matériel performant. Le renforcement de la conditionnalité de cet AAP passe par de nouvelles modalités de sélection des **dossiers qui prennent en compte notamment l'engagement dans les transitions, un lien renforcé à l'amont agricole en garantissant aux producteurs des prix rémunérateurs** tenant compte des prix de revient comme le prévoit la loi EGALIM, les conditions de **travail et l'accompagnement des salariés, la qualité et la sécurité alimentaire ou bien encore la majoration dans le cadre d'une reprise de friche dans le cadre de la construction ou de l'extension** de leur site pour la réalisation de ce projet. Ces nouveaux critères s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) votée en avril 2023.

Sur la période 2023-2027, l'enveloppe FEADER allouée sur cette mesure représente **plus de 25 M€**. La contrepartie régionale nécessaire pour mobiliser cette enveloppe s'élève à **plus de 16 M€**. Sur la précédente programmation 2014-2023, ce sont plus de **77 M€ de fonds publics qui ont été mobilisés sur ce dispositif** qui a permis de contribuer largement au renforcement des process et in fine de contribuer à la préservation des emplois.

→ Le dispositif PASS Commerce et artisanat renforcé autour des centralités et des transitions environnementales et numériques

Le dispositif, déployé depuis plus de 6 ans, visant à soutenir les petites entreprises de proximité qui maillent le territoire et dynamisent les centres-villes et centres-bourgs, **est désormais déployé sur l'ensemble des 61 EPCI** bretons. Au cours des dernières années, il a connu quelques ajustements pour tenir compte du contexte économique mouvant (assouplissements dans le contexte Covid, soutien accru en matière de digitalisation et numérisation). Depuis son lancement, se sont ainsi près de 4 300 entreprises qui ont été accompagnées par ce dispositif, avec au moins un projet soutenu

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

15 150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 255 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 175 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 565 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

sur 68% des communes bretonnes. Le montant des subventions accordées en co-financement avec les EPCI s'élève à 21,7 M€, dont une part Région de 9,5 M€ (chiffres à fin 2022).

La montée en puissance du dispositif sur les territoires ne cesse de se confirmer. Ainsi, la seule activité du 1^{er} semestre 2023 représente 640 entreprises accompagnées pour un total de subventions versées en co-financement avec les EPCI de 2,7 M€ dont une part régionale de plus d'1,2 M€.

Des ajustements au dispositif ont été apportés à l'été 2023, avec notamment un recentrage des accompagnements vers les centralités et le soutien aux investissements permettant de réduire encore plus fortement les impacts environnementaux et l'accompagnement à la digitalisation.



→ Accompagner les entreprises du tourisme

Après une année exceptionnelle en 2022, qui succédait à 2 années de crise sanitaire, la saison touristique d'été 2023, bien que favorable, était en léger recul. Sur la période du 1^{er} avril au 20 août 2023, 76% des professionnels se sont déclarés satisfaits de la fréquentation touristique en Bretagne, soit un niveau inférieur à 2022 (avec 83%) mais similaire à 2019. Les hébergeurs et les professionnels des loisirs s'en sortent mieux que les restaurateurs avec une satisfaction de 78% et 77% contre 66%.

En 2024, la Région poursuivra son soutien à la modernisation ou l'extension des entreprises de ce secteur (hôtels, campings, parcs résidentiels de loisirs et équipements touristiques de loisir).

→ Soutenir le développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographique

En cohérence avec la politique culturelle, la Région poursuivra, en 2024, l'accompagnement des producteurs de cinéma et audiovisuel. Ce soutien intervient via une aide à la stratégie pour les producteurs, afin de permettre le maintien et le développement de l'emploi, le développement des investissements et la capacité des entreprises à rayonner au niveau national et international. Par ailleurs, les prestataires de ce secteur seront soutenus, via le nouveau « Pass transition », pour certaines dépenses d'investissements, de conseil ou pour le recrutement de salariés spécialisés dans les transitions.

→ Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international

L'année 2023 est une année de reprise de l'activité post covid, avec les salons en France et à l'international et un plus grand recours aux VIE, qui ont permis la conclusion d'affaires pour les sociétés bretonnes exportatrices. Dans la droite ligne de la SRTES, la mise en œuvre du chantier « Internationalisation des entreprises », corrélée à la baisse budgétaire engagée sur les missions collectives, ont permis de travailler à l'évolution du « Pass Salon ». Le dispositif renoue avec la cible prioritaire des soutiens régionaux à l'international que sont les entreprises primo-exportatrices. L'année 2024, dans le prolongement des échanges et travaux portés autour des agences régionales que sont BDI et BCI sera axée sur une évolution des soutiens régionaux et le renforcement de l'articulation avec la Team France Export.

→ Accompagner la transition des entreprises dans le cadre de dynamiques collectives

Entre 2023 et 2024, 150 PME du secteur de l'industrie doivent bénéficier du programme Breizh Fab. Déjà une soixantaine ont intégré la démarche depuis le lancement du nouveau programme en juin 2023. Forts du succès du programme 2018-23, les partenaires, dont la Région qui en est le premier financeur, ont souhaité renouveler ce programme. Cette édition a pour ambition d'aider les industriels à accélérer leurs transitions. Toute entreprise qui sollicite un accompagnement individuel doit préalablement souscrire un auto-diagnostic en ligne sur son niveau de maturité sur les transitions, ainsi que d'un état des lieux sur la transition environnementale pris en charge à 100 %. Le volet collectif du programme est renforcé avec de nombreux temps de sensibilisation liés aux transitions : relocalisation, low-tech, achats responsables, ... De plus, des actions collectives locales dites « défis partagés » seront menées, à l'initiative de porteurs (EPCI, branche professionnelle, ...) afin de constituer une dynamique collective, en complément des accompagnements individuels proposés.

Produit en Bretagne va animer son réseau de plus de 500 adhérents, au travers des différentes commissions mises en place. Outre ses missions traditionnelles relatives à la valorisation des produits et de la culture de Bretagne, le réseau poursuivra sa stratégie visant à inciter les adhérents à s'engager plus fortement en matière de transitions. Depuis 2021, chaque adhérent doit renseigner un rapport sur niveau de maturité en matière de RSE, ce qui permet aussi de collecter les bonnes pratiques en la matière et de renforcer les échanges d'expériences. De plus, une démarche de labellisation « RSE Bretagne 26000 » est proposée, en lien avec l'agence Lucie.

PLATO animera une trentaine de groupes d'entreprises répartis sur la Bretagne pour animer les échanges d'expériences entre dirigeants, et ainsi participer à leur montée en compétences et lutter contre leur éventuel isolement. Ce réseau poursuivra cette dynamique qui fédère plus de 400 entreprises et une cinquantaine de coaches issus de grandes entreprises.

→ Aider les entreprises à se faire accompagner dans leurs transitions

En 2024, le dispositif PASS transitions, lancé en octobre 2023, sera déployé. Cette nouvelle aide à l'investissement accompagne les entreprises jusqu'à 50 salariés pour qu'elles accélèrent leurs transitions (environnementale, sociétale, numérique...). L'entreprise peut être soutenue financièrement pour réaliser un programme d'investissements (ex. production d'énergie photovoltaïque, recyclage/retraitement des eaux...), pour solliciter une prestation de conseil (ex. audit cyber, fresque de l'économie circulaire...) ou pour recruter une personne à temps partagé pour piloter des missions relatives aux transitions (ex. responsable RSE...). Ce dispositif a une durée de validité prévue de 3 ans, mais au regard de la dimension nouvelle des investissements ciblés, un bilan intermédiaire du dispositif sera effectué pour la fin de l'année, afin de caractériser les projets soutenus et d'identifier si des ajustements doivent être effectués.

Un questionnaire « Transitions » sera adressé aux entreprises qui sollicitent une aide à l'investissement. Il constitue un outil de sensibilisation des entreprises qui doivent renseigner quelques données (ex. consommation d'eau, prix de la facture d'électricité, cyberattaques...). Pour la Région, il apportera quelques repères sur la performance extra-financière des entreprises.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Programme 507

Economie sociale et solidaire et innovation sociale

\\ Raison d'être du programme

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) représente 14,3% des emplois salariés en Bretagne. Après une phase de fragilisation lors de la crise sanitaire, les chiffres à fin 2022 confirment une nouvelle dynamique de croissance des emplois (+0,6 %).

L'économie sociale et solidaire est d'autant plus opportune dans un contexte où les transitions économiques et sociales sont nécessaires pour assurer le développement durable du territoire. Elle constitue une autre façon d'entreprendre, collective avec pour ambition principale l'utilité sociétale (sociale, environnementale). Elle est complémentaire de l'entrepreneuriat « classique » et apporte des solutions innovantes pour une économie plus inclusive, ancrée dans les territoires.

\\ 2024 en actions

→ Accompagner les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région intervient principalement sur les axes suivants :

Le soutien des structures d'accompagnement

La Bretagne se caractérise historiquement par un maillage territorial dense favorisé par un soutien conséquent de la Région depuis des années pour accompagner les porteurs de projets de l'ESS : les 19 pôles de l'ESS, les 4 Tag bzh, les équipes de la Région, France Active Bretagne, la CRESS, l'Urscop, les coopératives d'activité et d'emploi etc. Depuis quelques années émergent de nouveaux acteurs de l'accompagnement avec de nouvelles approches. Une étude de clarification du positionnement de chacun des acteurs sera menée en partenariat avec la Banque des Territoires. L'objectif est de cartographier les compétences existantes, les coopérations possibles et les éventuels « trous dans la raquette ».

Le collectif CRESS/Pôles/Tag est en réflexion depuis un peu plus d'un an sur une réorganisation de ses missions et d'éventuels regroupements ou mutualisations. En effet, l'objectif de mise en place étant désormais atteint, il est important de se questionner sur son fonctionnement, sur les sources d'amélioration possibles pour répondre au mieux aux besoins des porteurs de projets. Dès 2024, des regroupements, mutualisations sont envisagés sur certains territoires. La stabilisation des missions et de l'organisation est prévue pour 2025. L'objectif est qu'en chaque territoire de la Bretagne, les porteurs de projets aient accès à la même offre de service.

Favoriser les coopérations entre ESS et économie « classique »

La Région a souhaité missionner la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) pour mener un travail exploratoire sur certaines filières telles que l'économie maritime ou l'agriculture pour déterminer dans quelle mesure l'ESS peut contribuer à apporter des réponses aux grands défis (et notamment bien sûr les enjeux de transition) auxquels elles sont confrontées. Ce travail sera poursuivi et amplifié en 2024. De même, l'action Traits d'Union, coordonnée par 9 pôles de l'ESS, qui vise à créer des ponts entre les entreprises de l'ESS et les entreprises de « l'économie classique » sur un territoire sera à nouveau soutenue par la Région.

La mise en place d'outils d'ingénierie financière

Au second semestre 2023, la Région a adopté un nouveau dispositif de soutien aux entreprises de l'ESS (ESS – projets entrepreneuriaux). Ce dispositif a vocation à accompagner la phase de démarrage d'activité, période souvent fragile pour des projets innovants dont le modèle économique est plus long à se stabiliser. Ce dispositif a montré qu'il répondait à un besoin. Une douzaine de projets ont été accompagnés entre juillet (date de son adoption) et octobre 2023, couvrant des domaines très variés : économie circulaire, inclusion des personnes en situation de handicap, alimentation durable etc. Il sera poursuivi en 2024.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

3 151 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 266 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Il intervient en complémentarité des dispositifs opérés par France Active Bretagne (alimentés par la Région et la Banque des territoires), des Cigales (finance solidaire), de l'Urscof etc. Le soutien à ces structures sera poursuivi. La Région soutiendra particulièrement le dispositif Booster ESS opéré par France Active Bretagne. Il a pour objectif d'accompagner les entreprises de l'ESS dans leur pilotage financier lors du démarrage et de la montée en puissance de leur activité, étape pendant laquelle elles restent fragiles.

→ Coopérer à l'échelle des EPCI

Depuis plusieurs années la Région a noué des relations fortes avec les EPCI et en particulier sur le développement économique à travers un conventionnement spécifique et la mise en place du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ). En 2023, a été créé un club des élu.e.s de l'ESS afin d'avoir un espace d'échange et de coopération et de découvrir des initiatives de l'ESS sur différents territoires pour faciliter la diffusion « des bonnes pratiques ». L'objectif en 2024 est d'organiser quatre rencontres de ce réseau, une par département.

Programme 508

Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

\\ Raison d'être du programme

Dans un contexte d'incertitude économique qui se renforce, au regard notamment des incidences de l'évolution des coûts énergétiques et des crises internationales, les entreprises bretonnes sont confrontées à des mutations accélérées de leur modèle. La résilience est certainement une qualité développée pour nombre d'entre elles au cours de ces dernières années mais la situation globale incite à la vigilance.

C'est dans ce contexte qu'il apparaît encore plus primordial d'accompagner les évolutions nécessaires des entreprises dans leurs projets de transitions environnementales et sociétales.

Ce programme a vocation à accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans cette dynamique, en finançant les têtes de réseaux filières et clusters ainsi que nos 2 agences positionnées sur les enjeux de développement économiques : Bretagne Développement Innovation et Bretagne Commerce International.

\\ 2024 en actions

→ Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA) anime un réseau de 200 entreprises agroalimentaires qui représentent plus de 50 000 salariés et près de 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'ABEA anime plusieurs commissions thématiques pour proposer à ses adhérents différents accompagnements et ressources. Au niveau économique, elle organisera les « rencontres économiques et sociales des filières agri-agro bretonnes » avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne. L'ABEA exercera sa mission d'observation de la filière agroalimentaire, notamment à partir d'enquêtes menées auprès de ses adhérents, afin d'assurer une grande réactivité des données collectées. Enfin, elle poursuivra le projet sur l'usine 4.0.

La Région apportera son soutien à la Cellule Economique de Bretagne. Ses travaux contribuent à caractériser les mutations structurelles auxquelles la filière de la construction est confrontée, et à éclairer ses évolutions conjoncturelles.

Il est à noter également la continuité de l'action pour les entreprises bretonnes de l'aéronautique, avec le soutien au cluster Bretagne Aérospace qui a eu comme action essentielle, la co-organisation en 2023 avec BCI, du stand des 32 entreprises bretonnes de la filière présentes au SIAE-Salon du Bourget. La structuration de la filière se poursuivra autour du cluster Bretagne Aerospace et des enjeux de sensibilisation des entreprises du secteur pour la protection de leurs données face aux cyberattaques mais également sur la décarbonation du transport aérien.

La Région apportera son soutien au cluster Bretagne Pole Naval, afin de lui permettre de poursuivre ses travaux en faveur du développement des entreprises des filières navales, énergies marines renouvelables et oil and gas. Le cluster s'engagera sur la thématique emploi dans la filière, autour de l'organisation du Salon Pro&Mer, ainsi que sur la thématique business grâce au salon Euromaritime à Marseille, en lien avec BCI, qui accueillera 23 sociétés bretonnes et représentera le plus grand stand (231m²) jamais réalisé sur ce salon des industries de la mer et de l'économie bleue.

Bretagne Développement Innovation, agence économique régionale, mettra en œuvre son plan d'actions centré sur l'animation de ses GPS (grands programmes stratégiques) ciblés sur les priorités de la SRTES et ses filières prioritaires. Elle renforcera son action en faveur de l'accompagnement des transitions dans l'ensemble de l'économie régionale. Elle poursuit son travail d'identification des potentiels de création d'activité pour les entreprises bretonnes autour de marchés émergents et au regard de nos savoir-faire et actifs locaux. Elle s'appuie pour cela sur ses métiers qui sont ceux de l'animation de filières, d'observation économique avec sa base de données CRAFT, de promotion de l'économie régionale (présence sur les salons) et d'expertise sur les

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

4 855 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 855 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

questions européennes. 2024 verra notamment la déclinaison opérationnelle du Campus Cyber, que BDI animera.

Le lin comme le chanvre offrent des opportunités de diversification pour l'agriculture bretonne et des débouchés multiples dans l'industrie et les services dans une perspective de transformation écologique de l'économie.

La Région, la Chambre d'Agriculture, les acteurs du développement économique, les acteurs associatifs (et notamment l'association Lin et Chanvre) engageront une réflexion et une mise en réseau des acteurs de la filière consacrée au lin et au chanvre, avec comme objectifs une évaluation de leurs besoins et une identification des opportunités de marchés qui se présentent à eux.

De nombreux projets de production, de transformation ou d'innovation sont déjà soutenus par la Région. Cette démarche, dans le cadre d'un partenariat à définir, pourra aboutir vers une structuration de filière et la mise en place de projets collaboratifs.

→ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Dans le but d'ajouter les forces, depuis 2019, la Région, Bretagne Commerce International, Bpifrance et Business France ont signé un protocole d'accord dans le cadre de la Team France Export. L'objectif est d'améliorer la coordination des différents acteurs qui accompagnent le développement à l'export par une meilleure information sur leurs actions respectives, un partage d'informations sur les besoins formulés par les entreprises et les attentes sur les différents marchés. En 2024, dans la suite du vote de la SRTES et de l'organisation de Comités Stratégiques de l'Export en Région (CSER) présidés par la Région, sera poursuivie la réflexion sur l'adaptation de la position de la collectivité en matière d'internationalisation ; à travers les missions et le rôle de son agence BCI, notre gamme de dispositifs à l'export, mais également la coordination des différents opérateurs œuvrant pour le déploiement à l'international de nos entreprises bretonnes et le développement d'entreprises étrangères en Bretagne.

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) déclinera ses actions autour des priorités suivantes :

- Faire du travail un facteur de santé et de performance : sensibilisation autour des risques professionnels, des violences sexistes et sexuelles, TMS dans l'agroalimentaire ;
- Faire du travail un facteur d'inclusion et de développement des connaissances en travaillant sur l'attractivité des métiers, des territoires ;
- Prévention de la désinsertion professionnelles ;
- Favoriser le dialogue social et la qualité des relations sociales : outiller les acteurs du dialogue social, sensibiliser les jeunes au dialogue social.

Les actions menées s'inscriront dans une démarche de réflexion, expérimentation, conformément au positionnement de l'agence. Des efforts seront portés sur la capitalisation des démarches afin que les enseignements des travaux menés bénéficient au plus grand nombre.

→ Engager les acteurs bretons dans l'économie circulaire et adapter nos dispositifs d'accompagnement

Le travail enclenché pour faire monter en compétence l'ensemble des acteurs du développement économique autour des enjeux spécifiques de l'économie circulaire va être poursuivi. Par ailleurs, une sensibilisation des entreprises et l'adaptation des dispositifs d'aides pour valoriser l'inscription de cette dynamique vertueuse économiquement et environnementalement, seront deux actions importantes de cette année.

Programme 509

Agriculture, filière bois et alimentation

\\ Raison d'être du programme

La récente tempête Ciaran, après **la sécheresse de l'été 2022** ont encore confirmé le fait que le secteur agricole est de plus en plus affecté par des épisodes climatiques extrêmes. Le rapport du GIEC « Impacts, adaptation et vulnérabilité » décrit une augmentation **de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes** liée au changement climatique : vagues de chaleur, périodes de sécheresse, précipitations intenses.

Au-delà des aléas climatiques, le secteur agricole reste très sensible au contexte géopolitique mondial et principalement à son impact sur le coût des matières premières. Si la France demeure globalement un pays exportateur agricole, notamment grâce aux céréales et au vin, elle est toutefois très dépendante des importations **d'intrants et** particulièrement des protéines, des engrais et **de l'énergie**.

La question de la décarbonation de notre agriculture, dans un souci de lutte contre le changement climatique mais aussi de diminution de notre dépendance, est plus que jamais **centrale. Il s'agit de** favoriser une agriculture compétitive capable de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, aux défis environnementaux et sociétaux. **L'agriculture occupe une position** spécifique dans la lutte contre le changement climatique, en étant à la fois source de GES et puits de carbone. **L'équation est** encore plus difficile à résoudre dans **un contexte d'inflation**, qui renchérit les coûts de **production du fait de l'augmentation des approvisionnements et déstabilise les marchés du fait de l'augmentation des prix auprès des consommateurs**. Ce dernier phénomène se traduit par un **recentrage de l'offre et de la demande alimentaire sur des produits** dits bon marché. Cette situation a une incidence très directe sur le marché du Bio, que la Région soutient fortement.

En outre, une accélération de la décapitalisation des cheptels, et particulièrement du cheptel bovin, se confirme alors que les importations continuent de progresser. Cette situation **n'est pas sans incidence sur** celle des abattoirs et fragilise la place de la Bretagne comme **terre d'excellence en élevage**.

Dans le cadre du Pacte et de **la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles (PLOAA)**, l'Etat a fixé comme objectif le renouvellement des générations et le renforcement de la souveraineté agricole et alimentaire, tout en relevant le défi de la transition agroécologique. Les acteurs, dont la Région qui en partage les orientations, sont en attente de la déclinaison opérationnelle dudit PLOAA pour **s'y associer**.

La nouvelle programmation Feader 2023-2027 est désormais engagée en Bretagne. La Région appuie sa politique **agricole sur la mise en œuvre du Feader, principalement** autour des axes prioritaires suivants : le soutien aux investissements de transition dans **le cadre d'Agri Invest, le soutien à l'installation-transmission** via le programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA/Agri Install) et les dispositifs de valorisation du bocage et de la forêt.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

20 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

11 020 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

18 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 130 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2024 en actions

→ Renouveau des générations en agriculture : déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission, fruit de la concertation des Etats généraux de l'installation-transmission

La Bretagne doit relever le défi du renouvellement des générations en agriculture. Pour ce faire, la Région oriente son action autour de 6 axes : améliorer la transmission, accompagner l'installation, préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier, attirer et former aux métiers de l'agriculture, territorialiser l'installation-transmission en lien avec les EPCI et développer une stratégie de communication autour de l'installation-transmission.

L'année 2023 a permis d'engager les premières actions liées aux engagements pris lors des Etats généraux de l'installation-transmission (EGIT) et formalisés dans le cadre de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission adoptée en décembre 2022. L'année 2024 va permettre de poursuivre cette déclinaison. La nouvelle Dotation Jeune Agriculteur (DJA), qui accompagne l'installation des jeunes avec une aide unique forfaitaire de 22 000 €, est désormais opérationnelle. Le prêt d'honneur Brit agricole, dorénavant ouvert à toutes les filières, a été renforcé et le soutien aux porteurs de projets de plus de 40 ans revu à la hausse. Par ailleurs, pour faciliter le début d'activité, la Région apporte son soutien aux investissements aux jeunes agriculteurs. Un porteur de projet bénéficiaire des aides à l'installation pourra solliciter une aide à taux bonifié de 15% dans le programme Agri Invest (ancien PCAEA) lors des premières années de son installation.

Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets, la Région souhaite s'appuyer sur les Points Accueil Formation-Installation-Transmission territoriaux, mais aussi sur des comités installation composés d'acteurs professionnels experts des questions d'installation, capable de valider et d'orienter les projets des futurs agriculteurs. Le Comité Régional Installation-Transmission reste l'instance de gouvernance de la politique installation-transmission.

Le plan d'attractivité des lycées publics a été adopté en session de décembre dernier ; la Région va engager un plan de soutien aux investissements dans les exploitations des lycées agricoles. 2024 sera aussi l'année d'un travail en vue d'une nouvelle contractualisation avec le réseau de l'enseignement agricole privé.

La transmission des exploitations est un autre enjeu fort du renouvellement des générations. Aussi, la Région va mettre en place en 2024 le diagnostic Agri Transmission qui constituera une analyse complète de l'exploitation et de son potentiel de reprise.

Par ailleurs, en s'appuyant sur un partenariat rénové avec la Safer, la Région va décliner de nouvelles actions sur le foncier, notamment un dispositif de constitution de réserves foncières dites de restructuration parcellaire dédiées aux échanges fonciers. Cet outil expérimental se doit d'être déployé au plus près des territoires, de manière coordonnée avec les EPCI.

→ Soutenir les investissements de transition dans les exploitations agricoles

Le nouveau dispositif Agri Invest est désormais engagé. Il accompagne les transitions et la modernisation des exploitations agricoles. Son objectif est de permettre à l'agriculture bretonne de rester compétitive, tout en s'adaptant aux enjeux de la transition agroécologique : réduction de l'utilisation des intrants, production d'énergie, diminution des GES, amélioration des conditions de travail, renforcement de l'autonomie alimentaire.

Pour bénéficier des soutiens au titre des investissements productifs, les agriculteurs s'engagent dans des Contrats de Transition AgroEcologique (CTAE). Cette démarche de progrès, articulée autour de trois compartiments (eau, carbone-climat, et biodiversité) permet de reconnaître et de valoriser les engagements de l'exploitation agricole dans la transition agroécologique.

De plus, la Région poursuivra son soutien aux investissements agri environnementaux déployés par les CUMA et les ETA.

Enfin, lors de la commission permanente du 4 décembre 2023, les élus régionaux ont voté une enveloppe de soutien exceptionnelle pour la reconstruction des serres froides endommagées par la tempête Ciaran ; la Région mobilisera cette enveloppe en articulation avec les aides de l'Etat pour accompagner la reconstruction et éviter des cessations d'activité de producteurs.

→ Le Plan Breton pour l'Arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois et du bocage

Elément essentiel de la campagne bretonne, l'arbre occupe une place particulière dans notre région. Au cœur des défis des transitions climatiques, énergétiques et écologiques, il est un outil indispensable face aux enjeux de la biodiversité, de la gestion de l'eau, de la tenue des sols mais il représente aussi un enjeu économique... Lors de la session de décembre 2023, la Région a adopté un Plan Arbre proposant la mise en place d'actions complémentaires à l'action conduite depuis 5 ans.

Ainsi, le programme Breizh Forêt-Bois encourage la plantation forestière par boisement de friches agricoles ou transformation de peuplements pauvres ; ce programme est renforcé et enrichi d'un 3ème volet dit « Amélioration ». Ce nouveau dispositif a vocation à accompagner les propriétaires forestiers à faire évoluer de manière progressive des

boisements peu productifs en futaies de qualité, à partir d'une palette diversifiée d'interventions sylvicoles douces et ciblées (éclaircies, élagage, dépressage, cloisonnements, tailles de formation, ...).

Par ailleurs, l'été 2022 a souligné le fait que la Bretagne n'est pas à l'abri d'épisodes de sécheresse et de risques d'incendie. La Région poursuivra son engagement dans l'accompagnement des collectivités et des propriétaires privés pour la mise en place d'équipements DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies).

De plus, la mobilisation du bois des forêts bretonnes ne peut avoir lieu que si des infrastructures suffisantes existent et permettent d'accéder à la ressource. De surcroît, une forêt bien desservie limite l'impact que l'exploitation aura sur le sol, en limitant le passage des engins sur un espace réduit. La Région Bretagne soutient l'amélioration des dessertes forestières privées et publiques.

Enfin, afin de densifier et de pérenniser le bocage breton, la Région agit en faveur de sa protection, de sa gestion durable et de sa valorisation. En ce sens, le nouveau dispositif Breizh Bocage conserve les fondamentaux du programme qui ont démontré leur efficacité (plantation, soutien à l'animation, suivi des évolutions du bocage) et renforce les volets gestion et valorisation. Ces derniers sont en effet essentiels pour répondre à une meilleure intégration du bocage dans le système de production agricole et de sa pleine participation à la transition agroécologique des fermes en Bretagne. Dans le cadre de la nouvelle programmation Feader, le programme Breizh Bocage renforcé est désormais ouvert à la maîtrise d'ouvrage individuelle pour les travaux bocagers.

→ Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : déclinaison du plan d'accompagnement pour l'agriculture biologique

L'accompagnement au changement de système via les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) dont les MAEC forfaitaire pour la réduction des produits phytosanitaires et les aides à l'Agriculture Biologique (AB) constituent des leviers majeurs et essentiels pour accompagner les transitions et sécuriser le revenu des agriculteurs. L'Etat a désormais la responsabilité des MAEC surfaciques, il lui appartient donc de répondre à la forte mobilisation des agriculteurs bretons dans ces mesures de transition agroécologique. De son côté, la Région, dans le cadre de son action sur les Bassins Versants Algues Vertes, souhaite poursuivre son engagement volontariste dans l'accompagnement des MAEC.

De fait, la nouvelle MAEC forfaitaire « Réduction de l'utilisation de phytosanitaires » est désormais effective et sera ouverte en 2024. Aussi, les MAEC « Protection des Races Menacées » et « Apiculture » seront pilotées par la Région et reconduites, cette dernière assurant un rôle central dans la mise en œuvre du futur Plan pollinisateur. Enfin, dans le contexte de déprise de l'élevage herbager, un soutien ponctuel supplémentaire sera apporté pour abonder d'un million d'euros le budget des MAEC système surfaciques en 2024.

Enfin, dans un contexte de croissance ralentie, de difficultés liées à la crise énergétique et de possibles déconversions, la Région déclinera un Plan Bio 2024-2027. A travers celui-ci, elle réaffirme ses engagements en faveur de l'agriculture biologique (AB). Elle poursuivra ainsi son accompagnement auprès des acteurs de la filière bio notamment à travers les aides à l'investissement, l'innovation, la promotion et le développement des circuits de proximité. En 2024, il sera proposé d'ouvrir la mesure maintien en Agriculture Biologique.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Programme 510

Pêche, aquaculture et développement maritime

\\ Raison d'être du programme

Le programme 510 **est l'outil principal de financement** de la politique maritime intégrée de la Région : il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation...), **il est le support de certaines actions de politique maritime intégrée** (éducation à la mer, sécurité maritime, etc.) et appuie **la mise en œuvre transversale de cette politique avec les autres actions régionales intervenant dans le champ maritime.**

De nombreuses actions de ce programme viennent directement cofinancer des dossiers **mis en œuvre à travers le programme FEAMPA. Ainsi, sur les 12,8 M€ d'autorisations de programme et d'engagement, 56 % sont fléchés en contrepartie du FEAMPA.**

La Politique Régionale Mer et Littoral (PRML) a été adoptée par la Région lors de la session d'**octobre** 2023. Cette PRML affirme **l'ambition** maritime de la Région ainsi que les priorités retenues : **renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne, garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients et enfin faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être** pour les Bretonnes et les Bretons. Cette politique a vocation à se décliner de manière concrète en feuilles de route, dont celle en faveur du transport maritime propulsé par le vent, levier prometteur de **décarbonation et filière économique d'avenir** votée lors de la session de décembre 2023.

En 2024, **d'autres** feuilles de route seront proposées en déclinaison de la PRML. La feuille de route filières halieutiques précise **l'ambition régionale pour accompagner les filières et leur transition.**

Les feuilles de route trait de côte et éducation à la mer **mises en œuvre dans le cadre de ce programme** seront également proposées en 2024.

\\ 2024 en actions

→ La montée en puissance du FEAMPA 2021-2027

L'**année** 2023 a permis **d'achever la programmation** du FEAMP 2014-2020 et le paiement aux bénéficiaires, avec un excellent taux de réalisation, estimé à 94% à ce jour.

Le programme FEAMPA a été lancé en 2023, avec le dépôt des premiers dossiers complets de demande **d'aide sur le nouveau système d'information régional dédié (AIDEN)**. La CORSPA, commission de sélection, **s'est réunie à plusieurs reprises en 2023** et a programmé les premiers dossiers, notamment **en faveur de l'installation de jeunes pêcheurs**. En 2024, la sélection et la programmation des dossiers va **s'accélérer**. **Le déploiement de l'organisation opérationnelle** et notamment des outils informatiques va se poursuivre, ainsi que **l'animation pour faire connaître les dispositifs et l'accompagnement au montage des projets pour les futurs bénéficiaires.**

→ La feuille de route halieutique

La PRML sera déclinée en 2024 dans une feuille de route halieutique. Cette dernière sera évolutive et opérationnelle : chaque fiche-action pourra être complétée si nécessaire et de nouvelles fiches-actions pourront être engagées en tant que de besoin. Cette feuille de route est élaborée en concertation avec les partenaires professionnels régionaux. **Les six axes d'intervention** seront : agir pour le renouvellement de la flotte et une accélération des transitions énergétiques des filières, pour une filière limitant son impact environnemental par une gestion durable des ressources et des milieux et s'adaptant aux modifications écologiques de son milieu, **pour l'emploi, l'attractivité des métiers, la mixité et les conditions de travail, pour une optimisation de la première mise en marché et la valorisation des produits, renforcer l'organisation collective à l'échelle régionale et consolider la place de la Bretagne aux niveaux national et européen par une**

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

6 554 200 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

6 210 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 285 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 858 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

gouvernance renforcée et clarifiée et enfin favoriser une communication positive sur les filières.

Elle sera mise en œuvre concrètement à travers les mesures du FEAMPA, ainsi que par la mobilisation de financements régionaux. La Région soutiendra ainsi l'accompagnement des armements fragilisés, la transition des flottes, l'aide à la création d'entreprises de pêche, les investissements à bord des navires dont la remotorisation. Seront également soutenus l'installation et la transmission des entreprises aquacoles, les investissements des entreprises de transformation et de commercialisation des produits de la mer, les investissements dans les ports de pêche, ainsi que l'innovation. Les projets de développement local littoral seront accompagnés à travers le volet territorial du FEAMPA (Développement Local mené par les Acteurs Locaux – DLAL).

▶▶▶ Gouvernance des guichets national et régional innovation du FEAMPA

A la suite du **transfert de gouvernance de l'innovation FEAMPA** aux régions, la Région Bretagne pilote, gère et anime deux guichets : le Guichet régional (5,76 M€ pour la Bretagne sur la période) et le Guichet national (14,15 M€). Elle préside les instances de concertation mises en place. Les guichets national et régional fonctionnent par un système d'appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, en vue de quatre objectifs : renforcer les activités de pêche durables, contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques en limitant l'impact des engins de pêche, promouvoir les activités aquacoles durables et la commercialisation transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Les premiers appels à projet et à manifestation d'intérêt ont été lancés en 2023.

→ Volet territorial du FEAMPA - Animation du réseau des GALPA

Volet territorial du FEAMPA, le DLAL est un outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires. En 2023, des conventions ont été signées entre la Région et 8 Groupes d'Actions Locales Pêche et Aquaculture (GALPA), qui bénéficieront du DLAL FEAMPA en Bretagne sur la période 2021-2027. Pour mettre en œuvre leurs stratégies en faveur de l'économie bleue, les territoires bénéficient d'une enveloppe totale FEAMPA de 8 millions d'euros, à laquelle s'ajoute un montant équivalent correspondant à la contrepartie publique, principalement apportée par les crédits régionaux. La Région organisera en juillet 2024 à Saint-Malo, les rencontres nationales avec l'ensemble des territoires du littoral français.

→ Définition d'une stratégie en matière de gestion du trait de côte

L'adaptation aux effets du changement climatique est un enjeu d'importance sur le trait de côte breton. La loi Climat et résilience de 2021 a prévu des mesures destinées à faciliter l'adaptation des territoires littoraux à l'érosion côtière, et a défini un nouveau cadre en matière de gestion du trait de côte, dont la mise en œuvre s'appuie au niveau national sur la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (actuellement en révision), au niveau régional sur le SRADDET et au niveau local sur des stratégies de gestion intégrée du trait de côte à l'échelle des intercommunalités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GéMAPI). Une stratégie dédiée viendra préciser en 2024 les orientations de la PRML adoptée en 2023, en lien avec la Conférence régionale mer et littoral.

→ Gouvernance et soutien aux acteurs bretons

Les coopérations avec nos partenaires européens notamment celtiques seront poursuivies. Par ailleurs, la Région maintiendra son investissement dans le dialogue avec la Commission européenne autour des évolutions de la politique communautaire des pêches. Elle s'engage notamment au sein de la Conférence des Régions Périphériques Maritime (CRPM), dont elle assure la présidence pour deux ans. Enfin, elle co-anime la Conférence Régionale Mer et Littoral, lieu d'échange, de réflexion et d'action de l'ensemble des acteurs bretons de la mer et du littoral, activement impliquée dans les circuits de décision nationaux (en particulier sur les EMR).

Enfin, la Région soutiendra en 2024 les acteurs bretons du littoral. Les conventions pluriannuelles signées en 2023 avec Breizhmer et la Société Nationale de Sauvetage en Mer seront déployées.

La Région cofinancera également les investissements du Syndicat Mixte Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille (SMPPC), dans le cadre de Plan Pluriannuel d'Investissement. A travers l'animation du Groupement Inter Portuaire Pêche de Bretagne et l'appui au GIE, elle poursuit la réflexion pour une organisation régionale des ports de pêche.

▶▶▶ Energies marines renouvelables

La mise en œuvre de la feuille de route « EMR » de la Région Bretagne se traduit en 2024 par un renforcement des actions d'accompagnement de la CRML et de son groupe de travail technique « EMR » afin de produire une contribution bretonne à l'exercice de planification de l'éolien en mer mené par l'Etat dans le cadre de la massification de déploiement de l'éolien en mer. Il est également programmé de renforcer la communication et la pédagogie auprès du public jeune breton notamment.

Programme 511

Ports

\\ Raison d'être du programme

La Région Bretagne est propriétaire de 5 ports de commerce (St Malo, St Brieuc, Roscoff, Brest, Lorient) qui contribuent à l'approvisionnement du territoire par voie maritime, permettant ainsi aux entreprises bretonnes de gagner en compétitivité et de **réduire leur impact environnemental par l'utilisation d'un mode de transport massifié**. Le programme budgétaire portuaire comporte ainsi des crédits visant à entretenir et moderniser les infrastructures maritimes permettant cette activité logistique, et visant à soutenir tout investissement de nature à améliorer la performance logistique et environnementale **de l'activité portuaire**.

La Région est également propriétaire de 5 ports de construction-réparation navale (Lorient, Concarneau, Brest, St Brieuc, St Malo) qui accueillent sur leurs terre-pleins un écosystème **complet d'entreprises industrielles dont le savoir-faire** positionne la Bretagne en pointe sur des segments de la filière (ou filières connexes) en plein essor : transport vélique, course au large, technologies numériques embarquées, EMR, etc. Le programme budgétaire comporte notamment des crédits **permettant d'assurer la mise à disposition d'outils de mise à sec indispensables à l'existence de ces entreprises sur notre territoire, toujours avec le souci d'une performance industrielle et environnementale élevée**.

La filière halieutique est accueillie sur différents ports régionaux, et en particulier, la **Région est l'autorité portuaire de 6 halles à marée (St Malo, Roscoff, Brest, Concarneau, Quiberon, Lorient)**. Elle en soutient les exploitants en accompagnant les opérations de **modernisation et les actions en faveur de l'environnement**.

Enfin la Région est propriétaire d'une quinzaine de ports polyvalents (pêche, plaisance, desserte des îles, tourisme, etc.). Dans ces ports, elle s'assure de la pérennité des infrastructures maritimes et de la qualité des services offerts aux usagers avec une attention particulière à la mission de continuité territoriale pour les îliens.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

182 725 300 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

5 287 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

99 508 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 062 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2024 en actions

→ Déployer la stratégie portuaire régionale

La stratégie **régionale portuaire, adoptée en session plénière d'octobre 2023, se déploiera dès 2024 et 2025 sous la forme de plans d'actions** déclinant de manière territorialisée les grands enjeux en matière de coopérations portuaires, de gouvernance ou de transitions portés dans la stratégie, sur chacun des 21 ports régionaux. En 2024, seront notamment déclinés les **plans d'action des ports de Lorient, de Roscoff, du Légué ou de Concarneau**.

→ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

La Région **est propriétaire d'un vaste patrimoine bâti situé dans les zones industrialo-portuaires**. Si ce patrimoine est largement concédé, la Région reste responsable de la conservation de certains éléments de patrimoine. En 2024, la Région poursuivra sa veille **sur les opportunités d'achat de grandes parcelles notamment, en lien avec les orientations des plans-guides d'aménagement (ex Concarneau...)**.

→ Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

La structuration progressive **d'une politique patrimoniale** des ouvrages portuaires a **d'ores et déjà permis d'objectiver les priorités des opérations de maintenance** à conduire en 2023. **C'est ainsi que des opérations récurrentes** seront menées sur les quais en maçonnerie notamment. Au-delà de ces opérations généralistes, qui mobilisent des **moyens d'études importants**, des opérations plus ciblées seront également diligentées. A Brest, les études de réparation du quai Malbert seront engagées.

A Saint-Malo, côté plaisance, le démarrage des travaux de reconstruction du bureau du Port Vauban sera un marqueur fort de l'année, comme la reprise des études de dragage du port des Sablons en lien avec la reprise en gestion de ces ports par Bretagne Plaisance. A l'arrêt depuis une décennie, la forme de radoub sera réhabilitée pour permettre la construction d'ouvrage maritime (embectage de l'écluse). L'écluse du Naye fera l'objet d'une opération importante de sécurisation et les premiers diagnostics de sa grande rénovation seront lancés. Les études de conception se poursuivront sur la rénovation du quai de Terre-neuve, incontournable pour le développement du segment course au large.

A Lorient, sera lancée la 1^{ère} phase d'inspection des quais de Kergroise afin de déterminer les études complémentaires à mener pour élaborer et planifier le programme de réhabilitation lourd à envisager pour assurer la pérennité des ouvrages

L'effort de maintenance dans les îles sera par ailleurs poursuivi, notamment à Batz –avec la réparation de l'estacade pour la desserte maritime avec Roscoff. La Région poursuivra également ses actions en faveur d'une amélioration constante des techniques de suivi des pathologies des ouvrages.

→ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires

A Brest, la consolidation du polder marquera la fin du chantier du projet de développement du port, avec un achèvement et une livraison finale du terminal EMR pour mi-2027. Le projet de nouvelle gare maritime à Brest entrera en phase d'études en 2024 sur les volets du bâtiment et des infrastructures avec le recrutement des maîtrises d'oeuvre, en vue d'un démarrage des travaux en 2026. Des premiers travaux de rejointoiement des quais historiques du premier bassin démarreront dès 2024.

▶▶▶ le Projet du Terminal du Naye à Saint-Malo

A Saint-Malo, les procédures règlementaires sur le projet de modernisation du terminal du Naye se poursuivront en 2024, avec l'instruction du dossier d'autorisation environnementale, des permis de construire et d'aménager et la notification du projet auprès de la commission européenne au titre des aides d'Etat. Les procédures régionales de commande publique seront également lancées afin de désigner les entreprises de travaux pour les différents volets du projet (travaux de dragage, d'ouvrages portuaires, d'aménagement de terre-plein et de bâtiments). Les travaux s'étaleront de 2025 à 2027 pour cette première phase.

Plusieurs autres projets de développement des fonctionnalités des ouvrages à l'occasion de grosses réparations seront à l'étude en 2023 : quai de Terre-Neuve à St Malo pour développement de la réparation navale du pôle Jacques Cartier, 1^{er} éperon à Brest pour améliorer la desserte de Molène et Ouessant, réhabilitation d'un appontement à Lorient pour accueillir les navires de servitude EMR, réaménagements de terre-pleins et voiries sur les îles pour améliorer la gestion des flux passagers, lancement d'études complémentaires pour la protection du port du Conquet, etc...

L'année 2024 sera également consacrée à la recherche de méthodes innovantes pour le suivi des pathologies d'ouvrages.

→ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

En 2024, la Région accompagnera la mise en œuvre du nouveau contrat de concession unifié pour les activités commerce, réparation navale, énergies marines renouvelables et activités tournées vers les transitions énergétiques et la décarbonation, conclu avec la SPBB pour les 40 années à venir.

Les clôtures de contrats de concession seront accompagnées de nombreux flux financiers (Brest, Saint-Malo). La Région préparera les nouveaux contrats de concession sur un grand nombre de ses ports ; la SPL Bretagne Plaisance poursuivra sa structuration pour intégrer les concessions plaisance du bassin malouin.

Par ailleurs, l'engagement soutenu de la Région au travers de syndicats mixtes portuaires se traduira notamment par la poursuite de l'effort d'investissement pour le port de pêche de Lorient Keroman.

Après une première expérimentation au port de Le Palais, la Région engagera des études tarifaires avec d'autres ports candidats, destinées à mettre en place une trajectoire de développement de recettes permettant de prendre en charge leur PPI.

La Région engagera également des études relatives aux changements climatiques dans les ports, à des réflexions tarifaires valorisant un meilleur partage de la valeur avec les usagers, et conduira également des études économiques sectorielles.

La Région Bretagne soutiendra par ailleurs les plans d'investissement des concessionnaires pour moderniser les outillages et accompagner la nécessaire mutation de l'offre de services portuaires, à l'exemple du remplacement de la porte de la cale sèche de Concarneau, équipement indispensable à l'activité construction réparation navale du port, dont la Région sera le principal financeur.

→ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

Dans le droit fil de sa stratégie portuaire, la Région lancera en 2024 des études socio-économiques et des études relatives aux effets du changement climatique, permettant de mieux orienter ses investissements futurs sur les ports.

Elle poursuivra les actions lancées en 2023 en matière transition énergétique tels le projet **d'installation d'une station de distribution d'Hydrogène pour les navires assurant la desserte de l'île d'Arz à Vannes, et la mise en œuvre de la** stratégie photovoltaïque pour les ports ; la Région lancera également des études visant à remettre en état les voies de services portuaires à Lorient et Brest, et les études de développement concernant la production houlomotrice dans les ports.

La Région accompagnera les concessionnaires et exploitants portuaires dans les démarches de certification **environnementale performantes permettant de développer des modes d'exploitation sobres en eau et électricité** ; et facilitant la maîtrise et la réduction des déchets et effluents (**à l'exemple de la** démarche « ports propres » destinée initialement à la plaisance, qui sera également encouragée pour les autres activités portuaires afin limiter leurs impacts sur leur environnement).

Plusieurs actions en matière de promotion de la biodiversité sur les ports seront mises en œuvre, telles la définition d'indicateurs pour surveiller la qualité de l'eau dans les bassins du port de Saint-Malo, ou la mise en fonctionnement opérationnel de la passe à poissons construite au port du Légué.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Mission 6

Transition écologique et climatique

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Changement climatique, réduction de la biodiversité, tensions sur les ressources naturelles, augmentation des risques environnementaux sont des réalités de plus en plus prégnantes et perceptibles. **Après l'été caniculaire de 2022, les tempêtes de 2023 nous le rappellent avec force.**

L'ampleur des défis à relever appelle une large mobilisation de l'action publique, chacun devant prendre toutes ses responsabilités à son échelle d'intervention : l'Union européenne au premier chef car c'est à l'échelle planétaire et continentale que la plupart de ces questions se posent, l'Etat qui demeure un acteur essentiel et détient les leviers législatifs, réglementaires et fiscaux et exerce le pouvoir de police, et l'ensemble des collectivités compétentes au plan local.

La Région y prend toute sa place, en tant que chef de file des collectivités en matière de politiques environnementales mais aussi en tant que Région responsable, dans ses actions et son fonctionnement en propre.

Les compétences de chef de file et de planification environnementale confiées aux Régions n'ont cessé de se développer. Dès 2007, elles se sont vu confier la responsabilité du **Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie**, du Schéma régional éolien, du Plan climat énergie territorial, du Schéma régional de cohérence écologique, etc.

La loi NOTRE de 2015, a transféré à la Région la planification régionale de prévention **et de gestion des déchets et de l'économie circulaire**, et introduit **l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)** ayant vocation à assurer la parfaite cohérence des différents exercices de planification dans une vision transversale des enjeux.

Par la loi Transition Énergétique, les Régions **sont responsabilisées sur l'efficacité énergétique des bâtiments et des logements, et sur la production décentralisée d'énergies renouvelables**. Le comité régional **de l'énergie institué par la loi climat et résilience de 2021**, a été installé le 28 novembre 2023 sous la co-présidence de la Région et **de l'Etat. Il s'agit** notamment de proposer des objectifs régionalisés de développement des énergies renouvelables pour la programmation pluriannuelle de **l'énergie**.

La Région Bretagne s'est par ailleurs vu reconnaître par décret en 2017 une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion de l'eau. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2023, la « loi 3DS » est entrée en vigueur, confiant aux Régions la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, ce qui concerne 20 sites en Bretagne.

Dans un contexte d'accélération du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité, ces responsabilités renforcées doivent se déployer dans une permanente recherche de transversalité, de cohérence et de partenariat avec l'ensemble des acteurs investis d'ans l'action publique environnementale. Le SRADDET est le cadre de cette ambition territoriale dont les stratégies, objectifs et trajectoire doivent s'adapter aux nouveaux enjeux et défis.

Une nouvelle modification du SRADDET sera ainsi conduite avec **l'ensemble des acteurs concernés en 2024 afin d'inscrire la Bretagne dans la trajectoire de neutralité Carbone de la SNBC3. Il en résultera la définition d'un mix de production énergétique renouvelable mais également une réflexion sur la mobilisation du levier de la sobriété.** Le volet Déchets sera également retravaillé pour atteindre le zéro enfouissement de déchets non ultimes en 2040, ce qui nécessitera de poursuivre les efforts sur la prévention et le tri, de renforcer le réemploi et la valorisation énergétique, et de « circulariser » le modèle économique.

Les enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité ne sont pas moins essentiels. Ainsi, la Région renforcera son accompagnement et son action sur la conciliation des usages autour de la ressource en eau, en déclinaison du plan breton **de résilience pour l'eau qu'elle a élaboré en 2023 avec l'ensemble des acteurs. Elle poursuivra par ailleurs son accompagnement auprès des territoires pour atteindre le bon état des masses d'eau, enjeu primordial dans un contexte de raréfaction de la ressource.**

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

PR0601

PR0602

PR0603

La biodiversité remplit des fonctions indispensables à notre vie et peut être encore mieux prise en compte par les politiques publiques. Pour autant la Région, en lien avec d'autres acteurs des territoires, y est déjà fortement engagée pour développer les espaces protégés, restaurer les habitats, éviter l'impact néfaste d'autres politiques. Elle s'y engage aussi par son accompagnement aux PNR, RNR et zones Natura 2000, et qu'elle entend renforcer grâce au nouveau parc régional de la Rance et la création de 3 nouvelles réserves en 2024. L'ensemble de ces actions gagneront encore en cohérence dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie régionale de la Biodiversité.

Le Plan arbre qui sera décliné de façon opérationnelle en 2024 permettra également de répondre à l'ensemble des enjeux de la transition écologique et climatique.

La transition écologique devra aussi être juste et sociale, en ce sens qu'elle nécessite une acceptabilité et des changements de comportements profonds. La Région s'appuiera sur les travaux en cours au HCBC (Haut Conseil Breton pour le Climat) sur ce sujet dans la conduite de ses politiques.

Enfin, parce que l'exemplarité et la responsabilité sont des leviers essentiels à la mobilisation, la Région poursuivra l'intégration des enjeux de transitions écologiques et sociales dans ses politiques, et dans la gestion de son patrimoine.

L'ensemble de ces démarches et dynamiques, sur le climat, le foncier, les ressources ou les mobilités seront particulièrement utiles et mobilisables au moment où le gouvernement entend accélérer son travail de planification écologique.

Cette démarche nationale visant à conforter les transitions engagées, à faire le point sur les dynamiques mises en œuvre, à diagnostiquer le cas échéant les retards ou les blocages, à réviser nos trajectoires, à accélérer ce qui peut l'être, mobilisera les acteurs locaux, des collectivités aux partenaires socioéconomiques et jusqu'au grand public sans lequel la transition ne pourra se faire. Cette volonté nationale répond à la conviction partagée que c'est sur les territoires que se gagneront les batailles des transitions, même si les enjeux sont planétaires et dépassent le plus souvent la capacité à agir des territoires, voire des états. Pour autant, sans mobilisation locale, sans changement des comportements quotidiens et des habitudes de chacun, rien ne se fera et aucune transformation ne sera atteinte.

La Région, forte de l'expérience de la Breizh COP, pourra y prendre toute sa place.

▶▶▶ Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité : la construction du plan de transition bas carbone de la Région

L'article L 229-25 du code de l'environnement rend obligatoire l'établissement d'un BEGES pour les services de l'État, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, les établissements publics et autres personnes morales de droit public de plus de 250 agents. Depuis le 1er juillet 2022, ce bilan doit être accompagné tous les 3 ans, d'un plan de transition décrivant les actions prévues pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, ainsi que les réductions attendues.

En 2024, la Région présentera un plan de transition bas Carbone mobilisant l'ensemble de ses compétences et de son patrimoine, ainsi que son volet « Région employeur ».

→ Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

La Bretagne n'est pas épargnée par le défi de meilleure gestion de sa ressource en eau. Après des décennies consacrées en priorité à la reconquête de la qualité de l'eau, la gestion quantitative redevient une priorité pour les acteurs au regard notamment des récents épisodes de sécheresse, et plus globalement du dérèglement climatique, notent les magistrats de la chambre régionale des comptes de Bretagne dans un rapport publié en juillet 2023, sur « la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique ».

Dans ce contexte, et au titre de sa compétence d'animation et de coordination dans le domaine de l'eau, la Région est de plus en plus attendue sur un rôle de facilitation et de fédération, mais également sur ses engagements au titre de ses compétences et de la gestion de son patrimoine.

Pour se faire, elle mobilisera l'Assemblée bretonne de l'eau, en lien avec l'Etat et le Comité de bassin Loire Bretagne, pour déployer le plan breton de résilience pour l'eau adopté en session de juin 2023. Elle relancera ainsi en 2024 une campagne de sensibilisation sur les économies d'eau, initiera un observatoire de l'état des prélèvements sur la ressource à l'échelle territoriale et la construction d'un dispositif d'alerte de type EcoWatt sur l'eau.

Les questions de sobriété et d'économie d'eau, en lien notamment avec des systèmes de tarification de l'eau (tarifications progressive et saisonnière), et des retenues collinaires seront objectivées et mises au débat de l'Assemblée bretonne de l'eau.

Par ailleurs, la Région poursuivra son action en matière de restauration de la qualité des eaux, en soutenant les programmes de reconquête portés par les structures porteuses des bassins versants et des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des Eaux), que sont les EPCI et syndicats mixtes. Elle ciblera et concentrera ses efforts aux côtés de l'Agence de l'eau et des Départements, sur les territoires particulièrement dégradés tels que les baies algues vertes, ou les captages prioritaires. **L'atteinte de l'objectif Breizh Cop « Tendre vers le zéro phyto en 2040 » reste également un enjeu fort sur lequel la Région mobilisera l'animation des acteurs de bassins-versants.**

Pour ce faire, consciente de l'importance des enjeux à venir sur la gestion de l'eau en Bretagne, la Région accompagnera les territoires dans la recherche et la mobilisation de nouveaux types de financement tels que les fonds européens, du mécénat ou des dispositifs de subventionnement et de prêt développés au niveau national par la Banque des Territoires, CDC Biodiversité, l'ADEME.

→ Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Depuis 2014, les conseils régionaux sont « chefs de file » dans le domaine de la biodiversité, ce qui les implique dans la planification au travers notamment du SRADDET qui intègre la stratégie régionale trame verte et bleue, et dans la coordination d'actions et l'accompagnement de projets en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité. **Ils disposent par ailleurs d'outils comme les réserves naturelles régionales et les parcs naturels régionaux, et depuis le 1^{er} janvier 2023 la gestion des sites terrestres Natura 2000 qui contribuent à la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées.**

En matière de planification, la stratégie nationale Biodiversité 2030 publiée le 27 novembre 2023 donnera lieu en **2024 à la déclinaison d'une stratégie régionale Biodiversité au sein de laquelle la région prendra sa place aux côtés de l'Etat, en mobilisant notamment les acteurs de la Conférence bretonne de la Biodiversité. L'élaboration de cette stratégie nécessitera de poursuivre l'acquisition et la diffusion de connaissances sur la biodiversité dans un contexte de dérèglement climatique.**

Par ailleurs, la Région accompagnera particulièrement la mise en œuvre de 3 nouvelles réserves et du PNR Rance-Côte d'émeraude, et renforcera son accompagnement des 21 sites Natura 2000 dont elle a la charge. Elle mobilisera également l'Agence Bretonne de la Biodiversité pour mieux accompagner les territoires dans la construction et la mobilisation de financements au service de projets multi-partenariaux impactants et structurants pour la restauration de la biodiversité.

→ Développer une politique énergétique et climatique sobre et volontariste

La Bretagne a émis en 2021, 23 M Teq CO2 dont 60% sont d'origine énergétique résultant de la combustion d'énergie fossile à des fins énergétiques. Les émissions non énergétiques sont principalement des émissions de méthane (CH4) et de protoxyde d'azote (N2O). **La Bretagne ne produit par ailleurs que 19% de l'énergie qu'elle consomme¹. Face au double enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autonomie énergétique via un mix décarboné, les leviers de la région résident dans la sobriété, l'efficacité énergétique et la production massive d'énergie renouvelable.**

Ainsi, en 2024 la Région aura à cœur de renforcer et pérenniser l'effort de sobriété énergétique conjoncturelle de l'hiver dernier, en initiant une réflexion sur le déploiement d'une feuille de route régionale sur la sobriété énergétique. Cette réflexion s'accompagnera d'une acculturation et sensibilisation de la collectivité sur les notions et leviers de sobriété.

L'implication de la Région dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat privé sera questionnée dans le cadre de l'évolution prochaine du dispositif « SARE- Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » en 2025. Dans l'attente, la collectivité poursuivra l'accompagnement et l'animation du réseau des 110 conseillers qui interviennent sur la rénovation énergétique et couvrent désormais l'ensemble du territoire breton. Afin d'inciter et faciliter la réalisation des travaux de rénovation de cet habitat qui représente 30% des consommations énergétiques bretonnes, l'étude sur la création d'une société de tiers-financement sera réalisée en 2024. Enfin, les matériaux biosourcés étant un atout dans les enjeux d'isolation thermique et de confort d'été, la Région encouragera leur usage via le soutien à la Fédération des biosourcés et Batylab, mais également via le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) et la conditionnalité des aides.

¹ Source : chiffres Clés de l'énergie en Bretagne en 2021, Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

Le **bois et l'éolien** terrestre sont à l'origine de la moitié de la production énergétique de la Bretagne¹. Le solaire photovoltaïque, qui ne représentait en 2021 que 2% de la production d'**énergie en Bretagne**, connaît actuellement un **doublément de son rythme d'installation chaque année**. En 2024, la Région y contribuera via la poursuite de l'**installation** de panneaux photovoltaïques sur son patrimoine, l'**accompagnement de la filière régionale via Atlansun**, et la **mise en œuvre de sa feuille de route HEOL Breizh**. Elle valorisera la réalisation de l'**étude** visant à identifier, développer et relocaliser la filière photovoltaïque sur le territoire.

Enfin, la région renforcera son action sur le déploiement de la chaleur renouvelable, avec notamment un partenariat **avec l'ADEME dans le cadre du fond chaleur, le raccordement des lycées aux réseaux de chaleur locaux via sa participation aux SPL bois Energie Renouvelable, et une réflexion prospective sur le développement d'unités de valorisation énergétique** avec les opérateurs de la gestion des déchets. Cette dernière sera conduite en lien avec la trajectoire zéro Déchets en 2040, et en tenant compte de la hiérarchie des modes de traitement qui donne priorité à la prévention et au réemploi.

→ Pour une approche circulaire de l'usage des ressources

Réduire nos déchets, et mieux les valoriser sont 2 enjeux essentiels encadrés par de nombreuses évolutions législatives, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

En 2019, un·e Breton·ne jetait 696 kg de déchets ménagers et assimilés. **Il n'est pas constaté de tendance à la baisse** depuis plusieurs années. Or la Loi AGECE fixe un objectif de réduction de 15% à 2030. Par ailleurs au 1^{er} janvier 2024, chaque breton·ne doit avoir accès à une solution de tri à la source de ses biodéchets. Sur ces sujets, la Région relancera donc en 2024 une campagne de communication sur la prévention et la gestion des biodéchets.

Par ailleurs, 83% des déchets bretons étant issus des activités d'entreprises, il est essentiel de porter l'effort sur le secteur économique, en accompagnant la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire. La Région agira au travers de ses dispositifs d'accompagnement économiques, mais également via la formation, la mise en réseau, la diffusion de retours d'expériences. Elle mobilisera pour cela la Conférence des ressources.

S'ils ne peuvent être évités, les déchets doivent être considérés comme des ressources afin de limiter la consommation des matières premières. C'est pourquoi, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, la Région poursuivra son accompagnement à la rénovation des déchèteries afin que ces dernières développent des espaces de réemploi. Elle sera par ailleurs attentive à la mise en œuvre des responsabilités élargies des producteurs en Bretagne, afin qu'elles ne viennent pas contrecarrer des stratégies territoriales. En 2024, le lien avec les Eco Organismes sera resserré afin d'aboutir à davantage de soutien de leur part sur le territoire.

Enfin, **en parallèle de la démarche prospective sur le développement d'unités de valorisation énergétique en lien avec les opérateurs du déchets la Région s'impliquera également sur la facilitation de l'acceptation sociale de ces projets via l'élaboration d'éléments de communication spécifiques.**

Enfin, la Région s'attachera en tant que Région responsable à poursuivre et renforcer sa mobilisation en interne sur le non-gaspillage, le tri des biodéchets et la réduction des emballages dans les lycées, et le réemploi.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Programme 601

Eau

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne est parcourue par un important réseau hydrographique : mis bout à bout, **les cours d'eau s'étirent sur un linéaire total d'environ 30 000 km**. Ce chevelu de cours d'eau façonne le paysage et est soumis aux pressions exercées par les activités du territoire. **L'ensemble des cours d'eau débouche sur nos 2750 km de côtes et eaux littorales**, en entraînant avec eux différentes substances polluantes. La qualité des eaux littorales et les activités économiques liées au tourisme, à la pêche et à la conchyliculture dépendent donc de la qualité des eaux terrestres.

Depuis plus de 30 ans, les acteurs bretons se sont mobilisés pour reconquérir la qualité de l'eau. De nombreux efforts ont été réalisés et des résultats sont **aujourd'hui** visibles : **même s'il faut encore agir pour enrayer la prolifération des algues vertes**, une baisse des concentrations en azote dans les cours d'eau est bien entamée en Bretagne.

Toutefois, la Bretagne reste confrontée à des problématiques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires et autres substances émergentes tels que les métabolites, de contaminations bactériologiques des eaux littorales et de restauration des cours d'eau et des zones humides.

Au travers de sa politique territoriale de l'eau, la Région poursuivra donc, aux côtés de l'Agence de l'eau, des départements et des collectivités territoriales, son soutien aux actions de restauration et préservation de la qualité de l'eau conduites sur les territoires de bassins versants et des aires d'alimentation de captages.

Par ailleurs, la sécheresse exceptionnelle que nous avons vécue en 2022 a permis de renforcer la prise de conscience de la dimension finie de la ressource en eau et la fragilité de la Bretagne dans l'accès à l'eau, sa disponibilité variant désormais considérablement dans le temps et dans l'espace, sous les effets du changement climatique. Selon l'observatoire de l'eau, **en 2022 seuls 28 % des bretons ne pensent pas manquer d'eau à l'avenir (32 % au niveau national)**. Cette crainte de pénurie d'eau est à la hauteur de celle des régions du Sud-est de la France

Dans le cadre de sa mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau, la Région a mobilisé, dès octobre 2022, les acteurs de l'Assemblée bretonne de l'eau pour construire un plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du changement climatique et de la gestion de l'eau. Mis en cohérence avec le plan eau national et le plan de résilience du bassin Loire Bretagne, le plan breton a été consolidé en mai 2023. Il propose de travailler en priorité la sobriété, les solutions d'adaptation fondées sur la nature et l'intégration des enjeux de l'eau au sein des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique.

En 2024, la Région, **qui s'est engagée à décliner le plan breton de résilience pour l'eau** au sein de son patrimoine (notamment au sein des lycées, des ports et des canaux) et **au travers de sa politique de l'eau, portera des actions à l'échelle régionale, comme le renouvellement de la campagne de communication sur le caractère précieux de la ressource ou le développement d'un outil type Eco-Watt de l'eau** ; il est en effet primordial de développer et maintenir la culture du risque de manque d'eau en Bretagne.

En outre, la Région a un rôle important à jouer pour que l'eau reste un sujet de débat démocratique, notamment en soutenant et en outillant les Commissions Locales de l'Eau, qui vont devoir décliner la trajectoire de sobriété (-10 % de prélèvements à l'horizon 2030) définie par le plan de résilience du bassin Loire Bretagne et identifier les leviers et efforts à consentir par les différentes catégories d'usagers.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

2 350 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

5 525 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 720 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 360 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2024 en actions

→ Poursuivre l'effort pour la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne et, spécifiquement, sur les territoires Algues vertes

32 % des 378 masses d'eau « cours d'eau » du sous-bassin « Vilaine et côtiers bretons » sont en bon état écologique¹, soit l'objectif fixé par le SDAGE Loire Bretagne pour 2021 (31 %). 63 % des masses d'eau devront être en bon état ou bon potentiel en 2027, 37% faisant l'objet d'un report d'objectif. La marche à franchir reste importante pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE. La Région Bretagne poursuivra donc son accompagnement financier auprès des territoires de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de bassins versants, aux côtés de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, afin de soutenir des actions d'animation agricole et d'accompagnement au changement de pratiques, de mobilisation en faveur de la restauration de cours d'eau et de zones humides, d'accompagnement des collectivités territoriales pour la gestion intégrée des eaux pluviales.

Conformément aux orientations régionales validées en octobre 2022 dans le rapport concernant l'engagement régional dans le plan de lutte contre les algues vertes, la Région qui réaffirme son co-pilotage du Plan aux côtés de l'Etat, co-finance les projets de territoires des 8 baies algues vertes, qui mettent en place des actions de mobilisation et de conseil agricole, d'animation foncière, et de communication pour lutter contre le phénomène des marées vertes.

→ Mobiliser les acteurs pour intégrer les enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement et maintenir la culture du risque de manque d'eau

Dans le cadre de l'Assemblée bretonne de l'eau et du plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du changement climatique et de la gestion de l'eau, la Région animera un groupe de travail pour sécuriser et partager les données sur les ressources disponibles, les prélèvements et les consommations d'eau, les flux d'eau entre territoires. Il est essentiel de pouvoir connaître et comprendre les solidarités à l'œuvre sur notre territoire régional en matière d'approvisionnement en eau potable. Dans un contexte de changement climatique, où les tensions sur la ressource risquent de s'accroître, il y a un enjeu à préserver, voire renforcer les solidarités existantes.

Ce travail de consolidation et d'agrégation des données à la bonne maille est nécessaire pour pouvoir :

- développer un outil d'anticipation des périodes de tension sur la ressource en eau disponible et exploitée dans nos barrages et nos usines et pour pouvoir orienter les usagers vers des éco-gestes sans attendre les premiers niveaux de crise. De nombreuses données et de nombreux outils existent déjà ou sont en cours de développement pour connaître et prévoir le niveau des nappes (Météo des Nappes), prévoir les débits des cours d'eau. D'autres sont à développer par exemple pour partager les niveaux d'eau pouvant être mis en distribution sur le réseau AEP.
- développer une boîte à outils pour les porteurs de SCOT pour définir leur capacité d'accueil en fonction de la ressource qu'ils partagent avec d'autres territoires et avec une prospective à 20 ans incluant les impacts du changement climatique (comme le prévoit le SRADDET).

Ces 2 points feront également l'objet de groupes de travail au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau.

→ Déployer un nouveau dispositif de soutien aux investissements en faveur de la sobriété et de la résilience des territoires

Afin de favoriser la mise en œuvre opérationnelle du plan breton de résilience pour l'eau, les dispositifs d'accompagnement en investissement du programme 601 seront rénovés afin de pouvoir financer les collectivités qui s'engageraient dans la réalisation d'expérimentations et de travaux en faveur de :

- la sobriété : sont ici particulièrement visés les systèmes de récupération des eaux pluviales ainsi que les assainissements alternatifs sans eau ;
- la restauration des milieux aquatiques et humides ;
- l'infiltration de l'eau dans les sols, notamment par des opérations de désimperméabilisation et de déconnexion des réseaux d'eaux pluviales (schémas directeurs, études de maîtrise d'œuvre et travaux).

La Région accompagnera techniquement et financièrement les porteurs de projets candidats.

→ Mettre à disposition des Commissions Locales de l'Eau des outils permettant un débat apaisé et démocratique sur la gestion quantitative de la ressource en eau

Les Commissions Locales de l'Eau constituent, au regard de la loi, les parlements locaux de l'eau. Depuis quelques années en Bretagne, plusieurs territoires de SAGE se sont lancés dans la conduite d'études HMUC (Hydrologie Milieux Usages et Climat). Ces études visent à étudier les ressources du territoire, les besoins des milieux et des activités anthropiques et d'analyser les équilibres ou déséquilibres en place et à venir en intégrant les prévisions climatiques. Ces études pourraient aboutir ensuite à la définition de volumes prélevables et de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Ces études sont essentielles dans le contexte actuel, mais elles sont complexes à conduire (méthodologie, accès aux données, concertation avec les usagers...). Dans la suite des travaux du comité de bassin Loire Bretagne, il va être demandé à l'ensemble des territoires de SAGE de décliner la trajectoire de sobriété (-10 % de prélèvements à l'horizon 2030) définie dans le plan de résilience et d'identifier les leviers et efforts à consentir par les différentes catégories d'usagers. Pour accompagner les CLE dans cet exercice délicat, la Région mettra à leur disposition un appui méthodologique et une mission de médiation scientifique pour faciliter l'appropriation des connaissances existantes, la conduite des débats et la prise de décision.

¹ Selon l'état des lieux Loire Bretagne de 2019 (suivant les données de l'état écologique 2017)

Programme 602

Biodiversité

\\ Raison d'être du programme

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 adoptée fin novembre 2023 fixe des objectifs actualisés concernant la réduction des pressions sur la biodiversité, la protection et la restauration des écosystèmes, visant à inverser la trajectoire de déclin en cours.

Ces orientations nationales s'inscrivent dans le sillage de la Convention des Nations-Unies sur la biodiversité (COP 15) de 2022 et de la mise en place d'un nouveau cadre stratégique mondial pour la biodiversité, et en cohérence avec la stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030.

Les engagements en faveur de la préservation de la biodiversité ont vocation à être **déclinés à tous les niveaux de politique et de territoire, pour s'appliquer** concrètement aux échelles locales. Cheffe de file des collectivités en matière de biodiversité, la Région a la **responsabilité de structurer et d'organiser, dans une logique collective et de complémentarité, le cadre d'intervention à l'échelle de son territoire** pour répondre à ces enjeux.

L'implication concrète de la collectivité en la matière est une réalité depuis de nombreuses années, selon des cadres qui ont progressivement permis de préciser ses objectifs, et de définir des orientations et modalités partagées (Schéma régional du patrimoine naturel en 2007, Schéma régional de cohérence écologique en 2015, SRADDET en 2019).

La territorialisation attendue des orientations nationales en matière de biodiversité ne **peut prendre corps qu'à travers une ambition** partagée, avec la Région au titre de ses **compétences, ainsi qu'avec les différents acteurs bretons. C'est pour la Région l'occasion de préciser et formaliser, avec l'Etat, l'Office français de la biodiversité et leurs partenaires, l'ambition de la Bretagne** sur ces enjeux, et de décliner ces engagements, selon le contexte et la réalité spécifiques **de nos territoires, dans le cadre d'une stratégie régionale pour la biodiversité, que les Régions ont la responsabilité d'élaborer.**

L'année 2024, permettra de poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la politique régionale du patrimoine naturel, **avec l'aboutissement de démarches structurantes** telles que le PNR Rance, représentant autant de contributions concrètes aux objectifs de développement des aires protégées, des continuités écologiques, de restauration et de gestion des milieux et des espèces, notamment.

Contribution du territoire aux objectifs nationaux, mais aussi concrétisation spécifique basée sur ses enjeux propres, une stratégie régionale pour la biodiversité devra avant tout constituer un cadre et une ambition communs partagés par tous les acteurs bretons. Cette démarche devra être conduite en intégrant et renforçant les exercices **existants, mais également en maintenant et stimulant les dynamiques d'action en cours**, aux échelles régionale et locales, et en contribuant **à l'intégration des enjeux de biodiversité** dans tous les secteurs, au-delà des seules politiques environnementales.

Le budget 2024 proposé vise à assurer la continuité des orientations de la politique régionale, avec en particulier la concrétisation de démarches de protection, **ainsi qu'à initier des travaux d'élaboration d'un cadre stratégique régional** renouvelé et renforcé en faveur de la biodiversité.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

710 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

4 760 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 735 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2024 en actions

→ Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

En lien avec les observatoires régionaux faune-flore, portés par les acteurs associatifs et le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), et sur la base des données disponibles sur la plateforme régionale des données naturalistes Biodiv'Bretagne, l'Observatoire de l'environnement en Bretagne développera un travail spatialisé de diagnostic des enjeux de biodiversité du territoire régional. Cette démarche permettra d'alimenter les travaux relatifs à la mise en œuvre du plan d'action territorial breton, dans le cadre de la stratégie pour les aires protégées (SAP), en particulier pour l'identification de nouvelles zones à protéger. Le soutien aux programmes d'acquisition et de structuration de la connaissance naturaliste sera poursuivi, et des travaux nouveaux seront développés à l'interface entre changement climatique et biodiversité. Un soutien exceptionnel est prévu à compter de 2024 au Conservatoire botanique de Brest dans sa phase de transition vers un nouveau projet d'établissement, la transformation de ses statuts, dans le cadre de la séparation effective avec les équipes de Normandie intégrées à un nouvel établissement régional.

→ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

L'Agence Bretonne de la Biodiversité développe depuis 2020 ses missions d'animation de réseaux, d'accompagnement des acteurs, de valorisation des initiatives et de sensibilisation à la biodiversité. En 2024, les membres fondateurs, administrateurs et partenaires de l'ABB élaboreront et valideront une nouvelle feuille de route pluriannuelle (2024-2027), cadre d'intervention actualisé pour l'établissement. L'Agence poursuivra ses actions d'accompagnement des porteurs de projets, notamment pour faciliter la mobilisation des financements (européens notamment) permettant le développement d'initiatives de territoires en faveur de la biodiversité. Des actions en direction des territoires les moins impliqués, seront renforcées.

→ Appui aux projets de territoires en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

En déclinaison des orientations du SRADDET, le soutien aux initiatives des territoires en faveur des continuités écologiques mobilisera les dispositifs dédiés de la Région et du programme FEDER. Une démarche régionale sera lancée pour accompagner les territoires dans la prise en compte des enjeux de la biodiversité nocturne (trame noire), notamment à travers l'acquisition d'éléments relatifs à la pollution lumineuse.

→ Accompagnement et développement du réseau des réserves naturelles régionales

Mettant en œuvre la trajectoire de développement des réserves naturelles régionales et la sélection de nouveaux sites candidats, votées en session de décembre 2021, la Région accompagne les démarches de classement de 3 sites (Dunes et paluds bigoudènes, Marais de Guissény, Landes de la Poterie), dont l'aboutissement est attendu en 2024, au moins pour les 2 sites finistériens. L'appui au réseau régional sera poursuivi, et des travaux complémentaires sont prévus en matière d'adaptation de la gestion et des espaces naturels au changement climatique.

→ Accompagnement et financement des sites Natura 2000

Les nouvelles compétences de la Région relatives au dispositif Natura 2000 seront poursuivies en 2024, à travers l'accompagnement des 20 sites terrestres de Bretagne, mais également l'instruction des demandes et la programmation financière des soutiens européens et nationaux à l'ensemble des 57 sites terrestres et mixtes de Bretagne. Ces actions intégreront l'accompagnement de démarches d'extension de certains sites terrestres, ainsi que l'animation partagée avec l'Etat du réseau régional des sites Natura 2000 en Bretagne.

→ Appui aux parcs et projet de parcs naturels régionaux

À l'issue de la validation du périmètre final du projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude en session de décembre 2023, sur la base de la consultation des collectivités concernées, puis de la transmission de la demande de classement au Préfet, l'étude du dossier sera conduite à compter de début 2024 par les services de l'Etat, et sur la base des avis consultatifs réglementaires. Une réponse définitive et l'aboutissement de la procédure de constitution de ce troisième PNR sont attendus à compter du milieu d'année. Dans le cadre de la démarche de renouvellement de classement du Parc naturel régional d'Armorique, une première validation du projet de nouvelle Charte pour 15 ans est attendue en 2024. Cette année verra également le lancement de premiers travaux d'évaluation de la charte du PNR du Golfe du Morbihan, créée en 2014.

→ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

La Région poursuivra en 2024 l'accompagnement des réseaux associatifs régionaux de l'éducation à l'environnement dans le cadre des conventions pluriannuelles en cours. Au travers du dispositif Pass Classes nature, le soutien à l'organisation de séjours pédagogiques in situ, au sein de structures avec hébergement, sera reconduit au bénéfice des jeunes Breton-ne-s. Une structuration régionale de l'aide à la faune sauvage en détresse pourra enfin être accompagnée, par la mobilisation principale de financements européens.

Programme 603

Energie et ressources

\\ Raison d'être du programme

La Région poursuit résolument son engagement face au dérèglement climatique afin **d'en atténuer les causes et de s'adapter aux impacts déjà** perceptibles sur le territoire breton. Le budget de l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris par la Région dans le cadre de sa feuille de route régionale « La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique » adoptée en décembre 2021.

La Région concentrera son action autour de trois piliers essentiels : la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables – propices à une transition énergétique efficace et durable, contribuant ainsi de manière significative à l'atténuation des changements climatiques et à la construction d'une société plus résiliente.

En 2024, la Région lancera les travaux de redéfinition des objectifs énergétiques et climatiques à l'horizon 2050 pour préparer la modification du volet énergie-climat du SRADDET. Introduisant des jalons intermédiaires pour 2030 et 2040, cette démarche vise à offrir une visibilité claire et à mobiliser tous les acteurs régionaux vers des objectifs ambitieux et réalisables, compatibles avec la Stratégie Nationale Bas Carbone. À ce titre, le Groupe Projet Trajectoire Énergétique (GPE) régional poursuivra ses travaux et formulera des propositions pour que la Région adopte, dans le prolongement de la modification du SRADDET, un pacte énergétique breton horizon 2050. Pour en **assurer la pertinence, ce pacte inclura des échéances d'actualisation.**

Au-delà de l'engagement dans la transition énergétique, il **s'agit d'intensifier** les efforts en matière d'adaptation aux impacts du dérèglement climatique.

Ce programme concerne aussi la gestion durable des déchets et des ressources. Au-delà de la prévention, considérer le déchet comme une véritable ressource matière et une ressource énergie est aujourd'hui une vision de plus en plus partagée et portée par la **Région dans son rôle de planification, d'animation et de coordination des acteurs de la** prévention et gestion des déchets.

Dans ce cadre, et en lien avec la trajectoire zéro déchets 2040 fixée dans le SRADDET, la Région incitera et appuiera les actions de prévention, de lutte contre le gaspillage, de **réemploi et de déploiement des principes d'économie circulaire.** Pour ce faire, elle animera une dynamique, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, et fédérera les acteurs **autour de projets et d'expérimentations visant ces objectifs.**

Elle renforcera par ailleurs aux côtés de l'Etat, son accompagnement des opérateurs de stockage et de valorisation énergétique des déchets, dans la **mise en œuvre de la** trajectoire zéro enfouissement en 2030.

\\ 2024 en actions

→ Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

Avec la mobilisation forte de la Conférence Bretonne de la Transition Énergétique et la mise **en place récente du Comité Régional de l'Énergie en son sein**, la Région démontre son implication en faveur de la transition écologique et sa capacité à mobiliser et entraîner tous les acteurs du territoire, condition indispensable à la planification régionale.

Pour contribuer à l'atténuation des conséquences du changement climatique, la Région mettra en œuvre les actions suivantes en 2024 :

- **Poursuivre l'engagement de** la collectivité dans la sobriété énergétique, levier essentiel pour atteindre les objectifs de réduction d'**émission de gaz à effet de serre** ;

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

8 010 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

11 058 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

17 483 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 539 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

- Renforcer l'accompagnement des différentes cibles **d'acteurs** pour la maîtrise des consommations et notamment la rénovation du bâti, en particulier dans le domaine de la santé, des bâtiments publics et dans **l'habitat privé**. Pour cette dernière cible, la Région engagera pour la cinquième année de suite des moyens financiers supplémentaires **pour déployer le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat en accompagnant les 42 guichets uniques** (couverture à 100% du territoire breton) **qui sont la porte d'entrée des personnes souhaitant s'engager dans une démarche de rénovation énergétique de leur logement**. La Région pilotera également en 2024 une étude de **réfiguration d'un organisme régional de tiers financement** pour favoriser le financement de la rénovation énergétique **de l'habitat privé**.
- Poursuivre le **financement d'opérations exemplaires de construction et de rénovation alliant performances énergétiques et environnementales** ; la Région visera **notamment dans ce cadre l'usage des matériaux biosourcés**, et favorisera le soutien aux filières dédiées et à leur reconnaissance **ainsi qu'à celle des matériaux bas carbone** pour le bâtiment.
- Poursuivre le soutien des filières et **des projets permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables** en exploitant tous les potentiels existants et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets. A ce titre, la Région accompagnera les territoires dans la planification locale des projets de production **d'énergies renouvelables**.
- Au sein de son patrimoine, et notamment des lycées, réduire les consommations énergétiques via la poursuite du déploiement des installations solaires photovoltaïques en autoconsommation.
- Accélérer le déploiement de la chaleur renouvelable par une approche proactive sur le patrimoine régional et le **financement de projets pilotes, notamment dans le cadre d'une dynamique partenariale avec l'ADEME (Fonds chaleur territorial)**.
- Poursuivre son engagement dans le développement des réseaux énergétiques intelligents via le soutien à **l'association SMILE qui s'est dotée d'une feuille de route 2021-2024** et qui apporte maintenant son expertise à **l'émergence de projets autour des réseaux d'énergies intelligents**, et favorise la valorisation de ces projets exemplaires.
- Maintenir l'accompagnement du développement de la filière Hydrogène renouvelable et le financement de nouveaux projets, en lien notamment avec la stratégie portuaire régionale.

→ Développer une gestion durable des déchets et des ressources

Afin de répondre de manière coordonnée au défi de la gestion des déchets, la Région accompagnera les opérateurs afin de réduire les quantités de déchets produites et de mieux les valoriser. Pour ce faire, elle mobilisera les leviers identifiés hiérarchiquement dans le Plan régional de prévention et de gestion des déchets :

- Communiquer et sensibiliser sur la prévention et la lutte contre le gaspillage. Sur ce dernier point, la Région **soutiendra avec l'ADEME, en 2024, l'animation du Réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire**.
- Favoriser le réemploi via notamment un partenariat de coopération à formaliser avec quatre éco-organismes identifiés comme **prioritaires, et notamment l'opérateur de la REP** « produits et matériaux de conception de la construction du bâtiment ».
- Améliorer le tri, et notamment dans le secteur des déchets **d'activités économiques qui représente un tonnage conséquent** dans les installations de stockage. Pour ce faire, la Région initiera une étude pour identifier les freins cognitifs, sociaux, techniques et organisationnels et les leviers mobilisables, à la mise en place du tri 5/7/9 flux dans les activités économiques génératrices de Déchets d'Activités Economiques (DAE), hors filière BTP. Cette étude permettra également d'identifier des gisements dont la valorisation devra être améliorée ou pouvant générer de nouvelles activités (chainon manquant). Sont d'ores et déjà identifiés les enjeux de maillage territorial de mise en place de déchetteries professionnelles, d'attractivité des métiers et d'hétérogénéité d'ingénierie disponible sur les territoires.
- Accompagner la rénovation et la modernisation des unités de valorisation énergétique en complément des actions de prévention et de **réemploi, via le suivi de l'évolution des volumes de déchets incinérables, et un accompagnement à l'acceptabilité sociale de ces installations**.

Enfin, pour favoriser la mise en place de boucles circulaires des ressources, la région accompagnera la mise en place de nouvelles dynamiques de coopération filières et interfilières dans la trajectoire 0 déchet 2040. **Elle s'appuiera sur la Conférence des ressources** pour faire connaître les nouveaux modèles de coopération et faciliter leur mise en place, favoriser la montée en compétence des partenaires et l'interconnaissance des acteurs et entreprises des territoires.

Il est proposé par ailleurs de proroger l'autorisation de programme 2023 ouverte en grande partie pour la production d'énergies renouvelables sur le patrimoine régional et dotée de 50 M€ en la transformant en Autorisation de Programme Pluriannuelle 2023-2025.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Mission 7

Mobilités

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

La session du Conseil régional des 11, 12 et 13 octobre 2023 restera marquante pour ancrer le futur des mobilités et des transports en Bretagne. Des actes majeurs ont été posés pour le ferroviaire et les aéroports.

La Bretagne a toujours fait du train une priorité pour améliorer son accessibilité et les usagers plébiscitent de plus en plus ce mode pour les trajets quotidiens. Le TER BreizhGo apparaît en tête de tous les classements nationaux avec la meilleure régularité des trains (96%), la meilleure satisfaction des usagers (95%) et la meilleure croissance de fréquentation (+46% depuis 2019). Ces résultats sont le fruit des investissements consentis depuis de nombreuses années, dans le réseau ferré, dans les matériels ferroviaires et dans les gares. Cela traduit aussi la capacité à rechercher **les meilleures solutions pour répondre aux besoins de chacun qui n'entravent pas la satisfaction du plus grand nombre**. Fort de ce succès, la Région a fait le choix de renouveler sa confiance à SNCF et à ses cheminots en signant une nouvelle convention TER jusqu'à 2033.

Cette nouvelle convention TER conforte la qualité du service, améliore les ratios **économiques et propose un développement du TER à l'échelle de toute la Bretagne**. Plus de trains seront donc mis en service avant 2027.

Cette volonté de renforcer l'offre ferroviaire se construit partout en synergie avec les collectivités. Le protocole signé avec les six intercommunalités de Bretagne sud de Quimper à Vannes est la preuve tangible de cette manière repensée de travailler **collectivement les mobilités à l'échelle des bassins de vie**. Cette nouvelle donne pour faire mieux et plus préfigure la création future de Bretagne Mobilités qui sera un nouvel outil au service de toutes les autorités organisatrices de la mobilité.

Pour que les actions portées par chaque collectivité rencontrent les usages **d'aujourd'hui et de demain**, le syndicat mixte SRU Bretagne Mobilités visera à une coopération renforcée pour consolider les acquis bretons comme KorriGo et pour **mieux répondre aux enjeux de transition, à l'échelle régionale comme à celle des bassins de mobilités**. Outre les renforts d'offre de transports collectifs, le report modal repose également sur le co-voiturage, notamment au moyen de la plate-forme de co-voiturage de proximité OuestGo.

La démarche de concertation des collectivités pour préparer la création de cette nouvelle gouvernance sera lancée début 2024.

Une nouvelle convention TGV a été signée le 7 décembre 2023, sur la même durée que la convention TER pour sécuriser la desserte TGV et TER de la Bretagne pendant 10 ans. La convention TGV en Bretagne, exception nationale, garantit les meilleurs temps de parcours entre Paris et la pointe bretonne pour se rapprocher des 3h30 pour les **meilleurs trains quotidiens**. Elle permet aussi à **19 gares bretonnes d'être desservies** par des TGV ou des OuiGo, témoignant du souci permanent que le train profite à tous les territoires. Enfin, elle vise une parfaite complémentarité avec le TER en permettant aux abonnés BreizhGo de monter à bord des TGV pour leurs trajets domicile-travail ou domicile-études.

Les ambitions portées par les nouvelles conventions TER et TGV en Bretagne se **concrétiseront si les infrastructures ferroviaires s'adaptent, se transforment pour rendre possible les développements prévus**. Un avenant au CPER, complété par le volet mobilités, sera **signé avant l'été 2024 après achèvement des procédures administratives**. Il apportera une très forte contribution à l'effort d'investissement porté par la Région et l'ensemble des collectivités pour répondre aux grands défis d'avenir en Bretagne. Pour financer 686 M€ sur la période 2023-2027, ce volet mobilité mobilisera ainsi 233 M€ de la part de l'Etat et de la Région, que compléteront dans le cadre des plans de financements par projets, près de 149 M€ des autres collectivités et plus de 71 M€ de SNCF réseau.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

PR0701

PR0702

PR0703

Le concept de service express régional métropolitain (SERM) annoncé par le Président de la République et désormais inscrit dans la loi, identifie plusieurs opérations du CPER mobilités, notamment les opérations de désaturation du **nœud rennais au bénéfice de toute la Bretagne. Toutes les incertitudes ne sont pas levées concernant la nature des projets qui seront retenus par l'Etat pour intégrer le label « SERM »**. La Région défend **le concept d'un SERM réellement régional et non seulement métropolitain, les enjeux sous-jacents et la toile tissée par le ferroviaire imposant une approche large et cohérente à l'échelle de tout le territoire**.

La Bretagne avec la gare de Rennes sera la première région en France à connaître en septembre 2024 un **développement d'offres TER permis par le déploiement du « 2 trains sur une même voie »**, innovation qui est la **première pierre posée en faveur du renfort d'offre TER progressif que connaîtra la Bretagne dans les prochaines années**. **Le renfort d'offre** nécessite également un engagement sur **l'achat de rames TER** supplémentaires, dont le calibrage final sera déterminé en fonction des accords qui auront pu être passés avec les collectivités concernées.

Les soubresauts des crises successives ne sont pas encore totalement estompés avec des inflations importantes dans **nos contrats de transport et une volatilité toujours pendante pour les achats d'énergie**. **Le financement de la** compétence mobilité de la Région dans toutes ses dimensions, en fonctionnement comme en investissement, est une **source d'inquiétude**. **L'absence de ressource dédiée en lien avec la dynamique des territoires et les défis majeurs à relever aboutissent à une impasse qu'il faut lever**. **La loi SERM pose le principe d'une conférence nationale de financement des services express régionaux métropolitains à organiser avant le 30 juin 2024**, afin de débattre des **solutions à mettre en œuvre pour assurer un financement pérenne**. **Avec l'accord de ses membres, le syndicat Bretagne Mobilités** pourrait lever le versement mobilités additionnel (VMA) dont il conviendrait de modifier certaines dispositions pour le rendre pleinement opérant. Cette piste de travail du VMA nous semble être la mieux à même de répondre à nos défis tout en minimisant les difficultés de son acceptation.

Dans ces périodes difficiles, avec une tension sur les budgets, la Région Bretagne fait le choix fort de maintenir des offres de transports scolaires, ferroviaires, interurbaines et maritimes performantes et adaptées à la demande des citoyens. Avec un prix de 120 €, **l'abonnement scolaire n'a pas augmenté depuis 2018**. **Les autres tarifs du réseau BreizhGo** subissent des augmentations moyennes inférieures à 3 %. **C'est un choix assumé pour permettre aux populations de choisir le transport public avec des prix attractifs**. **C'est aussi la voie à suivre pour diminuer la part CO2 des déplacements du quotidien**. Le report modal vers les transports collectifs doit être fortement augmenté si nous souhaitons atteindre les objectifs bas carbone.

La pénurie de conducteurs de cars pour les transports scolaires et interurbains avait atteint son paroxysme à la rentrée 2022. Face à la faible attractivité de cette profession, **la mise en place d'une indemnité compensatrice d'activité aux conducteurs à temps partiel** décidée par le Conseil régional en juillet 2022 porte ses fruits avec une **tension nettement moindre dans les entreprises**. **La rentrée scolaire de septembre 2023 s'est déroulée dans de très bonnes conditions**.

Dans les zones non desservies par le train, les cars BreizhGo irriguent le territoire pour apporter un service de qualité **aux populations**. **Le renouvellement des délégations de service public pour le transport routier en Côtes d'Armor et en Morbihan se prépare en 2024**. **Il s'agit de confirmer l'ambition du service public pour tous les territoires desservis**. **KorriGo va se diffuser à tous les cars scolaires à la rentrée 2024 avant d'être déployé progressivement dans les bateaux BreizhGo puis dans l'ensemble des services du transport régional, mais aussi à toutes les autorités organisatrices de transport en Bretagne**. **Un breton sur quatre détient une carte KorriGo, c'est un succès qu'il faut capitaliser pour continuer à proposer les services attendus par les populations**. Une feuille de route partenariale est travaillée entre collectivités pour améliorer le parcours du voyageur avec une numérisation des services. Bretagne Mobilités constituera un accélérateur du déploiement de KorriGo en Bretagne.

Après une conférence régionale vélo et un premier volet de son schéma régional vélo en 2022, la Région Bretagne souhaite renforcer la prise en compte du vélo dans les chaînes de mobilité. Il est prévu une 2ème conférence régionale **en 2024 pour décider d'un plan d'actions conforté, intégré et renouvelé avec l'apport de toutes les collectivités concernées**.

En deux ans (2022 et 2023), la Région aura renouvelé la quasi-totalité des délégations de service public pour la desserte passagers et marchandises des îles : Houat, Hoëdic, Belle-Ile-en-Mer, Groix, Sein, Molène, Ouessant, Batz, Bréhat. On peut aussi rajouter le renouvellement de la desserte en hydrocarbures de Belle-Ile-en-Mer par le SMTH (**syndicat mixte de transports d'hydrocarbures**), **la desserte aérienne Brest-Ouessant et la livraison d'une nouvelle gare maritime à Quiberon**. Ce nouveau cadre contractuel conforte le service public à destination des insulaires avec un effort augmenté de la Région.

En parallèle, les enjeux de décarbonation de l'économie et les contraintes accrues sur le transport de marchandises par voie routière ont conduit la Région à mener de concert avec les services de l'Etat une étude de potentiel concernant le report modal de marchandises vers le transport ferroviaire en 2023. Cette étude a montré que pour accompagner ce retour vers le mode ferré, il fallait appuyer sur les axes de massification et de mutualisation des flux de marchandises. Ces axes de développement feront partie de la stratégie qui sera construite en matière de fret en 2024, et des actions concernant la remise en état de lignes de desserte fine du territoire (Auray-Saint-Gérard et Vitré-Saint-Gérard) de chantier de transport combiné (Rennes) seront engagées, à l'appui des crédits du CPER mobilité qui a ouvert une enveloppe sur le fret. Ces actions viennent compléter les chantiers ouverts par la Conférence Régionale Logistique, pilotée par l'Etat, et dont la Région Bretagne est partenaire dans la perspective d'une stratégie régionale sur le sujet.

La Région contribue à l'offre de transport aérien en Bretagne en qualité de propriétaire de quatre aéroports régionaux (Brest, Rennes-Dinard et Quimper). La politique aéroportuaire de la Bretagne a pour vocation de contribuer à la desserte des territoires et à répondre ainsi aux besoins de leur économie. En 2024, de nombreuses actions seront mises en œuvre dans le cadre de la stratégie aéroportuaire régionale en cours d'élaboration. Cette dernière intégrera une déclinaison opérationnelle des futures modalités d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard, la définition de la nouvelle vocation de l'aéroport de Quimper, la définition du deuxième volet de la stratégie aéroportuaire régionale et enfin, l'actualisation des plans de composition générales des aéroports de Rennes, Dinard et Brest.

Programme 701

Transports collectifs

\\ Raison d'être du programme

BreizhGo, le réseau de transport collectif en trains, cars et bateaux de la Région Bretagne doit bénéficier à toutes et tous et partout en Bretagne quel que soit son lieu de vie, d'études, de travail, sa condition sociale, ou encore sa situation de handicap.

Ce réseau représente plus de 60 millions de voyages annuels et doit se réinventer tous les jours, à l'échelle régionale, en fonction de l'évolution des besoins de déplacements, des volontés des territoires, des évolutions servicielles, et de l'impérieuse nécessité de décarbonation, tout en garantissant la maîtrise de l'enveloppe budgétaire globale. Par ailleurs, la Région s'engage dans le covoiturage, notamment via le pilotage du projet partenarial OuestGo.

La Région est ainsi un acteur incontournable de la mobilité sur le territoire breton, aux côtés des métropoles, agglomérations et communautés de communes avec lesquelles elle travaille en partenariat et co-construction, notamment dans le cadre de Bretagne Mobilités.

\\ 2024 en actions

→ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire

L'année 2023 a vu la **confirmation d'une croissance** de la fréquentation et donc de dynamisme des recettes, avec l'inconvénient du retour de phénomènes de sur-occupations. Ce fut également une étape importante pour la Région et la SNCF puisque l'année aura été celle de **négociations visant à déterminer si la Région devait mettre en concurrence à l'issue de la convention en cours (2028 donc à préparer dès 2024), ou bien signer une nouvelle convention avec cette dernière. En outre, l'imbrication forte** de la desserte TER et TGV rendait nécessaire le travail sur un re-conventionnement dans les mêmes délais de la convention TGV.

Deux nouvelles conventions ont été signées pour la période 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2033 permettant ainsi une sécurisation de la desserte ferroviaire de la **Bretagne pendant 10 ans, le maintien d'une parfaite complémentarité TGV/TER** au bénéfice de tous les territoires. Par ailleurs, les ratios économiques ont été améliorés (rebasage des charges et des recettes), **des développements d'offres importants pour** toute la Bretagne en concertation avec les collectivités ont été crantés, le tout en ne rognant pas sur la qualité de service.

Le besoin en CPF est de 100,2 M€ ; l'indexation est estimée à 3,5%.

La contribution au titre de 2024 pour le TGV est de 14,4 millions (contre 12,6 millions en 2023) ; elle inclut la hausse des péages.

→ La production du service public de transport interurbain et scolaire

La situation de **pénurie de conducteurs s'est largement améliorée grâce à la mesure mise en place en faveur des conducteurs à temps non complet** (près de 1 500 bénéficiaires pour un coût de 3, 5 millions en 2023). La rentrée scolaire a ainsi pu se dérouler dans de bonnes conditions pour les familles ; les effectifs scolaires sont par ailleurs en hausse dans le Morbihan et en Ille-et-Vilaine.

Il est à noter une indexation forte (énergie essentiellement) impactant le budget mais également une reprise encourageante de la fréquentation, Le besoin en CPF pour 2024 est évalué à **190 millions d'euros** (pour un accostage à 186 millions prévu fin 2023). **Enfin, l'année 2024 verra la mise en concurrence de tous les contrats de transport en Morbihan (délégations de service public et marchés de transport scolaire) ainsi que la délégation de service public des Côtes d'Armor. L'enjeu financier est de 50 millions.**

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

33 976 700 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

316 920 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

37 731 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

318 160 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Desservir les îles bretonnes

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles se traduit par l'**exécution de sept contrats de délégation de service public**. La Région poursuit le travail avec l'ensemble de ses délégataires pour maintenir et renouveler les équipements de la flotte régionale dans un objectif de sobriété énergétique, et les moyens d'exploitation nécessaires aux services des dessertes.

→ Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages

Pour donner corps au réseau unifié train/car/bateaux, des projets structurants sont menés pour apporter de la lisibilité à l'**offre tous modes et faciliter l'usage de BreizhGo**. Parmi ces chantiers, la tarification, la distribution des titres de transport et la billettique prennent une place importante, avec des enjeux propres au réseau BreizhGo mais aussi liés au développement de l'**intermodalité à l'échelle de la Bretagne**.

L'année 2024 verra ainsi le lancement de la billettique KorriGo sur l'ensemble des circuits scolaires du réseau BreizhGo mais également sur les lignes interurbaines du Finistère.

Par ailleurs, 2024 sera une année de travaux visant à mettre en place un nouveau tarif pour les jeunes ainsi qu'une boutique en ligne BreizhGo, permettant de grandement faciliter l'achat de titres de transport pour l'ensemble du réseau.

→ Améliorer la connaissance de l'offre de transport train, car, bateau du réseau régional et renforcer le dialogue avec les territoires

Les actions menées viseront à faire connaître l'**offre train, car, bateau du réseau BreizhGo afin notamment d'inciter le grand public à faire le choix du transport public**. Un nouveau comité des partenaires régional a ainsi été mis en place en 2023. Une nouvelle version du site Breizhgo.bzh a été travaillée afin de simplifier le parcours usagers et garantir l'accès à l'**information et sera déployée en 2024**.

Le dialogue et la co-construction avec les territoires constitue également une des raisons d'être de Bretagne Mobilités, nouvel outil de gouvernance des mobilités au sein duquel la réflexion et l'action collectives doivent permettre d'améliorer le service aux usagers.

La Région porte auprès des EPCI la création de ce syndicat mixte de type SRU, qui s'appuie sur :

- Une gouvernance régionale qui a pour objet de permettre une mobilité sans couture, à travers une approche intégrée des tarifications et des services aux voyageurs, mais aussi la possibilité de développer la coordination régionale.
- Une gouvernance locale, via les Comités Locaux de mobilités (CLM), qui ont vocation à assurer des solutions décarbonées et adaptées à chaque bassin de vie, *a minima* par de la coopération (coordination des offres et des tarifs, études conjointes, émergences de projets...), et avec la possibilité d'aller plus loin en fonction de la volonté des acteurs locaux (déploiement de services, financement d'équipements...).

Un premier pas vers la construction de Bretagne Mobilités a été franchi fin 2023 avec la signature du protocole Bretagne Sud. L'année 2024 verra la phase de concertation pour partager largement avec les EPCI les enjeux de création du syndicat mixte, et les principes constitutifs de cette nouvelle structure, avec l'objectif de permettre une création effective du syndicat fin 2024.

→ Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique

La Région reste attentive aux évolutions sociétales majeures qui impactent les mobilités. Au moyen de la plate-forme de covoiturage de proximité OvestGo, ou encore du système d'information multimodale régional qui affiche l'ensemble des offres de transport public ou privé, la Région Bretagne s'engage pleinement dans le report modal. L'année 2023 a notamment été marquée par le lancement de KorriGo.bzh, anciennement Mobibreizh, pour une meilleure visibilité de nos outils, la mise en œuvre de la prime « covoiturage » sur OvestGo, et le développement de l'animation de réseau sur le covoiturage pour favoriser la diffusion de bonnes pratiques et impulser de nouvelles actions. L'année 2024 permettra de consolider l'action régionale sur le covoiturage, notamment dans le cadre d'un projet cofinancé par le fonds vert, et dans l'attente d'un portage du sujet par Bretagne Mobilités.

Programme 702

Infrastructures de mobilités

\\ Raison d'être du programme

Pour répondre aux besoins de mobilité du quotidien sur tout le territoire et pour permettre à la Bretagne de développer ses échanges avec l'extérieur, la modernisation **des infrastructures ferroviaires et routières tout comme l'aménagement** des gares ou **points d'arrêts ferroviaires, routiers et maritimes** restent des préoccupations essentielles, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire. Cette **modernisation, associée à une optimisation de l'usage des infrastructures, vise à** poursuivre le développement du réseau BreizhGo, à faciliter les relations ferroviaires longue distance et à encourager la pratique du vélo, du co-voiturage, dans un objectif de décarbonation des mobilités. Elle vise également à développer le fret ferroviaire. Pour une part importante, les actions de ce programme sont financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. **L'avenant mobilités au CPER 21-27, qui doit couvrir la période 23-27, sera signé d'ici l'été 24. Certaines opérations nécessitent néanmoins des anticipations.** Hors contrat de plan, ce programme a pour mission de veiller à **l'attractivité et aux fonctionnalités des gares et points d'arrêts du réseau BreizhGo, qu'ils** soient ferroviaires (120 gares), routiers (20 000 arrêts) ou maritimes (une 20aine de **lieux d'embarquement vers les îles**), dans la **perspective** de développer de nouveaux services facilitant les déplacements multimodaux des voyageurs. En complément, la **formalisation de la stratégie régionale vélo se poursuit en 2024, avec l'objectif d'un vote en session d'automne 2024 du 2nd volet du plan régional.**

\\ 2024 en actions

→ Préparer la trajectoire de développement du TER (**+ 20% d'offre d'ici 2030, + 50% d'ici 2035, doublement d'ici 2040**, puis au-delà avec LNOBPL après 2040) **en adaptant l'infrastructure**

Suite à la réalisation d'études prospectives qui ont permis d'identifier les besoins de développement du TER, des études techniques seront poursuivies en 2024 visant à développer la capacité du nœud ferroviaire rennais et des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper. Il s'agit de préciser les travaux d'envergure à réaliser sur l'infrastructure existante, sur la période 2025-2040, et de poursuivre les études du projet LNOBPL. Ces opérations s'inscrivent dans le projet de Service Express Régional Métropolitain breton.

→ Construire la trajectoire de décarbonation des mobilités de la Région Bretagne

Le secteur des transports représente 32% des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) du territoire breton. Pour atteindre les objectifs de décarbonation du secteur des mobilités **à l'horizon 2040**, une étude **stratégique sera menée en 2024 avec l'objectif de déterminer la part contributive de la Région Bretagne et d'élaborer un plan d'actions au regard de sa compétence obligatoire transport/mobilité d'une part, et des autres champs de la mobilité alternative d'autre part.** Les résultats de cette étude auront notamment vocation à alimenter la mise à jour du volet mobilité du SRADDET en 2024-2025.

→ Adapter les gares pour accompagner les croissances de trafic

En 2024, la Région poursuivra son soutien aux projets de **Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)**, en particulier Quimper, Vannes, pour les travaux, Brest et Vitré pour les études. Par ailleurs, le réseau TER BreizhGo dessert près de 120 gares régionales, en plus de la dizaine de gares nationales (Rennes, Brest, Quimper, Vannes...).

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

43 081 600 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

58 268 800 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

240 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Ces gares régionales ont bénéficié d'importants investissements ces 15 dernières années, pour les moderniser sur l'ensemble des périmètres : les quais et leurs accès, le mobilier, les bâtiments, les abords et espaces d'intermodalité. Si beaucoup a été fait, il reste encore à poursuivre le travail sur les sites qui n'ont pas été modernisés dans leur ensemble, mais aussi pour répondre à l'évolution des usages et aux enjeux de demain, en cohérence avec les évolutions de desserte cibles. Au-delà des questions de gouvernance des gares, les premières actions qui ressortent, à étudier plus précisément dès le 1er semestre 2024, concernent les longueurs de quais (en lien avec les longueurs de composition de matériel) et la sécurisation de leurs accès (traversées des voies) ; les évolutions en termes d'écrans d'information voyageurs et l'analyse fine de l'intermodalité en gare (parts modales, capacités de stationnement voitures, vélo...).

→ Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire

La modernisation du réseau ferroviaire breton se poursuit en 2024. Les **travaux de renouvellement de l'infrastructure** Dinan-Lamballe ont débuté en juillet 2023 et une mise en service est envisagée mi 2024. Les études préliminaires relatives au renouvellement des lignes Guingamp-Carhaix et Auray-Quiberon ont été lancées courant 2023 et se termineront mi 2024. Des études de modernisation de la ligne Rennes-Châteaubriant ont été initiées en 2023 ; une étude préliminaire **spécifique pour le relèvement de vitesse de l'ensemble de la ligne et une étude d'opportunité de modernisation du système d'exploitation seront lancées en 2024**. Enfin, **une étude d'opportunité de l'axe Morlaix-Roscoff**, en lien avec les acteurs locaux **et l'Etat**, a été initiée en 2023 et devrait se terminer en 2024 pour statuer sur le devenir de cet axe. L'étude préliminaire pour la rénovation de l'axe ferroviaire Auray-Quiberon se terminera au 1er semestre 2024 et précisera une estimation prévisionnelle du coût de l'opération.

→ Adopter le Plan régional vélo

En cohérence avec les engagements de la Bretagne à travers la BreizhCop, en particulier sur le champ de la mobilité **décarbonée**, **la Région a décidé d'écrire sa stratégie** en matière de développement de la pratique du vélo, à travers le Plan régional vélo. La première étape de ce Plan a été adoptée lors de la session du Conseil Régional de décembre 2022 après un **premier travail de diagnostic, d'analyse et de concertation**. Ce travail est approfondi en 2023 et sera poursuivi en 2024 toujours en concertation avec les territoires et partenaires, pour aboutir à la formalisation du Plan vélo consolidé prévu **d'être présenté au vote de l'Assemblée au second semestre 2024**.

→ Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN 164

La mise à 2x2 voies de la RN164 a pour objectif de favoriser le développement économique du territoire, améliorer la sécurité et le confort des usagers mais également, à terme, réduire les temps de parcours entre Rennes et Brest/Quimper. Les sections 1 et 2 (sur 3 sections au total) au droit de Rostrenen (10 km) ont été mises en service en 2023, ainsi que la section Est de Plémet (3,4 km). La mise en service de la section Est au droit de Merdrignac (5 km) est repoussée à 2024. La mise en service de ces sections portera le linéaire à 2x2 voies de la RN164 à 137,3 km soit près de 85% du linéaire total. Les travaux de mise à 2x2 voies se poursuivront au droit des secteurs de Merdrignac section Ouest et Rostrenen section 3. Parallèlement les étapes préparatoires du projet de mise à 2x2 voies au droit de Mûr-de-Bretagne se poursuivent.

→ Construire la stratégie régionale de fret ferroviaire

Les études menées de concert avec les services de l'Etat en 2023 ont confirmé le potentiel de report modal de marchandises vers le transport ferroviaire. Pour accompagner ce retour vers le mode ferré, il faut massifier et mutualiser les flux de **marchandises. Il convient donc d'activer 2 leviers** à court terme : la remise en état des lignes de desserte fine du territoire (Auray - St Gérard et Vitre-Gérard) et le développement du Chantier de Transport Combiné (CTC) de Rennes. **L'amélioration des conditions de desserte des industries agro-alimentaires favorisera le transfert** vers le transport conventionnel par train des matières premières agricoles. La poursuite des aménagements du CTC de Rennes permettra le **développement de l'offre de transfert route – train**, en organisant la sortie de la Bretagne des marchandises conditionnées. Ces opérations seront financées par le CPER 2023-2027. La gouvernance du fret ferroviaire en Bretagne et le **développement de nouvelles activités seront étudiés en 2024 afin d'atteindre à long terme environ 6% de report modal en 2040, contre 1% aujourd'hui**.

Programme 703

Aéroports

\\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Bretagne est devenue, à compter du 1er mars 2007, propriétaire de quatre aéroports : Quimper, Brest, Dinard et Rennes. Les compétences transférées **relèvent de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des plateformes** aéroportuaires. La Région Bretagne organise le service public aéroportuaire au travers de contrats de délégations de service public. Elle assure ainsi **un rôle d'autorité** concédante qui lui confère la responsabilité du **contrôle de l'exécution de ces contrats** de concessions.

Les contrats de concession des aéroports de Brest et de Quimper ont été renouvelés en 2017 auprès de sociétés dédiées, dont la CCIMBO (Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest) **est l'actionnaire majoritaire** ;

Les aéroports de Rennes et Dinard sont exploités par une société détenue par la CCI 35 et Vinci Airport dans le **cadre d'un contrat unique dont l'échéance va être reportée d'une** année soit au 31 décembre 2025.

Au-delà de ses missions d'autorité concédante, la Région Bretagne peut également contribuer au financement **d'investissements au sein d'infrastructures aéroportuaires dont elle n'a pas la propriété**, mais qui présentent un intérêt stratégique régional.

Dans le cadre notamment de la loi 3DS du 21 février 2022, la Région a engagé **l'élaboration d'une stratégie** aéroportuaire régionale devant être intégrée au SRADDET.

\\ 2024 en actions

En 2024, de nombreuses actions seront mises **en œuvre** dans le cadre de la stratégie aéroportuaire régionale.

→ Accompagner financièrement les investissements de maintien en état et de transition écologique des aéroports

Les aéroports commerciaux, très impactés par la crise Covid, peinent à retrouver leur **niveau de trafic d'avant crise**. **Les modèles économiques historiques sont remis en cause** dès lors que les compagnies low-cost sont désormais incontournables dans la recomposition des réseaux de lignes aériennes, abandonnés par les compagnies traditionnelles. Cette **baisse du chiffre d'affaires entraîne une diminution des capacités d'autofinancement des concessions**. **Pour autant, le patrimoine régional se doit d'être financé de ces programmes afin de garantir l'opérationnalité et la transition** écologique des infrastructures aéroportuaires.

→ Initier la procédure de renouvellement des aéroports de Rennes et Dinard

Les **futures modalités d'exploitation** des aéroports de Rennes et Dinard devraient être définies en lien avec le projet **de l'Etat sur** Nantes Atlantique (premier aéroport utilisé par les Bretons).

Le cahier des charges devrait ainsi **répondre à une logique d'intérêt général** au service des Bretons et des **Ligériens, d'un rééquilibrage qualitatif de l'offre aéroportuaire** entre les deux régions, basée sur une optimisation des infrastructures existantes par une mise en réseau.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

3 876 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 285 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 876 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 206 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Définir la **nouvelle vocation de l'aéroport de Quimper**

La liaison aérienne Quimper-Paris, sous obligations de service public s'est arrêtée le 26 novembre 2023. Il convient désormais d'organiser les nouvelles conditions transitoires d'exploitation sans activité régulière de passagers et de co-construire la nouvelle vocation de la plateforme avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques Cornouaillais.

→ Définition du deuxième volet de la stratégie aéroportuaire régionale

La première phase de la stratégie, votée en session d'octobre 2023, a permis de définir les objectifs stratégiques et les vocations des 4 aéroports propriété de la Région Bretagne (Brest, Quimper, Rennes et Dinard). Le deuxième volet a pour objectif d'intégrer les vocations des autres aéroports et aérodromes situés en région Bretagne et de définir un cadre collectif de coopération à l'échelle régionale. L'adoption de cette seconde phase est prévue en 2024 pour une mise en œuvre qui doit s'échelonner jusqu'en 2040.

→ Finaliser les plans de composition générale des aéroports de Rennes, Dinard et Brest

Les plans de composition générale (PCG) sont des instruments de planification stratégique du développement aéroportuaire à un horizon long terme. Le PCG de l'aéroport de Brest vise à redéfinir sa stratégie d'aménagement dans un contexte post covid. S'agissant des aéroports de Rennes et de Dinard, il s'agit de produire ces schémas stratégiques, composantes essentielles d'un cahier des charges d'un renouvellement de contrats de concession.

→ Réaliser les travaux sur les parcelles de la base ALAT (aéroport de Rennes) transférées gratuitement de **l'Etat à la Région dans le cadre du** pacte d'accessibilité de mobilité pour la Bretagne

Le transfert de propriété à titre gratuit implique la reconstitution des réseaux et des équipements associés, auxquels sont raccordées les parcelles demeurant la propriété de **l'Etat**.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Mission 8

Actions européennes et internationales, fonds européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

La Mission 8 **regroupe dorénavant l'ensemble des programmes supports à l'action européenne et internationale de la Région** visant à conforter le rayonnement de la **Bretagne et sa place en Europe et à l'international**.

L'action internationale vise à créer ou à maintenir les liens existants avec des **partenaires à l'étranger, qu'ils soient d'ordre économique, culturel, touristique, universitaire ou encore sportif. Priorisée sur l'Europe et tout particulièrement les pays celtiques et la Wielkopolska, l'action internationale de la Région vise à accroître l'attractivité du territoire** dans un contexte de mondialisation des échanges économiques et humains.

En dehors de l'Europe, dans un objectif de ciblage, la Bretagne a décidé de renforcer ses relations avec le Japon en priorité compte tenu de ses forts liens en termes **d'échanges économiques, culturels et patrimoniaux**. En dehors de cette priorité, la Bretagne soutiendra des projets concrets basés sur des thématiques précises en Allemagne, au Canada, en Chine (province du Shandong) ou encore avec **l'Australie méridionale**.

L'action européenne quant à elle, vise à faire de la Bretagne une région pleinement européenne, dont la voix porte au sein des institutions communautaires, et qui sait tirer pleinement partie des financements européens pour le développement de son territoire.

Cela passe par une présence forte à Bruxelles, au plus près des lieux de débats et de négociations. La Bretagne est ainsi présente à travers sa Maison de la Bretagne Europe **au cœur des institutions mais aussi des principaux réseaux européens (CRPM, Comité des Régions...)**. **Son rôle de veille et de soutien aux actions de lobbying de la Région permet d'anticiper les conséquences des politiques européennes** et de défendre la vision et les intérêts de la Bretagne auprès du Conseil, du Parlement et de la Commission Européenne.

Cela passe également par la gestion directe des fonds européens qui, depuis 2014, incombe majoritairement aux Régions.

Initialement dotée de 795,8 M€ de fonds européens, l'enveloppe financière de ces fonds européens a connu une forte hausse en 2021 (enveloppes de relance et transition FEADER) pour atteindre dorénavant près de 1,050 Mds d'euros pour la période 2014-2023. S'y ajoutent également, et jusqu'en 2027, de nouvelles dotations financières, à hauteur d'environ 630 M€ pour les crédits gérés directement par la collectivité.

Au 15 décembre 2023, les programmes 2014-2020 gérés par la Région ont, pour **l'essentiel, clôturé leur programmation. L'intégralité des enveloppes FEDER, FSE et FEAMP est attribuée, avec une légère sur-programmation qui doit permettre d'absorber les sous-réalisations de projets qui seront inévitablement constatées en phase de paiement final pour certaines opérations**. Au total, en intégrant les crédits **européens gérés par les services de l'Etat sur le Fonds Social Européen**, ce sont ainsi **près d'1,2 Mds d'euros de fonds européens qui accompagnent le développement régional et local depuis 2014, pour un total de plus de 47 000 projets ; en moyenne, chaque jour, 10 nouveaux projets sont soutenus par l'Europe en Bretagne**. Sur le plan des paiements, plus de 905 M€ de fonds européens ont été versés aux bénéficiaires, et ces remboursements sont fluides sur l'ensemble des fonds.

Concernant les nouveaux programmes, la quasi-totalité des dispositifs sont ouverts au dépôt des dossiers et tous les fonds ont dorénavant démarré la sélection des dossiers. Les paiements sont engagés pour les **dossiers FEDER depuis l'été 2023, en cohérence avec les calendriers de mise en œuvre des projets**. La **continuité dans l'accès aux financements européens entre les deux périodes de programmation est assurée**.

L'année 2024 présente de nouveau un double **défi pour la mise en œuvre des fonds européens**. **Le premier sera d'assurer la clôture administrative et financière des programmes 2014/2020 qui s'étalera du 30 juin 2024 au 31 décembre 2025 selon les fonds, et ce, avec l'objectif d'obtenir l'affectation finale de l'intégralité des enveloppes dédiées à la Bretagne, y compris les enveloppes de transition et de relance confiées en 2021/2022**. Le second sera **d'amplifier la programmation et les paiements sur la**

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

PR0801

PR0802

PR0803

PR0807

PR0808

nouvelle période, en prenant appui sur le très bon démarrage constaté en 2023. La mobilisation collective des porteurs de projets, des partenaires et bien sûr en premier lieu, **de l'autorité de gestion** devra donc porter cette double **ambition pour le développement de l'ensemble de la Bretagne**.

→ **International / Pays celtiques, priorisation des actions, nouvelle feuille de route solidarité internationale...**

2023 a été l'occasion de voter une actualisation de la stratégie internationale de la Région. Trois grandes priorités ont ainsi été retenues :

- Développer les relations avec les pays celtiques (Irlande, Ecosse, Pays de Galles, Cornouailles, Galice et Asturies), notamment concernant le développement de la mobilité des jeunes, de la formation dans les EMR ou le maintien de la dynamique des relations interculturelles.
- Maintenir le lien avec la Wielkopolska, notamment autour du droit des femmes et de la culture, mais aussi **du soutien à l'Ukraine**.
- Conforter et élargir les projets développés au **Japon, en s'appuyant sur les fortes relations économiques, universitaires, patrimoniales et culturelles**.

Au-delà de ces nouvelles actions, la Région poursuivra ses relations **de façon plus ciblée avec d'autres régions du monde** : avec ses partenaires avec qui elle a signé un accord de coopération (Shandong, Australie méridionale) mais **aussi avec d'autres partenaires souhaitant porter des projets thématiques concrets (au Canada avec la Nouvelle-Ecosse sur les océans, par exemple)**.

2024 sera l'occasion aussi de mettre en application les feuilles de route votées en matière de solidarité internationale et en faveur des bretonnes et des bretons du monde.

Concernant la solidarité internationale, la Région a adopté en 2023 avec les partenaires régionaux de nouvelles **modalités d'intervention devant permettre une meilleure efficacité de l'action régionale en tenant compte de la forte montée de l'insécurité, notamment dans les zones traditionnelles de partenariat au Sahel (Burkina-Faso...) et en Haïti**. Les nouveaux dispositifs accompagnant cette feuille de route seront votés au 1^{er} semestre 2024.

Concernant la politique en faveur de la diaspora bretonne, le premier bilan présenté en fin 2023 : doublement des projets portés par les associations de bretons dans le monde, création de 4 nouvelles associations (Irlande, Ecosse, Galice et Australie), stimulation des échanges entre diasporas bretonnes via les nouveaux outils numériques créés à cet effet par la Région, reconnaissance et valorisation des initiatives exemplaires notamment à travers la délivrance **d'une 30aine de diplômés d'ambassadeurs de la Bretagne dans le monde entier, etc. 2024 sera ainsi une année de continuité et d'amplification de ces actions**.

Enfin, une nouvelle feuille de route en matière de mobilité des jeunes à l'international sera lancée afin, d'une part de mieux lier cette politique aux axes prioritaires de la stratégie internationale et d'autre part d'améliorer la visibilité, l'efficacité et l'équité de la politique régionale en faveur des jeunes bretons désireux de faire une mobilité à l'international.

En matière d'action européenne, 2024 sera une année de continuité dans les actions à destination du grand public, dans un contexte marqué par les élections européennes. De nouveaux outils destinés aux jeunes afin de mieux leur **faire comprendre l'action européenne et le rôle des institutions seront imaginés. La Maison de la Bretagne Europe**, désormais internalisée au sein des services de la Région, continuera à assumer un rôle de défense des intérêts bretons à Bruxelles mais aussi de relais des enjeux européens auprès du Conseil régional.

Enfin, les relations de travail avec la Conférence des Régions Périphériques Maritimes seront confortées dans la perspective notamment des futures politiques européennes (Cohésion, agriculture, mobilité des jeunes, etc.) post 2027.

→ **Clôturer financièrement les programmes 2014/2020, tant sur leur volet initial que sur les crédits complémentaires issus du Plan de relance européen**

Bien que **rattachés à la période d'engagement budgétaire européenne 2014/2020**, tous les programmes bénéficient **d'une période complémentaire de clôture de plusieurs années**. Traditionnellement, la clôture de ces programmes **s'effectue** ainsi en biseau avec le lancement progressif en parallèle de dispositifs financés sur la nouvelle enveloppe budgétaire. **Ils ont donc tous au cours de l'année 2023 poursuivi leur mise en œuvre jusqu'à clôture progressive des enveloppes financières**.

Les montants rattachés à cette période de programmation se répartissent ainsi :

- **le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€**, auxquels s'ajoutent **92,8 M€ pour REACT-EU**, et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). **L'intégralité de l'enveloppe est programmée, à hauteur d'environ 102% et accompagnant plus de 1 000 projets, dont 134 au titre de la relance.**

Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Plus de 150 structures bretonnes se sont ainsi impliquées dans une centaine de projets de coopération, pour un montant FEDER total de **58 M€**.

- **le FSE, Fonds Social Européen, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi**, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. **La totalité de l'enveloppe est engagée depuis fin 2019, en cohérence avec le calendrier de déploiement du Programme Bretagne Formation puis Qualif Emploi ; elle a permis d'accompagner la formation de plus de 20 000 demandeurs d'emploi sur de très nombreux secteurs d'activité. En complément, 130,5 M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire. S'y sont ajoutés 9,2 M€ d'enveloppe REACT-EU, principalement orientée vers l'insertion ; l'intégralité des crédits est également engagée.**
- **le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de 530,7 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, est un levier essentiel pour l'accompagnement de la modernisation et de la transition des exploitations, des industries agro-alimentaires, et le développement des territoires ruraux ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique. L'engagement du FEADER s'élevait au 1^{er} décembre 2023 à 98% (520 M€) et les paiements aux bénéficiaires à 409 M€. Le FEADER accompagne plus de 45 000 projets sur le territoire.**
- **le FEAMP, Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 55,5 M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. L'année 2021 avait permis d'engager la totalité de l'enveloppe restante sur la subvention globale au bénéfice de 784 projets depuis le début du programme. Plus de 41 M€ ont été versés aux bénéficiaires. Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs FEAMP mis en place directement au niveau national ; ils ont notamment dans ce cadre bénéficié des dispositifs d'arrêt temporaire dans le cadre de la crise Covid.**

L'enjeu principal pour ces programmes de la période 2014/2020 est de réussir leur clôture financière dans le calendrier prévu par la Commission européenne. Ce même calendrier s'applique aussi aux enveloppes de relance, malgré les circonstances complexes auxquelles les porteurs de projets ont dû et doivent encore faire face (pénurie de matériaux, inflation, **crise de l'énergie...**). Concernant le FEDER, FSE et FEAMP, cette clôture financière et administrative est donc aujourd'hui prévue au 30 juin 2024, mais pourrait connaître une période complémentaire de quelques mois, selon l'aboutissement de négociations européennes encore en cours à la date de rédaction de ce rapport ; pour le FEADER, une période de transition de deux années complémentaires a été prévue, portant au 31.12.2025 la date de fin des paiements sur ce fonds.

L'année 2024 sera donc une année importante pour la bonne finalisation de l'ensemble de ces programmes. La Bretagne aborde ces derniers mois de mise en œuvre dans une situation favorable, compte-tenu de la forte dynamique de paiement constatée depuis plusieurs années et des mesures de pilotage et d'accompagnement mises en place. Néanmoins, l'enjeu très fort d'aboutissement des travaux dans le calendrier fixé par la réglementation nécessitera vigilance, réactivité, accompagnement et dialogue permanent avec l'ensemble des bénéficiaires et des autorités impliquées, tout au long de l'année.

→ Amplifier le démarrage dynamique de la nouvelle période de programmation 2021/2027

En superposition avec les programmes ci-dessus, la Région gère de nouveau 4 fonds européens sur cette nouvelle période : FEDER, FSE+ (qui succède au FSE), FEADER et FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, **la Pêche et l'Aquaculture** qui succède au FEAMP). **Alors que l'année 2022 avait déjà permis d'engager les premiers appels à projets et crédits sur le FEDER, l'année 2023 a permis d'ouvrir la totalité des appels à projets sur l'ensemble des fonds.** Et la sélection des dossiers a dorénavant démarré pour tous les programmes, de même que les paiements pour le FEDER, permettant ainsi une continuité des soutiens entre les deux périodes.

Ces 4 nouveaux programmes se présentent donc ainsi au 31 décembre 2023 :

- **le nouveau programme FEDER, doté d'une enveloppe de 321 M€, a démarré en novembre 2022**, la Bretagne étant l'une des 1^{ères} Régions françaises à avoir lancé la sélection des dossiers. Il soutient à nouveau les transitions numériques (BTHD - La fibre pour tous et usages numériques) et vertes (climat, biodiversité, énergies renouvelables et efficacité énergétique, transports durables), ainsi que la recherche-innovation et le développement économique. Fin 2023, 27% des crédits sont déjà engagés au bénéfice de 120 projets et sur une très grande diversité de secteurs. Ceci positionne la Bretagne parmi les toutes premières régions européennes, **puisque la moyenne d'engagement au niveau communautaire se situe aujourd'hui en dessous des 5%**.
- conjointe au programme FEDER, la nouvelle enveloppe FSE+ continuera à accompagner le déploiement des **formations au profit des personnes en recherche d'emploi, à la fois sur le volet qualifiant, mais aussi dorénavant sur le volet pré-qualifiant, permettant de soutenir également la préparation du projet professionnel, l'orientation, l'acquisition de compétences de base...** La programmation a démarré à l'automne 2023 et porte l'engagement des crédits à 32%, un seuil là aussi très largement au-delà de la moyenne nationale et européenne.

Cette enveloppe FSE+ gérée par le Conseil régional est complétée d'une enveloppe FSE+ de 105,5 M€, gérée par les services de l'Etat, en lien avec les Départements et les PLIE, sur les volets emploi et inclusion, ainsi que sur la lutte contre la pauvreté, contre le décrochage scolaire, et pour **l'égalité entre les femmes et les hommes**, notamment. La programmation est engagée depuis mi-2023.

- la Région continue également à gérer les mesures régionalisées dans le cadre du FEAMPA, soutenant la compétitivité et la transition des filières pêche et aquaculture, les investissements portuaires, ainsi que le **développement local des territoires maritimes. Une enveloppe d'environ 55 M€ est prévue pour la période. En complément, les porteurs de projets bretons ont aussi accès aux mesures pilotées directement par le Secrétariat d'Etat à la Mer. La Région est par ailleurs en charge de la mise en œuvre du guichet national innovation, doté d'une enveloppe FEAMPA de 15 M€, pour le compte de l'ensemble des régions françaises. Les premiers dossiers ont été sélectionnés à partir de juin 2023 ; fin 2023, près d'une vingtaine de dossiers sont programmés, pour un montant de FEAMPA d'environ 520 k€.**
- enfin, concernant le FEADER, la Région a en charge la gestion des mesures non surfaciques, à savoir les aides **agricoles à la modernisation et à la transition des exploitations, le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, les aides à l'industrie agro-alimentaire, ainsi que l'ensemble des soutiens au développement local à travers l'initiative Leader.** Elle déploie également un nouveau type de soutien à travers les MAEC forfaitaires. **L'ensemble de ces dispositifs sont dotés d'une enveloppe totale de 189 M€. La sélection des premiers dossiers a démarré en septembre 2023, sur le volet de l'installation des jeunes agriculteurs, avec d'ores et déjà début décembre près de 150 dossiers approuvés.**

Cette enveloppe FEADER gérée par le Conseil régional est complétée de l'enveloppe FEADER couvrant les mesures surfaciques : mesures agri-environnementales et **agriculture biologique, principalement.** Cette enveloppe d'un montant de 122 M€ pour la période est mise en œuvre par les services de l'Etat et a connu sa 1^{ère} campagne en 2023.

De manière transversale, les volets territorialisés des programmes (DLAL FEAMPA, Leader FEADER, et ITI FEDER) ont quant à eux pu démarrer dans le même calendrier que les autres dispositifs. Les années 2022 et 2023 ont permis de **sélectionner l'ensemble des territoires concernés par l'un et/ou l'autre de ces volets et de formaliser et structurer le conventionnement et l'organisation de leur mise en œuvre.** La sélection locale des dossiers est également enclenchée sur la plupart des territoires et l'année 2024 sera donc une année pleine et entière de fonctionnement de ces volets., au même titre que tous les autres dispositifs de soutien.

Avec la grande satisfaction d'avoir été l'une des premières Régions à obtenir la validation de ces programmes par la Commission européenne, et ce dans l'intérêt des bénéficiaires, sur l'ensemble de ces nouveaux programmes, l'enjeu principal est désormais de soutenir la montée en puissance de la dynamique de dépôt de dossiers et de programmation, constatée dès cette année 2023.

Si les premiers risques de dégageant d'office (retrait des crédits non consommés) ne pèseront qu'à compter du 31 décembre 2025, il est essentiel que la sélection des dossiers trouve rapidement un rythme élevé, **couvrant l'ensemble des dispositifs d'aides**, pour permettre aux porteurs de projets de réaliser leurs opérations et in fine de percevoir leurs paiements. Les retards successifs dans la validation de la réglementation européenne (juin 2021), puis de l'accord de partenariat national (juin 2022) ont reporté mécaniquement le calendrier d'adoption des programmes et il s'agit donc maintenant de soutenir leur mise en œuvre rapide et efficace. L'année 2024 doit donc ainsi permettre d'amplifier ce bon démarrage de la sélection des dossiers, en volume et en irriguant l'ensemble des secteurs d'intervention concernés ; elle doit également permettre de procéder aux paiements des bénéficiaires sur l'ensemble des fonds, dans le calendrier nécessaire à la réalisation de leurs projets.

Le soutien aux porteurs de projets se poursuivra donc **tout au long de l'année, à la fois par des actions d'information générale**, permettant de faire connaître les appels à projets et dispositifs européens, mais aussi par des actions plus **directes d'accompagnement, y compris pour aider les porteurs à monter leurs dossiers et à les déposer sur le portail dématérialisé de dépôt**. Cet accompagnement est une condition forte de la réussite de la programmation.

L'accélération de la programmation et des paiements devrait aussi être soutenue par les mesures de simplification mises en œuvre pour cette nouvelle période, notamment la multiplication des possibilités de remboursement des dépenses de manière forfaitaire. **Au-delà des mesures déjà prises, l'Autorité de gestion cherchera en 2024 à exploiter** tous les nouveaux leviers qui seraient rendus possibles, et portera également dès maintenant cet objectif dans le débat européen pour la période post-2027.

En complément, l'information sur les financements européens disponibles pour la Bretagne est depuis plusieurs années élargie aux autres dispositifs de financement européens, gérés au niveau national ou directement par la Commission européenne. **C'est le cas** notamment des programmes de coopération territoriale européenne (Interreg Espace Atlantique, Europe du Nord-Ouest, Mer du Nord, Europe) qui ont eux aussi connu une 1^{ère} année de mise en **œuvre très dynamique**, impliquant les acteurs bretons dès le démarrage, y compris sur le programme Mer du Nord où la Bretagne est nouvellement éligible. La Région continuera à être mobilisée au sein des instances de gouvernance **de ces programmes et pour soutenir l'intégration des porteurs de projets bretons dans ces programmes partenariaux**. **C'est également** le cas des programmes thématiques, en particulier Erasmus+ pour les échanges éducatifs et la jeunesse, **Horizon Europe dans le domaine de la recherche et de l'innovation, Europe Créative pour la culture et les médias, Life en soutien à l'environnement**, la biodiversité et le climat, ou bien encore le nouveau programme Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs. Sur ces différents programmes, la Région continuera également à accompagner les porteurs de projets bretons dans leur accès à ces financements, que ce soit par **l'animation de réseaux spécialisés, l'accompagnement à la recherche de partenaires ou bien plus directement l'assistance à l'écriture des candidatures**.

Programme 801

Actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 801 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture à l'Europe et au monde ainsi qu'aux enjeux de la coopération à l'international des bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

2024 sera l'année de la mise en œuvre de la stratégie internationale, renouvelée et votée en décembre 2023, au travers notamment de 4 grands axes : le renforcement de l'axe celtique, la poursuite de nos coopérations internationales resserrées (Wielkopolska, Japon), la poursuite de la politique « bretonnes et bretons du monde » et l'intégration au sein de cette stratégie de la mobilité internationale des jeunes.

En matière de solidarité internationale enfin, 2024 sera l'occasion de mettre en œuvre notre nouvelle stratégie afin de tenir compte de l'évolution du contexte international (dégradation sécuritaire dans nos territoires de coopération...) et de la nécessité de mieux accompagner les acteurs bretons autour de projets en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique.

\\ 2024 en actions

→ **Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux**

La Maison de la Bretagne à Bruxelles amplifiera son action en cette année électorale européenne, et tout spécifiquement sur le suivi de la future politique de cohésion post 2027. La délégation veillera à l'accompagnement de l'action du Conseil régional sur la simplification des FESI, sur l'adaptation aux nouveaux règlements en matière de lutte contre le réchauffement climatique (Fit for 55...). Enfin, elle maintiendra une action prioritaire de suivi des questions agricoles dans un contexte marqué par le lancement effectif de la nouvelle programmation en 2025, ainsi que dans le domaine maritime et de la pêche compte tenu de l'actualité. Sur tous les autres domaines, une veille sera maintenue, les actions ne pouvant se dérouler qu'en fonction des moyens disponibles, sachant que l'année 2024 sera également l'année de la mise en œuvre de l'internationalisation de la Délégation au sein des services de la région.

Après l'adoption et le lancement des premiers appels à projets sur les nouveaux espaces de coopération interrégionale européen (Atlantique, Mer du Nord, Europe du Nord-Ouest et Europe), 2024 sera une année de continuité dans la mobilisation de la Région pour amplifier la mobilisation des acteurs bretons. La Région se mobilisera au sein des instances nationales et européennes à cet effet et continuera son aide aux porteurs de projets via son dispositif d'aide à l'écriture et l'organisation de journées d'information. Enfin, elle continuera dans la même logique à aider les porteurs de projets sur certains programmes sectoriels gérés en direct par la Commission Européenne (Erasmus + sport, Europe Creative, Life, CERV...), et spécifiquement le programme Erasmus+ via le réseau des développeurs.

→ **Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations européennes et internationales en privilégiant une approche de diplomatie et à travers les acteurs bretons dans le monde.**

2024 sera donc l'année de mise en œuvre de la stratégie internationale de la Région Bretagne votée en décembre 2023. Tenant compte du contexte politique et social, elle priorisera les actions autour 3 grands axes pour nos coopérations prioritaires :

- Un axe « celtique » prioritaire, renforcé par la célébration du 20^{ème} anniversaire de notre coopération avec le Pays de Galles d'une part, mais aussi par la mise en œuvre des

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

280 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

3 270 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 905 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

accords de coopération signés à l'occasion du FORUM CELTE d'août 2023 avec notamment l'Irlande, l'Ecosse et la Cornouaille. La déclinaison de la feuille de route de la diplomatie celte réunissant l'ensemble des 7 partenaires celtiques, sera également une action majeure pour cette année 2024.

- Un renforcement de notre coopération avec la Wielkopolska et le développement du partenariat avec le Japon. Concernant la Wielkopolska, un travail spécifique sera fait en 2024 pour accompagner des actions autour de l'égalité femmes/hommes, des actions en soutien au peuple ukrainien de l'Oblast de Kharkiv, territoire jumelé avec la Wielkopolska. La concrétisation des relations nouées lors du déplacement au Japon de 2022, par le développement de nouveaux partenariats notamment dans les domaines du patrimoine, de la culture et de l'enseignement supérieur.
- Selon une approche plus thématique, une stabilisation de nos relations avec la province chinoise du Shandong autour des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, la poursuite des actions menées avec la Grand'Anse et le maintien de la coopération avec l'Australie méridionale. Le soutien au développement d'actions avec les îles anglo-normandes dans le domaine maritime, mais également avec la province de Nouvelle-Ecosse sur des enjeux d'énergies renouvelables.

Nouveau programme adopté à la session de décembre 2022, le dispositif « bretonnes et bretons à travers le monde », structuré autour de 3 axes principaux, entrera dans sa 2^{ème} année de mise en œuvre. Cette politique a donc pour objectif de poursuivre le soutien aux initiatives portées par la diaspora bretonne, de renforcer la communication sur ces actions et enfin de valoriser l'action des bretonnes et des bretons à l'étranger.

→ Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant les initiatives solidaires

La nouvelle stratégie internationale en matière de solidarité internationale votée en décembre 2023 sera déclinée en 2024, avec notamment l'évolution des dispositifs de soutien aux associations, se traduisant par une réévaluation du taux d'accompagnement, la création d'un nouvel appel à projet et par un renforcement des modalités d'accompagnement des acteurs bretons de la solidarité internationale (relation avec le Réseau Bretagne Solidaire). La mise en œuvre de cette politique sera néanmoins sujette aux évolutions politiques des territoires d'intervention (comme le Burkina-Faso et la zone du Sahel dans son ensemble et Haïti), aux orientations voire injonctions gouvernementales françaises quant au cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales en matière de solidarité.

→ 4 - Renforcer la conscience européenne et internationale des situations et notamment des jeunes

En matière d'information européenne, et en cette année d'élections européennes, la Région va poursuivre ses interventions dans les lycées opérées par la Maison de l'Europe de Rennes-Europe Direct Bretagne sur l'ensemble du territoire breton. La Région continuera également à développer des outils pédagogiques numériques pour sensibiliser les jeunes à l'Europe visant, cette fois-ci, à la découverte des institutions européennes et de leur fonctionnement. Il s'agira également d'accompagner les initiatives à destination des jeunes visant à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Union Européenne. Pour cela, elle entend soutenir en Bretagne l'organisation d'événements de type simulation du Parlement Européen (ou autres institutions européennes) qui présentent un intérêt pédagogique, démocratique et d'éducation à la citoyenneté européenne active.

Concernant la mobilité internationale, le pilotage du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB) sera poursuivi dans le cadre du plan pluriannuel 2022/2027. La mise en œuvre des 4 axes stratégiques (informer, former, développer et analyser) sera ainsi facilitée avec le soutien apporté aux différents acteurs associatifs en responsabilité de ceux-ci. Le réseau breton des développeurs de la mobilité européenne, composé de 55 membres, contribuera à la formation des porteurs de projets Erasmus+ en lien avec les Agences Erasmus+ et le Rectorat d'Académie. De plus, des partenariats avec des opérateurs nationaux, France Volontaires et OFQJ-Office Franco-Québécois de la Jeunesse) seront également noués pour renforcer respectivement le volontariat entrant et la mobilité sortante des jeunes en insertion.

En lien avec la nouvelle stratégie internationale votée en décembre dernier, les dispositifs régionaux de soutien à la mobilité individuelle et collective des lycéens (ex-Karta) et étudiants en particulier seront revus avec de nouvelles modalités en vigueur à la prochaine rentrée scolaire et universitaire 2024. Une attention particulière sera portée sur la lisibilité des actions proposées, la simplicité des modalités des actions pour les acteurs et l'inclusion des publics les moins favorisés. Enfin, le consortium Erasmus+, dénommé B-MOUE et porté par la collectivité régionale avec 25 établissements de formation sanitaire et sociale continuera à encourager les mobilités d'élèves, d'étudiants, de personnels et l'accueil de professionnels européens.

Programme 802

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Sous Autorité de gestion du Conseil régional, le programme 802 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement, ni crédits de paiement, ne sont, de fait, requis.

Doté pour la période 2014-2020 d'une enveloppe de 455,1 M€ de FEDER et de FSE (dont 92,8 M€ au titre du plan de relance REACT EU), le programme repose sur 6 priorités :

- Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER), en déployant le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton et en favorisant les pratiques numériques de la population bretonne ;
- Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER) ;
- Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne (FEDER), par l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, la réduction de l'empreinte carbone du bâti social, et le soutien aux modes de transports durables en Bretagne ;
- Accompagner la relance et la résilience de la Bretagne (FEDER – REACT-EU) à la suite de la crise engendrée par le Covid-19 ;
- Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels des demandeurs d'emploi (FSE).

Il entrera en 2024 dans sa phase finale d'exécution financière. Au 31 décembre 2023, 102,5 % des crédits ont été engagés sur 1035 projets :

- Sur le FEDER :
 - hors plan de relance React-EU, 894 projets ont été programmés pour 310 M€ soit 101,2 % des crédits ;
 - sur le plan de relance, 134 projets ont été programmés pour 94,3 M€ soit 101,6 % des crédits ;
- Sur le FSE, 6 projets consistant en des marchés publics de formation en faveur de demandeurs d'emploi (correspondant à 345 lots) ont été programmés pour 66,8 M€, soit 112 % des crédits européens alloués.

Comme chaque année, l'atteinte des objectifs de réalisation financière a représenté un enjeu important. Le rythme soutenu et régulier des appels de fonds a permis un remboursement complémentaire de 69,1 M€ de FEDER et FSE ; le programme se situe ainsi dans une situation favorable pour être clôturé dans les délais attendus, sous réserve de l'achèvement physique de l'ensemble des projets et de la bonne réception par la Région de l'ensemble des documents attendus.

\\ Propositions budgétaires

Proroger d'un an l'autorisation de programme pluriannuelle ouverte au titre des exercices 2014 à 2023

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

54 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2024 en actions

→ Clôturer la programmation des derniers projets sur le volet Relance du FEDER (enveloppe REACT-EU)

Sur le FEDER et le FSE, hors plan de relance React-EU dont les crédits ont été alloués à la Bretagne courant 2021, la clôture de la programmation est achevée au 31 décembre 2023. Le taux global de programmation s'établit à 102,8 % ; cette légère sur-programmation devrait permettre de compenser les éventuelles sous-réalisations ou inexécutions partielles ou totales de certains projets.

Sur le FEDER, l'engagement des crédits se décline comme suit :

- Axe 1 - numérique : 97,6 % de l'enveloppe prévue pour 116 projets
- Axe 2 - recherche – innovation – compétitivité des entreprises : 105,2 % représentant 483 projets
- Axe 3 - développement durable : 100,6 % représentant 293 projets.

Les écarts par rapport aux enveloppes initiales de chaque Axe sont acceptés par la Commission européenne qui a prévu des mécanismes de flexibilité.

Sur le FSE, l'engagement des crédits est ciblé sur l'axe 4 pour le soutien aux actions de formation qualifiante en lien avec les besoins de l'économie régionale. Les formations co-financées s'adressent aux demandeurs d'emploi, notamment ceux ayant des caractéristiques plus sensibles. L'ensemble de ces actions représentent au total 748 dossiers à certifier.

Sur le plan de relance React-EU (dotation de 92,8 M€), l'engagement des derniers crédits sera effective au premier trimestre 2024 ; seuls trois dossiers restent à programmer pour un montant FEDER complémentaire de 2,3 M€. 137 projets devraient donc in fine bénéficier d'un soutien FEDER pour un montant total de 96,5 M€ soit un taux d'engagement global de 104 % réparti de la manière suivante :



Ce fléchage de crédits sur la transition verte est une particularité bretonne, issue du dialogue partenarial mené lors de l'adoption du volet REACT-EU du programme. Il recouvre plusieurs thématiques, dont deux très majoritaires : la rénovation thermique du bâti d'une part (bâti culturel, bâti universitaire, bâti des collectivités locales), et les projets de transport durable, en particulier le développement des pistes cyclables et des voies vertes.

→ Procéder au paiement de l'intégralité des dossiers

Le paiement des dossiers constituera l'enjeu majeur de l'année 2024.

Réglementairement, seules les dépenses déclarées à la Commission européenne avant le 1^{er} juillet 2024 pourront en effet donner lieu à remboursement.

Dans un contexte de notification tardive de l'enveloppe React-EU (1/3 d'enveloppe complémentaire) ayant entraîné un accroissement notable du volume de dossiers à traiter, une demande de modification de ce calendrier fait actuellement l'objet de négociations européennes. La décision sur ce report (prolongation jusqu'en décembre 2024 voire juin 2025) n'est pas connue à date de rédaction de ce rapport. Cette demande fait en effet partie d'un paquet réglementaire beaucoup plus global sur la révision du cadre financier pluriannuel de l'Union pour lequel l'accord entre Etats Membres est plus délicat.

Face à cette incertitude, l'Autorité de gestion s'est organisée pour répondre à tous les scénarios et a depuis de nombreux mois encouragé l'ensemble des porteurs de projets à respecter autant que possible les calendriers prévus avec eux pour le traitement de leurs dossiers. Cette mobilisation de tous les acteurs doit donc se poursuivre. La dynamique engagée depuis un an, si elle démontre notre capacité à faire, ne doit pas faiblir.

Sur le FEDER, 213 dossiers restent à traiter. Il apparaît donc impératif que la transmission de tous les justificatifs de paiement soit effective en mars 2024 afin de lisser leur traitement.

Dans ce cadre, un suivi dossier par dossier en fonction des dates de fin de réalisation des projets et de présentation des derniers justificatifs de dépenses sera réalisé. En parallèle, des contacts avec les bénéficiaires seront organisés autant que de besoin pour les soutenir dans la constitution de leurs dossiers et les mesures d'accompagnement des services instructeurs seront renforcées.

Concernant le fonds FSE, la mobilisation est complète pour certifier les 61 dossiers restants, sur le premier semestre 2024.

Ces démarches, couplées d'une coordination et d'un accompagnement renforcés des services, devraient permettre de clôturer de manière optimale le programme.

Programme 803

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

A l'instar du programme 802 relatif au programme 2014-2020, le programme 803 porte, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires pour la programmation 2021-2027.

La Région, en tant qu'Autorité de gestion, réalise en effet le paiement direct aux porteurs de projets, et procède ensuite aux demandes de remboursement auprès de la Commission européenne par appel de fonds plusieurs fois dans l'année.

Pour le FSE+, le bénéficiaire final de l'aide communautaire sera de nouveau le Conseil régional de Bretagne, le FSE+ venant en remboursement de ses propres dépenses liées aux marchés de formation. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est, de fait, requise, ni aucun crédit de paiement.

Doté d'une enveloppe de 379 M€ de FEDER et de FSE + (hors crédits d'assistance technique), le programme repose sur 5 priorités :

- Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transformation numérique (FEDER)
 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
 - Renforcer le potentiel productif de la Bretagne
 - Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables
- Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit (FEDER)
- Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (FEDER)
 - Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne
 - Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique
 - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents
 - Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques
 - Préserver et reconquérir la biodiversité
- Soutenir la transition vers des mobilités durables (FEDER)
- Former tout au long de la vie les personnes en recherche d'emploi pour leur permettre la définition d'un projet, l'accès aux connaissances et aux compétences (FSE+)

Le programme affiche un taux d'avancement très satisfaisant après seulement 15 mois de mise en œuvre pleine et entière ; au 31 décembre 2023, plus de 106 M€ ont d'ores et déjà été engagés soit 28% des crédits :

- 120 projets au titre du FEDER pour 88 M€ soit 27 % des crédits ;
- 1 projet au titre du FSE + pour 18 M€ soit 32 % des crédits.

Si la programmation du dossier Bretagne Très Haut Débit (70 M€ de FEDER) contribue à afficher un taux de programmation très satisfaisant, la dynamique de programmation, hors ce dossier, place tout de même la Bretagne au-delà des moyennes européennes et françaises qui se situent autour de 3,5 % d'avancement.

Les paiements aux bénéficiaires ont également démarré à l'été 2023. Les premiers appels de fonds auprès de la Commission européenne seront effectués à compter du 2nd semestre 2024.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

40 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2024 en actions

→ Déployer une programmation dynamique sur l'intégralité des dispositifs

Sur le plan de la programmation, l'année 2024 permettra d'amplifier la bonne dynamique de programmation engagée depuis un an.

Au titre du FEDER, sur la priorité 1 du programme (innovation, recherche, entreprises, numériques), la programmation est d'ores et déjà bien engagée sur les volets innovation (17,5 % des crédits) et entreprises (9 %). Elle sera complétée dès le premier trimestre 2024 sur le volet recherche notamment ; l'instruction en cours d'une vingtaine de dossiers devrait ainsi permettre de programmer 8 M€ au cours du premier semestre 2024. Sur le volet entreprises, l'abondement FEDER de 10 M€ au bénéfice du fonds de co-investissement Breizh Up ainsi que la programmation des dossiers au titre de l'appel à projets « Pass création » contribueront également activement à la dynamique de programmation sur cette priorité. Sur les dispositifs soutenant les pratiques numériques, la programmation débutera au premier semestre 2024 au titre du développement du numérique inclusif.

La priorité 2 a été intégralement programmée fin 2023 au bénéfice de la dernière tranche de travaux du programme La Fibre pour tous – Bretagne Très Haut Débit, pour un montant total de 70 M€.

Sur la priorité 3 du programme, dédiée aux transitions énergétiques, écologiques et climatiques, 13 % des crédits sont déjà engagés. Un quart des crédits sont ainsi programmés sur les dispositifs en faveur de la biodiversité et de la transition climatique ; les appels à projet lancés dès le 1^{er} trimestre 2022, par anticipation de la validation du programme ont en effet permis de démarrer très rapidement la programmation. La dynamique sera amplifiée courant 2024 par la pleine ouverture des dispositifs production/distribution d'énergies et efficacité énergétique. La programmation, déjà engagée en 2023 sur les mesures de soutien à la structuration des filières sur ces thématiques, sera complétée par l'engagement des premiers dossiers d'investissement (ex : projets démonstrateurs dans le cadre de l'appel à projets « bâtiments performants »).

Sur la priorité 4 relative à la mobilité urbaine durable, le succès du 1^{er} appel à projets lancé à l'automne 2023 devrait permettre l'engagement des premiers dossiers au premier semestre 2024. A l'image de la programmation au titre de la relance sur le programme 2014-2020, la thématique « développer la pratique du vélo » recueille le plus de demandes et devrait mobiliser plus de 3 M€ de FEDER.

Au titre du FSE +, sur la priorité 5 du programme soutenant les personnes en recherche d'emploi dans leur accès aux connaissances et aux compétences, l'objectif consistera à accélérer les engagements de crédits communautaires pour dépasser les 60% d'engagements à fin 2024.

Concernant les volets territorialisés du programme, la signature des conventions avec Brest Métropole et Rennes Métropole est effective, dans le cadre des Investissements territoriaux Intégrés. Cela va permettre, dès le premier trimestre de l'année 2024, l'ouverture de la sélection locale sur les 4 thématiques FEDER retenues : usages numériques, énergies renouvelables, biodiversité et transports durables.

→ Répondre aux exigences communautaires de performance et de qualité par l'accélération de la dynamique de paiement et la réalisation de la revue à mi-parcours

La performance d'un programme s'analyse à l'aune de l'atteinte de ses objectifs de résultats (indicateurs) et d'avancement financier.

Sur le plan des paiements aux bénéficiaires, ils s'intensifieront au cours de l'année et justifieront la réalisation de premiers appels de fonds FEDER et FSE + auprès de la Commission européenne à compter du 2nd semestre.

L'année 2024 ne sera pas encore concernée par l'exercice dit « du dégagement d'office » consistant à justifier d'un seuil de réalisation financière au 31 décembre sous peine de retrait des crédits non consommés. Cet exercice ne débutera qu'en 2025 mais nécessitera dès 2024 une anticipation forte, tant sur le plan de l'engagement des crédits que de celui des paiements aux bénéficiaires. Il sera dès lors important de mener dès cette année un pilotage fin des calendriers de remontée des dépenses par les porteurs de projets au regard de l'objectif annuel attendu. Et ceci d'autant plus que les seuils annuels ont été fixés à des niveaux proportionnellement plus élevés que sur la période 2014-2020.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, chaque programme européen devra faire l'objet d'ici à mars 2025 d'une revue à mi-parcours de son avancée du programme. Cette revue devra tenir compte, notamment, des progrès dans l'atteinte des cibles intermédiaires (physiques et financières), des évolutions socio-économiques, et des résultats éventuels d'évaluation. Cette revue aboutira à une révision du programme, permettant l'attribution définitive d'une fraction du budget initial ; ceci n'aura toutefois aucun impact sur l'enveloppe globale confiée en gestion, ces crédits étant déjà intégrés et acquis au territoire breton. L'évaluation conduite à cette occasion permettra d'ajuster également la maquette financière, le cas échéant.

Programme 807

Programme FEAMPA 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

Le programme 807 sert de support à la mise en œuvre opérationnelle du Programme national FEAMPA 2021-2027, pour les dispositifs délégués en gestion au Conseil régional.

Contrairement à la période 2014-2020 où la réalisation des paiements aux bénéficiaires avait été déléguée pour l'ensemble du programme à l'Agence des Services et de Paiement, la nouvelle organisation nationale de la gestion du FEAMPA pour 2021-2027 prévoit en effet que chaque organisme gestionnaire de dispositifs effectue le paiement direct de l'aide européenne aux bénéficiaires.

Dès lors, la mise en œuvre financière du FEAMPA suit dorénavant les mêmes principes que celle du FEDER. Le programme 807 porte donc les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires. La Région, en tant qu'organisme intermédiaire, réalise en effet le paiement direct aux porteurs de projets, et est remboursée par la Commission européenne au fur et à mesure des appels de fonds réalisés au niveau national par l'Autorité de gestion (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, Secrétariat d'Etat en charge de la Mer).

Les autorisations d'engagement et de paiement ont été ouvertes en 2021 pour la totalité de la période de programmation, sur le périmètre des mesures régionales déléguées en gestion. Elles ont été complétées au BP 2023 au titre du guichet national innovation, que la Région Bretagne porte pour l'ensemble du territoire français.

Concernant les crédits de paiement, ils sont proposés au vote chaque année, sur la base des projections de paiements attendus dans l'année.

L'enveloppe FEAMPA totale pour la période 2021-2027 en subvention globale s'élève à 55,1 M€ hors assistance technique et guichet national innovation, répartie entre 3 priorités :

- favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques à hauteur de 16,9 M€ ;
- encourager les activités aquacoles durables, ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, à hauteur de 30 M€ ;
- soutenir l'économie bleue et le développement durable et intégré des zones côtières, à travers la mise en œuvre du volet territorialisé DLAL, à hauteur de 8 M€.

Compte-tenu de l'architecture du programme, certaines thématiques sont réparties de manière transversale à l'intérieur des dispositifs. C'est le cas notamment de l'innovation (projets régionaux) qui bénéficiera d'un budget cumulé interne à cette maquette de 5,8 M€. C'est le cas également des mesures en faveur des infrastructures portuaires, réparties elles-aussi au sein de plusieurs objectifs ; le montant prévisionnel cumulé à l'intérieur de cette maquette s'élève ainsi à 11,3 M€. Comme pour la période 2014-2020, un document-cadre, qui prend la suite du Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEP) pose le socle d'intervention.

\\ 2024 en actions

→ Soutenir la dynamique de programmation sur l'ensemble des dispositifs

Le programme national FEAMPA a été approuvé par la Commission européenne à l'été 2022 ; la convention régissant la mise en œuvre de la subvention globale FEAMPA par le Conseil régional a été signée avec l'Autorité de gestion nationale en décembre 2022, permettant le démarrage officiel de la sélection des dossiers.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 645 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 825 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Démarrée à l'été 2023, la programmation des dossiers s'ouvre ainsi progressivement aux différents dispositifs. Au 31 décembre 2023, 17 projets ont été retenus par la Commission régionale de sélection pour la Pêche et l'Aquaculture, répartis sur 4 dispositifs : installation des jeunes pêcheurs, installation aquacole, remotorisation des navires, modernisation, diversification et adaptation des activités de pêche. Au total, ce sont près de 550 k€ de FEAMPA qui ont ainsi pu être engagés dans cette phase de démarrage.

L'enjeu dès le début de l'année 2024 sera de dynamiser cette programmation et de l'élargir à l'ensemble des dispositifs, pour donner suite à la très bonne dynamique de dépôt des demandes d'aides constatée depuis l'ouverture des différents guichets. La clôture de l'intégralité des paiements sur la programmation 2014-2020, intervenue en novembre 2023, va permettre de concentrer dorénavant l'activité sur l'instruction de l'ensemble de ces demandes. Ceci concerne à la fois les mesures régionales, mais également le guichet national sur l'innovation qui a connu son 1^{er} appel à projets au 2nd semestre 2023 ; la sélection des premiers dossiers sera réalisée sur ce volet début 2024.

Le 1^{er} trimestre 2024 permettra également d'enclencher la phase finale de programmation des projets retenus au niveau local, dans le cadre du DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux). L'anticipation de la contractualisation avec les territoires dès l'année 2022 a en effet permis de lancer courant 2023 la sélection des dossiers dans chacun des 8 Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'aquaculture, couvrant l'ensemble du territoire maritime breton.

→ Engager les paiements aux bénéficiaires

En parallèle de la dynamique de programmation, l'année 2024 doit également permettre d'engager les premiers paiements auprès des bénéficiaires, dans un calendrier répondant à leurs besoins. Les premières demandes de paiement sont ainsi attendues au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Comme pour le FEDER, il sera important d'atteindre rapidement un rythme de paiement fluide. Car bien que l'année 2024 ne soit pas concernée par l'exigence de « dégageant d'office », le premier palier à fin 2025 sera élevé et nécessite d'être bien anticipé. Le programme FEAMPA étant d'envergure nationale, ce seuil s'appliquera à cette échelle, dans une mutualisation de l'ensemble des paiements réalisés sur les mesures régionales et nationales.

Programme 808

Assistance technique

\\ Raison d'être du programme

La Région assume depuis 2014 l'Autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens intervenant sur le territoire breton. Ce rôle a été renouvelé pour la nouvelle programmation 2021-2027.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 808 sert de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec quatre objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement. Ces actions contribuent à maîtriser les risques de toute nature dans le déploiement des programmes ; les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier constatés depuis 2014 pour les deux programmations en témoignent.

Le deuxième objectif soutient l'association du partenariat régional dans toutes les étapes clés de la mise en œuvre des programmes. La mise en œuvre des programmes européens s'appuie en effet sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'Autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du Comité de suivi. Ces instances ont élargi leur champ d'intervention aux nouveaux programmes et assurent donc le suivi de l'ensemble des périodes.

Le troisième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions s'appuyant sur les projets financés par les programmes pour donner une image plus concrète de l'aide de l'Europe. Ces outils accompagnent aussi le lancement de la nouvelle période de programmation et permettent aux bénéficiaires de remplir leurs obligations de communication.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'Autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs et a apporté également un soutien important dans la préparation des nouveaux programmes.

\\ 2024 en actions

→ **Soutenir l'Autorité de gestion dans la mise en œuvre simultanée des programmations 2014-2020, 2021-2027 et de relance**

Depuis 2022, l'Autorité de gestion est mobilisée simultanément sur la clôture des programmes démarrés en 2014, y compris les enveloppes complémentaires de relance, et sur le lancement de la nouvelle programmation 2021-2027.

L'année 2024 sera toujours pleinement concernée par ce contexte particulier, avec cette fois-ci, un enjeu de clôture définitive de l'ensemble des paiements aux bénéficiaires et des appels de fonds à la Commission européenne pour les fonds FEAMP, FEDER et FSE. Les fonds FEADER ont bénéficié d'un report au 31 décembre 2025, mais l'enjeu reste très important compte-tenu de la volumétrie des aides agricoles. Quels que soient les fonds, la dynamique de paiement constatée depuis plusieurs années place la Bretagne dans une situation favorable pour mener l'ensemble de ces travaux de clôture à bien, et permettre au territoire breton d'utiliser la totalité des enveloppes confiées en gestion. Toutefois, les activités de pilotage, d'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches de paiement, et d'instruction des demandes seront intenses tout au long de l'année. Cette dynamique de paiement se traduira aussi très probablement par

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

370 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

755 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

une volumétrie d'audits tout aussi importante, avec un impact sur l'ensemble des chaînes de traitement.

En parallèle, l'Autorité de gestion sera pleinement mobilisée pour soutenir l'accélération de la programmation et du paiement des aides sur la nouvelle programmation. L'année 2023 a d'ores et déjà permis d'engager la sélection des dossiers sur l'ensemble des nouveaux fonds, et les paiements au titre du FEDER. L'enjeu pour l'année 2024 sera de conforter ce bon démarrage en élargissant la sélection des dossiers à l'ensemble des dispositifs, sur tous les fonds, et en enclenchant les paiements sur le FEADER et le FEAMPA, dans les délais attendus par les bénéficiaires.

Comme pour la clôture de la programmation précédente, l'accompagnement des bénéficiaires sera essentiel pour faciliter leur accès aux financements, et fluidifier leurs démarches. Les mesures de simplification mises en place pour cette nouvelle période devraient aussi y contribuer, comme par exemple l'intégration sur de nombreux dispositifs du remboursement de certaines dépenses sur la base de forfaits, diminuant très fortement le nombre de justificatifs demandés aux porteurs de projets.

Sur un plan plus structurel, cette phase de lancement des nouveaux programmes nécessite par ailleurs pour l'Autorité de gestion de faire de nouveau approuver son système général de gestion et de contrôle, pour l'ensemble des fonds. Lancés depuis de nombreux mois, ces travaux devraient trouver leur achèvement pendant l'année 2024, à l'issue de l'analyse complète, par les différents corps d'audit, de l'organisation et des procédures mises en place par la Région.

→ Favoriser le dialogue avec le partenariat régional

Mobilisés très régulièrement tout au long de l'année, en présentiel ou par voie dématérialisée, le Comité régional de suivi des fonds européens, et les Comités de sélection des projets auront de nouveau en 2024 un rôle important. Particulièrement mobilisés en 2023 sur la validation des nouveaux dispositifs, leurs travaux en 2024 seront plus soutenus en matière de sélection de projets, en cohérence avec l'accélération de la programmation. Ils devraient également être consultés dans le cadre des travaux de revue à mi-parcours des programmes qui seront engagés mi-2024 pour les fonds FEDER, FSE+ et FEAMPA. L'année 2024 sera aussi marquée par l'engagement d'un nouveau marché de soutien aux activités du réseau rural, porté par la Région dans le cadre de la mise en œuvre du FEADER, mais qui accompagne depuis l'origine plus largement les dynamiques d'échange autour du développement rural dans toutes ses dimensions.

Au-delà des missions qui leur sont confiées officiellement par la réglementation européenne, le dialogue et l'information donnée aux partenaires dans ces différentes instances sont également très importants en terme d'accompagnement des bénéficiaires ; relais sur les territoires et auprès des professionnels sur les opportunités de financement européen, le partenariat est ainsi mobilisé pour informer les porteurs de projets sur les dispositifs ouverts à la programmation et sur les modalités d'accès aux financements. Des outils de communication peuvent leur être mis à disposition pour ce faire.

→ Déployer les actions de communication accompagnant l'accélération de la nouvelle programmation

Les actions de communication relatives à la nouvelle période de programmation seront de nouveau au cœur du plan 2024, pour soutenir l'accès aux dispositifs de financement et l'accompagnement des porteurs de projets. L'ensemble des outils sont ainsi mis à jour depuis 2022 au fur et à mesure de l'ouverture des programmes et des aides, dans un souci de pédagogie et de transparence auprès des porteurs de projet. Le site web europe.bzh reste la porte d'entrée pour tous les financements européens en Bretagne, qu'ils soient gérés par la Région, l'Etat ou directement par la Commission européenne. Outil d'information généraliste sur l'action de l'Europe en Bretagne, il est aussi l'outil d'information et d'accès aux aides pour les bénéficiaires.

En complément, comme chaque année, plusieurs temps forts d'information sur l'Europe et son action sur le territoire seront renouvelés en 2024, notamment en mai lors de la Fête de l'Europe, puis à l'automne sur la base d'une nouvelle campagne média inaugurée en 2022 et qui sera ainsi diffusée pour la 3^{ème} et dernière année. Cette campagne, basée sur 4 spots vidéos montrant « L'Europe qui nous réunit au quotidien » sera à (re)découvrir pendant plusieurs semaines sur le web et à la télévision. En parallèle, l'Autorité de gestion démarrera dès 2024 la préparation d'une nouvelle campagne de communication à compter de l'année 2025.

→ Finaliser le plan d'évaluation en support à la clôture des programmes 2014-2020 et piloter le système de suivi de la nouvelle programmation

Le plan d'évaluation a été réorienté depuis 2022 sur l'analyse des programmes 2014-2020. Ceci a permis notamment d'engager les trois évaluations d'impact thématiques restant à finaliser sur le programme FEDER-FSE : axes numérique, transition énergétique et formation qualifiante. Ces trois évaluations se clôtureront au cours du 1^{er} trimestre 2024. Par ailleurs, l'Autorité de gestion lancera en 2024 le marché d'évaluation qui l'accompagnera dans la rédaction du rapport de clôture pour ce programme attendu par la Commission européenne en 2025.

Sur les nouveaux programmes, l'enjeu majeur sera de piloter les nouveaux systèmes de suivi mis en place en 2023, et qui doivent permettre d'une part de rendre compte très régulièrement des réalisations concrètes soutenues par les financements européens, tant au niveau régional que national et européen, mais également d'apporter les éléments quantitatifs nécessaires à la mise en œuvre d'évaluations pendant la période. Ce volet évaluatif démarrera également au cours de l'année 2024, avec un premier exercice de revue à mi-parcours, prévu au cours du 2nd semestre 2024 pour les fonds FEDER/FSE+ au niveau régional, et FEAMPA au niveau national.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

La Mission 9 Ressources et accompagnement des politiques rassemble l'ensemble des dépenses qui contribuent indirectement à la mise en œuvre des politiques publiques : vie des assemblées, services financiers, communication, systèmes d'information, audit, gestion des risques, transformation, moyens généraux, affaires juridiques.

C'est également sur cette mission que figurent les moyens permettant aux hommes et aux femmes, élu-e-s comme agent-e-s publics, d'agir pour la Région dans les meilleures conditions de travail possibles.

Ce qui s'apparente ainsi à des « frais de structure » représente seulement 2,9% du budget régional.

Cette mission comprend enfin les mouvements financiers divers et les dépenses nécessaires au remboursement de la dette régionale.

L'attention que porte la Région aux conditions dans lesquelles ses équipes sont mobilisées se traduira notamment par une hausse des moyens consacrés aux ressources humaines, dans la continuité des décisions prises en décembre 2023 sur les rémunérations, les conditions de déroulement de carrière et l'action sociale.

Le développement des équipements informatiques et des solutions numériques sera marqué par le déploiement progressif d'un outil de gestion de la relation aux usagers, dans un contexte marqué par des attaques informatiques très actives et virulentes sur les systèmes d'information des entreprises et des collectivités locales.

S'agissant de l'immobilier, l'année 2024 connaîtra l'achèvement de plusieurs chantiers dans des bâtiments tertiaires de la collectivité, notamment :

- l'ouverture du site de l'espace territorial Centre Bretagne positionné sur le site du Tribunal de Pontivy ;
- la mise en service des ombrières de Patton qui permettra de végétaliser 200 m² de surface tout en permettant la production de 240 Mwh/an d'énergie photovoltaïque soit près de 20% de la consommation énergétique du site de Patton. Cet investissement s'inscrit dans le plan solaire régional, qui contribue à l'objectif de produire 8% de la production électrique en Bretagne via le solaire d'ici 2050 ;
- la livraison au lycée Diwan à Kerampuilh de la restructuration complète de deux bâtiments hébergeant des fonctions transversales et d'enseignement.

En complément des campagnes régionales de présentation des compétences de la Région et de la diffusion du magazine B depuis juillet 2023, l'année 2024 devra permettre de mieux identifier les actions régionales à travers une dizaine de campagnes locales.

Les crédits mobilisés en 2024 représentent 77,6 M€ en autorisations de programme et d'engagement et 446 M€ en crédits de paiement.

\\ SOMMAIRE

Programme 901

Programme 902

Programme 903

Programme 904

Programme 905

Programme 906

Programme 907

Programme 908

Programme 909

Mouvements financiers divers

Programme 901

Conditions de travail et compétences

\\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, les services administratifs et techniques qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions ressources sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences, assurer de bonnes conditions de travail et garantir ainsi une action publique efficace. Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre d'offrir un service public régional de qualité, en continuant de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte tout en restant vigilante sur les dépenses publiques engagées.

\\ 2024 en actions

→ Responsabilité sociale de l'employeur

La politique de responsabilité sociale de l'employeur poursuit son articulation autour des volets handicap et égalité professionnelle. Sur la thématique de l'égalité professionnelle, en complément du volet femmes/hommes, la thématique de la diversité viendra enrichir un nouveau plan d'action pour la période 2024-2026. En matière de politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap, un nouveau projet de convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP) fera l'objet de discussions. Parmi les actions envisagées sur ces différents volets, la collectivité poursuivra les formations dédiées pour continuer à sensibiliser tous les collectifs de travail sur les dispositifs existants et les postures et attitudes adaptées pour prévenir toute discrimination. Les dispositifs de signalement, renforcés en 2023 avec désormais une cellule unique de recueil des situations sont reconduits.

→ Dialogue social

L'année 2024 sera encore riche en matière de dialogue social avec parmi les sujets inscrits dans le cadre des instances, le projet stratégique employeur, la détermination des objectifs et indicateurs de mesure de l'activité régionale dans le cadre de la prime d'intéressement collectif, la refonte de l'action sociale, les modalités de recrutement des agents temporaires ou encore la politique de prévention et de gestion de l'usure et de l'épuisement professionnels.

→ Développement de la communication interne

Au cœur de l'action régionale et de ses transformations, la communication interne informe les agent-e-s de la collectivité sur les actions et évolutions de la Région, valorise le travail des services, et contribue à la diffusion d'une culture commune au sein de la collectivité par la promotion interne de l'image et des valeurs de la collectivité.

→ Développement du Système d'information des ressources humaines

Le programme de digitalisation de la fonction RH développé depuis 2020 poursuit les objectifs d'optimisation, de gain d'efficacité et d'amélioration du service rendu aux agents de la collectivité. Pour 2024, les principales actions concerneront une évolution de version de l'outil de gestion des temps et de l'outil de gestion de l'action sociale, un développement des outils décisionnels autour d'un projet « data », la poursuite du travail d'interfaçage entre les différents outils existants et un travail autour de l'outil dédié au recrutement. Ces travaux s'inscrivent dans le souhait de faciliter les démarches usagers des agents de la collectivité tout en garantissant la robustesse et fiabilité des opérations de gestion en matière de ressources humaines.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

130 500 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

8 670 600 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

130 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 583 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Mobilité et recrutement

En matière de mobilité et recrutement, la collectivité va poursuivre en 2024 sa politique volontariste de mobilité interne à travers notamment le dispositif d'accompagnement des trajectoires professionnelles mis en place au second semestre 2023 tout en continuant à recruter des compétences à l'externe lorsque cela est nécessaire. Dans le cadre de sa politique stratégique employeur et dans un marché du travail en tension sur certains métiers, une étude autour de l'attractivité va être conduite dès le premier trimestre pour identifier le positionnement de la collectivité sur le marché du travail (rémunération directe, rémunération indirecte et conditions de travail). En parallèle, le travail de développement de la marque employeur va se poursuivre et pour certains profils spécifiques, le recours à des cabinets de recrutement spécialisés est envisagé. Ces dispositifs viendront en complément de la participation de la collectivité à différents salons ou forums de l'emploi sur le territoire et à la diversification des canaux de diffusion de nos offres d'emploi. Pour compléter sa capacité à assurer ses missions, notamment au sein d'établissements d'enseignement sur les métiers de l'entretien, un partenariat avec des structures d'insertion est envisagé pour diversifier les modes de recrutement en complément des dispositifs existants.

En matière d'accompagnement des agents sur les champs de la mobilité et du recrutement, les conseillers en évolution professionnelle vont poursuivre leurs actions auprès des agents pour faciliter le maintien dans l'emploi ou permettre des passerelles au sein de la collectivité ou vers d'autres employeurs.

Le collectivité va poursuivre son travail d'accueil d'apprentis tant sur les métiers techniques qu'administratifs pour mieux faire connaître ses métiers et contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Par ailleurs, les dispositifs de recrutement à l'attention des contractuels temporaires seront poursuivis et adaptés en fonction des besoins identifiés dans les services et les lycées selon les nécessités des différents territoires.

→ Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

En 2024, le travail de refonte de la politique d'action sociale veillera à poursuivre un objectif d'action sociale équitable, universelle et s'adaptant aux attentes des agents. Les principaux thèmes d'intervention envisagés sont le soutien aux besoins essentiels (alimentation, transport, santé, logement), la facilitation de l'accès aux loisirs et aide à la conciliation des temps de vie et enfin le maintien de dispositifs liés aux événements professionnels et l'extension de dispositifs à tous les agents. La protection sociale complémentaire sera au cœur des préoccupations afin de permettre de prévenir d'éventuelles difficultés dues aux aléas des situations de santé des agents.

→ Dispositifs de formation et plan de développement des compétences

En matière de formation, le plan de développement des compétences s'inscrit dans les objectifs de mise en œuvre de la stratégie employeur, au titre de son engagement transversal prioritaire, visant à limiter l'impact environnemental de la collectivité, accompagner les transformations et gérer au mieux les transitions qui traversent la collectivité, favoriser de bonnes conditions de travail et manager les compétences pour répondre aux besoins évolutifs de la collectivité. Ce plan doit permettre de maintenir et de développer les compétences des agent·e·s nécessaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques régionales et doit également garantir aux agent·e·s l'exercice de leurs missions en sécurité et dans un environnement propice à l'évolution et à la mobilité professionnelle.

Il s'organise en 2 grandes parties. La première partie rappelle le cadre réglementaire et précise les modalités d'élaboration et de mise œuvre de l'offre de formation et d'appui au développement des compétences des agent·e·s. La seconde partie présente la programmation détaillée autour de 7 axes thématiques pour : garantir les conditions de santé et de sécurité au travail ; assurer la sécurisation financière et juridique ; renforcer et développer les compétences techniques et capacités professionnelles ; accompagner l'intégration, les évolutions, les transitions professionnelles ; développer les pratiques et les compétences numériques ; renforcer une culture partagée de l'égalité, prévenir les discriminations et enfin élaborer, partager et développer des références communes au sein de la collectivité.

→ Suivi sanitaire et social des agent·e·s

La médecine professionnelle et préventive va poursuivre en 2024 ses différentes actions pour accompagner les agents tout au long de leur carrière sur le plan médical et prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail ou l'usure professionnelle. Le médecin de prévention et les infirmiers en santé poursuivront les conseils délivrés et les préconisations d'aménagement de postes, de locaux ou d'organisation à la réduction des risques professionnels. Les différentes campagnes de prévention et de vaccination (grippe) seront poursuivies. L'ergonome, apportera ses compétences sur les thèmes d'organisation de travail, de conseil en aménagement, de recherche en équipement. Il veillera à identifier le bon niveau d'équipement nécessaires au maintien en poste et à l'amélioration des conditions de travail pour les différents métiers de la collectivité. Le suivi social des agents se poursuivra avec le travail d'accompagnement individuel des assistantes sociales auprès des agents qui ont besoin d'une prise en charge plus particulière pour les situations familiales, financières, ou personnelles parfois complexes et les décisions de la Commission d'action sociale qui permettent d'apporter des aides (aide financière, prêt, chèques multi-service) auprès des agents qui en auraient besoin.

Programme 902

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4 000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 901, en lien avec les autres prestations sociales.

La maîtrise de la masse salariale s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur les dépenses de personnel avec notamment les différentes mesures règlementaires (variation du point d'indice, revalorisations du SMIC et/ou des grilles indiciaires et le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale à effectifs constants.

Pour 2024, les différentes mesures règlementaires décidées en 2023 à l'échelle nationale entraînent ainsi une augmentation des dépenses de personnel pour la Région de l'ordre d'1,6 million d'euros suite à la revalorisation du point d'indice, de 330 000 € suite à la revalorisation du SMIC et de 1,2 million d'euros suite à l'ajustement des grilles indiciaires (+5 points) au 1^{er} janvier 2024. Par ailleurs l'évolution du GVT est estimée à près d'1,7 million d'euros.

La collectivité a par ailleurs fait évoluer son régime indemnitaire pour continuer à rendre ses métiers attractifs dans un contexte de tension et de difficultés de recrutement sur certains métiers tant dans les services que les lycées. Les mesures négociées avec les représentants du personnel tout au long de l'année écoulée et adoptées en assemblée fin décembre 2023 vont ainsi prendre effet à partir de janvier 2024.

En matière d'effectifs, la collectivité poursuit son travail d'adaptation des postes au besoin de mise en œuvre des différentes politiques publiques. A ce titre, elle continue à pourvoir les postes dont les recrutements ont été initiés en 2023 et envisage la transformation de supports déjà existants. Bien que le redéploiement des moyens humains et l'optimisation de l'organisation de l'administration constituent les premiers leviers pour répondre aux besoins, la création de nouveaux supports budgétaires et la mise en œuvre de contrats de projet s'avèrent nécessaires.

La collectivité maintient ses actions dans le cadre de sa politique jeunesse et d'insertion, et développe ses dispositifs d'accompagnement avec 65 supports budgétaires identifiés pour accueillir des apprentis qui préparent des diplômes de tous les niveaux, tant dans les services que les lycées.

L'année 2024 sera également marquée par la mise en œuvre à compter de septembre de nouvelles modalités d'action sociale négociées en 2023 avec les représentants du personnel, visant à renforcer l'attractivité de la collectivité et à soutenir le quotidien de vie et de travail des agents en poste dans un contexte d'inflation, ce qui rythmera notamment l'agenda social du premier semestre.

\\ 2024 en actions

→ Maîtrise de la masse salariale

Du fait des mesures catégorielles (GVT, revalorisation du point d'indice, évolution des grilles, etc.), et des variations d'effectifs, l'évolution de la masse salariale est estimée à 3,6 % pour l'année à venir.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

207 200 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Afin de poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques au regard des priorités du mandat tout en respectant la trajectoire budgétaire, les créations de supports budgétaires sont strictement limitées pour 2024 et envisagées dans le cadre de la mutualisation de moyens entre le lycée maritime de St Malo et l'École Nationale Supérieure Maritime de St Malo (2 Cat C), en matière de contrôle de gestion dans le domaine portuaire (1 Cat A), pour la préfiguration de Bretagne Mobilités (1 A) et auprès de l'exécutif (1 B). Le montant de masse salariale correspondant en année pleine pour ces créations est estimé à 286 000 € avec un cofinancement à hauteur de 74 000 €.

Pour des missions ou des projets dont l'objet est circonscrit et les échéances sont identifiées et afin de renforcer la capacité d'action de la collectivité dans certains domaines, il est envisagé la création de 5 supports sous la forme de contrats de projets. Ces supports sont envisagés dans le cadre des aides à la mobilité internationale (1 Cat A), des fonds européens à travers le programme LEADER (1 Cat A) et dans le cadre de l'appel à projet « formation des bénévoles » en lien avec l'instruction de la nouvelle programmation FEDER (1 Cat B), le renforcement du volet multiservices de la carte Korrigo à destination des lycéens (1 Cat A) et enfin le recours à du personnel en insertion pour certains métiers dans les lycées (1 Cat A). Le montant de masse salariale correspondant en année pleine est estimé à 282 000 € avec un cofinancement à hauteur 162 000 €.

Ce sont donc 10 supports de poste qui sont créés dont 5 font l'objet de cofinancement (5 emplois permanents dont 2 font l'objet de financement et 5 contrats de projet dont 3 font l'objet d'un financement via l'Etat ou les fonds européens).

Enfin, pour développer les expertises sur certaines thématiques et adapter les postes existants dans les différentes directions, dans un souci d'optimisation des ressources allouées plutôt que de création de postes, il est proposé la transformation de postes auprès du CESER (1 support de Cat C vers la Cat A), dans le domaine culturel (1 Cat C vers la Cat B), de la formation professionnelle (1 Cat C vers la Cat B), auprès des Canaux (1 Cat C vers la Cat B et 1 Cat B vers la Cat A) et enfin dans le cadre du dialogue social au sein des instances paritaires (1 Cat B vers la Cat A). Ces transformations permettent de réorganiser les services concernés et ont un effet budgétaire en année pleine estimé à 74 000 € qui s'inscrit dans le GVT puisqu'il s'agit de postes déjà pourvus.

→ Adaptation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

L'année 2024 verra la mise en œuvre des nouvelles mesures adoptées par l'assemblée régionale fin 2023, suite aux négociations conduites et présentées en instances avec les représentants du personnel. Certains métiers en tension (informatique, encadrement dans les lycées, etc.) verront ainsi leur niveau de régime indemnitaire évoluer pour demeurer compétitifs et fidéliser les compétences internes dans un marché du travail, y compris au sein de la fonction publique, très concurrentiel. Par ailleurs, afin de faire face aux conséquences de l'inflation sur l'ensemble de ses agents, de nouvelles modalités ont été adoptées par l'assemblée régionale avec la mise en place d'une prime exceptionnelle de 310 € bruts par agent, versée en février 2024 pour un montant total estimé à 1,5 million d'euro pour la collectivité. Enfin, en matière de régime indemnitaire, 2024 marquera également la mise en place d'une prime annuelle d'intéressement à la performance collective avec la fixation d'objectifs et d'indicateurs de réussite lors du premier semestre et une effectivité l'année suivante.

→ Refonte des dispositifs d'action sociale

La collectivité va refondre en 2024 ses prestations d'action sociale permettant d'apporter un appui aux agents de la collectivité sur les besoins essentiels. Certaines actions envisagées s'inscrivent en parfaite complémentarité des actions existantes ou en construction au sein du programme 901 dédié aux conditions de travail et compétences. A l'échelle de ces deux programmes, une enveloppe de 1,5 million d'euros est ainsi identifiée.

→ Rémunération des collaborateurs de groupe

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques à hauteur de 1,1 million d'euros pour 2024. Ils résultent des décisions prises dans le cadre du nouveau mandat depuis 2021 et de la détermination des enveloppes par l'assemblée régionale pour l'ensemble des groupes politiques constitués.

→ Versement des indemnités aux membres des assemblées

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. Les crédits correspondant sont évalués à 6 500 000 €.

TABLEAU DES EMPLOIS

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
 Reçu en préfecture le 23/02/2024
 Publié le
 ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Grade de flechage		Total 01/11/2023	Créations BP 2024	Mouvements BP 2024	Total 01/03/2024
Emplois fonctionnels					
	Directeur général des services	1			1
	Directeur général adjoint	5			5
Catégorie A					
<i>Cadres d'emplois des filières administrative et technique</i>					
	Administrateur général/Ingénieur général				
	Administrateur hors classe				
	Ingénieur hors classe	28			28
	Administrateur				
	Ingénieur en chef				
	Attaché hors classe	29	1		30
	Ingénieur hors classe				
	Directeur (grade en voie d'extinction)				
	Attaché principal	150		1	151
	Ingénieur principal				
	Attaché	450	1	2	453
	Ingénieur				
<i>Filière culturelle</i>					
<i>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine</i>					
	Conservateur en chef	3			3
	Conservateur du patrimoine	2			2
<i>Cadre d'emplois des bibliothécaires</i>					
	Bibliothécaire	2			2
<i>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine</i>					
	Attaché de conservation du patrimoine	9			9
<i>Filière médico-sociale</i>					
<i>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</i>					
	Médecin hors classe	2			2
<i>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</i>					
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4			4
<i>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux</i>					
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2			2
Catégorie B					
<i>Filière administrative</i>					
<i>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</i>					
	Rédacteur principal de 1ère classe	282	1	2	285
	Rédacteur principal de 2ème classe	2			2
<i>Filière culturelle</i>					
<i>Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine</i>					
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1			1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe				
<i>Filière technique</i>					
<i>Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux</i>					
	Technicien principal de 1ère classe	140		-1	139
	Technicien principal de 2ème classe	3			3
	Technicien	210			210
Catégorie C					
<i>Filière administrative</i>					
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</i>					
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	276		-4	272
<i>Filière technique</i>					
<i>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</i>					
	Agent de maîtrise principal				
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</i>					
	Adjoint technique principal de 1ère classe	303			303
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement</i>					
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773	2		775
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1539			1539
Sous Total		4216	5		4221
Hors filière					
<i>Emplois de Cabinet</i>					
	Emplois de Cabinet	11			11
<i>Emplois de groupes d'élus</i>					
	Emplois de groupes d'élus	27			27
<i>Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort</i>					
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10			10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	38			38
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet	142			142
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	40			40
<i>Autres</i>					
	Contrats de projet	76	5		81
	Contrats d'apprentissage	65			65
	Conventions industrielles en formation par la recherche (CIFRE)	5			5
Sous Total		414	5		419
Total		4630			4640

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Programme 903

Équipement des groupes d'élus

\\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

\\ 2024 en actions

→ Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

Dans le cadre des enveloppes dédiées au fonctionnement des groupes d'élus et afin que ceux-ci puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription de crédits de paiement d'investissement à hauteur de 20 000€ pour l'année 2024.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme 904

Fonds d'intervention régional

\\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

\\ 2024 en actions

Rappelons qu'en 2023, 423 projets ont été financés. Pour plus de la moitié d'entre eux, il s'agissait d'actions d'animation de la vie locale sur l'ensemble des territoires bretons.

En 2024, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations en faveur de l'animation de la vie locale, du sport, de la culture, de la formation, de la santé-social-égalité-handicap, de l'organisation de colloques et de congrès, du développement économique-tourisme, de l'enseignement et enfin de la coopération et de la solidarité.

Les initiatives précieuses de nombreux acteurs associatifs bretons contribuent au « bien vivre » partout en Bretagne. Dès lors, le Fonds d'Intervention Régional continuera à être mobilisé pour faciliter leurs concrétisations au service des Bretonnes et des Bretons.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

231 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

875 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

231 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

875 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme 905

Information et promotion

\\ Raison d'être du programme

Le programme 905 est celui permettant à la Région de rendre compte de son action, d'informer les Bretons et les Bretonnes sur les politiques publiques et de leur permettre d'accéder à leurs droits. Il rend enfin possible les actions de citoyenneté.

\\ 2024 en actions

→ Des citoyens informés sur l'action de la Région

Confortée par des résultats très satisfaisants sur ces deux dernières années, avec notamment 74% des Bretons qui estiment mieux connaître l'action de la Région dans leur quotidien, la campagne de présentation des compétences de la Région se poursuivra en 2024.

Face aux enjeux liés à l'alimentation, la Région réaffirmera en 2024 son soutien aux producteurs bretons qui contribuent à une alimentation saine, de qualité et accessible à toutes et tous au travers d'une grande campagne lancée au moment du Salon International de l'agriculture



La parution depuis juillet 2023 du magazine papier « Le B » a permis d'expliquer et de rendre compte de l'action de la Région auprès de l'ensemble de nos concitoyens. Diffusé à près de 1 800 000 exemplaires, il est désormais distribué chaque trimestre dans tous les foyers. Empruntant les codes de la presse magazine, le B permet de renouveler la manière de s'adresser aux Bretonnes et Bretons tout en portant une attention particulière à son éco-conception.

La Région poursuivra l'installation de sa nouvelle stratégie des réseaux sociaux avec des contenus toujours plus diversifiés et adaptés à ses publics cibles Elle construira sa programmation éditoriale en intégrant en priorité les messages clés identifiés pour la bonne information et promotion des actions que mène la Région au quotidien auprès des Bretons et des Bretonnes.

Le recours aux podcasts va se poursuivre notamment via le programme Demi-Sel qui comptent déjà 3 saisons et plus de 33 000 écoutes. En effet, le format podcast, désormais incontournable permet de toucher une audience captive et constitue un produit très complémentaire aux autres supports de communication de la Région.

L'expérimentation d'affichage dynamique dans une vingtaine de lycées pilotes répartis sur le territoire breton visant à accompagner les jeunes dans l'éducation aux médias va se traduire par l'installation d'une solution d'affichage dans les EPLE demandeurs d'une telle solution et déjà équipés d'écrans, ainsi que par la création du média digital "SCROLL" pensé et réalisé exclusivement pour les élèves des lycées. Ce dispositif permettra de renforcer l'information auprès des jeunes, de créer du lien entre eux et la Région et de les sensibiliser sur l'éducation aux médias.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

40 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

4 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

40 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 200 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ L'utilisateur au cœur de l'offre digitale de la Région

Une nouvelle version du site Breizhgo sera mise en ligne, elle sera plus ergonomique, plus *responsive* et plus servicielle et permettra la personnalisation des contenus par les usagers.

Le site bretagne.bzh va poursuivre ses évolutions avec notamment une refonte de la page d'accueil pour permettre un accès facilité aux principaux services et contenus les plus recherchés par les internautes.

L'espace connecté de bretagne.bzh, en lien avec mon-compte.bzh continuera de se déployer en 2024 dans les sites de l'écosystème Région pour permettre une expérience personnalisée. Plusieurs sites feront l'objet de refonte : patrimoine.bzh, Fête de la Bretagne, Kit de com Europe...

La priorité est donnée au renforcement de la sécurité de notre infrastructure serveur en cas de cyberattaque. Cette amélioration est permise grâce au changement d'hébergement des sites de communication et à la nouvelle infogérance, tout en garantissant une meilleure disponibilité.

→ Rendre l'action de la Région plus visible sur les territoires

Afin de renforcer la visibilité de l'action de la Région, une enquête de contrôle va être engagée auprès des bénéficiaires d'aides régionales pour mesurer le respect des obligations de communication qui leur incombent. Cette démarche sera régulièrement rappelée afin que les bénéficiaires contribuent, à travers leurs projets et actions, à illustrer les compétences de la Région et donner du sens à l'action publique auprès du grand public.

Le déploiement de la charte signalétique dans les ports et les gares maritimes va permettre d'accroître la visibilité de la Région au sein de ses 20 ports en mettant en place des signes distinctifs

L'objectif du déploiement de la charte signalétique est de signaler de manière claire et efficace l'entrée des zones portuaires, en mettant en avant leurs spécificités. Cet affichage a également pour but de guider et orienter les visiteurs, en offrant des indications adaptées à tous les modes de déplacement pour accéder aux services disponibles dans la zone portuaire.

La démarche de « communication locale », déjà engagée, poursuivra l'objectif de montrer l'action concrète de la Région au service des habitants d'un territoire donné. Il est déjà prévu, en 2024, plus d'une dizaine de campagnes locales dans les 4 départements bretons.

→ Des événements à fort impact

Après l'Arkéa Ultim Challenge – Brest, le 1er tour du monde des Ultim en course et en solitaire, d'autres grands événements de course au large ponctueront également l'année : la Transat NIJI 40, The Transat CIC, le trophée BPGO, la Route des Terre-Neuvas. Toujours sur le volet maritime, les fêtes de Brest et Douarnenez viendront animer les quais et offrir des opportunités aux Bretons et aux Bretonnes de maintenir le lien avec leur riche patrimoine maritime.

La 16ème édition de la Fête de la Bretagne, dotée d'une nouvelle identité visuelle et d'un site internet, sera l'occasion de célébrer une région ouverte et conviviale en soutenant des initiatives mêlant tradition et créativité.

Pour la 3ème fois, la salle des assemblées régionales ouvrira ses portes aux 12 000 coureurs de l'Urban Trail de Rennes, une occasion originale de faire découvrir l'institution.

L'été sera également marqué par l'organisation des assises de la vie associative et du bénévolat.

Par ailleurs, la Région accueillera à l'automne à Saint-Brieuc le congrès national de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), permettant la valorisation de la participation des jeunes dans l'action publique.

Programme 906

Patrimoine et logistique

\\ Raison d'être du programme

L'objet de ce programme est d'offrir aux membres des assemblées et aux agents, l'ensemble des moyens (locaux, mobiliers, transport, restauration...) et des conditions pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la Région Responsable qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental généré. De même, les choix de la commande publique pour l'ensemble des achats liés aux moyens généraux doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré l'évolution constante du périmètre d'intervention de la collectivité, avec également la territorialisation de l'administration et la poursuite des projets qui en découlent en matière d'implantations locales ainsi que le niveau d'exigence développé ci-avant, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses.

\\ 2024 en actions

✓ **Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement**

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux d'investissement (de grande ampleur comme de remplacement d'équipements) et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux menés en régie.

L'année 2024 sera essentiellement marquée par l'ouverture de l'espace territorial centre Bretagne positionné sur le site du Tribunal de Pontivy, la mise en service des ombrières du parking de Patton et des panneaux photovoltaïques sur Atalante. D'autres projets entreront en phase travaux comme à Lorient pour l'opération de mise en accessibilité et recomposition du site, et à Saint-Perreux pour l'implantation du centre d'exploitation des voies navigables. Le schéma directeur immobilier tertiaire pour la période 2023-2028 dont la mise à jour a été présentée en session de décembre 2023 vient consolider les enjeux de la stratégie immobilière et de sa déclinaison opérationnelle.

Sur les sites rennais, l'année 2024 sera tout particulièrement impactée par l'engagement d'études d'amélioration à Patton (étude de performance énergétique et celle sur l'évolution de la restauration en lien avec le renouvellement du marché de restauration), ainsi que des travaux comme la mise en conformité de la sécurité et la modernisation audiovisuelle de l'hémicycle à Courcy, et des travaux de reconfiguration fonctionnelle à Beaulieu.

Sur l'ensemble du territoire, la Région poursuivra les opérations engagées, à différents stades d'avancement, avec notamment :

- le lancement des travaux pour l'extension du centre fluvial de Pontivy (besoin de vestiaires suite à la féminisation des équipes et nouvelle implantation de la forge en dehors de l'atelier Emat),
- le lancement d'études en vue de la restructuration complète du site de Sainte-Barbe à Saint-Brieuc (après la phase préalable de dépollution-déconstruction),
- la finalisation des travaux du site B2-B2 à Carhaix-Kerampuilh,
- les études pour l'extension du centre fluvial d'Evran pour améliorer les conditions de travail et la performance énergétique du bâtiment,
- le lancement de l'opération de remise à niveau au centre de Chateaulin.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

10 803 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

7 647 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

16 857 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 080 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En matière de gros entretien renouvellement, le volume des interventions reste constant. Sur le volet maintenance, une enveloppe de travaux de maintenance dédiée sera poursuivie suite au déploiement en territoire des agents de maintenance du patrimoine itinérants.

Enfin, 2024 devrait voir se concrétiser la vente des locaux du CESER, du GREF et des Voies navigables rue Armand Rébillon.

→ **Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins**

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement des nouveaux sites.

En 2024, la collectivité poursuit l'acquisition de mobilier afin de finaliser les implantations sur les différents sites, et plus particulièrement pour l'aménagement du Tribunal de Pontivy ainsi que le réaménagement de certains espaces sur le site de Patton. Les mobiliers supplémentaires sont acquis prioritairement en conformité avec les dispositions de la loi AGECC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : reconditionnement, surcyclage, etc.). Le massicot de l'atelier de reprographie sera remplacé et une machine de découpe sera achetée pour la signalétique.

→ **Mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO₂ et organiser les déplacements en transports collectifs**

La Région poursuit l'optimisation de son parc roulant avec un budget consacré pour l'essentiel à son renouvellement (principalement par des véhicules hybrides et électriques, ainsi que des vélos et scooters électriques) et à son entretien. Le parc roulant composé de 462 véhicules accompagne notamment l'implantation d'équipes territorialisées en place et les nouvelles. Pour 2024, il est à noter un budget plus conséquent d'abord, pour les vélos électriques (remplacement de vélos en fin de parcours, équipement en vélos « de secours » et fourniture de vélos cargos pour les Canaux comme aux 11 écluses à Hédé), ensuite, pour les scooters (poursuite du remplacement du parc par des modèles électriques), et enfin, pour les véhicules (remplacement de 62 véhicules avec des kilométrages élevés et/ou rencontrant des problèmes mécaniques récurrents, par des versions électriques ou hybrides pour 45 d'entre eux).

Les frais liés à l'entretien des véhicules pour certains vieillissants ainsi que les prix des carburants toujours fortement élevés conduisent à maintenir en 2024 le même niveau de crédits alloués sur ces postes qu'en 2023.

Pour ce qui concerne les déplacements professionnels dans leur ensemble, malgré la généralisation du recours au travail en distanciel, le niveau de déplacement reste important : un budget identique à celui de 2023 est demandé pour 2024.

→ **Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier**

Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées sur cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. La dématérialisation ayant permis de réduire les impressions, les équipements de reprographie ont été moins sollicités. Aussi, à la faveur du renouvellement des copieurs de l'atelier reprographie, la production est désormais concentrée sur deux appareils au lieu de trois, à savoir deux imprimantes couleur, l'imprimante exclusivement noir et blanc ayant été abandonnée. Il est également à noter la baisse de la consommation électrique à hauteur de 22% par rapport aux anciens copieurs (7 570 watts cumulés sur les deux imprimantes en production contre 9 760 watts cumulés sur trois imprimantes auparavant en production).

Programme 907

Systemes d'information

\\ Raison d'être du programme

Le système d'information (SI) est un élément central de toute organisation et particulièrement à la Région Bretagne.

Le SI est basé sur différents composants organisés en 3 grandes catégories :

1. Le socle d'infrastructures (serveurs physiques et virtuels, cloud, outils de sauvegarde, de sécurité, de supervision, etc.)
2. Les logiciels applicatifs, les portails et plates-formes pour les usagers
3. Les outils matériels et logiciels collaboratifs du quotidien (PC, Smartphone, bureautique, etc.)

La performance et l'efficacité des agents de la Région dans la mise en œuvre des politiques publiques est très dépendante de la qualité du Système d'Information.

Le programme 907 finance les actions pour maintenir et faire évoluer le système d'information de la collectivité et participe à la transformation numérique de l'administration régionale, en cohérence le projet d'administration #TransBreizh.

Les derniers événements ont démontré que la sécurité du Système d'Information est fondamentale.

\\ 2024 en actions

→ Mettre en œuvre le nouveau Schéma Directeur du Numérique (SDN) pour la période 2023-2027

Le SDN instaure des principes et des règles d'urbanisation du SI. Il vise à construire un système intégré, évolutif, sécurisé et performant, et une offre de services adaptée, à destination des agents de la Région et des usagers du service public. Il permet d'aligner et de coordonner le travail entre la DNSI et les Directions métiers dans le but d'éviter les problèmes de divergences techniques, d'interopérabilité, d'évolutions et de manque de visibilité sur les projets. Le SDN s'appuie sur la nouvelle organisation ainsi que la refonte des processus clés pour accompagner les métiers aux changements, sécuriser le SI, proposer des stratégies servicielles globales, de collaboration, de dématérialisation et améliorer la gouvernance et le pilotage des projets SI.

Le SDN décline la stratégie de ces feuilles de route en matière de systèmes d'information. Il vise à couvrir l'intégralité des périmètres opérationnels en matière de numérique.

Plusieurs sujets y sont ainsi abordés et traités tels que le plan de reprise d'activités, le développement des outils collaboratifs ou bien encore l'élargissement du schéma directeur de la dématérialisation.

→ Maintenir et exploiter les systèmes d'information

Le maintien et le développement de nos systèmes d'information mobilisent la part la plus importante des crédits de ce programme tant en investissement qu'en fonctionnement.

En investissement (AP), les inscriptions de crédits pour le périmètre de l'administration régionale totalisent 3.4 M€, dont 950 k€ dédiés au financement de matériels informatiques ; 1.1 M€ pour des équipements d'infrastructure et de téléphonie ; 1,4 M€ pour des prestations de maintenance évolutive et de développement logiciel.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

7 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

14 597 530 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 499 800 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

13 526 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En fonctionnement (AE), les crédits indispensables au maintien en conditions opérationnelles et au développement du SI sont estimés à 7.4 M€. Il s'agit principalement de dépenses de prestations de services (3.3 M€) ; de maintenance corrective et d'abonnement à diverses solutions logicielles en mode SaaS (2.4 M€) ; de frais d'hébergement, de support pour l'infrastructure et de télécommunications (1.6 M€). Le modèle économique des contrats de mise à disposition de ressources informatiques s'appuie, chaque année davantage, sur des abonnements annuels entraînant ainsi un besoin plus important de crédits en autorisation d'engagement.

→ **Poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice dans les lycées publics des réseaux Education Nationale, agricole et maritime**

La Région propose une offre de services d'accès à internet pour apporter un meilleur service à ses établissements scolaires et permettre de centraliser leurs systèmes d'information. Une centaine de lycées publics bénéficient de ce service. Ils sont raccordés via un réseau de collecte régional s'appuyant sur le réseau ultra haut débit (RUHD) porté par Mégalis Bretagne. Il est proposé de poursuivre ce dispositif en 2024 pour un coût de fonctionnement annuel de 1,5 M€.

Le programme 907 intègre désormais les crédits concernant les lycées permettant de faire face aux dépenses de maintenance, matériels, abonnements et prestations, estimés à 500 k€ en investissement et 750 k€ en fonctionnement. Il finance également les équipements pour mettre à niveau et développer les réseaux informatiques, adapter le niveau de couverture Wifi des établissements scolaires. Ces investissements sont budgétisés à hauteur de 900 k€. Enfin, il couvre les dépenses d'abonnement aux solutions logicielles indispensables au fonctionnement des réseaux des lycées à hauteur de 800 k€.

→ **Accompagner les projets informatiques de l'administration en lien avec les priorités régionales**

Le programme 907 supporte les dépenses permettant l'adaptation de notre système d'information aux besoins des politiques régionales. Il finance les projets initiés par les différentes directions en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité et du schéma directeur numérique (SDN). En termes de crédits, ces projets représentent une part importante du budget de ce programme, à hauteur de 3M€ en autorisation de programme (39%) et 4,5 M€ en autorisation d'engagement (30%).

Il convient de poursuivre la feuille de route du déploiement initié en 2023 des nouveaux outils collaboratifs commercialisés par Microsoft (M365) auprès de l'ensemble des agents et élus, et d'acculturer les équipes à ces nouvelles fonctionnalités. Ce travail est piloté par la direction à la transformation. La charge financière pour 2024 est évaluée 2 M€ en autorisation d'engagement dont 1.5 M€ de frais d'abonnement à la solution Microsoft.

De même, depuis la rentrée scolaire 2022, la tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement est appliquée dans les lycées publics. Les établissements disposent désormais de fonctionnalités pour le traitement des dossiers des familles et d'une interface avec les outils de gestion et d'accès à la restauration. Des ajustements, estimés à 250 k€, sont à prévoir en autorisation d'engagement pour finaliser ce projet en 2024.

Enfin, au terme d'une procédure de dialogue compétitif, la Région a contractualisé fin 2023 un marché de 3,5 M€ HT avec la société Orange Business pour mettre en œuvre un outil de gestion de la relation usager (Customer Relationship Management -CRM). Celui-ci permettra d'industrialiser et de porter à grande échelle la gestion des interactions entre la Région et ses usagers dans un souci d'efficacité et de qualité des services rendus et d'amélioration du partage d'informations entre la Région et ses partenaires extérieurs. Les premières mises en service interviendront au premier semestre 2024 pour le domaine de la formation professionnelle, le déploiement pour les autres directions étant prévu fin 2024. Ce projet mobilise les crédits 2024 à hauteur de 1.44 M€ en autorisation de programme et 1.34 M€ en autorisation d'engagement.

D'autres projets seront également accompagnés en 2024, parmi lesquels on citera la refonte du SI pour la formation continue (760 k€), l'amélioration du SI Ressources Humaines (300 k€) ou encore le remplacement de l'outil de gestion du patrimoine utilisé par la direction de l'immobilier (720 k€).

Ces projets sont des leviers d'amélioration de la qualité de vie au travail, en visant à réduire les tâches répétitives et sans valeur ajoutée.

Programme 908

Ressources et expertises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

\\ 2024 en actions

→ Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux

La démarche de transformation de la Région Bretagne vise à identifier les enjeux et solutions pour rendre le fonctionnement de l'administration plus fluide et améliorer nos façons de travailler en collectif pour, et avec l'ensemble des usagers, afin de répondre aux enjeux de transitions écologiques et sociétales.

La préparation du BP 2024 s'inscrit dans un contexte de structuration de l'intervention de la direction de la transformation. En effet, après avoir été une délégation composée de volontaires, puis de 4 agents, et après les rattachements du Ti Lab, de la Com'interne et du Pôle Veille et Accès à l'Information, la direction de la transformation a été créée en septembre 2022, confirmant ainsi le niveau d'attente de la collectivité sur les enjeux d'innovation et de transformation de l'action publique.

Au-delà des missions permanentes de communication interne et de veille et documentation, au fur et à mesure de sa croissance, la direction s'est positionnée comme pilote ou accompagnante de démarches de transformation structurantes pour la collectivité, ce qui a fortement impacté son activité au cours de l'année 2022-2023 :

- Accompagnement des projets de directions (19 directions accompagnées et coordination de la démarche) et contribution à la gouvernance du projet d'administration
- Déploiement de la solution CRM qui sera utilisé dans toute la collectivité ;
- Déploiement de la suite M365 et plus spécifiquement de Teams ;
- Pilotage simultané de 15 projets issus du plan de relance pour le Ti Lab, à l'échelle régionale ;
- Conception et animation du forum des managers, en préfiguration d'une future stratégie d'accompagnement à la fonction managériale ;
- Préfiguration d'une fondation pour la Bretagne.

La contribution à ces démarches nécessite une forte implication des membres de la direction, ainsi que le recours à des prestataires, qui apportent une expertise et un regard extérieur nécessaires aux projets et qui amplifient la capacité d'intervention de la direction. Un des enjeux de la direction pour l'année à venir sera de poursuivre

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

2 333 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 527 900 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

ces projets de fonds, tout en regagnant une capacité à impulser des projets d'innovation publique, qui est un gage de pertinence et de qualité de son intervention.

La préparation du BP 2024 a été l'occasion de faire l'exercice de définition, au plus près, des besoins réels de la direction, par secteur d'activité. Ainsi, le budget présenté ici, sauf évolution majeure de l'activité de la direction, a vocation à être contenu à même hauteur pour les exercices 2025 et 2026. En 2024, à travers l'action de la Direction de la Transformation, la Région continuera de :

- **Structurer la relation à l'usager** : poursuite notamment du travail mené par l'équipe créée en 2022 sur le développement du CRM, avec en 2024, la première phase de déploiement de la solution et en parallèle l'élaboration d'une stratégie régionale de la relation usagers, ces deux démarches devant aboutir à une nouvelle structuration du pilotage de la relation usagers à l'échelle de la collectivité ;
- **Accompagner les directions** : après la concrétisation des projets de direction et du projet d'administration, la phase d'accompagnement à la mise en œuvre des feuilles de route des différentes directions et des chantiers transversaux, dans une perspective de développement des pratiques coopératives, va impliquer une forte mobilisation de l'équipe et de recourir à des prestations intellectuelles ;
- **Accompagner les transformations managériale, numérique et dans les pratiques** : objectif de structurer une capacité d'intervention autour de démarche comme la stratégie d'accompagnement à la fonction managériale, le développement des pratiques collaboratives numériques (en s'appuyant notamment sur Teams et la suite M365), la diffusion de pratiques innovantes (facilitation, design) au sein des services ;
- **Accompagner et piloter les projets qui visent à simplifier les procédures, en lien avec les suites du projet d'administration** : réduire les irritants, améliorer les modes de faire et la production des services régionaux (simplifier les procédures, améliorer les outils et conditions de travail, revoir les modes de fonctionnement) ;
- **Ti lab** : dans la perspective du projet Lab2024, asseoir le positionnement et l'intervention du Ti Lab au service de l'innovation publique régionale et, au-delà des projets accompagnés (Communauté Utilo, Portrea, Guide de l'accueil...), l'enjeu portera également la stabilisation des ressources humaines et financières du Lab. Deux pistes en cours d'exploration : la démarche Lab' des Transitions pour créer des coopérations inter-institutionnelles sur les transitions et un objectif meilleure visibilité et de passage à l'échelle d'actions du Lab lorsque c'est pertinent ;
- **Porter des projets innovations comme la Fondation Bretagne ou l'organisation interne de Korrigo Services.**

→ Mettre à disposition des ressources documentaires

Le programme 908 rassemble les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle veille et accès à l'information, ayant pour objet la diffusion d'informations ciblées sous la forme de revues de presse, d'alertes de veille thématiques, de ressources papier et numériques (journaux, revues, ouvrages, bases de données et ressources numériques). Les ressources documentaires offrent un socle de connaissances et d'expertises sur les compétences régionales, le fonctionnement des collectivités et les territoires, et sur le rayonnement de l'action du Conseil régional. Les perspectives pour 2024 sont de d'ajuster l'adéquation de l'offre aux besoins des agents usagers (en lien avec l'étude en cours sur les pratiques informationnelles des agents) et de poursuivre la programmation d'animation (conférences, ateliers, interventions collègues) au sein de la Ruche, dont l'expérimentation est plébiscitée par les agents...

→ Piloter la politique d'achat en appliquant le nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables et créer une centrale d'achat régionale

Adopté en décembre 2022, le nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) s'applique à tous les achats de la Région et de ses mandataires, en qualité de pouvoir adjudicateur ou en qualité d'entité adjudicatrice, pour tous ses contrats (marchés publics et concessions), lesquels représentent en moyenne une dépense publique de 300 millions d'euros.

Les objectifs de cette politique d'achat renouvelée se traduisent par 3 chantiers transversaux :

- Garantir durablement la performance et l'innovation ;
- Accélérer les transitions écologiques et sociales ;
- Mobiliser les acteurs bretons.

Pour chacun de ces 3 chantiers, 4 objectifs sont identifiés et décrivent, avec précision, les moyens mis en œuvre et les bénéfices attendus, bénéfices mesurés à l'aide de 40 indicateurs d'évaluation (21 engagements chiffrés et 19 engagements de publication).

L'évaluation de l'atteinte des objectifs sera, quant à elle, réalisée grâce à l'Observatoire des données de l'achat public lancé en mai 2022 et qui sera actualisé à l'aune du nouveau SPASER, dès le début de l'année 2024.

Enfin, la Région a décidé, en lien avec les départements, de repenser la gouvernance des achats de denrées alimentaires en restauration collective par la création éventuelle d'une centrale d'achat afin d'optimiser encore l'approvisionnement de

qualité et de proximité en denrées alimentaires des lycées et collèges publics bretons. A cet égard, elle a mené tout au long de l'année 2023 les études de préfiguration y afférentes, avec les départements, les EPLE et le rectorat, études qui aboutissent aujourd'hui favorablement pour l'ensemble des parties prenantes.

Une centrale d'achat régionale sera donc créée, adossée à la collectivité régionale et organisée dans le cadre d'une convention constitutive corédigée avec les départements, en leur qualité de « Membres fondateurs ». L'activité de la centrale d'achat montera progressivement en charge à partir de 2024-2025 puis cette dernière se substituera intégralement aux 5 groupements de commandes départementaux ayant assumé jusque-là l'achat des denrées alimentaires au bénéfice des EPLE, en 2027.

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficacité rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. Lors de la présentation du rapport d'activité et de développement durable, la présentation d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité. L'année 2024 verra se poursuivre les projets de renforcement du pilotage global des ressources en lien avec les objectifs stratégiques de la collectivité afin de mieux quantifier et qualifier les services aux usagers sur l'ensemble des politiques publiques et mesurer l'efficacité des moyens mobilisés.

La Région renforce également sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle détient une part de capital ou verse des subventions significatives.

Par ailleurs, l'engagement de la Région dans la mise en œuvre des transitions favorables au climat s'accompagne d'une démarche de budgétisation verte permettant de mieux intégrer les enjeux climatiques dans l'ensemble de son action.

Enfin, pour sécuriser ses dispositifs de maîtrise des risques, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne et développe les lignes de contrôle interne permettant de garantir la fiabilité des processus métiers et d'exécution financière.

→ Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 908 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise juridique et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

→ Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20240215-24_DFE_SBUD_01-BF

Programme 909

Service de la dette

\\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

\\ 2024 en actions

→ Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondant à l'annuité de dette à régler en 2024, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable.

En 2024, le service de la dette devrait connaître une augmentation en investissement, compte tenu de la montée en puissance des remboursements in fine d'emprunts obligataires et malgré une évolution contenue de l'encours.

En fonctionnement, une très forte augmentation des frais financiers est également attendue, corollaire du contexte de taux très fortement orienté à la hausse depuis 2022 et malgré un encours majoritairement à taux fixe. A titre d'exemple, début 2022 l'Euribor 3 mois se situait en territoire négatif à environ -0,5% alors qu'il s'établit désormais à près de 4%. Concernant les taux longs, le taux de swaps 10 ans/Euribor 3M ne dépassait pas les 0,3% début 2022 alors qu'il s'élève fin 2023 à près de 3% ce qui se traduit par une augmentation des intérêts de dette estimée à environ 16 M€.

→ Obtenir les meilleures conditions financières

La Région a obtenu en 2023 une nouvelle enveloppe de 112 M€ auprès de la Banque des Territoires (BdT) pour le financement de ses rames TER. Elle négocie par ailleurs l'obtention d'une nouvelle convention avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement de travaux dans les lycées dont la signature devrait intervenir au 1^{er} semestre 2024.

Pour le reste du besoin de financement, les émissions obligataires, qui offrent depuis plusieurs années les frais financiers les plus faibles, devraient compléter les principales sources de financement sur l'exercice 2024.

L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2024 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

En 2023, la Région a ainsi contractualisé cinq opérations de swap à taux variable à la fois sur les nouveaux financements mais également sur le stock existant pour un montant total de 80 M€.

→ Sécuriser l'encours

La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions financières.

\\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

94 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

41 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Ainsi et malgré la consolidation de 50 M€ d'emprunts bancaires en 2022, la part de ce type de financement reste marginale et ne représente que 5% de l'encours.

La part des emprunts obligataires continue d'augmenter à 62% et constitue toujours le mode de financement dominant.

Sans nouvelle consolidation, la banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque des Territoires baissent légèrement à respectivement 24% et 8%.

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans ce cadre, la stratégie de la Région consiste à contenir le compartiment à taux fixe ou à taux variable à 66% maximum. Pour autant et compte tenu du contexte exceptionnel de taux historiquement bas ces dernières années, il a été décidé en 2021 de déroger à ce principe et d'augmenter la part à taux fixe. A l'inverse, la très forte progression des taux depuis 2022 a conduit la Région à contracter ou swapper à taux variables l'intégralité de ses nouvelles consolidations de l'année.

Ainsi, le compartiment à taux fixe devrait diminuer et passer fin 2023 à 62% contre 72% fin 2022.

En 2024, la Région adaptera sa stratégie en fonction de l'évolution des conditions de taux et recourra, de la même manière qu'en 2022 et 2023, à des opérations de swaps de taux si nécessaire.

→ Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérées. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à détenir le plus faible niveau de trésorerie c'est à dire réaliser une gestion en « trésorerie zéro ». Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des indices financiers à des niveaux extrêmement bas a conduit à minimiser sensiblement le gain généré par cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des Titres Négociables de Court Terme (ex billets de trésorerie) ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc conduit la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à mobiliser des liquidités à taux négatifs sur le court terme, celles-ci générant de fait des produits financiers.

Dans ce cadre, la Région a mis en place un programme de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) en 2015 pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût. Son plafond a été fixé à 350 M€. Les TNCT sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est encadré par un Document de Présentation Financière (DPF) validé par la Banque de France et sécurisé par des lignes de disponibilité (« back up ») garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance.

La remontée des taux en territoire positif au cours de l'année 2022, a conduit la Région à cesser d'émettre au-delà de son réel besoin de financement, les émissions représentant désormais un coût et ne générant plus de produit.

Dans ce contexte de taux où chaque mobilisation de fond est dorénavant coûteuse, une gestion plus fine au plus près des réels besoins de financement est désormais recherchée. Elle ne permet cependant pas d'atteindre les résultats et les exigences d'une gestion en trésorerie zéro puisque la Région ne dispose plus des mêmes outils de gestion que par le passé, les emprunts revolving permettant de dégonfler les excédents, n'étant plus proposés par les établissements bancaires traditionnels.

A ce titre, au 31 décembre 2023, le volume de l'encours revolving de la Région s'établit à seulement 7 millions d'euros.

Actuellement, le programme de NEU CP n'est couvert qu'à hauteur de 200 M€ afin de diminuer les commissions acquittées sur les lignes de « back-up », le besoin de tirage n'étant pas estimé au-delà de ce montant.

En 2024 et dans la prévision de besoins croissants, il est prévu d'aligner l'autorisation de lignes de trésorerie sur le plafond du programme même s'il est peu probable que les tirages et les contractualisations atteignent ce niveau.

Au BP 2024 et de la même manière qu'en 2023, aucun crédit n'a été inscrit en produit financier au titre des émissions de NEU CP. A l'inverse, 350 000 € d'intérêts de lignes de trésorerie ou de frais de NEU CP ont été prévus en dépense de fonctionnement.

Mouvements financiers divers

\\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Il supporte également des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité ainsi que des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires. Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

\\ 2024 en actions

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits permettent notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et les dotations aux provisions. Le programme « mouvements financiers divers » pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10 jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale et une part des intérêts moratoires versés peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques. Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 9 152 852 € en section de fonctionnement, dont 7 000 000 € au titre des provisions, et de 150 000 € en section d'investissement.

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a organisé le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. Des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC) ont permis de fixer le montant des attributions de compensation pérenne et non actualisable que la Région doit verser aux départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan dans le cadre de ce transfert. Ces montants, de respectivement de 21 072 816€ et 3 435 661€, ont été fixés par arrêtés préfectoraux au regard de l'évaluation définitive des charges transférées lors des dernières CLEC (de fin 2017). Ainsi il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 748 euros pour 2024 en section de fonctionnement.

→ Contribution au fonds de solidarité régional

La loi de finances pour 2022 a institué un nouveau fonds de solidarité régional (FSR) dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fraction de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP). Toutes les régions métropolitaines sont désormais contributrices à ce fonds destiné aux régions d'outre-mer. Le montant du fonds de péréquation est majoré en 2024 de 1,5% de la dynamique de TVA constatée en 2023. Pour avoir la capacité d'honorer la contribution de la Région au fonds de solidarité régional, il est proposé d'inscrire 2 000 000 €.

→ Reversement obligatoire de fiscalité

La fraction de TVA ex- CVAE est versée aux Régions sur la base des prévisions de l'Etat. Si l'évolution réelle est inférieure à cette prévision La Région doit reverser le trop-perçu. A la date de rédaction de ce rapport la dynamique de TVA constatée est inférieure aux prévisions, il convient donc de prévoir une dépense estimée à 3 000 000 € afin d'avoir la capacité de rembourser en 2024 le trop-perçu. A la demande des Régions, la loi de

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

10 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

10 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

38 661 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

finances pour 2024 prévoit une disposition pour mettre fin à cette anomalie à compter de 2026 et aligner les modalités de perception de la fraction de TVA ex-CVAE sur celle de la TVA -ex-DGF perçue au réel.

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

○ Les dotations aux amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1^{er} janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée. Les dispositions de l'instruction M57 conduisent à augmenter très nettement les prévisions de dotations aux amortissements. A cet égard, pour 2024 un crédit prévisionnel de 547 700 000 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

○ La reprise des subventions transférables au résultat

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement. La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N. En conséquence, pour 2024, le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 158 150 000 € dont 50 000 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire).

○ La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M57. Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget. La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget. Cette possibilité a été mise en œuvre pour la première fois lors du Budget supplémentaire 2020. Pour 2024, compte tenu de la montée en charge des dotations aux amortissements, il est nécessaire de procéder à leur neutralisation pour un montant de 195 143 300 €.

→ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région. Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 120 000 000 €.

Les mouvements d'ordre à inscrire sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	547 700 000 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	158 150 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	120 000 000 €	925	238
Neutralisation des dotations aux amortissements	926	198	195 143 300 €	946	7768

→ Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues

Des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettaient pas d'intervenir. Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 10 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

BUDJED KENTAÑ 2024

Kuzul-rannvro Breizh – C’hwevrer 2024

PRIZAÏJE PERMIER 2024

Consail rejiona de Bertègn – Fevrier 2024



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | X twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | region.bretagne
www.bretagne.bzh